

Fonctionnement
et investissement

Service des finances

BUDGET 2024



AVIS AU LECTEUR

Les données présentées dans ce document sont en millions de dollars. L'arrondissement des données au million de dollars peut faire en sorte que les montants totaux diffèrent des sommes présentées.

Le budget est présenté de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs.

Table des matières

Budget 2024 en bref.....	1
Mot du maire.....	3
Mot du vice-président du comité exécutif.....	5
Le budget 2024 en bref.....	6
Cadre financier.....	18
Dette nette.....	19
Programme décennal d'immobilisations 2024-2033.....	20
Profil de Québec.....	25
Québec en quelques chiffres.....	27
Carte du territoire.....	33
Conseil municipal.....	34
Organigramme général.....	35
Perspectives économiques.....	37
Contexte économique international.....	40
Contexte économique national.....	42
Perspectives économiques pour la ville de Québec et sa région.....	43
Facteurs de risques.....	48
Planification stratégique et financière à long terme.....	49
Planification stratégique.....	51
Mission.....	51
Valeurs.....	51
Développement durable.....	51
Alignement stratégique 2020-2025.....	52
Planification financière.....	59
Principales hypothèses budgétaires.....	60
Cadre financier et processus budgétaire.....	61
Normes budgétaires et comptables.....	63
Structure financière.....	63
Fonds de fonctionnement et d'investissement.....	63
Cadre financier et politiques financières.....	65
Cadre financier.....	66
Politiques financières.....	67
Excédent accumulé.....	72
Processus de planification annuelle des budgets de fonctionnement et d'investissement.....	75

Processus d'élaboration du budget de fonctionnement.....	75
Processus d'élaboration du programme d'immobilisations	76
Budget selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public	79
Budget de fonctionnement 2024	85
Sommaire des revenus et dépenses	87
Revenus	89
Sommaire des revenus.....	91
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	96
Quotes-parts	103
Transferts.....	105
Services rendus	106
Imposition de droits.....	108
Amendes et pénalités	109
Intérêts	110
Autres revenus.....	111
Affectations	112
Analyses complémentaires relatives aux revenus	113
Dépenses	117
Sommaire des dépenses.....	119
Dépenses des unités administratives.....	126
Direction générale.....	128
Citoyen et vitalité urbaine	137
Services de proximité	143
Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	153
Infrastructures durables	159
Dépenses de financement.....	165
Autres dépenses	169
Analyses complémentaires relatives aux dépenses.....	172
Dépenses par objet.....	172
Rémunération globale.....	173
Effectif	179
Impact des investissements sur le budget de fonctionnement.....	185
Partage de compétences.....	186
Investissements et dette	189
Investissements en immobilisations	191
Programme décennal d'immobilisations 2024-2033.....	191

Projets d'investissement annuels	193
Grands projets du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033.....	193
Investissements de la Ville de Québec	196
Détail des investissements	196
Développement durable.....	197
Maintien de la pérennité des actifs	199
Financement des investissements	201
Investissements en transport en commun.....	203
Réseau de transport de la Capitale	203
Tramway de Québec	204
Effectif.....	205
Dette et planification financière	206
Dette	206
Poids de la dette	208
Programme et hypothèses d'emprunt	209
Analyses complémentaires relatives aux investissements et à la dette	210
Actifs de la Ville de Québec.....	210
Annexes	225
Taux de taxe foncière et tarification	227
Historique budgétaire	230
Sources – Indicateurs des services rendus.....	234
Glossaire.....	237
Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations.....	242

Index des tableaux

Tableau 1 – Inflation et taux de croissance du PIB pour la région de Québec et les principaux partenaires commerciaux	41
Tableau 2 – Indicateurs économiques de la région métropolitaine de recensement de Québec	44
Tableau 3 – Perspectives budgétaires quinquennales	59
Tableau 4 – Principales hypothèses de projections des revenus et des dépenses.....	60
Tableau 5 – Cadre financier	66
Tableau 6 – Excédent de fonctionnement affecté	72
Tableau 7 – Réserves financières	73
Tableau 8 – Fonds réservés.....	73
Tableau 9 – Excédent de fonctionnement non affecté	74
Tableau 10 – Rapprochement entre les revenus et les dépenses non consolidés sur base budgétaire et conformément aux NCSP	82
Tableau 11 – Sommaire des prévisions budgétaires	87
Tableau 12 – Revenus	92
Tableau 13 – Mesures du Partenariat Québec-Municipalités 2020-2024	93
Tableau 14 – Revenus supplémentaires 2024 non liés aux taxes foncières générales	95
Tableau 15 – Taxes et compensations tenant lieu de taxes	96
Tableau 16 – Variation de la facture de taxes en 2024 de la résidence unifamiliale moyenne de 293 000 \$	100
Tableau 17 – Quotes-parts	103
Tableau 18 – Synthèse des quotes-parts d’agglomération au budget 2024.....	104
Tableau 19 – Variation des quotes-parts subventionnées entre les villes reconstituées.....	104
Tableau 20 – Transferts	105
Tableau 21 – Services rendus.....	106
Tableau 22 – Imposition de droits	108
Tableau 23 – Amendes et pénalités	109
Tableau 24 – Intérêts.....	110
Tableau 25 – Autres revenus	111
Tableau 26 – Affectations.....	112
Tableau 27 – Taux moyens des charges fiscales totales résidentielles et non résidentielles en 2023 ..	115
Tableau 28 – Dépenses	120
Tableau 29 – Budget des unités administratives par services rendus	121
Tableau 30 – Ajouts de services des unités administratives en 2024	124
Tableau 31 – Dépenses des unités administratives.....	126
Tableau 32 – Direction générale	132
Tableau 33 – Dépenses par objet de la Direction générale	132
Tableau 34 – Citoyen et vitalité urbaine	139
Tableau 35 – Dépenses par objet de la DGA au citoyen et à la vitalité urbaine	139
Tableau 36 – Portrait des arrondissements	146
Tableau 37 – Services de proximité	147
Tableau 38 – Dépenses par objet de la DGA aux services de proximité.....	147
Tableau 39 – Services de proximité : activité de déneigement et entretien des voies de circulation	147
Tableau 40 – Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	155
Tableau 41 – Dépenses par objet de la DGA à l’aménagement, à la mobilité et à la sécurité urbaine ..	155
Tableau 42 – Infrastructures durables.....	161
Tableau 43 – Dépenses par objet de la DGA aux infrastructures durables	161
Tableau 44 – Énergie	161
Tableau 45 – Service de la dette.....	165

Tableau 46 – Paiement comptant d’immobilisations et réserve d’infrastructures pour changements climatiques	167
Tableau 47 – Contributions aux organismes	169
Tableau 48 – Autres frais	170
Tableau 49 – Dépenses par objet	172
Tableau 50 – Rémunération globale	173
Tableau 51 – Régimes de retraite	176
Tableau 52 – État d’un régime de retraite	177
Tableau 53 – Évolution de l’effectif - budget 2024	180
Tableau 54 – Effectif	182
Tableau 55 – Partage de compétences	187
Tableau 56 – Programme décennal d’immobilisations (Ville et RTC)	192
Tableau 57 – Programme décennal d’immobilisations de la Ville de Québec (excluant le RTC)	192
Tableau 58 – Sommaire des investissements par unité administrative	196
Tableau 59 – Sommaire des investissements liés à la Stratégie de développement durable	197
Tableau 60 – Maintien de la pérennité des actifs par unité administrative	200
Tableau 61 – Sources de financement des investissements (excluant le RTC)*	202
Tableau 62 – Sommaire des investissements du RTC	203
Tableau 63 – Effectif au budget d’investissement	205
Tableau 64 – Dette	207
Tableau 65 – Programme et hypothèses d’emprunt	209
Tableau 66 – Portrait sommaire des actifs	210
Tableau 67 – Inventaire des actifs par catégorie	211
Tableau 68 – Inventaire des actifs (Technologies de l’information)	213
Tableau 69 – Critères de valeur et de vulnérabilité	213
Tableau 70 – Inventaire des actifs (Projets industriels et valorisation et Gestion des matières résiduelles)	214
Tableau 71 – Inventaire des actifs (Gestion des matières résiduelles)	214
Tableau 72 – Critères de priorisation des travaux	215
Tableau 73 – Inventaire des actifs (Traitement des eaux)	215
Tableau 74 – Inventaire des actifs (Ingénierie)	216
Tableau 75 – Infrastructures linéaires	217
Tableau 76 – Valeur de remplacement selon les actifs	217
Tableau 77 – Besoin de renouvellement annuel selon les actifs	217
Tableau 78 – Détermination d’une cote de vétusté par type d’actifs : mesure des paramètres	218
Tableau 79 – Critères de priorisation des travaux	219
Tableau 80 – Inventaire des actifs (Entretien des voies de circulation)	219
Tableau 81 – Inventaire des actifs (Gestion des immeubles)	220
Tableau 82 – Actifs sous la responsabilité du service	220
Tableau 83 – Valeur de remplacement	220
Tableau 84 – Détermination de l’indice de vétusté 0-5 ans	221
Tableau 85 – Mesure de l’état des actifs	221
Tableau 86 – Inventaire des actifs (Gestion des équipements motorisés)	222
Tableau 87 – Coût de remplacement des véhicules à effectuer pour ces années	222
Tableau 88 – Taux de taxation 2024	227
Tableau 89 – Tarification des matières résiduelles	228
Tableau 90 – Tarification de l’aqueduc et des égouts	229
Tableau 91 – Revenus selon les budgets adoptés	230
Tableau 92 – Dépenses selon les budgets adoptés	231
Tableau 93 – Rémunération globale selon les budgets adoptés	232
Tableau 94 – Effectif selon les budgets adoptés	233

Index des graphiques

Graphique 1 – Évolution trimestrielle du PIB réel de la RMR de Québec de 2013 à 2024 (en G\$)	45
Graphique 2 – Progression du PIB par secteurs d'activités en 2023	46
Graphique 3 – Provenance des revenus	91
Graphique 4 – Droits sur mutations immobilières	108
Graphique 5 – Amendes et pénalités	109
Graphique 6 – Comparaison de la hausse cumulative des taxes résidentielles entre la Ville de Québec et les autres grandes villes* de la province de Québec	113
Graphique 7 – Comparaison de la hausse cumulative des taxes non résidentielles entre la Ville de Québec et les autres grandes villes* de la province de Québec	114
Graphique 8 – Répartition des dépenses	119
Graphique 9 – Service de la dette nette par rapport aux revenus de fonctionnement	166
Graphique 10 – Efforts consacrés aux immobilisations	168
Graphique 11 – Dépenses par objet	172
Graphique 12 – Régimes de retraite selon les budgets adoptés	176
Graphique 13 – Déficit de capitalisation des régimes de retraite sur le compte général	178
Graphique 14 – Effectif selon les budgets adoptés	179
Graphique 15 – Mesure de rendement de l'effectif* (productivité) selon les budgets adoptés	181
Graphique 16 – Effectif Ville de Québec par rapport à la population de la ville de Québec	181
Graphique 17 – Financement des investissements 2024 (excluant le RTC)	201
Graphique 18 – Dette nette	208
Graphique 19 – Dette nette consolidée par rapport aux revenus de fonctionnement consolidés	208
Graphique 20 – Dette nette consolidée par rapport au produit intérieur brut (PIB) de la RMR de Québec	209
Graphique 21 – Valeur des actifs	210

Index des figures

Figure 1 – Planification budgétaire stratégique	75
Figure 2 – Calendrier du budget.....	75
Figure 3 – Priorités du Programme décennal d’immobilisations	76
Figure 4 – Calendrier du Programme décennal d’immobilisations.....	77
Figure 5 – Fonctionnement des régimes de retraite.....	177

BUDGET 2024

En bref

Fonctionnement
et investissement



VILLE DE
QUÉBEC

*l'accent
d'Amérique*





BRUNO MARCHAND
Maire de Québec

Cette année, nous faisons face à une conjoncture économique particulièrement difficile. L'inflation, la pénurie de main-d'œuvre, les difficultés des chaînes d'approvisionnement et la hausse des taux d'intérêt, de façon générale, se font sentir dans toutes les dépenses de la Ville.

C'est donc avec une satisfaction encore plus grande que celle des deux dernières années que nous vous présentons ce budget.

Il permet de conserver la qualité de tous les services offerts, d'accélérer nos investissements visant à répondre à la crise du logement et d'ajouter quelques nouveaux services jugés prioritaires. Parmi ceux-ci, soulignons les services en matière de soutien à l'itinérance et à l'immigration, le renforcement des services de brigade scolaire et la poursuite du déploiement du réseau cyclable. Enfin, nous continuons à constituer une réserve destinée à mieux réagir aux changements climatiques.

Devant chacun des choix que nous avons dû faire, nous avons été guidés par la conviction qu'il fallait que la Ville de Québec continue d'offrir une qualité de vie incomparable aux citoyens de tous les quartiers, des conditions économiques favorables aux entreprises et un milieu inclusif et bienveillant pour toutes les personnes qui choisissent de venir s'y installer.

Je suis particulièrement fier que nous ayons réussi à faire tout cela en limitant la majoration des taxes résidentielles et non résidentielles sous l'inflation pour une deuxième année consécutive. Cela fut réalisable même en tenant compte des effets des ajustements aux différentes tarifications fiscales et en maintenant l'objectif prioritaire de réduction de la dette de la Ville.

Ce résultat est possible grâce à un contrôle efficace de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et la poursuite de nos efforts pour ajuster progressivement la facturation de nombreux services en fonction de leurs coûts réels.

C'est un budget courageux et responsable, parce qu'il ne fait pas porter indûment le coût des décisions que nous prenons aujourd'hui sur les épaules des générations à venir.





**PIERRE-LUC
LACHANCE**

Vice-président
du comité exécutif
et responsable
des finances

Préparer un budget municipal est un exercice qui prend plusieurs mois. Le résultat final est le fruit d'échanges, de réflexions et d'arbitrages entre de nombreuses exigences et priorités administratives, tout en faisant place à de nouvelles idées et initiatives provenant de l'ensemble des élus de la Ville.

Même si nous avons été confrontés à un contexte économique qui impliquait des défis encore plus grands cette année que les années passées, nous sommes fiers d'avoir réussi à optimiser les coûts liés aux services rendus à la population. Nous pouvons maintenir la qualité des services, tout en s'assurant que le fardeau fiscal des contribuables augmentera moins que l'inflation.

Nous pouvons le dire avec certitude : la Ville de Québec est en très bonne santé financière. Elle est reconnue pour la rigueur de sa gestion. Toutes les cibles de notre cadre financier sont respectées. Par exemple, le ratio de la dette et celui du service de la dette sur les revenus de fonctionnement continuent de diminuer.

Aussi, le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 offre une vision à long terme de nos investissements. Il permet de voir venir les défis associés au maintien de la qualité de nos actifs ainsi qu'au développement de nos infrastructures. Il témoigne par ailleurs de l'importance du développement durable dans l'ensemble de nos investissements.

Je suis persuadé qu'en prenant connaissance du Budget 2024, vous constaterez que la Ville de Québec regorge de projets inspirants. Ils permettent d'envisager le futur avec confiance, parce que nous nous sommes donné les moyens de les réaliser. Bonne lecture!

LE BUDGET 2024 EN BREF

La Ville de Québec dépose un budget de fonctionnement équilibré de 1 904,1 M\$ pour l'année 2024. Le budget présente à la fois les revenus et les dépenses de fonctionnement ainsi que les investissements prévus dans les infrastructures, afin d'offrir un portrait clair et complet des finances de la Ville.

Les données financières de ce budget sont non consolidées, c'est-à-dire qu'il s'agit du budget de l'administration municipale excluant les organismes faisant partie de son périmètre comptable.

Par ailleurs, le document budgétaire comprend une section qui présente le budget de la Ville sur une base consolidée, et ce, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public selon le format prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cette présentation regroupe les revenus et les charges de l'administration municipale ainsi que du Réseau de transport de la Capitale (RTC) et de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC).



› Le budget de fonctionnement 2024

1 904,1 M\$

Hausse de 131,9 M\$ (7,4 %) par rapport au précédent budget, répartie comme suit :

- ▶ Continuité des services existants : 90,4 M\$
- ▶ Service de la dette et autres dépenses, incluant le RTC : 27,7 M\$
- ▶ Mesures de réduction de dépenses par les unités administratives : -23,8 M\$
- ▶ Ajouts de services prioritaires aux citoyens : 22,5 M\$
- ▶ Réserve d'infrastructures pour changements climatiques : 15,0 M\$

Avant les ajouts de services prioritaires aux citoyens, l'augmentation des dépenses est de 5,3 %, soit à un niveau inférieur à l'IPC observé de 5,6 % au 31 août 2023.

› Plan d'investissement 2024-2033

8 497,7 M\$ sur 10 ans¹

Cet horizon de planification permet d'assurer le maintien des actifs et la prestation de services de qualité aux citoyens d'aujourd'hui et de demain.

¹ Incluant les investissements du RTC

› Un budget équilibré

Pour assurer l'équilibre budgétaire, les revenus sont augmentés par :

- ▶ une majoration des taxes limitée à 3,0 % en comparaison à l'inflation observée de 5,6 %
- ▶ l'ajustement des tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles afin de se rapprocher du coût réel des services
- ▶ des revenus supplémentaires découlant de la tarification de biens et services
- ▶ une affectation de l'excédent de fonctionnement pour 25,0 M\$

› Dette nette prévue

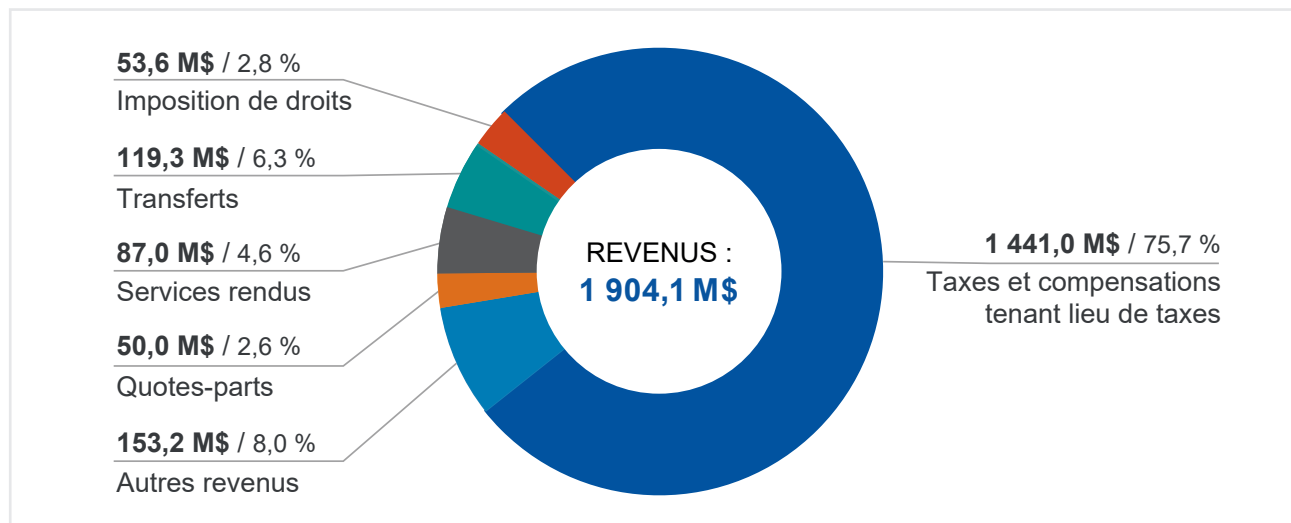
1 529,0 M\$

En baisse de -5,1 M\$ par rapport aux projections 2023

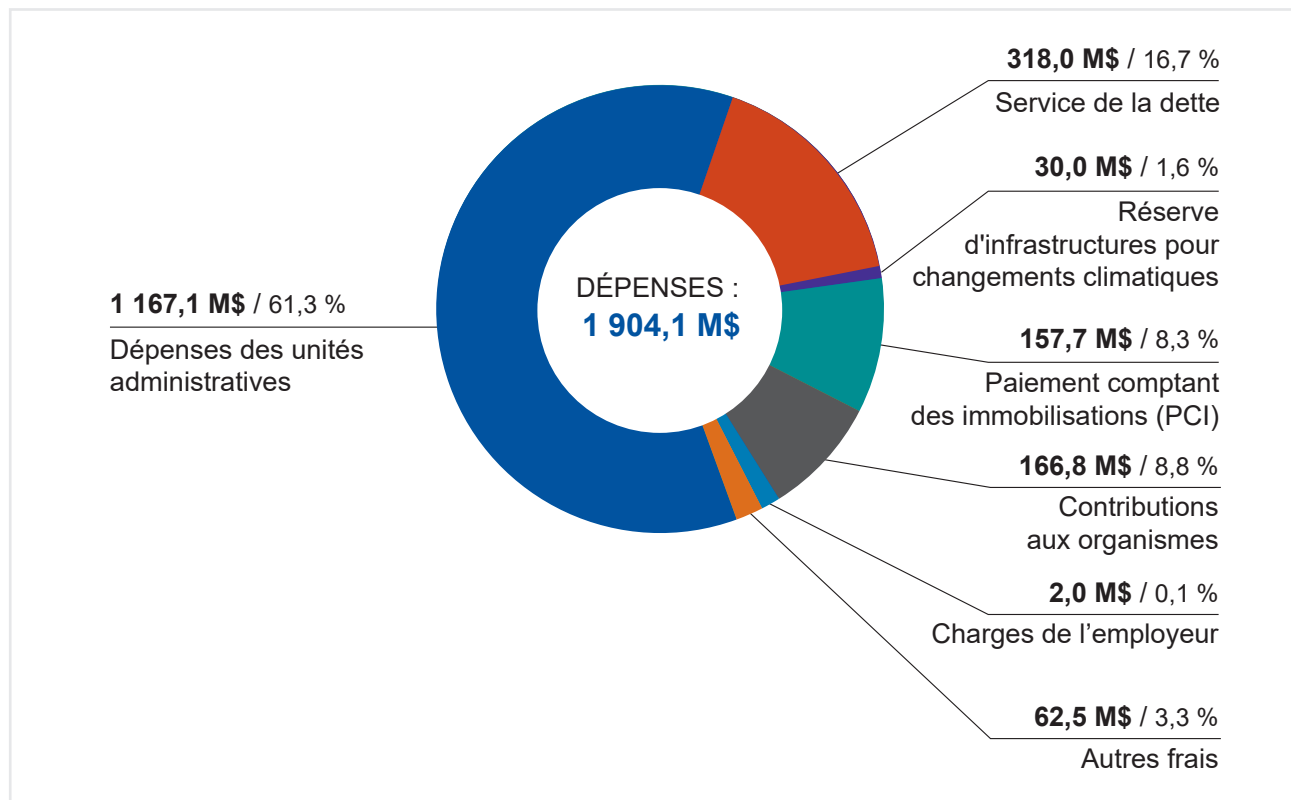
Diminution de la dette nette pour une 9^e année consécutive, passant de 1 670,5 M\$ en 2015 à 1 529,0 M\$ en 2024, soit une diminution de 141,5 M\$.

REVENUS ET DÉPENSES

Provenance des revenus



Répartition des dépenses



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

TAXATION : AUGMENTATION INFÉRIEURE À L'INFLATION OBSERVÉE

Résidentiel

↑	3,0 %	Taxe foncière générale
↑	1,0 %	Tarifications relatives à l'eau et aux matières résiduelles
↓	-0,1 %	Taxe relative aux dettes des anciennes villes
↑	3,9 %	Hausse de la facture de taxes

En 2024, la hausse de 3,0 % des taxes, combinée à l'impact de 1,0 % de l'ajustement des tarifications pour la gestion de l'eau et des matières résiduelles et à la diminution de 0,1 % découlant de la réduction du remboursement des dettes des anciennes villes entraîne une hausse globale de 3,9 % du compte de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne.

VARIATION DE LA FACTURE DE TAXES 2024 DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE MOYENNE (incluant les condominiums)

Selon l'évaluation moyenne : 293 000 \$													
	Beauport	Cap-Rouge	Charles-bourg	Lac Saint-Charles	Lorette-ville	Québec	Saint-Émile	Sainte-Foy	Sillery	Val-Bélair	Vanier	Moyenne	Variation
Facture de taxes 2023	3 060 \$	3 060 \$	3 060 \$	3 060 \$	3 060 \$	3 184 \$	3 060 \$	3 061 \$	3 060 \$	3 068 \$	3 060 \$	3 100 \$	
Indexation													
Taxes foncières générales	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	
Tarifications	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	
Total de l'indexation	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	3,0 %
Ajustement des tarifications	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	} 0,9 %
Variation de la taxe pour les dettes ex-villes	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	-3 \$	0 \$	-1 \$	0 \$	-2 \$	0 \$	-2 \$	
Facture de taxes 2024	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 303 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 188 \$	3 182 \$	3 220 \$	
Variation totale de la facture de taxes en 2024	122 \$	122 \$	122 \$	122 \$	122 \$	119 \$	122 \$	121 \$	122 \$	120 \$	122 \$	120 \$	3,9 %
	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	3,7 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	4,0 %	3,9 %	3,9 %

Au total pour 2024, cette indexation représente une hausse de la facture de taxes de 120 \$ pour une résidence unifamiliale moyenne

Non résidentiel

↑	3,0 %	Taxe foncière générale
↑	1,7 %	Tarifications relatives à l'eau et aux matières résiduelles*
↑	4,7 %	Hausse de la facture de taxes

En 2024, la hausse de 3,0 % des taxes, combinée à l'impact de 1,7 % de l'ajustement des tarifications pour la gestion de l'eau et des matières résiduelles entraîne une hausse globale de 4,7 % du compte de taxes non résidentiel moyen.

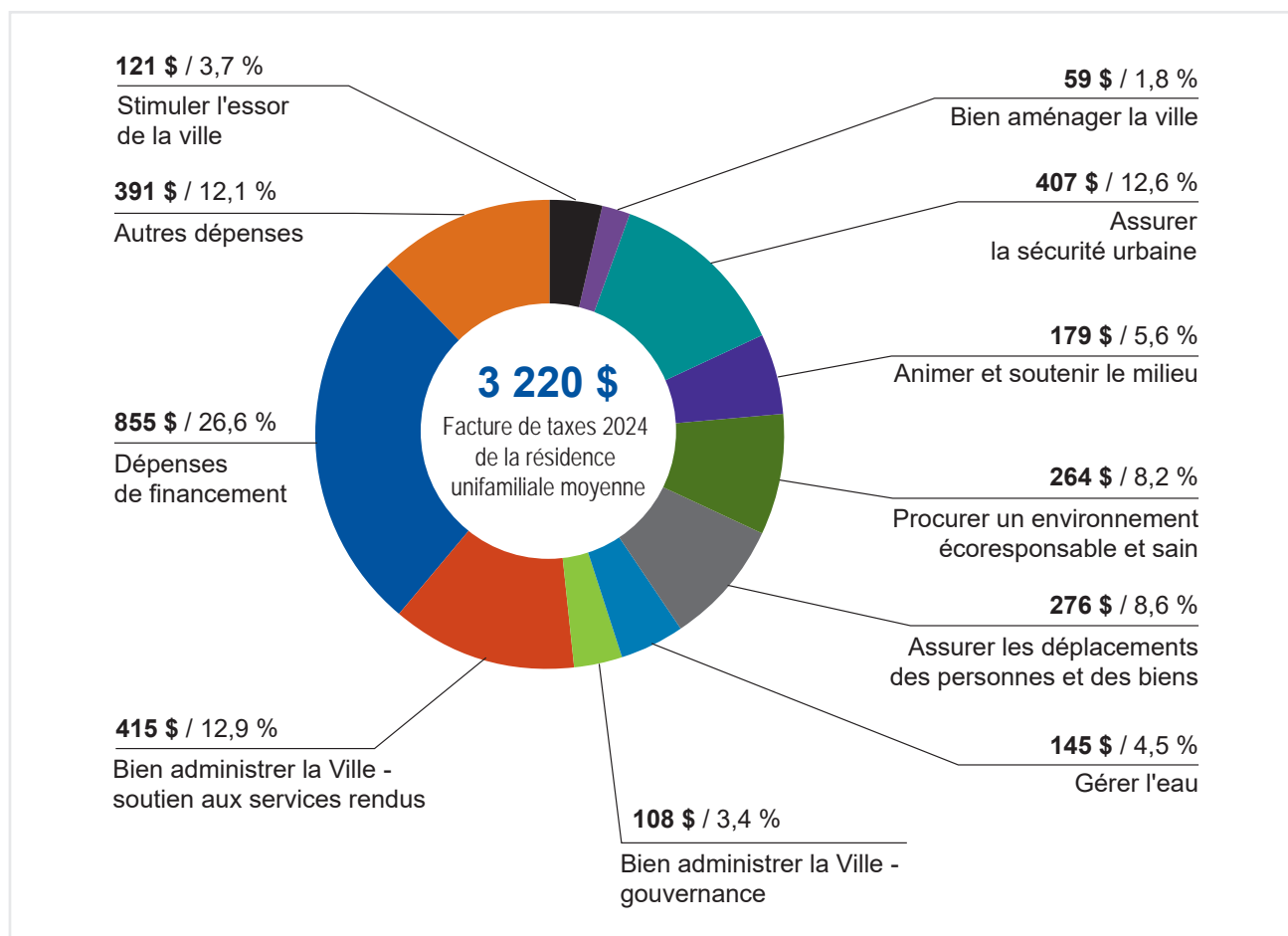
* En conservant une consommation d'eau et une production de déchets inchangées, l'augmentation du compte de taxes se situe à 4,7 %.

Les propriétaires d'immeubles non résidentiels facturés au volume peuvent agir sur les montants payés en tarifications fiscales sur l'eau et les matières résiduelles. Ainsi, l'augmentation du compte de taxes pourrait être inférieure à 4,7 % si leur consommation était réduite.

Par exemple, une consommation d'eau réduite de 12 % combinée à une production de déchets réduite de 7 % limiteraient l'augmentation du compte de taxes à 3,9 %.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SERVICES RENDUS

pour une résidence unifamiliale moyenne



VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Un **BUDGET DE FONCTIONNEMENT ÉQUILIBRÉ** de **1 904,1 M\$**, en hausse de **131,9 M\$** (7,4 %).

BUDGET DES REVENUS 2023		Contribution à la hausse	1 772,2 M\$
↑	hausse générale des taxes de 3,0 %	2,2 %	38,4 M\$
↑	ajustement des tarifications fiscales - eau et matières résiduelles	1,1 %	19,3 M\$
↑	revenus supplémentaires découlant des nouvelles constructions et des rénovations d'immeubles	1,1 %	19,8 M\$
↑	nouvelle mesure écofiscale - taxe sur les surfaces imperméables	0,1 %	1,7 M\$
↑	quotes-parts	0,3 %	6,2 M\$
↑	revenus de transferts	1,8 %	32,2 M\$
↑	services rendus	0,1 %	2,2 M\$
↑	intérêts sur placements	0,3 %	5,0 M\$
↑	autres revenus	0,6 %	10,4 M\$
↓	affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté	-0,2 %	-3,3 M\$
VARIATION TOTALE		7,4 %	131,9 M\$
BUDGET DES REVENUS 2024			1 904,1 M\$

BUDGET DES DÉPENSES 2023		Contribution à la hausse	1 772,2 M\$
↑	dépenses en continuité des services existants	5,1 %	90,4 M\$
↑	autres dépenses, incluant la contribution au RTC	1,2 %	20,1 M\$
↑	service de la dette	0,4 %	7,6 M\$
Sous-total pour la continuité des services		6,7 %	118,1 M\$
↓	mesures de réduction des dépenses des unités administratives	-1,4 %	-23,8 M\$
Sous-total incluant les mesures de réduction des dépenses		5,3 %	94,4 M\$
↑	ajouts de services en lien avec la Stratégie de développement durable	0,6 %	10,1 M\$
↑	ajouts de services prioritaires aux citoyens	0,7 %	12,4 M\$
↑	réserve d'infrastructures pour changements climatiques	0,8 %	15,0 M\$
Sous-total des ajouts de services prioritaires		2,1 %	37,5 M\$
VARIATION TOTALE		7,4 %	131,9 M\$
BUDGET DES DÉPENSES 2024			1 904,1 M\$



SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Le tableau suivant présente le sommaire des revenus et des dépenses de fonctionnement.

Sommaire des prévisions budgétaires de fonctionnement
(en millions de dollars)

Activités de fonctionnement	RÉEL		PROJETÉ*	BUDGET		ÉCART	
	2021	2022	2023	2023	2024	2024-2023	
REVENUS							
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 245,6	1 305,6	1 358,5	1 361,5	1 441,0	79,5	5,8 %
Quotes-parts	44,7	41,1	43,8	43,8	50,0	6,2	14,2 %
Transferts	74,4	82,2	86,1	87,1	119,3	32,2	37,0 %
Services rendus	58,7	74,1	81,4	84,8	87,0	2,2	2,6 %
Imposition de droits	66,5	75,9	67,0	52,0	53,6	1,6	3,1 %
Amendes et pénalités	17,1	19,5	20,3	21,6	23,8	2,2	10,2 %
Intérêts	9,9	31,6	35,0	30,0	35,6	5,6	18,7 %
Autres revenus	10,8	11,7	11,0	8,9	7,3	-1,6	-18,0 %
Affectations	88,3	85,1	87,9	82,5	86,5	4,0	4,8 %
Total des revenus	1 616,0	1 726,8	1 791,0	1 772,2	1 904,1	131,9	7,4 %
DÉPENSES							
Dépenses des unités administratives							
Direction générale	74,9	80,0	88,3	88,5	97,9	9,4	10,7 %
Citoyen et vitalité urbaine	162,7	187,1	199,7	215,5	228,6	13,1	6,1 %
Services de proximité	250,5	288,5	329,3	292,9	327,7	34,8	11,9 %
Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	224,4	237,6	246,9	241,7	252,5	10,8	4,5 %
Infrastructures durables	195,5	224,4	256,5	239,3	260,3	21,0	8,8 %
Total dépenses des unités administratives	908,1	1 017,6	1 120,8	1 077,9	1 167,1	89,2	8,3 %
Autres dépenses	213,2	188,5	190,8	211,2	231,3	20,1	9,5 %
Dépenses de financement							
Service de la dette	282,4	297,8	306,4	310,4	318,0	7,6	2,4 %
Paiement comptant d'immobilisations (PCI)	156,3	158,0	157,7	157,7	157,7	-	- %
Réserve d'infrastructures pour changements climatiques	-	-	15,0	15,0	30,0	15,0	100,0 %
Total dépenses de financement	438,7	455,8	479,1	483,1	505,7	22,6	4,7 %
Total des dépenses	1 560,0	1 661,9	1 790,7	1 772,2	1 904,1	131,9	7,4 %
EXCÉDENT AVANT ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES	56,0	64,9	0,3	0,0	0,0		
ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES							
Revenus	32,5	36,0	n/d	n/d	n/d		
Dépenses	32,0	35,2	n/d	n/d	n/d		
Écart des revenus sur les dépenses	0,5	0,8	n/d	n/d	n/d		
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	56,5	65,7	0,3	0,0	0,0		

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

Le tableau suivant présente le sommaire du budget de fonctionnement de la Ville de Québec et le budget d'investissement de la Ville de Québec et du RTC.

Sommaire des prévisions budgétaires du budget de fonctionnement et d'investissement (en millions de dollars)

	Budget		Écart	
	2023	2024	2024-2023	
Budget de fonctionnement - Ville de Québec	1 772,2 M\$	1 904,1 M\$	131,9 M\$	7,4 %
Budget d'investissement - Ville de Québec	1 155,9 M\$	1 027,3 M\$	-128,6 M\$	-11,1 %
Budget d'investissement - RTC	87,0 M\$	241,3 M\$	154,3 M\$	177,3 %
Total budget d'investissement	1 242,9 M\$	1 268,6 M\$	25,7 M\$	2,1 %

Le tableau suivant présente le rapprochement des prévisions budgétaires consolidées² de l'état des résultats, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Rapprochement des prévisions budgétaires consolidées de l'état des résultats (en millions de dollars)

RAPPROCHEMENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS							
	Budget 2023	Budget 2024					
Non audité	Budget NCSP consolidé	Agglomération	Locale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé*	Ajustements NCSP consolidé	Budget NCSP consolidé
Revenus							
Fonctionnement	1 936,6 M\$	1 019,7 M\$	1 655,5 M\$	317,1 M\$	2 044,3 M\$	45,3 M\$	2 089,6 M\$
Investissement	542,7 M\$	139,1 M\$	94,9 M\$	156,0 M\$	390,0 M\$	13,1 M\$	403,1 M\$
Total des revenus	2 479,3 M\$	1 158,8 M\$	1 750,4 M\$	473,1 M\$	2 434,3 M\$	58,4 M\$	2 492,7 M\$
Charges	1 950,7 M\$	886,4 M\$	1 493,2 M\$	303,1 M\$	1 734,7 M\$	357,8 M\$	2 092,5 M\$
Excédent (déficit) de l'exercice	528,6 M\$	272,4 M\$	257,2 M\$	170,0 M\$	699,6 M\$	-299,4 M\$	400,2 M\$

* Le total consolidé exclut les opérations entre les compétences d'agglomération, les compétences de nature locale et les organismes contrôlés et partenariats



² Soit ceux de la Ville et des organismes compris dans son périmètre comptable : le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC)

MESURES DE RÉDUCTION DE DÉPENSES

Afin de limiter l'augmentation des dépenses, des efforts budgétaires de 23,8 M\$ sont prévus par les unités administratives, et ce, sans affecter les services aux citoyens. Le tableau suivant présente le sommaire des efforts budgétaires.

Mesure de réduction de dépenses des unités administratives (en dollars)

	Budget 2024
Optimisation dans la gestion administrative	
Frais administratifs	
Réduction des fournitures de bureau (diminution de 10,0 %)	106 939 \$
Réduction des frais de déplacement (diminution de 15,0 %)	381 539 \$
Réduction des contrats de services professionnels	318 825 \$
Espaces locatifs	
Diminution des baux à la suite de l'optimisation des espaces	912 500 \$
Réduction de location dans les centres de services scolaires	300 000 \$
Gestion des bâtiments	
Mesures d'économie d'énergie	1 342 274 \$
Réduction des frais d'entretien	300 400 \$
Gel et optimisation de la flotte de véhicules légers	
Économies de coûts d'entretien	200 000 \$
Économies sur le volume de carburant	121 753 \$
Voies de circulation	
Économies dans l'entretien des voies de circulation, incluant déneigement	3 000 000 \$
Optimisation liée à la gestion de la mobilité	322 468 \$
Sous-total optimisation dans la gestion administrative	7 306 698 \$



	Budget 2024
Optimisation dans la gestion des services	
Matières résiduelles	
Reprise en régie de la collecte pour le secteur de La Haute-Saint-Charles	2 555 000 \$
Optimisation des opérations aux écocentres	400 000 \$
Obligation d'utiliser des sacs en papier pour la récupération de feuilles	150 000 \$
Matières organiques	
Réduction des coûts au centre de récupération des matières organiques	1 555 000 \$
Réduction des coûts de traitement des résidus alimentaires	550 000 \$
Traitement des eaux	
Optimisation de l'utilisation des produits chimiques	286 000 \$
Réduction des coûts de dépistage des conduites en plomb	317 437 \$
Aménagements	
Optimisation des installations extérieures	200 000 \$
Sous-total optimisation dans la gestion des services	6 013 437 \$
Contrôle de la masse salariale	
Économies sur mouvements de personnel et abolitions de postes	6 467 499 \$
Réduction des heures supplémentaires	1 510 000 \$
Sous-total contrôle de la masse salariale	7 977 499 \$
Autres mesures de réduction de dépenses	2 454 225 \$
Mesures de réduction de dépenses	23 751 859 \$



REVENUS SUPPLÉMENTAIRES

Le budget 2024 prévoit 24,9 M\$ de revenus supplémentaires associés aux coûts de livraison de services publics de la Ville dont :

- ▶ 2,3 M\$ provenant de l'indexation générale de 5,6 % de la tarification des biens et services fournis par la Ville

De nouvelles initiatives :

- ▶ 19,3 M\$ relativement à l'ajustement des tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles
- ▶ 1,7 M\$ découlant de la mise en place d'une nouvelle mesure écofiscale pour les surfaces imperméables
- ▶ 1,6 M\$ provenant de l'ajustement de certaines tarifications des biens et services fournis par la Ville

Le tableau suivant présente le détail des revenus supplémentaires associés à la livraison de services.

Revenus supplémentaires (en dollars)

	Nombre estimé	Budget 2024
Taxes		
Ajustement des tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles afin de se rapprocher du coût réel des services*		19 314 000 \$
Taxe sur les surfaces imperméables		1 700 000 \$
Total taxes		21 014 000 \$
Tarifications		
Indexation générale de 5,6 % des tarifs sur les biens et services fournis par la Ville		2 273 000 \$
Utilisation de la voie publique :		
Tarification pour l'occupation de la chaussée	750	500 000 \$
Revenus de stationnements - harmonisation des heures de parcomètres, ajout des zones et ajustement des tarifications des vignettes		304 000 \$
Demandes de services :		
Ouverture et fermeture d'eau - Ajustement du tarif de 100 \$ à 150 \$	3 000	150 000 \$
Ajustement de la tarification des permis de construction, certificats d'autorisation et modifications réglementaires	7 261	400 000 \$
Tarification pour la coupe d'arbres dans les projets de construction ou d'aménagement	1 810	150 000 \$
Enregistrement obligatoire des chats	12 000	145 000 \$
Total tarifications		3 922 000 \$
Total des revenus supplémentaires		24 936 000 \$

* La dernière révision des tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles avait été réalisée en 2013

Au cours de l'année 2024, à la suite de l'adoption du projet de loi en matière de fiscalité municipale, la Ville appliquera une taxe sur les terrains vagues desservis équivalente à 2,5 fois le taux de base applicable à la catégorie des immeubles résidentiels comparativement au maximum de 2 fois actuellement permis. Les revenus additionnels permettront de réduire le recours à l'excédent de fonctionnement pour équilibrer le budget.

AJOUTS DE SERVICES PRIORITAIRES AUX CITOYENS

En 2024 les ajouts de services prioritaires aux citoyens totalisent 22 521 560 \$ dont 10 084 229 \$ en soutien à la Stratégie de développement durable. Ces ajouts amélioreront la qualité des services rendus aux citoyens.

Le tableau suivant présente les ajouts selon les services rendus, qui comprennent notamment des améliorations en lien avec la sécurité urbaine, l'animation et le soutien au milieu et l'environnement.

Ajouts de services aux citoyens par services rendus (en dollars)

	Hausse 2024	Développement durable
Stimuler l'essor de la ville	530 101 \$	230 101 \$
Bien aménager la ville	298 529 \$	99 420 \$
Assurer la sécurité urbaine	4 242 016 \$	2 222 644 \$
Animer et soutenir le milieu	4 040 000 \$	2 415 000 \$
Procurer un environnement écoresponsable et sain	3 215 957 \$	3 215 957 \$
Assurer les déplacements des personnes et des biens	1 782 513 \$	805 116 \$
Gérer l'eau	1 462 154 \$	447 991 \$
Bien administrer la Ville		
Gouvernance	209 090 \$	-
Soutien aux services rendus	6 741 200 \$	648 000 \$
Total des ajouts de services aux citoyens	22 521 560 \$	10 084 229 \$

Le détail des ajouts de services rendus se retrouve à la section dépenses du document budgétaire détaillé



CADRE FINANCIER

Afin d'assurer une saine gestion des finances publiques, la Ville respecte son cadre financier par l'application de politiques financières rigoureuses. Les politiques financières fixent certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Elles sont renforcées par les cibles suivantes :

- ▶ dette nette consolidée par rapport aux revenus de fonctionnement consolidés à 70,0 % d'ici 2032
- ▶ service de la dette nette par rapport aux revenus de fonctionnement à 10,0 % d'ici 2032
- ▶ dotation annuelle de la réserve d'infrastructures pour changements climatiques pouvant atteindre 300,0 M\$

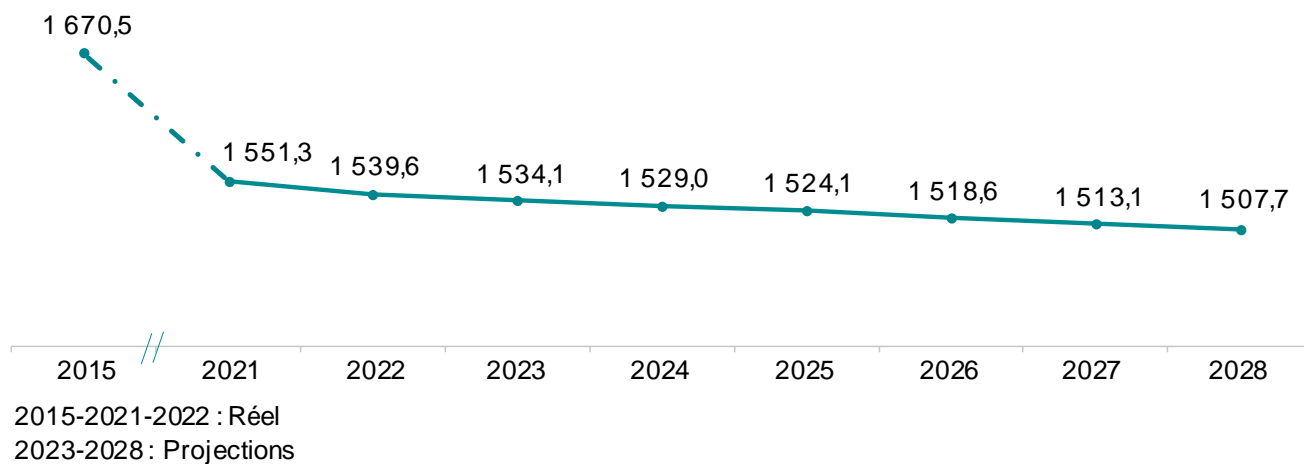
Cadre financier	Budget 2023	Budget 2024
Dette nette consolidée par rapport aux revenus de fonctionnement Cible : ≤ 70,0 % en 2032	89,1 %	86,9 %
Service de la dette nette par rapport aux revenus de fonctionnement Cible : ≤ 10,0 % en 2032	14,6 %	13,7 %
Réserve d'infrastructures pour changements climatiques + 15,0 M\$ par an Cible : 300,0 M\$	15,0 M\$	30,0 M\$
Paiement comptant d'immobilisations (PCI) Cible : 157,7 M\$ récurrent	157,7 M\$	157,7 M\$
Réserve financière pour le paiement de la dette Cible : 50,0 M\$ récurrent	50,0 M\$	50,0 M\$
Rémunération globale Cible : ≤ 40,0 %	35,3 %	33,5 %
Contingent Cible : 0,5 % du budget de fonctionnement des unités administratives	5,0 M\$	5,8 M\$



DETTE NETTE

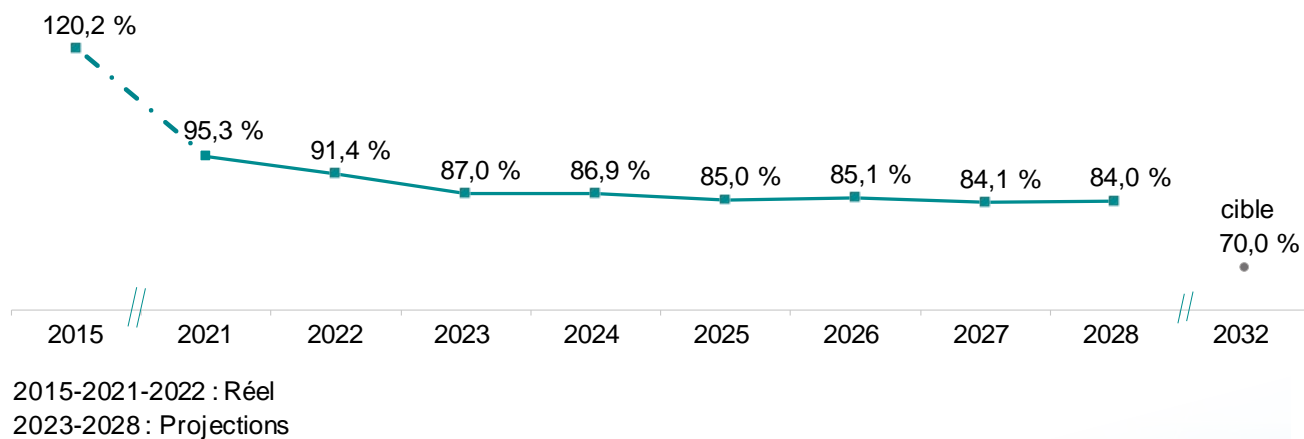
La gestion financière responsable permet de diminuer la pression sur la dette. En 2024, la dette nette recule à 1 529,0 M\$, en baisse de 5,1 M\$ par rapport à la projection 2023.

Dette nette
(en millions de dollars)



En 2024, il est prévu que le ratio de la dette nette consolidée par rapport aux revenus de fonctionnement consolidés soit de 86,9 %.

Dette nette consolidée par rapport aux revenus de fonctionnement consolidés



PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2033

La Ville effectue une planification des investissements sur une période de dix ans afin de permettre une meilleure planification des besoins de pérennité des infrastructures et des grands projets de développement de la Ville dans le respect de la Politique de gestion de la dette.

En 2024, le total des investissements prévus se situe à 1 268,6 M\$, dont 1 027,3 M\$ pour la Ville et 241,3 M\$ pour le RTC.

Sommaire des investissements (en millions de dollars)

Programme décennal d'immobilisations	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	2029-2033	Total 2024-2033	
INVESTISSEMENTS									
Ville de Québec	716,5	659,4	579,3	521,5	481,9	2 958,5	2 310,8	5 269,3	62,0 %
Tramway de Québec*	310,8	-	-	-	-	310,8	-	310,8	3,7 %
Sous-total Ville de Québec	1 027,3	659,4	579,3	521,5	481,9	3 269,3	2 310,8	5 580,1	65,7 %
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	241,3	236,1	414,7	418,0	377,6	1 687,8	1 229,8	2 917,6	34,3 %
Investissements totaux	1 268,6	895,5	994,0	939,5	859,5	4 957,1	3 540,6	8 497,7	100,0 %
FINANCEMENT									
Financement externe	646,4	345,7	431,7	424,1	368,9	2 216,9	1 264,0	3 480,9	41,0 %
Emprunts par obligations	402,2	376,9	392,4	350,2	326,9	1 848,7	1 468,1	3 316,8	39,0 %
Paiement comptant d'immobilisations	157,7	157,7	157,7	157,7	157,7	788,5	788,5	1 577,0	18,6 %
Fonds de parcs, fonds carrières et sablières et autres	62,3	15,2	12,2	7,5	6,0	103,1	20,0	123,1	1,4 %
Financement total	1 268,6	895,5	994,0	939,5	859,5	4 957,1	3 540,6	8 497,7	100,0 %

* Le montant pour 2024 correspond au solde de l'enveloppe des dépenses autorisées; seuls les travaux essentiels seront poursuivis jusqu'à ce que les discussions avec le gouvernement soient finalisées

Il s'agit d'investissements importants qui s'inscrivent en continuité avec les actions entreprises au cours des dernières années. La Ville a choisi d'investir notamment pour de grands projets, tels que le logement social, la mobilité active, le Plan de transition et d'action climatique et la sécurité routière, et de profiter pleinement des programmes gouvernementaux d'aide financière destinés aux infrastructures. La mise à niveau des infrastructures et l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens vont permettre de transférer aux générations futures des équipements municipaux de valeur.

En novembre 2023, le gouvernement a mandaté CDPQ Infra pour identifier un projet de transport structurant permettant d'améliorer le transport en commun pour la ville de Québec. Le projet de tramway sera évalué dans le cadre de ce mandat. L'investissement de 310,8 M\$ est prévu pour 2024. Seuls les travaux essentiels seront poursuivis jusqu'à ce que les discussions avec le gouvernement soient finalisées.

GRANDS PROJETS DU PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2033

Le portrait d'une ville se dessine en fonction des projets majeurs qui voient le jour sur son territoire.

Les investissements prévus au PDI 2024-2033 sont de 8 497,7 M\$ et comprennent notamment les grands projets présentés au tableau suivant.

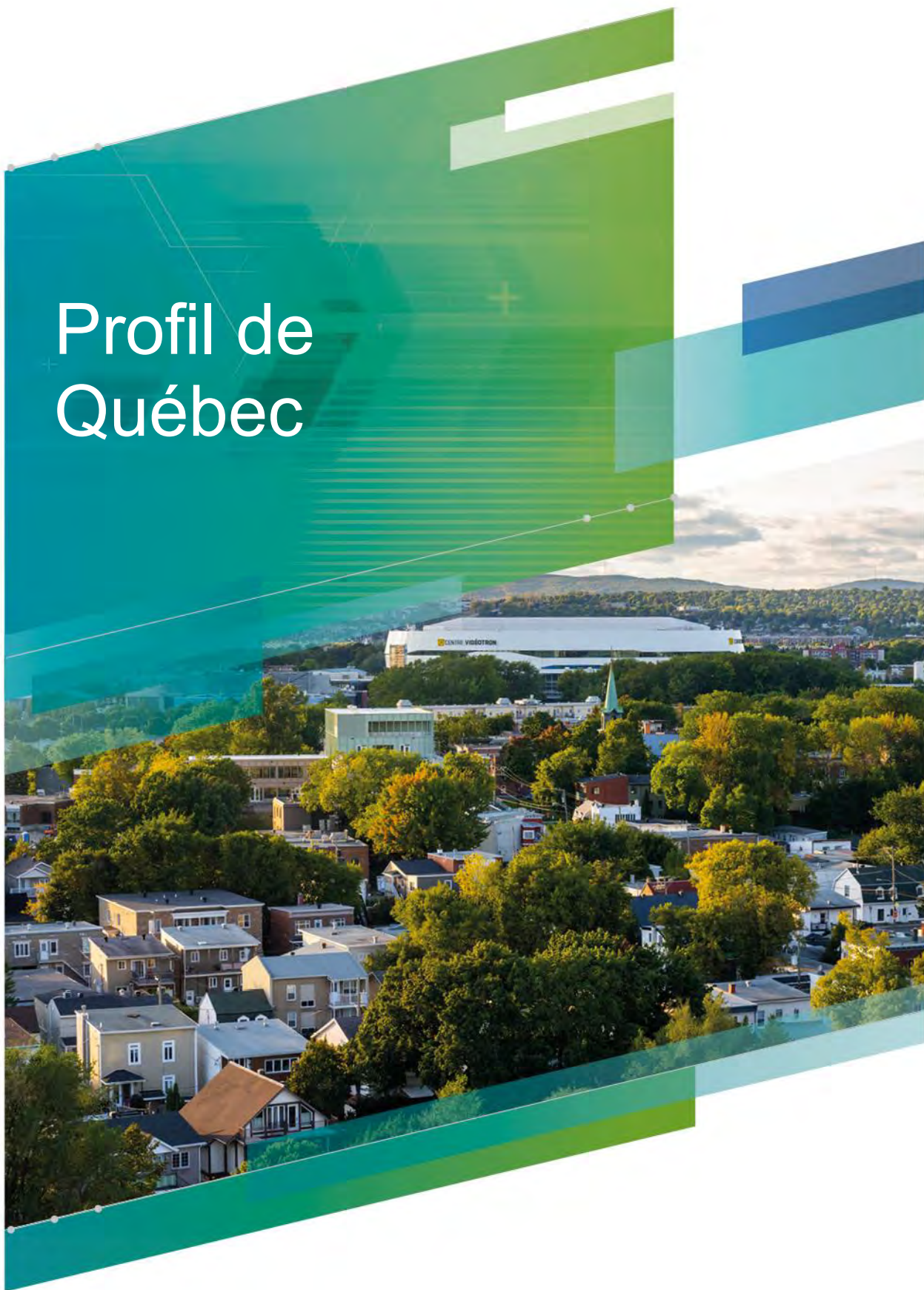
GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT | Montants prévus pour 2024-2033

2 917,6 M\$		Projets du Réseau de transport de la Capitale, dont les PROJETS D'ÉLECTRIFICATION
1 170,1 M\$		Projets d' INGÉNIERIE , notamment la réhabilitation et la réfection de chaussées, la réfection et l'entretien des ouvrages d'art, des ouvrages d'eau et d'assainissement
250,9 M\$		Projets liés à l'entente de DÉVELOPPEMENT CULTUREL entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville (232,5 M\$) et VISIONS CULTURELLES (18,4 M\$)
209,9 M\$		Projets de réfection des postes D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (84,3 M\$), de l' USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE de Sainte-Foy (29,9 M\$), protection de la PRISE D'EAU du lac Saint-Charles (19,8 M\$) et augmentation de la réserve d'eau potable de l' USINE DE TRAITEMENT DES EAUX de Québec (6,3 M\$)
193,0 M\$		Mise en œuvre de la Vision de la MOBILITÉ ACTIVE 2023-2027
186,2 M\$		Développement de LOGEMENTS SOCIAUX (89,5 M\$), programme RÉNOVATION QUÉBEC (65,0 M\$), programme ACCÈS FAMILLE (24,7 M\$), développement d'habitations abordables (4,0 M\$) et Fonds fiscalisés pour logements abordables (3,0 M\$)
182,3 M\$		ACQUISITIONS ET REMPLACEMENTS DE DIVERS VÉHICULES , incluant les véhicules électriques et les bornes de recharge

127,1 M\$		Plan directeur AQUATIQUE
101,4 M\$		Investissements en SÉCURITÉ ROUTIÈRE
100,0 M\$		Travaux au COMPLEXE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE de la ville de Québec
91,7 M\$		Travaux correctifs de la RIVIÈRE LORETTE (55,8 M\$) et travaux liés au PLAN de mise en valeur des RIVIÈRES (35,9 M\$)
89,0 M\$		PLAN DE TRANSITION et D'ACTION CLIMATIQUE
84,9 M\$		Mise à niveau des équipements récréatifs, sportifs et de plein air, notamment les aires de PLANCHES À ROULETTES (22,5 M\$), les terrains de TENNIS et de PICKLEBALL (17,4 M\$), les terrains de BASKETBALL (8,3 M\$), les terrains de BASEBALL (8,9 M\$), les surfaces synthétiques de SOCCER (4,8 M\$), les terrains de VOLLEYBALL DE PLAGE (4,0 M\$) et les surfaces MULTISPORTS (19,0 M\$)
83,7 M\$		Plantation d' ARBRES et autres végétaux
2 709,9 M\$		Autres projets prévus au Programme décennal d'immobilisations
8 497,7 M\$	INVESTISSEMENTS TOTAUX 2024-2033	

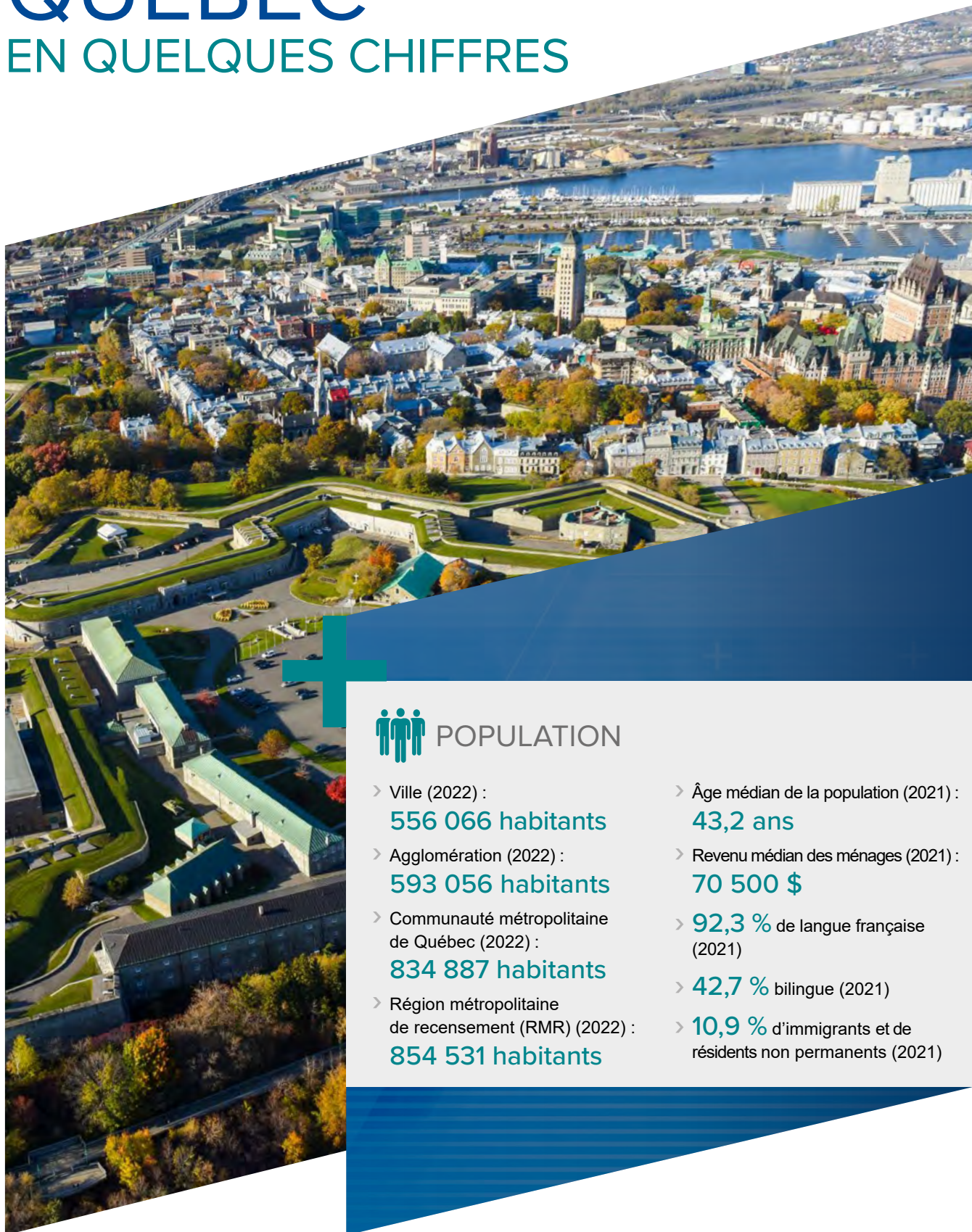


Profil de Québec



QUÉBEC

EN QUELQUES CHIFFRES



POPULATION

- > Ville (2022) :
556 066 habitants
- > Agglomération (2022) :
593 056 habitants
- > Communauté métropolitaine de Québec (2022) :
834 887 habitants
- > Région métropolitaine de recensement (RMR) (2022) :
854 531 habitants
- > Âge médian de la population (2021) :
43,2 ans
- > Revenu médian des ménages (2021) :
70 500 \$
- > **92,3 %** de langue française (2021)
- > **42,7 %** bilingue (2021)
- > **10,9 %** d'immigrants et de résidents non permanents (2021)



INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET PIÉTONNIÈRES



SUPERFICIE

455 km²



Bilan des infrastructures pour l'année 2023 :

- > **2 404,1 km** de routes
- > **1 333,7 km** de trottoirs
- > **404,7 km** de réseau cyclable
- > **126,9 km** de sentiers en milieu naturel
- > **115 000** arbres d'alignements
- > **2 ponts et 1 traversier** donnent accès à la capitale
- > Accès direct à tout le nord-est américain
- > **2 191 ouvrages d'art et structures**



> RÉSEAU DE TRANSPORT

- > **4 390 arrêts**
- > **868 km de réseau**, dont 66 km de voies réservées
- > **24,2 millions** de déplacements en 2022





INFRASTRUCTURES D'EAU

- > 4 usines de production d'eau potable
- > Plus de 87 millions de m³ d'eau potable produite par année
- > 2 stations d'épuration des eaux usées
- > 138 millions de m³ d'eaux usées traitées par année
- > 7 014 km de conduites d'aqueduc et d'égout



ENVIRONNEMENT

- > 5 écocentres permanents et 8 écocentres mobiles
- > 536 parcs et espaces verts



ÉDUCATION

- > **Université Laval**, 1^{re} université francophone en Amérique en 1852 (Séminaire de Québec en 1663)
- > École nationale d'administration publique, Institut national de recherche scientifique, Université TELUQ, Université de Montréal (campus Québec), Université du Québec à Trois-Rivières (Centre universitaire de Québec)
- > 10 collèges et cégeps



SPORTS



> 14 grands événements sportifs, dont sept à caractère international



> 1 équipe de football universitaire, le Rouge et Or



> 1 équipe de hockey junior majeur, les Remparts de Québec



> 1 équipe de baseball professionnelle, les Capitales



Photo : Jeff Frenette

- › **1^{er} rang des meilleures destinations touristiques au Canada en 2023**
et ce pour une huitième année consécutive (magazine *Travel + Leisure*)
- › La visite du Vieux-Québec figure au **3^e rang** des **meilleures activités touristiques à faire au Canada** en 2023 selon les usagers de Tripadvisor (palmarès Travelers' Choice - Best of the Best 2023)
- › **7,4 millions de visiteurs**
3,5 millions de touristes et 3,9 millions d'excursionnistes d'un jour (ministère du Tourisme, 2022)
- › **1,6 G\$ en dépenses touristiques** et **2,1 G\$ en dépenses pour l'ensemble des visiteurs** (touristes + excursionnistes)
- › **Plus de 1 291 établissements d'hébergement et de restauration**
(Statistique Canada, registre des entreprises)
- › **31 300 emplois** en tourisme (région touristique de Québec)



Membre de l'**Organisation des villes
du patrimoine mondial (OVPM)**



> AÉROPORT INTERNATIONAL JEAN-LESAGE



- > 2^e en importance au Québec et 11^e au Canada
- > 1 174 321 passagers en 2022



PORT DE QUÉBEC ET SON TERMINAL DE CROISIÈRES



- > 96 escales de navires (2022)
- > 92 000 croisiéristes et membres d'équipage en visite (2022)
- > 27,7 millions de tonnes de marchandises manutentionnées (2022)



> CULTURE

- > 43 festivals et événements majeurs (2022)
- > 26 établissements formant le Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec
- > 10 musées
- > 19 lieux d'interprétation
- > 32 théâtres et salles de spectacle
- > Près de 220 jours de tournage, 72 projets (2023)
- > 177 organismes culturels et artistiques professionnels
- > 121 organismes culturels amateurs
- > 439 oeuvres d'art public
- > 105 structures extérieures pour les expositions éphémères



Photo : Jeff Frenette



CENTRES COMMERCIAUX (2023)

- > **19,1 G\$** de ventes au détail
- > **88 complexes commerciaux** regroupant près de **2 890 entreprises**



ADMINISTRATION PUBLIQUE (FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET MUNICIPALE)

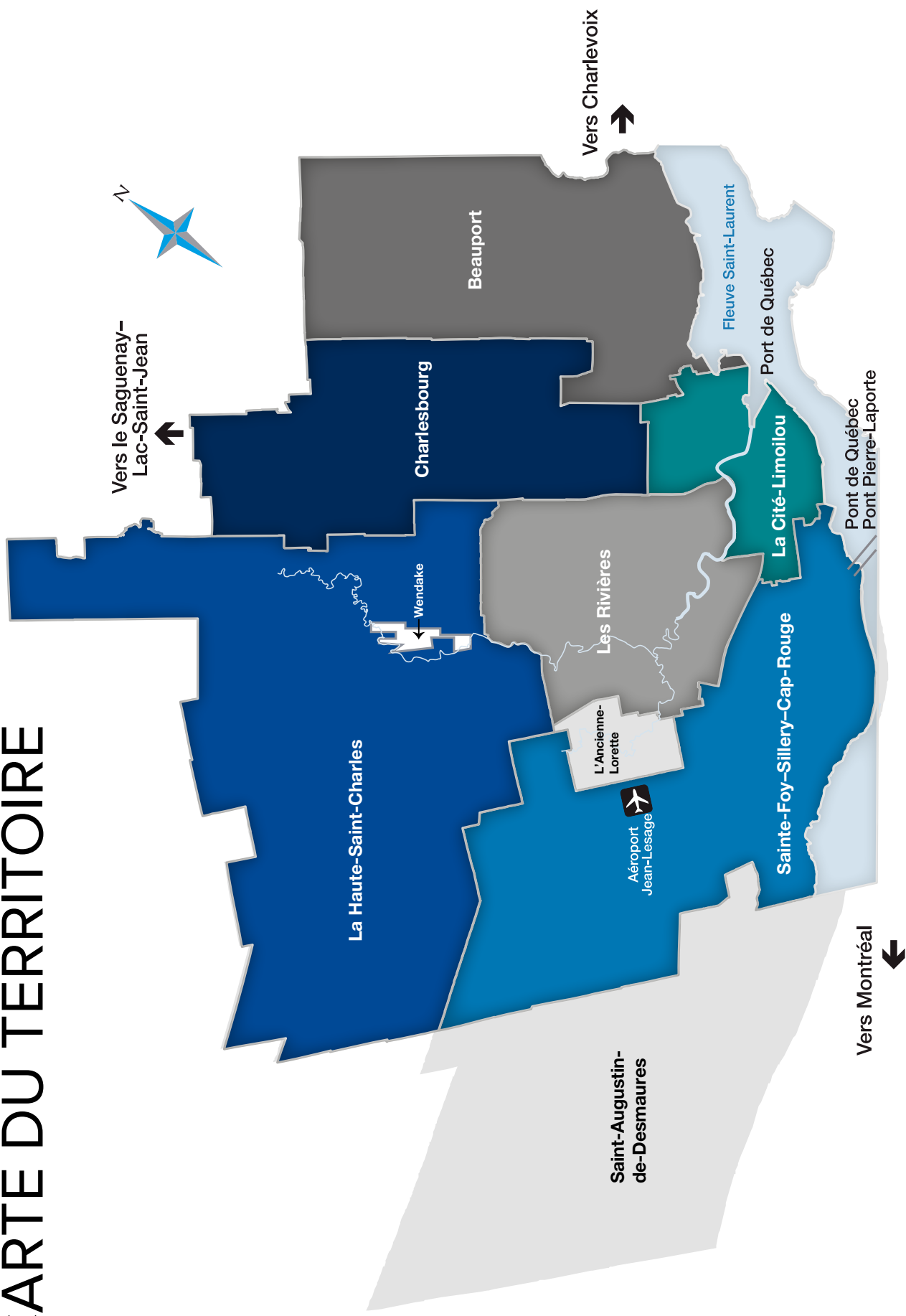
- > **54 700 emplois** en services gouvernementaux représentant 12,4 % du total de l'emploi régional



SANTÉ

- > 8 centres hospitaliers
- > 1 centre intégré universitaire de santé et services sociaux
- > 8 centres de réadaptation
- > 22 centres d'hébergement et de soin de longues durée (CHSLD)
- > 2 centres jeunesse

CARTE DU TERRITOIRE



CONSEIL MUNICIPAL



Bruno Marchand
Maire

Arrondissement de La Cité-Limoilou



Claude Villeneuve
Maizerets-Lairet
Chef de l'opposition officielle



Catherine Vallières-Roland
Montcalm–Saint-Sacrement
Présidente d'arrondissement



Pierre-Luc Lachance
Saint-Roch - Saint-Sauveur



Mélissa Coulombe-Leduc
Cap-aux-Diamants



Jackie Smith
Limoilou

Arrondissement des Rivières



Véronique Dallaire
Des Saules–Les Méandres



Patricia Boudreault-Bruyère
Neufchâtel-Lebourgneuf



Alicia Despins
Vanier-Duburger
Présidente d'arrondissement

Arrondissement de Charlesbourg



Claude Lavoie
Saint-Rodrigue
Président d'arrondissement



Marie-Pierre Boucher
Louis-XIV



Eric Ralph Mercier
Des Monts

Arrondissement de Sainte-Foy– Sillery–Cap-Rouge



David Weiser
Du Plateau



Anne Corriveau
Pointe-de-Sainte-Foy
Présidente d'arrondissement



Louis Martin
Cap-Rouge—Laurentien



Maude Mercier Larouche
Saint-Louis–Sillery

Arrondissement de Beauport



Stevens Melançon
Chute-Montmorency–Seigneurial
Président d'arrondissement



Isabelle Roy
Robert-Giffard



Jean-François Gosselin
Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles



Marie-Josée Asselin
Loretteville-Les Châtel



Bianca Dussault
Val-Bélair
Présidente d'arrondissement



Steve Verret
Lac-Saint-Charles-Saint-Émile

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Bruno Marchand
Maire
Président

Pierre-Luc Lachance
Vice-président

Marie-Josée Asselin
Vice-présidente

Mélissa Coulombe-Leduc
Membre

Maude Mercier Larouche
Membre

Marie-Pierre Boucher
Membre

Catherine Vallières-Roland
Membre

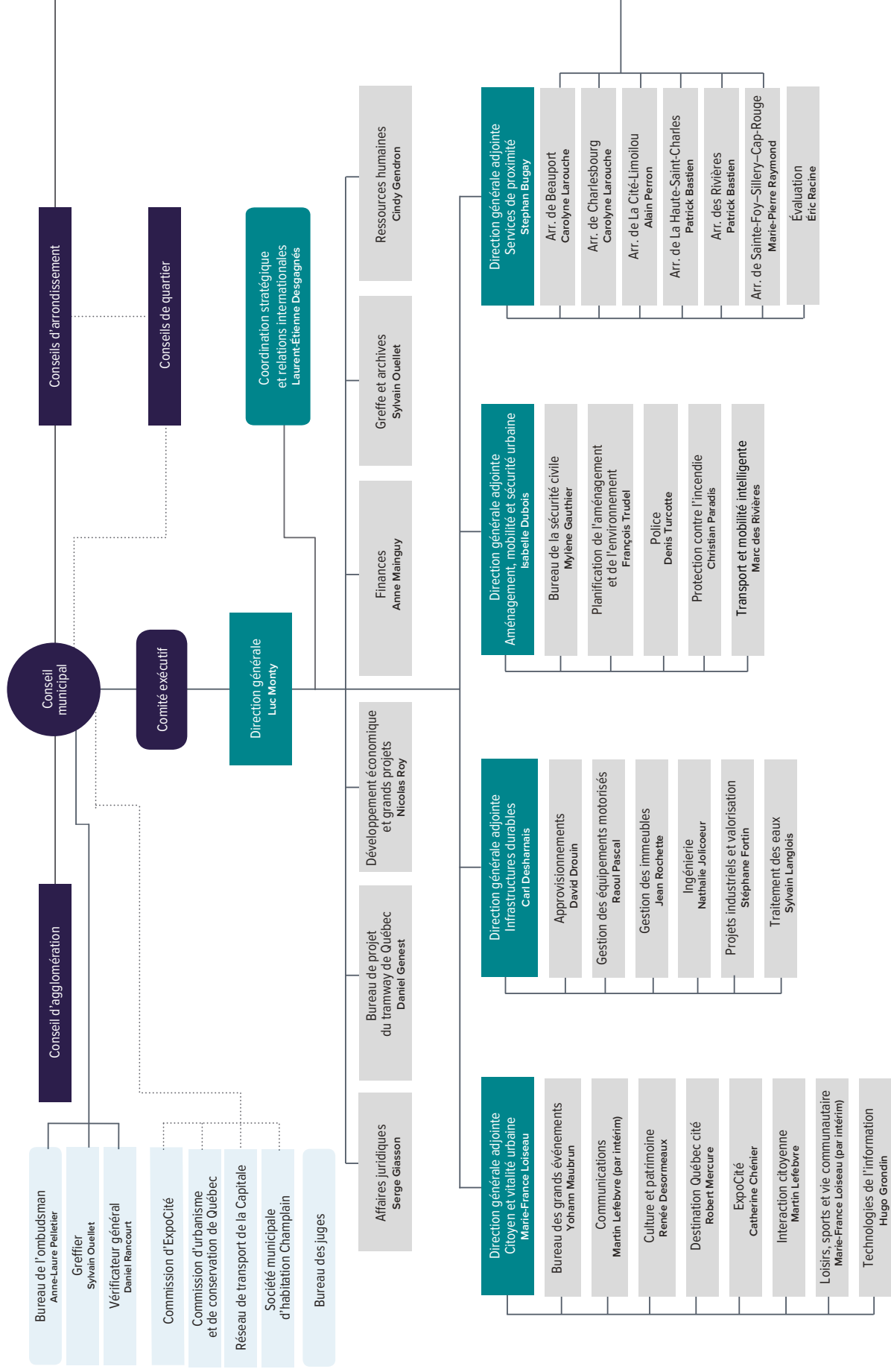
Steve Verret
Membre

David Weiser
Membre

Jean-François Gosselin
Membre

Claude Lavoie
Membre associé

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL



Perspectives économiques



Perspectives économiques 2024

La Ville de Québec présente une croissance continue depuis plus de vingt ans, à l'exception de la période pandémique. Cette constance découle de son économie diversifiée, de la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, d'infrastructures qui répondent aux besoins des entreprises, de nombreux centres de recherches ainsi qu'une activité commerciale soutenue par un secteur touristique très dynamique.

Au Québec, on anticipe une faible croissance du PIB en 2023 et 2024. En effet, une hausse de 0,4 % est attendue en 2023 alors que pour 2024, l'économie québécoise devrait présenter une progression presque nulle par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, le ralentissement économique sera plus important que celui de la province en 2023 alors que l'économie de la région sera en hausse de 0,1 %. Par ailleurs, une reprise graduelle s'amorcera en 2024 avec une croissance prévue à 1,0 %.

Le ralentissement de l'économie se fait ressentir à l'échelle mondiale. L'inflation qui est réapparue à la suite de la pandémie, exacerbée par les problèmes dans les chaînes d'approvisionnement et par la guerre en Ukraine, a forcé les banques centrales de tous les pays à hausser les taux d'intérêt à partir de 2022. Les effets de ces interventions seront de plus en plus apparents en 2023 et 2024 alors que l'impact se répercute de six à huit trimestres plus tard dans l'économie. La croissance économique sera faible, ce qui devrait ramener l'inflation graduellement près du taux cible de 2,0 %.

Dans la RMR de Québec, la croissance des prix ralentira en 2024 pour s'établir à 2,4 % par rapport à 4,2 % en 2023 et à 6,3 % en 2022.



CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

La persistance de l'inflation à la suite de la pandémie a entraîné une intervention musclée des banques centrales. En 2023, les taux directeurs se situent à des niveaux élevés. Le resserrement des conditions financières freine la demande dans la plupart des pays, une situation qui devrait perdurer aussi en 2024. L'Europe et la Chine, qui comptent ensemble pour un peu plus du tiers de l'économie mondiale, connaissent un fort ralentissement économique en comparaison de leur tendance observée avant la pandémie. Dans la zone euro, la croissance devrait être de 0,6 % en 2023 et de 1,1 % en 2024. En Chine, l'économie devrait progresser de 5,1 % en 2023 et de 4,6 % en 2024. L'économie américaine montre quant à elle plus de résilience face à la hausse des taux d'intérêt alors que la croissance attendue est de 2,3 % en 2023. Le ralentissement de la demande se fera sentir davantage en 2024 et limitera la croissance économique à 0,5 %.

ÉTATS-UNIS

Malgré la détermination de la Banque fédérale américaine, les hausses successives des taux tardent à ralentir la demande de biens et services aux États-Unis. Avec un marché de l'emploi toujours en augmentation, la consommation des ménages continue d'alimenter la croissance économique. L'investissement des entreprises est quant à lui soutenu par l'important plan d'infrastructures mis en place par l'administration américaine en 2022.

Par ailleurs, l'économie américaine pourrait connaître un ralentissement au début de 2024. L'emploi présente un ralentissement important au cours des derniers mois, notamment dans le secteur manufacturier où la création d'emploi s'est stabilisée depuis le début de 2023. La confiance des consommateurs est en baisse, dans un contexte où l'épargne accumulée durant la pandémie diminue. Les prévisions de croissance économique pour les États-Unis² sont de 2,3 % pour 2023 et de 0,5 % pour 2024. Ce ralentissement aura un impact important sur l'économie du Québec.

EUROPE

Pris dans leur ensemble, les pays européens représentent le second plus important partenaire commercial du Canada après les États-Unis. À peine remise des effets de la pandémie, l'économie européenne a été frappée de plein fouet par les conséquences de la guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée au début de 2022. Les prix de l'énergie et des matières premières ont fortement progressé. Les sécheresses de l'été 2022 ont également contribué à accentuer la pression sur le prix des aliments.

En 2023, l'inflation et les catastrophes naturelles expliquent la morosité de l'économie européenne. D'une part, la lutte à l'inflation s'est traduite par une hausse des taux d'intérêt qui a eu pour conséquence une baisse de la consommation. D'autre part, l'été 2023 a été marqué par des canicules et des incendies de forêt majeurs qui ont ralenti la production économique.

On s'attend à une détérioration des perspectives économiques des principaux partenaires économiques des pays européens. Le ralentissement économique attendu aux États-Unis en 2024, la faiblesse de l'économie chinoise et les taux d'intérêt élevés se traduiront par des progressions modestes du PIB³ en 2023 et en 2024. Dans la zone euro, la croissance devrait être de 0,6 % en 2023 et de 1,1 % en 2024.

² Les prévisions américaines concernant le PIB et l'inflation sont la moyenne des prévisions de septembre 2023 de Desjardins études économiques et de la Banque Nationale du Canada – Économie et stratégie (voir le tableau 1)

³ Les prévisions européennes, chinoises et mexicaines concernant le PIB proviennent des *Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE*, n° 114, 2023-09-19 (voir le tableau 1)

AUTRES RÉGIONS DU MONDE

La Chine est le pays qui a maintenu le plus longtemps des contrôles stricts pour limiter la propagation de la pandémie de COVID-19, abandonnant sa politique « Zéro Covid » à la toute fin de 2022. L'effet immédiat a été une forte relance de l'économie chinoise au début de 2023, alimentée par le rattrapage effectué par les consommateurs. Le rebond a été de courte durée alors que l'important secteur de l'exportation de biens est affecté par le ralentissement de la demande mondiale. L'économie chinoise devrait progresser de 5,1 % en 2023 et de 4,6 % en 2024, ce qui est nettement inférieur à la moyenne des années qui ont précédé la pandémie.

Le Mexique vient au troisième rang des partenaires commerciaux du Québec. Ce pays, membre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) a une économie qui repose sur un important secteur pétrolier et une industrie manufacturière qui représente un fournisseur important pour les États-Unis. En 2023, l'économie mexicaine est avantagée par la force de l'économie américaine et par la vigueur du prix du pétrole. Une croissance économique de 3,3 % est attendue en 2023. Par ailleurs, son économie devrait croître moins rapidement en 2024, avec une progression de 2,5 %.

Tableau 1 – Inflation et taux de croissance du PIB pour la région de Québec et les principaux partenaires commerciaux

	Moyenne 2013-2019	2020	2021	2022	2023p	2024p
Croissance du produit intérieur brut réel						
Monde ¹	3,4 %	-3,1 %	6,1 %	3,3 %	3,0 %	2,7 %
États-Unis ²	2,3 %	-2,8 %	5,9 %	2,1 %	2,3 %	0,5 %
Zone euro ¹	1,6 %	-6,2 %	5,2 %	3,5 %	0,6 %	1,1 %
Mexique ¹	2,0 %	-8,0 %	4,7 %	3,1 %	3,3 %	2,5 %
Chine ¹	7,0 %	2,2 %	8,4 %	3,0 %	5,1 %	4,6 %
Canada ²	2,1 %	-5,1 %	5,0 %	3,4 %	1,1 %	0,1 %
Québec ²	2,1 %	-5,1 %	6,0 %	2,6 %	0,4 %	0,0 %
RMR de Québec ³	1,6 %	-5,4 %	4,8 %	1,1 %	0,1 %	1,0 %
Inflation						
États-Unis ²	1,6 %	1,3 %	4,7 %	8,0 %	4,1 %	2,4 %
Zone euro ¹	1,0 %	0,3 %	2,6 %	8,4 %	5,5 %	3,3 %
Mexique ¹	4,0 %	3,4 %	5,7 %	7,9 %	5,4 %	3,9 %
Chine ¹	2,1 %	2,5 %	0,8 %	1,9 %	0,5 %	1,3 %
Canada ²	1,6 %	0,7 %	3,4 %	6,8 %	3,9 %	2,5 %
Québec ²	1,2 %	0,8 %	3,8 %	6,7 %	4,4 %	2,7 %
RMR de Québec ³	1,1 %	0,8 %	3,5 %	6,3 %	4,2 %	2,4 %

Notes :

1. Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 114 et base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 113

2. Pour les États-Unis, le Canada et le Québec, les prévisions sont la moyenne des prévisions de Desjardins études économiques et de la Banque Nationale

3. Pour la RMR de Québec, Conference Board du Canada, données métropolitaines

CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

CANADA

Comme dans le reste du monde, la Banque du Canada ne perd pas de vue son objectif de ramener l'inflation autour de la cible de 2 %. Depuis le début de 2022, la Banque centrale resserre les conditions de crédit. À l'automne 2023, le taux directeur atteignait 5,0 %, soit 4,75 points de plus qu'au début de 2022. La croissance des prix, qui a diminué entre août 2022 et juin 2023, se maintient malgré tout autour de 4,0 %.

Les hausses de taux d'intérêt commencent toutefois à se faire sentir sur l'économie réelle. Le chômage demeure faible, mais le nombre de postes vacants est en diminution. Au deuxième trimestre, la croissance économique a été négative alors que la consommation des ménages et la construction résidentielle ont ralenti. La balance commerciale s'est aussi détériorée et les profits des entreprises sont en baisse.

Pour 2023, les prévisionnistes⁴ s'attendent à une croissance de 1,1 % du PIB et de 3,9 % de l'inflation. En 2024, l'impact des taux d'intérêt et le ralentissement économique de nos partenaires commerciaux se feront pleinement sentir alors que le PIB devrait connaître une croissance presque nulle et l'inflation se ramener à 2,5 %.

QUÉBEC

L'économie du Québec a réagi plus tôt que l'économie canadienne aux hausses de taux d'intérêt. Dès en début d'année, l'investissement des entreprises et la balance commerciale pesaient négativement sur la croissance du PIB. Par ailleurs, la consommation des ménages a permis au Québec d'afficher une croissance économique globale positive en début d'année.

Du côté du marché du travail, la diminution des postes vacants et la baisse des profits des entreprises vont tendre à limiter les augmentations salariales.

Les hausses des prix du logement, de l'alimentation et des transports affectent les dépenses des ménages. L'épargne qui a été utilisée pour pallier cette hausse est en baisse. En effet, le taux d'épargne a diminué en début d'année à un niveau inférieur à celui de la période pré-pandémique. On constate une diminution de la consommation des ménages dans la seconde moitié de 2023 et ce ralentissement devrait se poursuivre en 2024.

Pour 2023, les prévisionnistes s'attendent à une croissance de 0,4 % du PIB et de 4,4 % de l'inflation au Québec. En 2024, le PIB devrait connaître une progression nulle et l'inflation ralentir à 2,7 %.

⁴ Les prévisions canadiennes et québécoises concernant le PIB et l'inflation sont la moyenne des prévisions de septembre 2023 de Desjardins études économiques et de la Banque Nationale du Canada – Économie et stratégie. (voir tableau 1)

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR LA VILLE DE QUÉBEC ET SA RÉGION

Dans la région métropolitaine de recensement de Québec, le ralentissement économique sera plus important qu'au Québec pour 2023 alors que l'économie de la région sera en hausse de 0,1 %. Une reprise graduelle s'amorcera en 2024 avec une croissance attendue de 1,0 %.

L'inflation, comme ailleurs, devrait diminuer durant l'année 2024, pour s'établir à 2,4 %. Les taux d'intérêt devraient demeurer autour de leur niveau actuel jusqu'à la fin de 2024 avant de commencer à diminuer.

L'emploi progressera en 2024, mais à un rythme moins rapide qu'en 2023. Le taux de chômage demeurera faible dans la région en 2024, mais il y aura moins d'emplois vacants. La construction résidentielle sera légèrement en hausse après une année 2023 difficile. Les mises en chantiers seront soutenues par des mesures mises en place par le gouvernement du Québec et la Ville. Le marché de la revente demeurera actif en raison d'une demande élevée de logements. Les prix de vente se stabiliseront au fil de l'année.

Le tableau 2, à la page suivante, présente les principaux indicateurs économiques de la région pour les années 2020 à 2024.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La présence importante d'industries moins vulnérables aux fluctuations économiques, notamment l'administration publique et le secteur de l'assurance, a permis à l'économie de la ville de Québec d'afficher une croissance ininterrompue depuis 25 ans. Seule la pandémie est venue interrompre cette évolution. Selon les prévisions du Conference Board du Canada⁵, cette progression se poursuivra en 2023 et 2024, malgré le ralentissement économique mondial. L'économie de la région a été frappée plus tôt que l'ensemble du Québec par le ralentissement mondial, mais devrait se relever plus rapidement.



⁵ Conference Board du Canada, données métropolitaines au 15 septembre 2023

Tableau 2 – Indicateurs économiques de la région métropolitaine de recensement de Québec

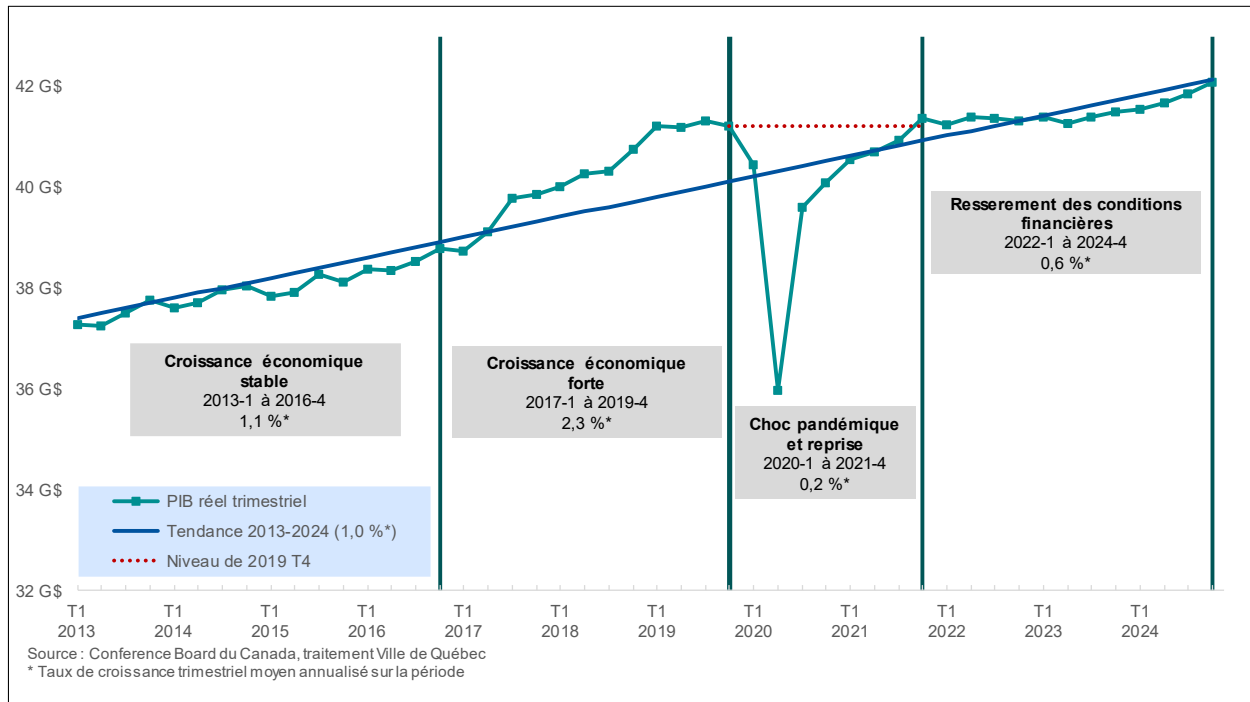
	Moyenne 2013-2019	2020	2021	2022	2023p	2024p
Croissance du produit intérieur brut réel						
Québec ²	2,1 %	-5,1 %	6,0 %	2,6 %	0,4 %	0,0 %
RMR de Québec ³	1,6 %	-5,4 %	4,8 %	1,1 %	0,1 %	1,0 %
Inflation						
Québec ²	1,2 %	0,8 %	3,8 %	6,7 %	4,4 %	2,7 %
RMR de Québec ³	1,1 %	0,8 %	3,5 %	6,3 %	4,2 %	2,4 %
Croissance du PIB réel par habitant						
RMR de Québec ³	0,8 %	-6,1 %	4,2 %	-0,4 %	-0,6 %	0,1 %
Marché du travail - RMR de Québec						
Emplois (000)	438,8	420,0	433,6	441,9	452,5	455,1
Variation (%)	0,9 %	-8,2 %	3,2 %	1,9 %	2,4 %	0,6 %
Taux de chômage (%)	4,4 %	6,9 %	4,1 %	2,9 %	2,8 %	3,2 %
Taux de participation (%)	68,7 %	65,8 %	65,8 %	65,7 %	66,4 %	66,3 %
Taux de postes vacants au 2 ^e trimestre ^{4 5}	2,9 %	nd	6,3 %	7,6 %	6,1 %	..
Marché immobilier résidentiel						
Croissance de la population⁶						
Québec	0,8 %	0,9 %	0,3 %	1,1 %	0,9 %	0,8 %
RMR de Québec	0,7 %	0,8 %	0,6 %	1,5 %	0,7 %	0,9 %
Ville de Québec	0,6 %	0,6 %	0,0 %	1,0 %	0,9 %	0,9 %
Construction neuve⁷						
Mises en chantier - RMR de Québec (n)	5 362	6 713	9 389	8 290	5 181	5 792
Mises en chantier - Ville de Québec (n)	3 324	4 002	6 065	4 476	3 181	3 268
Revente résidentielle⁸						
Ventes - Ville de Québec (n)	4 565	6 775	6 667	5 807	5 368	6 055
Prix de vente médian des unifamiliales - Ville de Québec (\$)	249 986	270 000	310 000	340 000	399 000	407 000
Marché locatif⁹						
Taux d'inoccupation des logements (%)	3,5 %	2,8 %	2,8 %	1,6 %	1,0 %	1,0 %
Loyer moyen	785 \$	876 \$	914 \$	946 \$	968 \$	1 007 \$
Prix de l'essence sans plomb ordinaire - RMR de Québec¹²						
Moyenne annuelle (¢/l)	119,5	103,6	136,6	181,0	173,4	195,5
Janvier (¢/l)	114,0	115,1	114,8	152,7	165,1	186,1
Max (¢/l)	142,2	115,1	154,6	219,7	185,0	208,5
Min (¢/l)	90,1	81,1	114,8	152,7	161,9	182,5
Écart avec Montréal (%)	-4,6 %	-2,6 %	-0,2 %	1,1 %	2,8 %	..
Activité touristique¹¹						
Taux d'occupation des hôtels - Agglomération de Québec						
Février	61,8 %	65,4 %	22,0 %	42,8 %	63,7 %	63,7 %
Août	86,9 %	56,2 %	72,6 %	83,8 %	80,8 %	80,8 %
Moyenne annuelle	64,4 %	31,3 %	38,6 %	59,4 %	64,9 %	64,9 %
Tarif quotidien moyen des hôtels - Région touristique de Québec	145,86 \$	130,50 \$	158,95 \$	194,68 \$	201,86 \$	206,31 \$
Variation (%)	2,8 %	-18,4 %	21,8 %	22,5 %	3,7 %	2,2 %
Nombre de passagers aériens - Aéroport Jean-Lesage (000)	1 594	504	297	1 107	1 602	1 602
Autres						
Taux d'inoccupation des bureaux au 2 ^e trimestre - RMR de Québec ¹⁰	8,0 %	8,2 %	9,3 %	9,5 %	12,0 %	..
Taux directeur - Fin d'année ¹³		0,25 %	0,25 %	4,25 %	5,00 %	3,75 %

Notes :

- Pour les États-Unis, le Canada et le Québec, les prévisions sont la moyenne des prévisions de Desjardins études économiques et de la Banque Nationale
- Pour la RMR de Québec, Conference Board du Canada, données métropolitaines
- Les données portent sur la région de la Capitale-Nationale. Les données débutent en 2015
- Le taux de postes vacants est le nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de la demande de travail, c'est-à-dire l'ensemble des postes occupés et des postes vacants. Statistique Canada. Tableau 14-10-0325-01 Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire offert selon les provinces et territoires, données trimestrielles non désaisonnalisées
- ISQ, Estimations de la population du Québec et à partir de 2023 : ISQ, Projections démographiques, scénario Référence A2022
- SCHL, portail de l'information sur le marché du travail et Perspectives sur le marché de l'habitation - rapport 2023. Estimation Ville de Québec
- APCIQ, Baromètre du marché résidentiel. Prévisions, Ville de Québec
- SCHL, Rapport sur le marché locatif et Perspectives sur le marché de l'habitation - rapport 2023. Estimation Ville de Québec
- Groupe ALTUS
- Destination Québec cité. Prévisions : Ville de Québec
- Statistique Canada. Tableau 18-10-0001-01 Prix de détail moyen mensuel, essence et mazout, par géographie
Prévisions : Short-Term Energy Outlook, octobre 2023 et Ville de Québec
- Statistique Canada. Tableau 10-10-0139-01 Taux du marché monétaire et autres taux d'intérêt, Banque du Canada
Prévisions : Desjardins études économiques, Prévisions économiques et financières, octobre 2023

Le graphique 1 montre que le niveau d'activité observé juste avant la pandémie a été retrouvé au dernier trimestre de 2021. Depuis lors, l'économie a progressé de 0,6 % sur une base annuelle. La croissance économique prévue en 2024 devrait permettre de ramener son évolution au-dessus de la tendance à long terme.

Graphique 1 – Évolution trimestrielle du PIB réel de la RMR de Québec de 2013 à 2024 (en G\$)

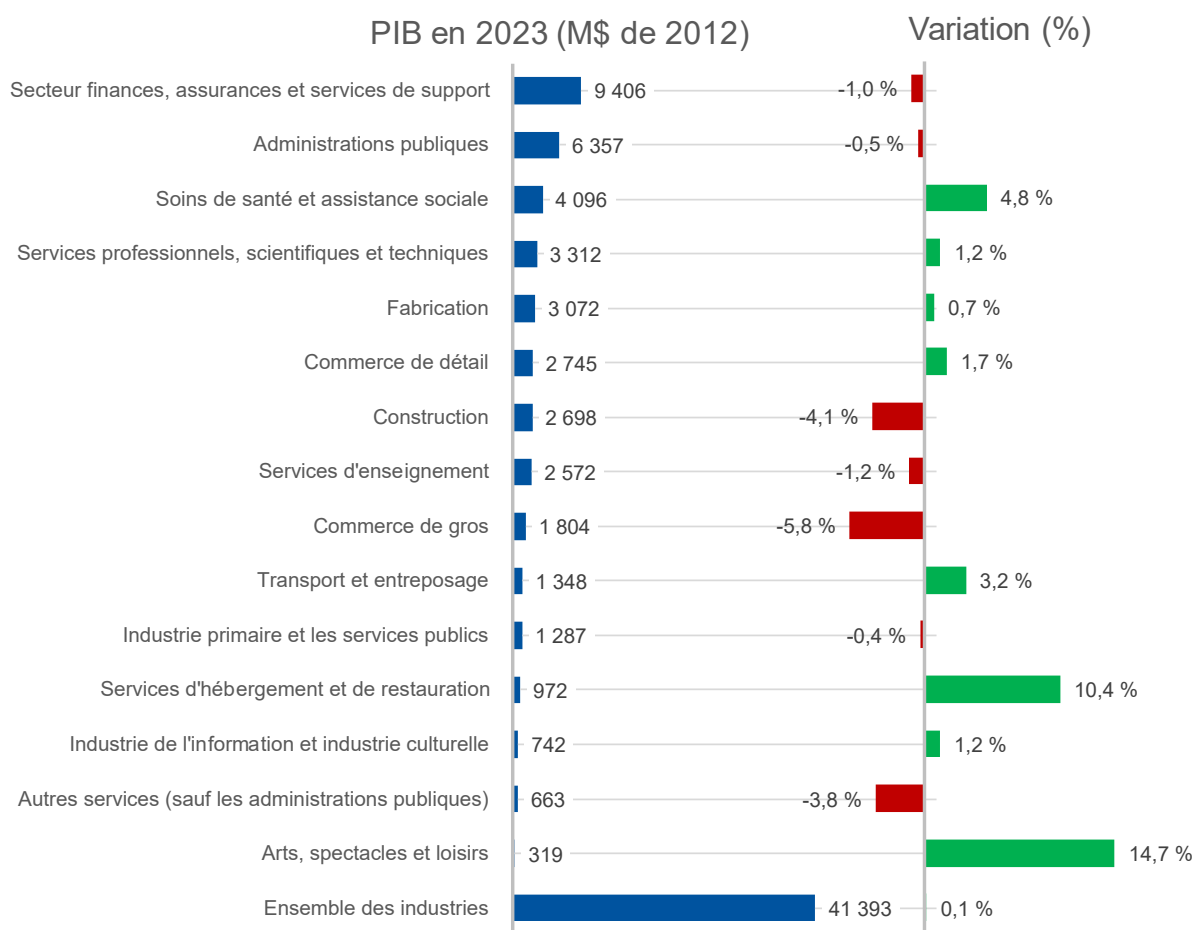


CROISSANCE SECTORIELLE

La prévision de croissance pour l'ensemble de l'économie de la région est de 0,1 % en 2023 selon le Conference Board du Canada. Le graphique 2 montre que 8 des 15 secteurs afficheront des hausses alors que 7 seront en baisse. Les plus fortes croissances proviendront des secteurs des « Arts, spectacles et loisirs » et des « Services d'hébergement et de restauration », deux industries soutenues par l'activité touristique. Les baisses seront enregistrées dans le « Commerce de gros » et dans l'industrie de la construction.

En 2024, on anticipe une croissance globale de 1,0 % avec 12 des 15 secteurs présentant une croissance. Les secteurs associés au tourisme continueront de progresser alors que le commerce de détail sera en ralentissement étant affecté par la faible progression de la consommation des ménages.

Graphique 2 – Progression du PIB par secteurs d'activités en 2023



MARCHÉ DU TRAVAIL

Depuis plusieurs années, la région de Québec affiche un des plus bas taux de chômage parmi les régions métropolitaines de recensement au pays. Malgré le ralentissement économique des années 2023 et 2024, le taux de chômage restera bas dans la région puisqu'il y a une abondance de postes vacants qui devront d'abord être pourvus. Le Conference Board du Canada s'attend à ce que le taux de chômage de l'année 2023 s'établisse à 2,8 % et celui de 2024 à 3,2 %.

Le taux de postes vacants a commencé à diminuer dans la région de la Capitale-Nationale en 2023. Celui-ci se maintient dans les 10 plus élevés des 70 territoires économiques canadiens depuis 2019. Le sommet a été atteint en 2021 alors que la région de la Capitale-Nationale occupait le troisième plus haut rang du pays. En 2023, il est maintenant au 10^e rang, pour s'établir à 6,1 %. Ce taux correspond à 23 995 emplois vacants.

En 2023, il y aura création de 20 200 emplois dans les secteurs d'activités liés au tourisme et au commerce de détail. La solide performance dans ces secteurs est en partie attribuable au tourisme qui a retrouvé des niveaux d'activités semblables à la période pré-pandémique. Certains secteurs connaîtront toutefois des pertes d'emplois. Le ralentissement mondial aura notamment des répercussions sur le secteur « finances, assurances et services de support ». Le Conference Board s'attend à ce que 10 600 emplois s'ajoutent dans la région en 2023, ce qui portera le total à 452 500. La légère progression économique de 2024 aura aussi un impact positif sur le marché de l'emploi alors qu'il y aura création nette de 2 700 emplois.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

L'activité immobilière est influencée par des facteurs conjoncturels, comme l'état du marché du travail et les coûts hypothécaires, et par des facteurs plus fondamentaux comme la formation de nouveaux ménages. Les coûts d'emprunts ont fortement augmenté dans la dernière année, ce qui a fait chuter la construction résidentielle et ralenti le marché de la revente.

MISES EN CHANTIER

Les taux d'intérêt élevés ont eu un impact sur les chantiers de construction de la ville de Québec. En 2023, 3 200 logements s'ajouteront dans la ville, soit sous la moyenne des années 2013 à 2019. En 2024, le nombre de nouveaux logements pourrait augmenter à la suite des initiatives mises en place par le gouvernement du Québec et la Ville de Québec.

Les projets locatifs continueront d'accaparer environ 80 % de l'activité de construction. Ce type de logements correspond bien aux besoins (population plus âgée qui choisit de vivre en appartement après le départ des enfants; nombre croissant d'immigrants et de résidents temporaires; jeunes milléniaux qui choisissent un mode de vie plus urbain). Malgré tout, le rythme moins rapide d'ajout de logements combiné à la demande locative élevée se traduira par une baisse du taux d'occupation des logements en 2023 et 2024. Celui-ci, déjà historiquement bas à 1,6 % en 2022, est prévu s'établir à 1,0 % en 2023 et 2024.

MARCHÉ DE LA REVENTE

Contrairement aux autres grandes villes canadiennes, le marché de la revente de la région a bien résisté au resserrement des conditions financières. Les ventes, bien qu'ayant décliné par rapport aux niveaux records de 2020 et 2021, sont demeurées fortes en 2022. De plus, la croissance des prix s'est maintenue.

Les premiers mois de 2023 montrent que le marché de la revente reste très résilient à Québec. Les ventes ont ralenti, mais devraient terminer l'année à près de 5 400 unités, soit un niveau plus élevé que dans les années prépandémie. Les ventes se réalisent aussi à des prix supérieurs à ceux de l'année 2022. Le prix de vente médian des unifamiliales devrait atteindre 399 000 \$ pour 2023, en hausse de 17 % par rapport à l'année précédente. En 2024, le nombre de ventes devrait s'approcher des niveaux de 2022 et les prix continuer à progresser, mais à un rythme plus lent.

PROJETS MAJEURS

Plusieurs projets de constructions sont en cours dans la ville de Québec, autant du côté résidentiel que non résidentiel, et ce, malgré les conditions financières plus restrictives.

Du côté résidentiel, de grands projets se poursuivront sur le territoire de la ville en 2023 et 2024. En voici quelques exemples :

- Place Fleur-de-Lys, B4 – 480 unités – 130 M\$
- Solstice sur les Plaines – 198 unités – 50 M\$
- Le Zénith – 108 unités – 50 M\$
- Le SWL – 145 unités – 50 M\$
- Condos LB9, phase 3 – 288 unités – 48 M\$
- La Klé, phase 3 – 188 unités – 45 M\$
- Complexe Rivière Saint-Charles – 197 unités – 45 M\$
- Le Zéphir, phase 2 – 176 unités – 42 M\$
- L'Astral – 138 unités – 36 M\$

- Quartier Mosaique, Le Rubis – 256 unités – 35 M\$
- Le Symposium Phase 2 – 166 unités – 29 M\$
- La Bouée (logements sociaux) – 128 unités – 25 M\$
- Le Philippe, phase 1 – 121 unités – 25 M\$
- Le CLIF – 152 unités – 22,8 M\$
- Cité Cap-Rouge – 114 unités – 22 M\$
- Ardoise – 204 unités – 22 M\$
- Îlot Charlevoix – 23 unités – 20 M\$
- Habitations Père-Lelièvre – 96 unités – 19 M\$
- Le FLO, phase 2 – 82 unités – 18 M\$
- L’Ariela, phase 2 – 61 unités – 18 M\$
- Novam Vitam – 70 unités – 17 M\$
- Cartier Rive Gauche – 60 unités – 16 M\$
- Le Charlie – 90 unités – 15,8 M\$

Des projets non résidentiels publics importants se poursuivront en 2023 et 2024, notamment :

- Nouveau centre hospitalier du CHU de Québec — (2 G\$)
- Autoroute Henri-IV — Élargissement (500 M\$)
- La Citadelle de Québec — Réfection (160 M\$)
- Nouvelles écoles et agrandissements (130 M\$)
- Nouvelle centrale de police — Construction (98 M\$)
- Pont de Québec — Réparation (95 M\$)
- La construction du terminal maritime d’exportation de grains et céréales (90 M\$)
- Bibliothèque Gabrielle-Roy — Modernisation (56 M\$)
- Pont Pierre-Laporte — Réparation (+ de 50 M\$)

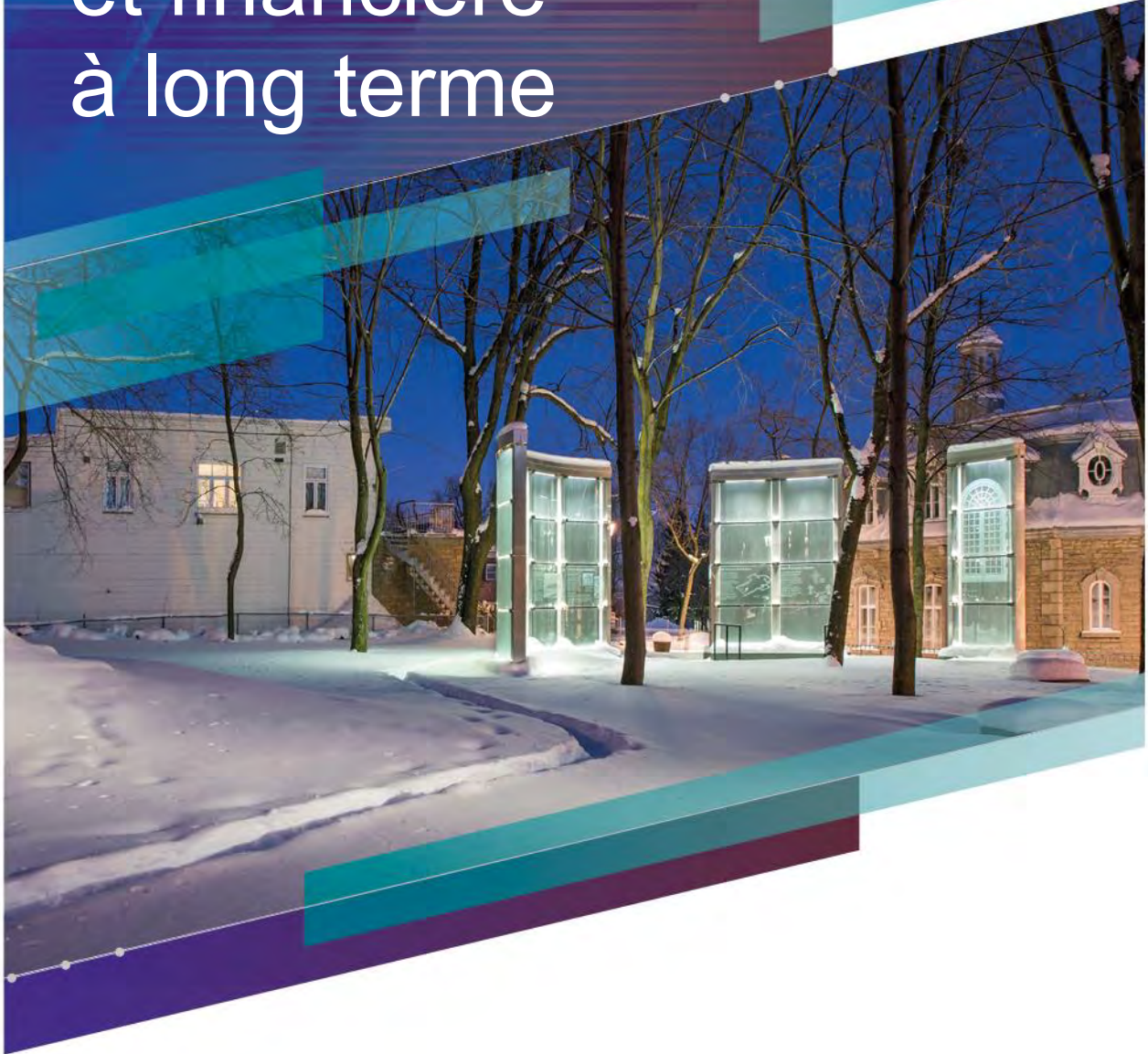
Du côté des projets non résidentiels privés, on retrouve notamment :

- Vantage Data Center (60 M\$)
- Stationnement intérieur Industrielle Alliance (44 M\$)
- Théâtre jeunesse Les Gros Becs (13,3 M\$)
- Bâtiment F, Espace d’Innovation Chauveau (11,5 M\$)

FACTEURS DE RISQUES

Le facteur d’incertitude le plus important en 2024 est la résilience de l’inflation. S’il devait s’avérer que l’inflation sur les biens et services persiste, elle pourrait continuer de limiter la consommation. Une telle situation aurait pour conséquence une réponse ferme de la Banque du Canada qui pourrait maintenir le taux directeur à un niveau élevé sur une plus longue période.

Planification stratégique et financière à long terme



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

MISSION

La Ville de Québec est une organisation au service des citoyens, elle est « Résolument citoyen ». La planification stratégique de son Administration vise à ce que l'ensemble des employés réalisent la mission de la Ville :

« FOURNIR, DANS LE CADRE D'UNE GESTION RESPONSABLE, LES MEILLEURS SERVICES À L'ENSEMBLE DE SES CITOYENS ».

À cet effet, la Ville de Québec assure un développement durable et cohérent de son territoire, favorise la vitalité de sa collectivité, fournit des services municipaux de qualité et assume une gestion responsable des ressources humaines et financières dont elle dispose.

VALEURS

Depuis sa constitution, la Ville de Québec est animée par des valeurs fondamentales à la base des décisions, des actions et des comportements des personnes qui la dirigent, incluant tous ses employés. Ces valeurs se reflètent dans sa culture, ses pratiques et soutiennent les orientations stratégiques visant à fournir des services de la plus haute qualité au meilleur coût possible.

- | | |
|--------------------------|---|
| LA RESPONSABILITÉ | Pour contribuer à la mission de la Ville et préserver la confiance du citoyen, nous nous engageons à faire preuve de prévoyance et de détermination dans nos décisions, à persévérer dans nos actions et à assumer nos choix. |
| LE COURAGE | En considérant l'intérêt public au premier rang, nous recherchons les meilleures solutions en allant au-delà de la facilité par le courage managérial. |
| LE RESPECT | Dans nos relations, nous dépassons notre première impression, nos opinions et nos convictions personnelles par une ouverture à la différence de l'autre. |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville s'est engagée dans une démarche stratégique pour endosser davantage les principes de développement durable dans ses actions et ses projets. Pour ce faire, elle s'est inspirée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations unies (ONU). La Stratégie de développement durable est définie par vingt orientations stratégiques regroupées dans cinq défis collectifs.

Décarbonisation

- Prévoir des infrastructures et des incitatifs favorisant la mobilité active
- Accroître l'attractivité du transport collectif et faciliter l'intermodalité
- Profiter d'une énergie sobre, efficace et renouvelable pour alimenter les infrastructures et les véhicules
- Mettre en œuvre des mesures de captation et de séquestration du carbone atmosphérique

Transition

- Informer, sensibiliser et mobiliser l'ensemble de la collectivité aux enjeux de développement durable
- Développer une culture de l'innovation et de l'expérimentation
- Mettre en œuvre un modèle économique qui équilibre équité, environnement et prospérité
- Stimuler l'économie circulaire et la consommation responsable

Résilience

- Aménager le territoire afin de prévenir et minimiser les risques croissants liés aux aléas climatiques
- Préserver la ressource en eau et assurer l'accès pour tous à une eau potable de qualité
- Assurer la vitalité de la biodiversité et l'interconnectivité des écosystèmes naturels
- Créer des milieux de vie denses, inclusifs et attrayants

Cohésion sociale

- Reconnaître la diversité des populations et promouvoir sa contribution à la richesse de la vie sociale de la ville
- Renforcer les réseaux communautaires par le partenariat et l'intersectorialité
- Contribuer au maintien de la sécurité et du sentiment de sécurité de la population
- Prévenir les inégalités sociales et réduire la pauvreté et l'exclusion, ainsi que leurs effets

Santé globale

- Fournir un accès équitable et durable aux services essentiels, à la richesse collective et à la connaissance
- Assurer l'accessibilité aux activités culturelles, récréatives, sportives et événementielles favorables au bien-être physique et psychologique
- Mettre en place un système alimentaire local, responsable et de qualité
- Offrir des parcs, équipements de plein air et espaces publics accessibles et conviviaux

La mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de la Ville de Québec repose à la fois sur des plans, notamment le Plan de transition d'action climatique et le Plan d'action solidaire, ainsi que sur l'alignement stratégique. À cet égard, des travaux ont été effectués afin d'utiliser l'alignement stratégique comme levier supplémentaire pour opérationnaliser la Stratégie de développement durable. Cette approche permet de positionner le développement durable au cœur de la vision stratégique de la Ville.

ALIGNEMENT STRATÉGIQUE 2020-2025

Par sa planification stratégique, la Ville de Québec établit un processus en continu permettant à l'organisation d'aligner les efforts collectifs de ses employés vers une vision commune. D'ici 2025, la direction de la Ville souhaite que l'organisation soit « **Une Ville performante tournée vers le citoyen** ». Une organisation tournée vers le citoyen signifie l'adoption de pratiques qui leur apportent le maximum de bénéfices.

Pour assurer l'atteinte de cet objectif, l'Administration a regroupé les activités de la Ville en huit grandes catégories de services rendus tournées vers le citoyen.

Services rendus – Visions

Le tableau suivant définit les services rendus et la vision associée à chacun d'eux.

Services rendus	Définitions	Visions
 <p>Stimuler l'essor de la ville <i>Vivre dans une ville en plein essor</i></p>	<p>Activités stimulant l'attractivité et le dynamisme socio-économique de la ville, pour une croissance durable.</p>	<p>Être une capitale plus innovante, créative et responsable, qui attire davantage de main-d'œuvre, d'entrepreneurs et de visiteurs.</p>
 <p>Bien aménager la ville <i>Vivre dans une ville bien aménagée</i></p>	<p>Démarches de planification collaboratives et inclusives permettant de faire de la ville un endroit sachant répondre aux enjeux de qualité de vie urbaine.</p>	<p>Être reconnue comme un milieu de vie attractif, sécuritaire, accueillant, prospère et durable.</p>
 <p>Assurer la sécurité urbaine <i>Se sentir en sécurité dans le milieu urbain</i></p>	<p>Actions assurant la sécurité et le sentiment de sécurité, tant pour les citoyens que pour les visiteurs.</p>	<p>Engager la collectivité de la ville de Québec dans un projet de société priorisant la santé durable et le bien-être des citoyens.</p>
 <p>Animer et soutenir le milieu <i>Habiter dans un milieu dynamique et inclusif</i></p>	<p>Moyens pour soutenir et renforcer, le développement social, sportif, culturel, artistique et touristique, au niveau local.</p>	<p>Être une référence de qualité de vie, par son attractivité, son inclusion et son dynamisme dans l'animation et le soutien du milieu.</p>
 <p>Procurer un environnement écoresponsable et sain <i>Vivre dans un environnement écoresponsable</i></p>	<p>Activités de coordination et de mise en œuvre procurant un environnement propre, vert et pérenne.</p>	<p>Former une communauté saine et résiliente face aux changements climatiques, sociaux et économiques.</p>
 <p>Assurer les déplacements des personnes et des biens <i>Bien se déplacer</i></p>	<p>Services assurant la réalisation, le bon fonctionnement, l'entretien et l'efficacité des réseaux de mobilité.</p>	<p>Bénéficier d'un réseau de mobilité accessible, sécuritaire, efficient et pérenne.</p>
 <p>Gérer l'eau <i>Utiliser l'eau de façon responsable et durable</i></p>	<p>Activités de protection de la ressource, de la captation, du traitement, de la distribution, de la collecte, de l'assainissement et du contrôle des eaux assurant une eau de qualité pour les citoyens et l'environnement.</p>	<p>En harmonie avec la nature, bénéficier en tout temps d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante tout en étant assurée de la pérennité de la ressource.</p>
 <p>Bien administrer la Ville <i>Gouvernance</i> <i>Soutien aux services rendus</i> <i>Vivre dans une ville bien administrée</i></p>	<p>Pratiques assurant la saine gestion des ressources et l'engagement des citoyens et des partenaires dans la vie démocratique.</p>	<p>Être reconnue par ses citoyens pour une gestion responsable, transparente et efficiente des ressources.</p>





Pour chacun de ces services rendus, des orientations spécifiques de la Stratégie de développement durable ont été attribuées. Ces orientations 2025, ainsi que des indicateurs de performance, alignent les gestionnaires et l'ensemble du personnel sur les objectifs à atteindre. Le tout se traduit en plan d'action cohérents au sein des unités administratives de l'organisation.

Orientations de la Stratégie de développement durable

	<i>Stimuler l'essor de la ville</i>	<i>Bien aménager la ville</i>	<i>Assurer la sécurité urbaine</i>	<i>Animer et soutenir le milieu</i>	<i>Procurer un environnement écoresponsable et sain</i>	<i>Assurer les déplacements des personnes et des biens</i>	<i>Gérer l'eau</i>	<i>Bien administrer la Ville</i>
Cohésion sociale								
Contribuer au maintien de la sécurité et du sentiment de sécurité de la population		X	X					
Prévenir les inégalités sociales et réduire la pauvreté et l'exclusion ainsi que leurs effets		X	X	X				
Reconnaître la diversité des populations et promouvoir sa contribution à la richesse de la vie sociale de la ville	X			X				
Renforcer les réseaux communautaires par le partenariat et l'intersectorialité				X				
Décarbonisation								
Accroître l'attractivité du transport en commun et faciliter l'intermodalité		X	X			X		
Mettre en œuvre des mesures de captation et de séquestration du carbone atmosphérique		X			X			
Prévoir des infrastructures et des incitatifs favorisant la mobilité active		X	X					
Profiter d'une énergie sobre en carbone, efficace et renouvelable pour alimenter les infrastructures et les véhicules					X	X		X
Résilience								
Aménager et déminéraliser le territoire afin de prévenir et minimiser les risques croissants liés aux aléas climatiques		X	X				X	
Assurer la vitalité de la biodiversité et l'interconnectivité des écosystèmes naturels		X			X			
Préserver la ressource en eau et assurer l'accès pour tous à une eau potable de qualité		X					X	
Créer des milieux de vie compacts, inclusifs et attrayants		X	X	X				
Santé globale								
Assurer l'accessibilité aux activités culturelles, récréatives, sportives et événementielles favorables au bien-être physique et psychologique		X	X	X				
Fournir un accès équitable et durable aux services essentiels, à la richesse collective et à la connaissance						X		X
Mettre en place un système alimentaire local, responsable et de qualité		X		X				
Offrir des parcs, des équipements de plein air et des espaces publics accessibles et conviviaux		X	X		X			
Transition								
Développer une culture de l'innovation et de l'expérimentation	X						X	X
Informar, sensibiliser et mobiliser l'ensemble de la collectivité aux enjeux du développement durable	X							X
Mettre en œuvre un modèle économique qui équilibre équité, environnement et prospérité	X							
Stimuler l'économie circulaire et la consommation responsable	X				X			X

Services rendus aux citoyens – Indicateurs

Le tableau suivant expose les indicateurs qui permettent de suivre la performance des services rendus aux citoyens.

Indicateur des services rendus	Résultat	Date indicateur	Tendance visée	Méthode de calcul ⁶
 Stimuler l'essor de la ville				
1 Produit intérieur brut (PIB) réel par habitant	47 088 \$ (\$ de 2012)	2022	↑	PIB de la région de Québec par rapport à la population de la région
2 Indice de recommandation client	29	2022	↑	Différence entre les promoteurs et les détracteurs – Enquête de satisfaction
 Bien aménager la ville				
3 Plantation d'arbres	12 688	2022	↑	Nombre total d'arbres plantés ou fournis par la Ville
4 Indice de « marchabilité »	45	2022	↑	Indice de mesure du potentiel piétonnier basé sur la distance entre une adresse et les lieux à proximité, Walk Score® : https://www.walkscore.com/CA-QC/Québec
 Assurer la sécurité urbaine				
5 Indice de perception du sentiment de sécurité	8,8	Hiver 2023	↑	Satisfaction des citoyens évaluée par le sondage de satisfaction à l'égard des services municipaux (moyenne de satisfaction sur 10)
6 Nombre de collisions mortelles et graves	50	2022	↓	Nombre de collisions mortelles et graves sur le territoire de la ville de Québec
 Animer et soutenir le milieu				
7 Indice de satisfaction des citoyens - Bibliothèques	8,3	Hiver 2023	↑	Satisfaction des citoyens évaluée par le sondage de satisfaction à l'égard des services municipaux (moyenne de satisfaction sur 10)
8 Indice de satisfaction des citoyens - Programmation de sports et de loisirs	7,7	Hiver 2023	↑	Satisfaction des citoyens évaluée par le sondage de satisfaction à l'égard des services municipaux (moyenne de satisfaction sur 10)
9 Indice de satisfaction des citoyens - Aménagement des parcs	7,6	Hiver 2023	↑	Satisfaction des citoyens évaluée par le sondage de satisfaction à l'égard des services municipaux (moyenne de satisfaction sur 10)

⁶ Voir annexe pour la source des indicateurs



Procurer un environnement écoresponsable et sain

10 Indice de satisfaction des citoyens - Collecte des ordures, du recyclage et des encombrants	7,9	Hiver 2023	↑	Satisfaction des citoyens évaluée par le sondage de satisfaction à l'égard des services municipaux (moyenne de satisfaction sur 10)
11 Taux de valorisation résidentiel	51,6 %	2022	↑	Matières résiduelles résidentielles récupérées et détournées de l'élimination (résidus verts, matières recyclables, matières récupérées dans les éco-centres, encombrants) par rapport à l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire de l'agglomération de Québec



Assurer les déplacements des personnes et des biens

12 Nombre de déplacements annuels en transport en commun	24,2 (millions)	2022	↑	Somme des montées payantes effectuées par le Réseau de transport de la Capitale
13 Indice de satisfaction des citoyens - Réparation des nids-de-poule	5,1	Printemps 2023	↑	Satisfaction des citoyens évaluée par le sondage de satisfaction à l'égard des services municipaux (moyenne de satisfaction sur 10)
14 Indice de satisfaction des citoyens - Déneigement (déblaiement, enlèvement, trottoirs, abribus)	6,6	Hiver 2023	↑	Satisfaction des citoyens évaluée par le sondage de satisfaction à l'égard des services municipaux (moyenne de satisfaction sur 10)
15 Indice de satisfaction des citoyens - Gestion de la circulation routière	6,4	Hiver 2023	↑	Satisfaction des citoyens évaluée par le sondage de satisfaction à l'égard des services municipaux (moyenne de satisfaction sur 10)



Gérer l'eau

16 Quantité d'eau distribuée par personne par jour	388 l/p/j	2022	↓	Débit total annuel d'eau par rapport à la population
17 Indice de satisfaction des citoyens - Qualité de l'eau potable	8,1	Hiver 2023	↑	Satisfaction des citoyens évaluée par le sondage de satisfaction à l'égard des services municipaux (moyenne de satisfaction sur 10)








Bien administrer la Ville

18 Mesure de rendement de l'effectif (productivité)	316 655 \$	2022	↑	Dépenses totales par rapport au nombre d'employés
19 Dette nette consolidée sur les revenus de fonctionnement consolidés	91,4 %	2022	↓	Dette nette consolidée sur les revenus de fonctionnement consolidés






Axes de performance organisationnelle – Visions

Le tableau suivant définit les axes de performance organisationnelle, visant l'administration municipale, et la vision associée à chacun d'eux.

Performance organisationnelle	Définitions	Visions
 Santé-sécurité	Définit le mieux-être physique et psychologique des employés de la Ville	La valeur santé-sécurité au travail est intégrée à tous les niveaux de l'organisation
 Qualité	Définit l'excellence des services offerts aux citoyens tant par la Ville que par ses partenaires, et ce, tout au long du processus	La Ville de Québec est un modèle de qualité de service qui fait la fierté de l'ensemble des employés
 Productivité	Définit l'efficience de l'organisation à livrer les services attendus en termes de délais, de qualité et de coûts	Une Ville efficiente dans la prestation des services aux citoyens
 Coûts	Définit la gestion optimale des ressources financières et de la rentabilité organisationnelle	Le maintien d'une culture de gestion financière rigoureuse dans les décisions et dans les opérations
 Employés Partenaires	Définit les saines pratiques de gestion du capital humain par l'attractivité, la fidélisation et l'engagement	La Ville de Québec est un employeur qui se démarque pour ses pratiques de gestion favorisant l'attraction, la fidélisation et l'engagement de ses employés

Axes de performance organisationnelle – Indicateurs

Le tableau suivant expose les indicateurs qui permettent de suivre la gestion efficace des axes de performance organisationnelle.

Indicateur de performance	Résultat	Date indicateur	Tendance visée	Méthode de calcul
 Santé-sécurité				
1 Taux d'absence en accident du travail	0,58 %	2022	↓	Nombre d'heures en accident du travail multiplié par 100, par rapport au total des heures correspondant à l'horaire régulier
2 Taux d'absence en maladie	4,39 %	2022	↓	Nombre d'heures d'absence en maladie multiplié par 100, par rapport au total des heures correspondant à l'horaire régulier
 Qualité				
3 Indice de satisfaction générale des citoyens à l'égard des services	8,3	Hiver 2023	↑	Satisfaction des citoyens évaluée par le sondage de satisfaction à l'égard des services municipaux (moyenne de satisfaction sur 10)
4 Taux de plaintes	5,1 %	2022	↓	Nombre de plaintes par rapport au nombre de demandes
 Productivité				
5 Pourcentage de rémunération globale	36,0 %	2022	↓	Rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement
 Coûts				
6 Variation annuelle des dépenses de fonctionnement	7,4 %	2024	≤ aux prévisions	Variation des dépenses de fonctionnement budgétées par rapport à celles de l'année précédente
7 Taux de respect du budget adopté des dépenses des unités administratives	101,8 %	2022	≤ 100 %	Dépenses des unités administratives par rapport au budget adopté
 Employés-Partenaires				
8 Taux de mobilisation	7,1	2023	↑	Mobilisation des employés évaluée par un sondage interne
9 Taux de roulement du personnel	6,86 %	2022	↓	Nombre de départs d'employés réguliers par rapport à l'effectif du personnel régulier

PLANIFICATION FINANCIÈRE

L'économie de la Ville en 2024 demeure en croissance malgré le ralentissement mondial attendu en raison de la hausse des taux d'intérêt. Les perspectives économiques restent favorables à moyen et long terme en raison du dynamisme de plusieurs secteurs économiques de la Ville. En outre, plusieurs projets d'investissement sont en cours de réalisation.

La planification financière de la Ville sur plusieurs exercices financiers permet une meilleure planification des projets d'investissement ainsi que des nouveaux besoins à prévoir au budget de fonctionnement. Elle est révisée annuellement. Bien qu'un exercice de projections financières à long terme ne puisse être parfait par sa nature, il permet d'anticiper les défis financiers auxquels la Ville devra faire face.

Les finances de la Ville peuvent être soumises à plusieurs pressions. Celles-ci peuvent provenir des fluctuations externes, notamment de l'inflation, des taux d'intérêt et du prix des ressources naturelles. Elles peuvent provenir aussi des besoins en nouveaux services, en infrastructures ainsi que des orientations des gouvernements entraînant des répercussions pour la Ville.

Aux fins du processus de planification budgétaire à moyen terme, soit sur cinq ans, la Ville prévoit une augmentation annuelle moyenne des revenus de 4,0 % soit un rythme légèrement inférieur à celui des dépenses projetées. À cette fin, l'écart budgétaire sera résorbé annuellement à compter de 2025 pour assurer l'équilibre des revenus et des dépenses.

Tableau 3 – Perspectives budgétaires quinquennales
(en millions de dollars)

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES	Budget		Projections			
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
REVENUS						
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 361,5	1 441,0	1 506,6	1 570,0	1 645,4	1 699,5
Autres revenus	410,7	463,1	440,6	458,9	444,3	453,4
Total revenus	1 772,2	1 904,1	1 947,2	2 028,9	2 089,7	2 152,9
DÉPENSES						
Dépenses des unités administratives	1 077,9	1 167,1	1 215,2	1 256,1	1 298,5	1 342,3
Autres dépenses	211,2	231,3	238,6	251,9	265,6	269,2
Service de la dette	310,4	318,0	316,4	335,6	317,5	319,5
Paiement comptant d'immobilisations (PCI)	157,7	157,7	157,7	157,7	157,7	157,7
Réserve d'infrastructures pour changements climatiques	15,0	30,0	45,0	60,0	75,0	90,0
Total dépenses	1 772,2	1 904,1	1 972,9	2 061,3	2 114,3	2 178,7
Écart à résorber des dépenses sur les revenus	-	-	25,7	32,4	24,6	25,8
Équilibre budgétaire	-	-	-	-	-	-

PRINCIPALES HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES

À la suite de l'étude des tendances passées et de l'évaluation des projections d'avenir, les perspectives budgétaires ont été établies sur les bases d'indexation des revenus et dépenses comprises dans le tableau suivant. Ces hypothèses sont révisées annuellement.

Tableau 4 – Principales hypothèses de projections des revenus et des dépenses

VARIATIONS ANNUELLES PROJETÉES	2024	2025	2026	2027	2028
Ajouts au rôle	19,8 M\$	21,2 M\$	22,6 M\$	32,7 M\$	33,3 M\$
Taxes résidentielles et non résidentielles	3,0 %*	Inflation observée			
Transport en commun	4,9 %	Selon pro forma du RTC			
Taux d'intérêt sur le financement à long terme	5,5 %	5,0 %	4,5 %	4,0 %	4,0 %
Réserve financière pour le paiement de la dette	Maximum atteint				
Paiement comptant d'immobilisations	Maximum atteint				
Réserve d'infrastructures pour changements climatiques	30,0 M\$	45,0 M\$	60,0 M\$	75,0 M\$	90,0 M\$
Rémunération	Selon les conventions collectives en négociations				
Biens et services	11,4 %	3,0 %**	2,5 % **		
Énergie	13,9 %	3,0 %***	2,5 % ***		

* Auquel s'ajoute l'ajustement des tarifications fiscales pour la gestion de l'eau et des matières résiduelles

** Indexation et ajout de services

*** Indexation seulement

Facteurs globaux à court terme pouvant affecter les décisions

Bien que les hypothèses sous-jacentes aux prévisions budgétaires soient soigneusement étudiées, il n'en demeure pas moins que certains événements, hors du contrôle de la Ville, peuvent modifier les données, entre autres :

- l'augmentation des taux d'intérêt supérieure à ce qui est prévu actuellement
- la croissance des ajouts au rôle d'évaluation (nouvelles constructions)
- l'augmentation du prix des ressources
- les écarts liés à l'inflation
- la vigueur économique

Cadre financier et processus budgétaire



NORMES BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

La Ville de Québec présente son budget de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions).

STRUCTURE FINANCIÈRE

Les données financières de fonctionnement sont non consolidées, c'est-à-dire qu'il s'agit du budget de l'administration municipale. En ce qui concerne les données financières d'investissement, elles sont consolidées avec les investissements du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Le document budgétaire comprend une section qui présente le budget de la Ville sur une base consolidée conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), selon le format prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). À cet effet, il regroupe les revenus et les charges de l'administration municipale ainsi que du RTC et de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC).

FONDS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La Ville consigne et surveille ses obligations financières par le biais des fonds de fonctionnement et d'investissement.

FONDS DE FONCTIONNEMENT (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Le fonds de fonctionnement comprend les revenus et les dépenses annuels associés à la prestation de services municipaux. Une des principales sources de financement de ce fonds provient des taxes municipales.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions). Ces dépenses comprennent généralement la rémunération, les avantages sociaux, les services professionnels et techniques, la formation, la location et la réparation d'immeubles, de machinerie, de véhicules et d'équipements, les dépenses en énergie et fournitures diverses, des contributions et subventions afférentes à différents programmes, les télécommunications, les dépenses courantes relatives au financement des immobilisations.

En présence de surplus, ils sont d'abord transférés dans l'excédent de fonctionnement non affecté. Le conseil municipal décide ensuite de l'affectation de cet excédent. Le cas échéant, un déficit pourrait être couvert à l'aide de cet excédent.

FONDS D'INVESTISSEMENT (BUDGET D'INVESTISSEMENT)

Le fonds d'investissement permet de financer les projets d'immobilisations que la Ville prévoit effectuer pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain.

Ces dépenses ont un effet profitable pendant plus d'un an et mènent à l'acquisition, à l'agrandissement ou à l'amélioration de la durée de vie utile normale d'une immobilisation. De nombreux projets d'immobilisations s'étendent sur plusieurs années.

Tous les projets, de même que leur mode de financement, figurent au programme des immobilisations adopté annuellement par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. La portion courante du financement de ces immobilisations figure dans les dépenses de financement du fonds de fonctionnement.

Par ailleurs, le fonds d'investissement comprend également les prêts aux organismes, les placements à long terme et les propriétés destinées à la revente.

CADRE FINANCIER ET POLITIQUES FINANCIÈRES



La Ville de Québec accorde une importance primordiale à la gestion financière des fonds publics. Pour gérer adéquatement les finances municipales, une approche méthodique de planification et de prise de décisions est requise. Le cadre financier a fait l'objet d'une mise à jour en juin 2023.

Les principaux objectifs du cadre financier sont :

- Respecter l'encadrement légal
- Intégrer des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans tous les processus d'analyse financière, en conformité avec la Stratégie de développement durable
- Maintenir l'équilibre budgétaire
- Préserver un niveau de taxation approprié
- Assurer le financement de services municipaux de qualité
- Contrôler l'endettement
- Adopter les meilleures pratiques en matière de gestion durable des actifs
- Maintenir un niveau de liquidité optimal
- Mettre en application les politiques financières et en assurer le suivi

Champ d'application

Le cadre financier s'applique à l'ensemble des employés des unités administratives et aux élus formant les instances décisionnelles de la Ville.

Les politiques financières encadrent la gestion financière de la Ville. Elles font l'objet d'un processus d'amélioration continue en termes de rigueur, de transparence et de performance. Elles contribuent aux conditions de succès du maintien de la notation de crédit de haute qualité de la Ville. Elles permettent également de se prémunir contre les effets des cycles économiques et leurs répercussions conjoncturelles sur l'équilibre budgétaire et le maintien des services publics.

Le cadre financier prend également en compte le contexte juridique spécifique à la Ville, notamment en ce qui a trait à la nature des dépenses; soit d'agglomération, mixte ou de proximité.

Le cadre financier regroupe les politiques suivantes :

- La gestion des revenus
- La gestion des dépenses
- L'équilibre budgétaire
- La gestion de la dette
- La gestion durable des actifs
- La gestion de l'excédent accumulé
- La gestion des liquidités

CADRE FINANCIER

Les politiques financières fixent certaines balises essentielles à l'atteinte des objectifs fixés au cadre financier et à l'application de bonnes pratiques de gestion.

Tableau 5 – Cadre financier

BALISES	DÉFINITIONS	OBJECTIFS	CIBLES
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	Encadrer la planification financière afin d'assurer le respect de l'équilibre budgétaire	Budget annuel équilibré	Prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses
CADRE FINANCIER PLURIANNUEL	Planification financière à moyen et à long terme	Effectuer une projection pluriannuelle des budgets de fonctionnement et d'investissement	Mise à jour annuelle de la projection
DETTE NETTE CONSOLIDÉE REVENUS DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉS	Solde de la dette nette consolidée ⁷ par rapport aux revenus de fonctionnement consolidés ⁷	Limiter l'endettement	≤ 70,0 % en 2032
SERVICE DE LA DETTE NETTE REVENUS DE FONCTIONNEMENT	Capital et frais de financement à la charge de la Ville versés annuellement par rapport aux revenus de fonctionnement	Mesurer l'ampleur des remboursements annuels de la Ville Un ratio inférieur à la limite autorisée dégage de la latitude pour la réalisation de nouveaux services aux citoyens	≤ 10,0 % en 2032
EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses réservées à des fins particulières	Réserver les sommes suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues	Déneigement : 20,0 M\$ Autoassurance : 8,7 M\$ Prévoyance : 20,0 M\$
RÉSERVE D'INFRASTRUCTURES POUR CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Mode de financement employé qui vise à établir et à maintenir une réserve pour infrastructures qui sera utilisée pour la pérennité et le développement des grandes infrastructures de la Ville	Diminuer la pression sur la dette et permettre à la Ville une plus grande flexibilité dans la réalisation de ses projets	+ 15 M\$/an ⇒ Cible : 300 M\$
PAIEMENTS COMPTANT D'IMMOBILISATIONS (PCI)	Mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement	Diminuer la pression sur la dette en payant comptant des immobilisations	⇒ Maintien du niveau ⇒ 157,7 M\$/an récurrent
RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DE LA DETTE	Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette	Sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements accélérés	⇒ Maintien du niveau ⇒ 50,0 M\$/an récurrent
RÉMUNÉRATION GLOBALE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Rémunération globale (rémunération et charges de l'employeur) de la Ville par rapport aux dépenses de fonctionnement	Maintenir le ratio de la rémunération globale à un niveau optimal pour la Ville	≤ 40 %
CONTINGENT	Poste budgétaire aux dépenses de fonctionnement	Pouvoir à des dépenses imprévues	0,5 % du budget de fonctionnement des unités administratives
LIQUIDITÉS DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements de portefeuille excluant la réserve financière de l'ex-Québec	Assurer une flexibilité financière à la Ville	≥ 20 %

⁷ Soit ceux de la Ville et des organismes compris dans son périmètre comptable : le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC)

POLITIQUES FINANCIÈRES

Les politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des activités de la Ville. Elles servent de guide à la prise de décisions pour les instances décisionnelles de la Ville, incluant les unités administratives, ainsi que pour l'ensemble des employés.

Ces politiques sont évolutives afin de tenir compte, notamment, des modifications au cadre légal, aux obligations administratives et financières et à l'adoption des meilleures pratiques de gestion.

Chaque politique comprend des objectifs spécifiques, qui sont supportés par des pratiques de gestion rigoureuses, responsables et durables. Ces pratiques servent de guide à l'administration municipale.

POLITIQUE DE GESTION DES REVENUS

La Politique de gestion des revenus vise à encadrer l'ensemble des revenus de la Ville, notamment les taxes et les tarifications fiscales, les droits sur mutations immobilières et les revenus de biens et de services rendus.

Les objectifs spécifiques poursuivis par la politique se définissent comme suit :

- Guider les autorités de la Ville dans le choix des sources de financement requises pour s'acquitter des obligations et s'assurer de la solidité financière de la Ville
- Faciliter l'identification de sources de revenus stables, suffisantes et diversifiées
- Favoriser des sources de financement qui permettent le respect du principe d'équité et l'atteinte des objectifs de développement durable que s'est fixé la Ville
- Assurer la pertinence, la transparence et la diffusion de l'information financière

Les pratiques de gestion s'appliquent aux éléments suivants :

- La Ville identifie des sources de revenus suffisantes et stables
- La Ville identifie des sources de revenus diversifiées et adaptées aux services rendus aux citoyens
- La Ville identifie des sources de revenus équitables, notamment en recourant à l'écofiscalité
- La Ville effectue la perception des revenus selon les bonnes pratiques reconnues
- La Ville mesure ses résultats en termes de gestion des revenus

POLITIQUE DE GESTION DES DÉPENSES

La Politique de gestion des dépenses vise à encadrer l'ensemble des dépenses de la Ville à l'exception des dépenses associées au service de la dette.

Les objectifs spécifiques poursuivis par la politique se définissent comme suit :

- Assurer la transparence et la diffusion de l'information dans la gestion des ressources financières
- Encadrer les actions des employés de la Ville en lien avec l'utilisation des ressources financières
- Minimiser les risques financiers pour la Ville
- Établir les principes directeurs dans l'administration et le contrôle des ressources financières afin de s'assurer que la Ville applique les meilleures pratiques de gestion
- Favoriser l'atteinte des objectifs de développement durable que s'est fixé la Ville

Les pratiques de gestion couvrent les principaux postes de dépenses, soit la main-d'œuvre et les biens et services.

POLITIQUE DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La Politique de l'équilibre budgétaire vise à encadrer la planification financière de la Ville afin d'assurer le respect de l'équilibre budgétaire. Elle est complémentaire aux politiques de gestion des revenus et de gestion des dépenses.

Étant donné les besoins en matière de ressources humaines, matérielles et financières, la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin de s'assurer de respecter la loi en matière d'équilibre budgétaire.

Les objectifs spécifiques poursuivis par la politique se définissent comme suit :

- Orienter les décisions de l'administration en matière de planification financière
- Anticiper les déficits budgétaires
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville
- Minimiser les risques financiers pour la Ville
- Assurer l'équité intergénérationnelle du fardeau fiscal et de l'endettement
- Favoriser l'atteinte des objectifs de développement durable que s'est fixé la Ville

Les pratiques de gestion s'appliquent aux éléments suivants :

- Budget annuel de fonctionnement
- Planification financière à moyen et à long terme
- Suivi budgétaire

POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

La Politique de gestion de la dette s'applique à la dette nette à la charge de la Ville, soit l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par des tiers.

La Ville réalise annuellement d'importants investissements afin d'offrir des services municipaux de qualité et de maintenir des équipements et des infrastructures publiques en bon état, et ce, en conformité avec la Politique de gestion durable des actifs. Pour financer les investissements, la Ville a principalement recours à des :

- Paiements comptant sur immobilisations
- Excédents accumulés, incluant des réserves financières
- Financements à la charge de tiers
- Emprunts

Pour limiter l'endettement découlant des emprunts, la Ville définit des balises qui s'inspirent des meilleures pratiques en gestion financière.

Les objectifs spécifiques poursuivis par la politique se définissent comme suit :

- Définir une stratégie pour le financement des investissements en conformité avec la Politique de gestion durable des actifs
- Respecter l'encadrement légal prévu à la charte de la Ville et aux lois applicables
- Avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements
- Déterminer les balises pour respecter la capacité d'endettement de la Ville
- Respecter l'équité intergénérationnelle en maintenant un équilibre entre la capacité de payer des citoyens et les services offerts
- Maintenir, voire améliorer, la notation de crédit de la Ville

Les pratiques de gestion s'appliquent aux éléments suivants :

- Maintenir une notation de crédit de haute qualité
- Établir des balises permettant de mesurer et de contrôler le niveau d'endettement
- Gérer la dette avec prudence
- Déterminer les stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt
- Établir des directives opérationnelles de gestion de la dette

POLITIQUE DE GESTION DURABLE DES ACTIFS

La Politique de gestion durable des actifs vise à s'assurer que les actifs de la Ville :

- Répondent aux besoins actuels et futurs des citoyens
- Soient en bon état pour fournir des services durables et sécuritaires à la population
- Respectent la capacité de payer des contribuables

La politique s'applique à tous les actifs municipaux, notamment les infrastructures comme les usines et ouvrages en traitement des eaux, les conduites des réseaux d'aqueduc et d'égout, le complexe de valorisation énergétique, le centre de biométhanisation, les chemins, les rues, les trottoirs, les ouvrages d'art, les systèmes d'éclairage et les signaux lumineux, les parcs et les terrains de jeux. Elle s'applique également, sans s'y limiter, aux bâtiments, au parc véhiculaire, aux actifs technologiques ainsi qu'à la machinerie lourde et à l'outillage.

De plus, la Ville reconnaît la contribution des actifs naturels dans la qualité de vie des citoyens. Elle inclura, par exemple, les milieux humides, les falaises et la foresterie urbaine dans les inventaires et les pratiques de gestion des actifs.

Les objectifs spécifiques poursuivis par la politique se définissent comme suit :

- Énoncer les grands principes qui guideront les intervenants dans la gestion des actifs municipaux
- Assurer la pérennité des actifs de la Ville et préserver le patrimoine
- Assurer la cohésion entre la politique et les objectifs de la Stratégie de développement durable de la Ville
- Définir et mettre en place un comité de gestion des actifs

Les pratiques de gestion s'appliquent aux éléments suivants :

- Prestation de services aux citoyens
- Développement durable et équité intergénérationnelle
- Responsabilité financière
- Approche globale et innovation
- Rôles et responsabilité du comité de gestion des actifs

POLITIQUE DE GESTION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

La Politique de gestion de l'excédent accumulé s'applique aux composantes de l'excédent accumulé sur lesquelles les instances municipales peuvent exercer un pouvoir décisionnel. Aux fins de cette politique, les composantes sont :

- L'excédent de fonctionnement non affecté
- L'excédent de fonctionnement affecté
- Les réserves financières et les fonds réservés
- Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Certains éléments spécifiques de l'excédent accumulé sont par ailleurs prévus par la loi et sont exclus de la portée de la présente politique.

Les objectifs spécifiques poursuivis par la politique se définissent comme suit :

- Définir la nature des sommes à conserver à même l'excédent accumulé afin de permettre à la Ville d'atteindre les objectifs prévus dans le cadre financier
- Chiffrer les seuils minimums à maintenir ou à viser pour certaines composantes
- Définir les conditions d'utilisation des sommes disponibles
- Déterminer les mécanismes de renflouement des excédents

Pour atteindre les objectifs fixés par la politique, la Ville se dote de pratiques de gestion rigoureuses, responsables et durables. Ces pratiques servent de guide à l'administration municipale.

Les pratiques de gestion s'appliquent aux éléments suivants :

- Excédent de fonctionnement non affecté
- Excédent de fonctionnement affecté
- Réserves financières, notamment la réserve d'infrastructures pour changements climatiques
- Fonds réservés
- Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP)
- Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice terminé
- Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté en cours d'année

POLITIQUE DE GESTION DES LIQUIDITÉS

La Politique de gestion des liquidités consiste à encadrer l'ensemble des opérations associées aux placements des liquidités qui soutiennent les activités de la Ville. Elle s'applique à toutes les unités administratives de la Ville.

Les objectifs spécifiques poursuivis par la politique se définissent comme suit :

- Maintenir un niveau de liquidité optimal
- Optimiser le rendement dans le respect des objectifs de diversification des placements et de préservation du capital
- Assurer une saine gestion des risques, notamment pour préserver le capital en favorisant une bonne diversification des placements
- Exercer une vigie des nouveaux produits de placement et des meilleures pratiques
- Favoriser les placements avec des institutions financières ayant des initiatives en responsabilité sociale et environnementale
- Contrôler et évaluer les résultats et la performance financière

Les pratiques de gestion s'appliquent aux éléments suivants :

- Gérer les liquidités avec prudence
- Établir des stratégies et des balises permettant d'assurer un niveau de liquidité optimal
- Encourager les initiatives en développement durable
- Fixer des directives opérationnelles
- Assurer une utilisation efficiente de l'emprunt temporaire

EXCÉDENT ACCUMULÉ

Les fonds sont gérés en fonction de lois établies, de règles municipales ou du cadre financier et sont intégrés au budget de la Ville. Ils sont composés :

- de l'excédent de fonctionnement affecté
- des réserves financières
- des fonds réservés
- de l'excédent de fonctionnement non affecté

L'excédent de fonctionnement affecté est géré en fonction des règles municipales et de la politique de gestion de l'excédent accumulé. Le conseil municipal et le conseil d'agglomération peuvent, par résolution, décréter des excédents affectés à même l'excédent de fonctionnement non affecté, en précisant les fins de la création de ces excédents affectés.

Tableau 6 – Excédent de fonctionnement affecté
(en millions de dollars)

	Réel cumulatif 31-12-2022	Dotations annuelles prévues 2024
Excédent de fonctionnement affecté		
Anciennes villes	0,5	-
Nouvelle Ville		
Déneigement	20,0	-
Autoassurance	8,7	-
Prévoyance*	9,0	-
Équilibre budgétaire 2023	28,3	-
Pérennité des infrastructures	35,0	-
Plan d'action solidaire de la Stratégie de développement durable	10,0	-
Budget d'investissement 2023	4,7	-
Programme Rénovation Québec (PRQ)	8,8	-
Protection de la canopée	5,0	-
Viabilité hivernale	5,0	-
Reprise et acquisition de terrains	5,0	-
Cession autres actifs	2,2	-
Programme Accès Famille	2,0	-
Contribution Académie St-Louis	1,7	-
Autres (projets en cours, fermeture fonds de roulement)	0,1	-
Total nouvelle Ville	145,5	-
Total de l'excédent de fonctionnement affecté	146,0	-

* Au 31 décembre 2023, il est prévu que le fonds de prévoyance se situe à 13,5 M\$

Les réserves financières sont constituées dans le but de financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Une réserve est créée par règlement du conseil. Depuis 2023, la Réserve financière pour la pérennité et le développement d'infrastructures et l'adaptation aux changements climatiques a été créée afin de constituer une réserve de fonds pour la pérennité et le développement des grandes infrastructures de la Ville.

Tableau 7 – Réserves financières

(en millions de dollars)

	Réel cumulatif 31-12-2022	Dotation annuelle prévue 2024
Réserves financières		
Déficit actuariel ex-Québec	271,0	7,2
Pérennité du Centre Vidéotron et de ses équipements*	4,5	2,0
Appui au développement économique	1,8	-
ACCORD Capitale-Nationale	0,2	-
Entrepreneuriat	2,4	-
Grands événements	3,7	-
Paieement de la dette	0,0	50,0
Pérennité et développement des infrastructures et adaptation aux changements climatiques* **	0,0	30,0
Total réserves financières	283,6	89,2

* La dotation annuelle inclut les revenus en intérêts générés au cours de l'exercice financier

** Au 31 décembre 2023, il est prévu que la réserve pérennité et développement des infrastructures et adaptation aux changements climatiques se situe à 15,0 M\$

Les fonds réservés sont des fonds dont l'existence ou l'utilisation des deniers est dûment prévue dans des dispositions législatives.

Tableau 8 – Fonds réservés

(en millions de dollars)

	Réel cumulatif 31-12-2022	Dotation annuelle prévue 2024
Fonds réservés		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	1,6	-
Cession d'immeubles industriels	2,2	-
Fonds local d'investissement	8,5	-
Fonds local de solidarité	0,3	-
Fonds stationnement	0,3	-
Fonds élections	1,3	1,6
Fonds de parcs et de terrains de jeux	3,1	-
Total fonds réservés	17,3	1,6
Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés	446,9	90,8

L'excédent de fonctionnement non affecté est le surplus libre à la fin de l'exercice financier. Il s'agit de la somme des surplus constatés à la fin de chaque exercice financier, mais non affectés à des fins spécifiques.

Tableau 9 – Excédent de fonctionnement non affecté
(en millions de dollars)

Excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2022	109,4
Décisions d'affectation prises au cours de l'année 2023	
Décisions suivant le dépôt des résultats financiers 2022	
Renflouement de l'excédent affecté du fonds de prévoyance	-11,0
Redistribution du surplus d'agglomération en application du règlement R.A.V.Q. 1454	-2,4
Fermeture des réserves financières	
Réfection des infrastructures de surface	0,2
Appui au développement économique	1,6
ACCORD Capitale-Nationale	0,2
Dépôt des projections 2023	
Excédent de fonctionnement projeté pour 2023*	8,3
Renflouement de l'excédent affecté lié au déneigement pour l'utilisation 2023	-8,0
Budget 2024	
Affectation à l'équilibre budgétaire 2024	-25,0
Affectation au budget d'investissement 2024	-17,0
Total des décisions d'affectations 2023	-53,1
Excédent de fonctionnement non affecté projeté pour 2023	56,3

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

PROCESSUS DE PLANIFICATION ANNUELLE DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le processus budgétaire est destiné à assurer l'exercice d'un contrôle, l'obligation de rendre des comptes et la planification en matière de budget. La préparation du budget annuel, soumis à l'approbation du conseil municipal et du conseil d'agglomération, permet le contrôle démocratique des dépenses.

À la suite de son adoption, le budget peut être modifié par l'administration municipale par le biais de virements de fonds ou de crédits déjà votés. Par ailleurs, le conseil municipal peut modifier le budget global de la Ville, après son adoption, pour tenir compte de revenus supplémentaires (dons ou subventions) dont le versement est assuré. Il peut aussi préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit. Une résolution par laquelle le conseil modifie le budget doit être transmise au MAMH selon les règles prescrites à cet effet. Également, le conseil doit adopter, avec un budget supplémentaire, un règlement imposant une taxe spéciale.

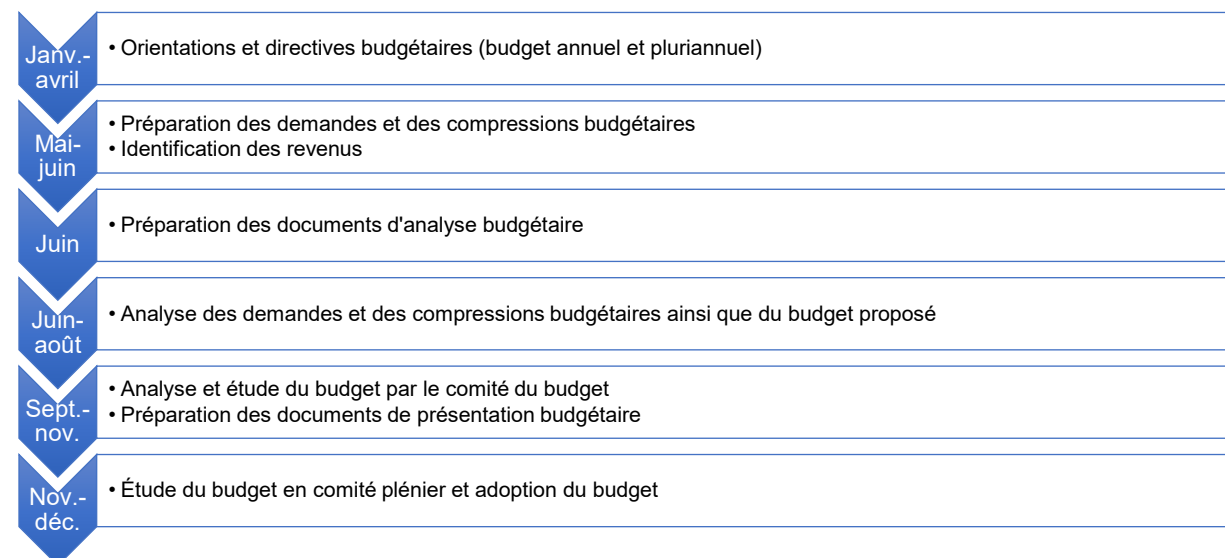
Le budget comprend les revenus et les dépenses prévus pour l'année à venir. En tant qu'outil de planification, le budget permet à la Ville d'analyser les conséquences de ses programmes, de ses politiques et de ses plans d'action en termes de revenus et de dépenses ainsi que les liens existants entre eux.

Figure 1 – Planification budgétaire stratégique



De manière séquentielle, le processus budgétaire de la Ville se déroule entre janvier et décembre.

Figure 2 – Calendrier du budget



PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS⁸

L'élaboration du programme d'immobilisations passe, dans un premier temps, par l'évaluation de l'état des immobilisations de la Ville, soit leur désuétude et la récupération du retard en regard du maintien de leur pérennité. À cet effet, chacune des unités administratives évalue d'abord l'investissement nécessaire afin d'assurer le maintien des infrastructures de la Ville en bon état.

Par la suite, le programme d'immobilisations inclut les nouvelles infrastructures nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins. Les enveloppes des projets d'investissement déjà présentés, mais non réalisés sont réévaluées annuellement et intégrées au programme d'immobilisations lorsque requis.

Enfin, des orientations de travail sont transmises aux unités administratives, incluant les enveloppes budgétaires prévisionnelles, afin de leur permettre d'élaborer leurs projets d'investissement.

Une analyse exhaustive de l'ensemble des projets d'investissement est effectuée, dans le respect des enveloppes budgétaires accordées et de la capacité de réalisation des travaux d'investissement.

Ce processus d'évaluation et de planification est rigoureux. Il vise à répondre aux besoins et à éviter un sous-investissement dans les infrastructures.

PRÉSENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer un suivi optimal de la réalisation des travaux d'investissement, les projets du programme d'immobilisations sont sous la responsabilité de l'unité administrative qui évalue le besoin d'investissement.

PRIORITÉS

Un des premiers objectifs de la Ville est d'assurer le renouvellement de ses infrastructures. Elle souhaite également améliorer la qualité de vie des citoyens par de nouveaux projets d'investissement.

Figure 3 – Priorités du Programme décennal d'immobilisations



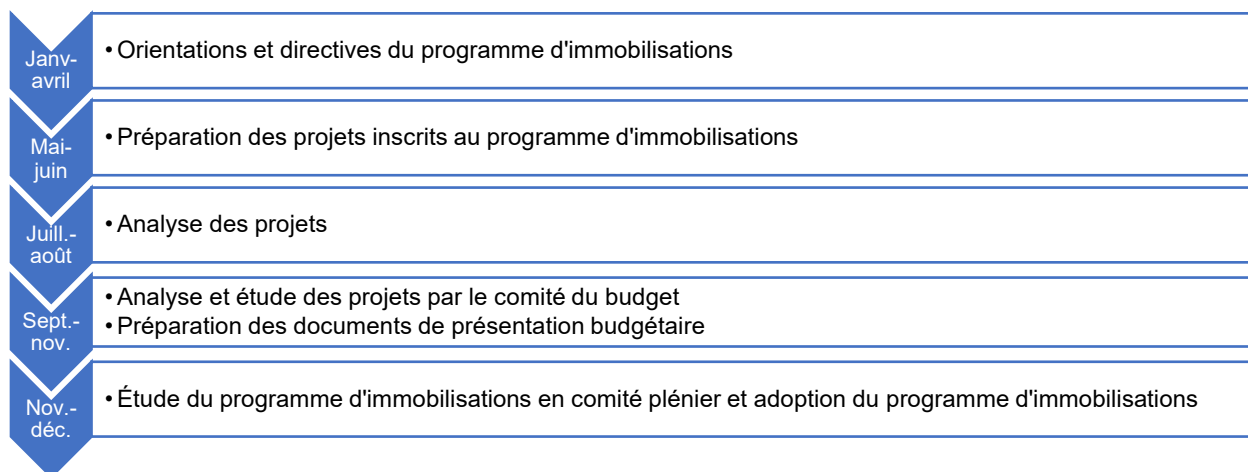
Conséquemment à ces objectifs, les critères de sélection des projets inscrits au programme d'immobilisations sont :

- La mise à l'étude, le niveau de préparation et d'analyse du projet
- L'impact des projets sur le maintien de la pérennité des infrastructures. La séquence des travaux à effectuer est établie selon des analyses, notamment basées sur l'indice de vétusté des infrastructures
- L'achèvement des projets déjà amorcés
- Les répercussions des projets sur les services à la population et sa sécurité
- La disponibilité de financement externe
- Les nouveaux projets qui s'inscrivent dans le cadre du plan d'urbanisme et de mobilité ou dans un plan d'action, notamment la stratégie de développement durable et les nouveaux investissements requis pour les changements climatiques

⁸ Excluant les investissements du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Le processus budgétaire de la Ville se déroule entre janvier et décembre.

Figure 4 – Calendrier du Programme décennal d'immobilisations



IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les projets d'investissement inscrits au programme d'immobilisations influencent le budget de fonctionnement par le biais de leur mode de financement et des frais d'exploitation liés à ces derniers.

Mode de financement influençant le budget de fonctionnement :

➤ Emprunts à long terme

Ils constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement; c'est ce qu'on appelle le service de la dette.

➤ Paiements comptant d'immobilisations et réserve d'infrastructures pour changements climatiques

Le paiement comptant d'immobilisations est un mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement. Une nouvelle réserve d'infrastructures pour changements climatiques a été mise en place en 2023. Celle-ci vise à constituer une réserve de fonds pour la pérennité et le développement des grandes infrastructures de la Ville.

Réserve financière pour le paiement de la dette

Il s'agit de sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette. Cette réserve a donc un impact sur la dette et conséquemment sur le service de la dette et le budget de fonctionnement.

Frais d'exploitation influençant le budget de fonctionnement

➤ Frais d'exploitation

Les dépenses concernant l'exploitation et l'entretien d'une infrastructure sont comptabilisées au budget de fonctionnement.

Budget selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public



PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC

Cette section présente, en premier lieu, le rapprochement entre les revenus et les dépenses non consolidés sur base budgétaire avec les revenus et les dépenses non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Par la suite, les prévisions budgétaires sont présentées sur une base consolidée, conformément aux NCSP, selon le format prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Elles regroupent les revenus et les charges de l'administration municipale ainsi que des organismes compris dans le périmètre comptable de la Ville, soit le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC).

Les ajustements requis afin de se conformer aux NCSP sont les suivants :

- l'ajout des apports des terrains et infrastructures servant d'assises de rues
- l'ajout des revenus et des frais de gestion de placements de portefeuille
- l'ajout de la charge d'amortissement des immobilisations des organismes compris dans le périmètre comptable de la Ville
- l'ajout des charges autofinancées

Au moment de la consolidation des budgets, les opérations entre les compétences d'agglomération, les compétences de nature locale et les organismes contrôlés et partenariats sont éliminées.

Tableau 10 – Rapprochement entre les revenus et les dépenses non consolidés sur base budgétaire et conformément aux NCSP
(en millions de dollars)

		Budget de l'Administration municipale ⁽¹⁾				
		2020	2021	2022	2023	2024
Revenus sur base budgétaire	(2)	1 551,0	1 581,6	1 655,8	1 772,2	1 904,1
Éléments de conciliation						
Affectations fiscales		(64,3)	(105,7)	(78,5)	(91,0)	(87,0)
Revenus relatifs aux charges autofinancées		15,9	18,1	21,6	20,9	27,5
Revenus de placements de portefeuille		6,8	7,3	11,0	10,8	17,8
Apports des terrains et infrastructures servant d'assises de rues		23,0	22,8	33,6	12,1	13,1
Revenus d'investissement de sources externes		311,3	338,5	431,8	556,8	301,7
Revenus conformément aux NCSP	(3)	1 843,7	1 862,7	2 075,3	2 281,8	2 177,2
Dépenses de fonctionnement sur base budgétaire	(2)	1 551,0	1 581,6	1 655,8	1 772,2	1 904,1
Éléments de conciliation						
Affectations fiscales		(398,4)	(409,9)	(419,3)	(443,1)	(460,6)
Charges autofinancées		26,7	30,8	24,8	25,0	28,0
Frais de gestion de placements de portefeuille		0,8	0,9	0,9	0,9	1,2
Amortissement des immobilisations	(4)	237,3	241,9	268,4	259,9	275,1
Dépenses de fonctionnement attribuables aux investissements		14,7	71,4	81,1	158,2	145,7
Charges conformément aux NCSP	(5)	1 432,1	1 516,7	1 611,6	1 773,1	1 893,5
Excédent (déficit) sur base budgétaire		-	-	-	-	-
Excédent (déficit) conformément aux NCSP		411,7	346,0	463,7	508,7	283,7

1. L'Administration municipale comprend les compétences d'agglomération et de nature locale

2. Revenus et dépenses tels que présentés dans le budget de la Ville voté au conseil de ville et au conseil d'agglomération

3. Revenus de l'Administration municipale au rapport financier (page S12, ligne 22, colonne Budget Administration municipale)

4. Amortissement des immobilisations de l'Administration municipale au rapport financier (page S12, ligne 33, colonne Budget Administration municipale)

5. Charges de l'Administration municipale au rapport financier (page S12, ligne 34, colonne Budget Administration municipale). Les charges comprennent l'amortissement des immobilisations

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RAPPROCHEMENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS

<i>Non audité</i>	Budget 2023		Budget 2024				
	Budget NCSP ² consolidé	Agglomération	Locale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹	Ajustements NCSP ² consolidé	Budget NCSP ² consolidé
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1 233,6	3,5	1 300,8		1 302,9		1 302,9
Compensations tenant lieu de taxes	124,6		136,7		134,6		134,6
Quotes-parts	44,7	840,4		151,3	47,3		47,3
Transferts	235,3	87,7	90,2	69,2	253,9	16,5	270,4
Services rendus	179,4	55,2	31,8	86,4	173,3	7,4	180,7
Imposition de droits	52,1	0,1	53,6		53,7	0,1	53,8
Amendes et pénalités	21,5	10,3	13,5		23,8		23,8
Revenus de placements de portefeuille	10,8					17,8	17,8
Autres revenus d'intérêts	30,1	15,4	20,2	1,0	36,6		36,6
Autres revenus	4,5	7,1	8,7	9,2	18,2	3,5	21,7
Effet net des opérations de restructuration							
	1 936,6	1 019,7	1 655,5	317,1	2 044,3	45,3	2 089,6
Investissement							
Taxes							
Quotes-parts							
Transferts	523,4	106,0	87,2	156,0	379,0		379,0
Imposition de droits	2,1	0,7	1,2		1,9		1,9
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	12,1					13,1	13,1
Autres	5,1	32,4	6,5		9,1		9,1
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux							
	542,7	139,1	94,9	156,0	390,0	13,1	403,1
	2 479,3	1 158,8	1 750,4	473,1	2 434,3	58,4	2 492,7
Charges							
Administration générale	174,8	87,3	171,0	34,3	172,4	12,8	185,2
Sécurité publique	273,2	266,2	246,5		275,5	20,2	295,7
Transport	599,3	199,3	360,9	252,7	512,7	148,3	661,0
Hygiène du milieu	362,3	157,0	256,9		273,2	94,8	368,0
Santé et bien-être	73,7	56,5	57,6	5,1	65,5	6,0	71,5
Aménagement, urbanisme et développement	138,8	55,9	136,1		128,6	23,0	151,6
Loisirs et culture	248,3	33,8	220,1		221,3	52,7	274,0
Réseau d'électricité							
Frais de financement	80,3	30,4	44,1	11,0	85,5		85,5
Effet net des opérations de restructuration							
	1 950,7	886,4	1 493,2	303,1	1 734,7	357,8	2 092,5
Excédent (déficit) de l'exercice	528,6	272,4	257,2	170,0	699,6	(299,4)	400,2

1. Le total consolidé exclut les opérations entre les compétences de l'agglomération, les compétences de nature locale et les organismes contrôlés et partenariats

2. Normes comptables canadiennes pour le secteur public

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RAPPROCHEMENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024 (en millions de dollars)

		Budget					
		Agglomération	Locale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹	Ajustements NCSP ² consolidé	
Non audité							
Excédent (déficit) de l'exercice	1	272,4	257,2	170,0	699,6	(299,4)	400,2
Moins : revenus d'investissement	2	(139,1)	(94,9)	(156,0)	(390,1)	(13,1)	(403,1)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	133,3	162,3	14,0	309,5	(312,5)	(2,9)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES							
<i>Ajouter (déduire)</i>							
Immobilisations							
Amortissements	4					328,6	328,6
Produit de cession	5	0,2	0,3		0,5		0,5
(Gain) perte sur cession	6						
Réduction de valeur / Reclassement	7						
	8	0,2	0,3		0,5	328,6	329,1
Propriétés destinées à la vente							
Coût des propriétés vendues	9						
Réduction de valeur / Reclassement	10						
	11	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux							
Remboursement ou produit de cession	12						
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13						
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14						
	15	-	-	-	-	-	-
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	28,2	47,6	0,8	76,6		76,6
Remboursement de la dette à long terme	17	(66,4)	(134,7)	(11,2)	(212,3)		(212,3)
	18	(38,2)	(87,1)	(10,4)	(135,7)		(135,7)
Affectations							
Activités d'investissement	19	(61,6)	(95,6)	(2,5)	(159,7)		(159,7)
Excédent (déficit) accumulé							
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté							
	20		0,4		0,4		0,4
Excédent de fonctionnement affecté							
	21	0,2	33,1		33,4		33,4
Réserves financières et fonds réservés	22	(31,4)	(4,9)	(0,6)	(36,9)	(16,1)	(53,0)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(2,5)	(8,5)	(0,5)	(11,5)		(11,5)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs							
	24						
	25	(95,3)	(75,5)	(3,6)	(174,4)	(16,1)	(190,5)
	26	(133,3)	(162,3)	(14,0)	(309,6)	312,5	2,9
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	-	-	-	-	-	-

1. Le total consolidé exclut les opérations entre les compétences d'agglomération, les compétences de nature locale et les organismes contrôlés et partenariats

2. Normes comptables canadiennes pour le secteur public

Budget de fonctionnement 2024



Budget annuel de fonctionnement

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes. Il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la collecte des matières résiduelles, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement de ces services provient des taxes municipales et des compensations tenant lieu de taxes.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la Ville prévoit au budget 2024 des revenus au moins égaux aux dépenses.

Le budget 2024 totalise 1 904,1 M\$, soit une hausse de 131,9 M\$ (7,4 %) par rapport au précédent budget.

SOMMAIRE DES REVENUS ET DÉPENSES

Tableau 11 – Sommaire des prévisions budgétaires
(en millions de dollars)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	Réel		Projeté* 2023	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2024	2024-2023	
REVENUS							
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 245,6	1 305,6	1 358,5	1 361,5	1 441,0	79,5	5,8 %
Quotes-parts	44,7	41,1	43,8	43,8	50,0	6,2	14,2 %
Transferts	74,4	82,2	86,1	87,1	119,3	32,2	37,0 %
Services rendus	58,7	74,1	81,4	84,8	87,0	2,2	2,6 %
Imposition de droits	66,5	75,9	67,0	52,0	53,6	1,6	3,1 %
Amendes et pénalités	17,1	19,5	20,3	21,6	23,8	2,2	10,2 %
Intérêts	9,9	31,6	35,0	30,0	35,6	5,6	18,7 %
Autres revenus	10,8	11,7	11,0	8,9	7,3	-1,6	-18,0 %
Affectations	88,3	85,1	87,9	82,5	86,5	4,0	4,8 %
Total revenus	1 616,0	1 726,8	1 791,0	1 772,2	1 904,1	131,9	7,4 %
DÉPENSES							
Dépenses des unités administratives							
Direction générale	74,9	80,0	88,3	88,5	97,9	9,4	10,7 %
Citoyen et vitalité urbaine	162,7	187,1	199,7	215,5	228,6	13,1	6,1 %
Services de proximité	250,5	288,5	329,3	292,9	327,7	34,8	11,9 %
Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	224,4	237,6	246,9	241,7	252,5	10,8	4,5 %
Infrastructures durables	<u>195,5</u>	<u>224,4</u>	<u>256,5</u>	<u>239,3</u>	<u>260,3</u>	<u>21,0</u>	8,8 %
Total dépenses des unités administratives	908,1	1 017,6	1 120,8	1 077,9	1 167,1	89,2	8,3 %
Autres dépenses							
Charges de l'employeur	36,4	21,6	5,5	24,5	2,0	-22,5	-91,9 %
Contributions aux organismes	138,3	144,1	152,1	151,7	166,8	15,1	10,0 %
Autres frais	<u>38,5</u>	<u>22,8</u>	<u>33,2</u>	<u>35,0</u>	<u>62,5</u>	<u>27,5</u>	78,7 %
Total des autres dépenses	213,2	188,5	190,8	211,2	231,3	20,1	9,5 %
Dépenses de financement							
Service de la dette	282,4	297,8	306,4	310,4	318,0	7,6	2,4 %
Paiement comptant d'immobilisations (PCI)	156,3	158,0	157,7	157,7	157,7	-	-
Réserve d'infrastructures pour changements climatiques	-	-	<u>15,0</u>	<u>15,0</u>	<u>30,0</u>	<u>15,0</u>	100,0 %
Total dépenses de financement	438,7	455,8	479,1	483,1	505,7	22,6	4,7 %
Total des dépenses	1 560,0	1 661,9	1 790,7	1 772,2	1 904,1	131,9	7,4 %
EXCÉDENT AVANT ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES	56,0	64,9	0,3	0,0	0,0		
ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES							
Revenus	32,5	36,0	n/d	n/d	n/d		
Dépenses	<u>32,0</u>	<u>35,2</u>	<u>n/d</u>	<u>n/d</u>	<u>n/d</u>		
Écart des revenus sur les dépenses	0,5	0,8	n/d	n/d	n/d		
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	56,5	65,7	0,3	0,0	0,0		

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

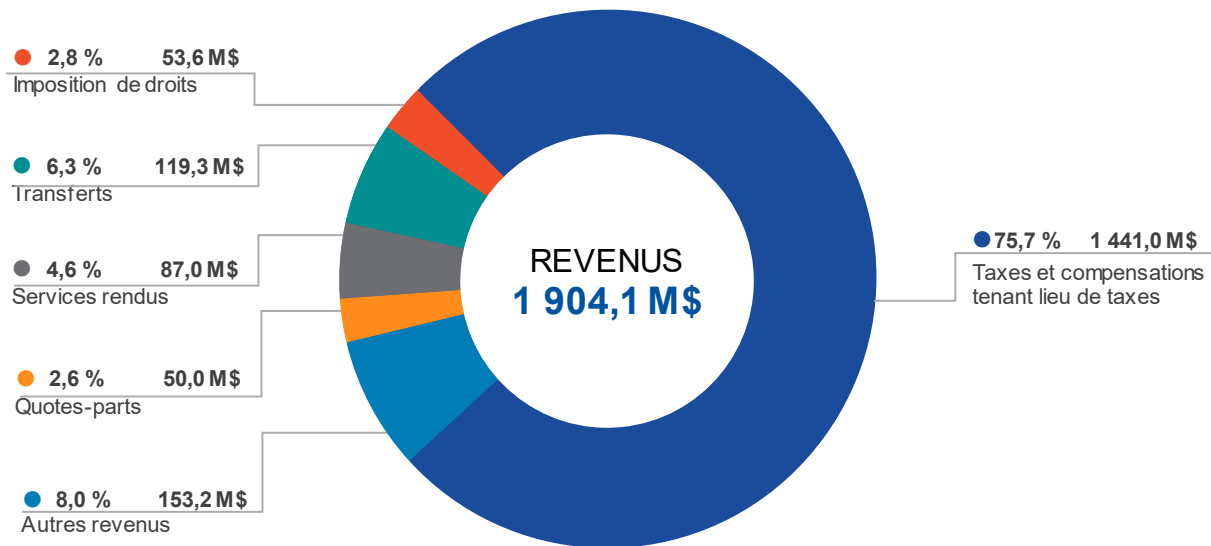
Revenus



SOMMAIRE DES REVENUS

Les revenus prévus en 2024 s'élèvent à 1 904,1 M\$, en hausse de 131,9 M\$ (7,4 %) par rapport au précédent budget.

Graphique 3 – Provenance des revenus
(en millions de dollars)



Les revenus prévus par la Ville émanent des taxes et des compensations associées aux immeubles dans une proportion de 75,7 %. Les transferts provenant des autres paliers de gouvernement comptent pour 6,3 % des recettes alors que 4,6 % des revenus découlent des services rendus aux citoyens. L'imposition de droits, principalement les droits sur mutations immobilières, représentent 2,8 % des revenus. Les revenus provenant des autres villes formant l'agglomération de Québec à titre de contribution aux dépenses d'agglomération comptent pour 2,6 %. Les autres revenus, qui représentent 8,0 % des recettes, proviennent principalement de l'émission de permis, des amendes et pénalités, des revenus d'intérêts et de la cession d'actifs municipaux.



Tableau 12 – Revenus
(en millions de dollars)

REVENUS	Réal		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 245,6	1 305,6	1 358,5	1 361,5	1 441,0	79,5	5,8 %
Quotes-parts	44,7	41,1	43,8	43,8	50,0	6,2	14,2 %
Transferts	74,4	82,2	86,1	87,1	119,3	32,2	37,0 %
Services rendus	58,7	74,1	81,4	84,8	87,0	2,2	2,6 %
Imposition de droits	66,5	75,9	67,0	52,0	53,6	1,6	3,1 %
Amendes et pénalités	17,1	19,5	20,3	21,6	23,8	2,2	10,2 %
Intérêts	9,9	31,6	35,0	30,0	35,6	5,6	18,7 %
Autres revenus	10,8	11,7	11,0	8,9	7,3	-1,6	-18,0 %
Affectations	88,3	85,1	87,9	82,5	86,5	4,0	4,8 %
Total revenus	1 616,0	1 726,8	1 791,0	1 772,2	1 904,1	131,9	7,4 %

*Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

Les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont en hausse de 79,5 M\$ par rapport à 2023. Ce montant comprend les éléments suivants :

- les ajouts au rôle de nouvelles constructions et les modifications aux immeubles existants pour 19,8 M\$
- l'indexation des taux de taxes représente 38,4 M\$. Celle-ci a été limitée à 3,0 %, bien que l'inflation observée, calculée en fonction de la variation moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour la région métropolitaine de Québec du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, s'établisse à 5,6 %
- un ajustement sur les tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles pour un montant de 19,3 M\$ afin de se rapprocher du coût réel des services
- une nouvelle mesure écofiscale pour les surfaces imperméables pour un montant de 1,7 M\$
- la taxe municipale pour le 9-1-1 ajustée de 0,3 M\$ suivant le rehaussement annoncé par le gouvernement du Québec

Les revenus d'imposition de droits, principalement constitués des droits sur mutations immobilières, connaissent une hausse de 1,6 M\$ par rapport au budget précédent. Le budget prévoit également une hausse des revenus de transferts des gouvernements et des organismes de 32,2 M\$. Celle-ci est surtout attribuable aux revenus découlant du partage associé à la croissance d'un point de TVQ. Les revenus en lien avec les services rendus augmentent quant à eux de 2,2 M\$ alors que les revenus d'intérêts, d'amendes et de pénalités et les autres revenus sont en hausse de 6,2 M\$. Un montant supplémentaire de revenus de quotes-parts de 6,2 M\$ est anticipé. Enfin, l'augmentation de 4,0 M\$ des revenus d'affectations s'explique majoritairement par une plus grande utilisation de la réserve financière pour le paiement de la dette.

PARTENARIAT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES MUNICIPALITÉS

Le 30 octobre 2019, les municipalités et le gouvernement du Québec ont conclu le Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Cette entente viendra à échéance le 31 décembre 2024. À l'automne 2023, un nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités, a été conclu. Cette nouvelle entente prend la forme d'une déclaration de réciprocité basée sur des engagements visant l'atteinte d'objectifs communs. Elle comprend notamment la reconduction des transferts figurant à l'entente de partenariat 2020-2024. Il est prévu que cette entente apportera à la Ville de Québec des revenus de 681,3 M\$ de 2024 à 2028. Elle incorpore le partage associé à la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ). En 2024, cela représentera 28,2 M\$ sur un total de 112,6 M\$ découlant de ce partenariat.

Tableau 13 – Mesures du Partenariat Québec-Municipalités 2020-2024

(en millions de dollars)

Mesures du partenariat Québec-Municipalités 2020-2024	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	8,7	28,2	44,0	45,7	51,4	56,9	226,2
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6	98,0
Fonds régions et ruralité	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	10,5
Remboursement à 50 % de la TVQ payée	42,5	44,8	46,1	47,3	48,5	49,7	236,4
Bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles publics	6,5	10,1	14,5	14,9	15,8	15,9	71,2
Subvention à la Capitale-Nationale	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	39,0
Total	87,2	112,6	134,1	137,4	145,2	152,0	681,3

PROJET DE LOI N°39

Le projet de loi n°39 – *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* – octroie aux municipalités divers pouvoirs en matière de taxation foncière. Entre autres, il permet de hausser le taux maximal pouvant être fixé à l'égard de la catégorie des terrains vagues desservis. La Ville a l'intention d'appliquer cette nouvelle possibilité en 2024 par l'amendement de son règlement de taxation, à la suite de l'adoption du projet de loi.

REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TVQ

Alors que le gouvernement du Canada rembourse aux municipalités 100 % de la TPS, le gouvernement du Québec ne rembourse que 50 % de la TVQ payée par la Ville sur ses dépenses.

Pour la Ville, c'est donc 45 M\$ en dépenses de fonctionnement et d'investissement qui sont consacrées annuellement à payer des taxes au gouvernement du Québec plutôt qu'à dispenser des services aux citoyens.

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES VERSÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les immeubles qui sont la propriété du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et des réseaux de la santé et de l'éducation sont exempts de toutes taxes municipales. Ces propriétaires versent par ailleurs des compensations tenant lieu de taxes.

Le gouvernement du Canada verse des compensations qui sont équivalentes à la taxation non résidentielle. Le gouvernement du Québec et les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation, pour leur part, versent des compensations en appliquant le taux global de taxation (TGT), qui représente environ le tiers du taux de taxe des immeubles non résidentiels.

Si les compensations versées par le gouvernement du Québec et les réseaux de la santé et de l'éducation étaient établies en fonction des taux des taxes applicables aux immeubles non résidentiels, comme c'est le cas pour le gouvernement du Canada, la Ville de Québec percevrait 175 M\$ de revenus supplémentaires pour l'année 2024.

Tableau 14 – Revenus supplémentaires 2024 non liés aux taxes foncières générales
(en millions de dollars)

	Nombre estimé	Budget 2024
Taxes		
Ajustement des tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles afin de se rapprocher du coût réel des services*		19 314 000
Taxe sur les surfaces imperméables		1 700 000
Total taxes		21 014 000
Tarifications		
Indexation générale de 5,6 % des tarifs sur les biens et services fournis par la Ville		2 273 000
Utilisation de la voie publique :		
Tarification pour l'occupation de la chaussée	750	500 000
Revenus de stationnements - harmonisation des heures de parcomètres, ajout des zones et ajustement des tarifications des vignettes		304 000
Demandes de services :		
Ouverture et fermeture d'eau - Ajustement du tarif de 100 \$ à 150 \$	3 000	150 000
Ajustement de la tarification des permis de construction, certificats d'autorisation et modifications réglementaires	7 261	400 000
Tarification pour la coupe d'arbres dans les projets de construction ou d'aménagement	1 810	150 000
Enregistrement obligatoire des chats	12 000	145 000
Total tarifications		3 922 000
Total des revenus supplémentaires		24 936 000

* La dernière révision des tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles avait été réalisée en 2013



TAXES ET COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Les taxes municipales provenant des propriétaires d'immeubles imposables représentent la principale source de revenus de la Ville de Québec. Elles sont majoritairement composées des taxes foncières générales, calculées en fonction de l'évaluation des propriétés, et des modes de tarification en vigueur. À cet égard, la Ville de Québec a mis en place des modes de tarification spécifiques pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout, l'assainissement de l'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que pour la collecte et la disposition des matières résiduelles.



Les compensations tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

BUDGET

Les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes prévus en 2024 atteignent 1 441,0 M\$, soit une variation de 79,5 M\$ (5,8 %) par rapport au budget 2023. Ces revenus sont essentiellement liés à la valeur foncière des immeubles.

Tableau 15 – Taxes et compensations tenant lieu de taxes
(en millions de dollars)

TAXES ET COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	Projeté*			Budget		Écart	
	2021	2022	2023	2023	2024	2024-2023	
Taxes et tarifications							
Taxes foncières générales	943,5	994,3	1 032,7	1 036,1	1 073,8	37,7	3,6 %
Gestion eau potable et eaux usées	111,7	117,9	121,8	121,8	143,1	21,3	17,5 %
Gestion des matières résiduelles	67,3	71,2	73,0	73,0	80,1	7,1	9,7 %
Compensations tenant lieu de taxes							
Gouv. du Québec et ses entreprises	92,6	91,7	99,5	98,1	107,3	9,2	9,4 %
Gouv. du Canada et ses entreprises	22,0	22,0	22,7	23,7	24,4	0,7	3,0 %
Autres sources de revenus							
Centres d'urgence 9-1-1	3,4	3,2	3,2	3,2	3,5	0,3	9,4 %
Autres revenus	5,1	5,3	5,6	5,6	8,8	3,2	57,1 %
Total taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 245,6	1 305,6	1 358,5	1 361,5	1 441,0	79,5	5,8 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 38,4	Indexation des taux de taxes à 3,0 % Impact de la hausse de la taxe foncière générale et des tarifications à 3,0 % alors que l'inflation observée atteint 5,6 %, basée sur la variation moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada, pour la région métropolitaine de Québec du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2023
↑ 19,8	Ajouts au rôle Nouvelles constructions et transformations des immeubles existants
↑ 19,3	Ajustement des tarifications fiscales Ajustement sur les tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles afin de se rapprocher du coût réel des services
↑ 1,7	Nouvelle mesure écofiscale Taxe sur les surfaces imperméables visant à favoriser la densification et à compenser une portion des coûts liés à la gestion des eaux pluviales
↑ 0,3	Centres d'urgence 9-1-1 Hausse de la taxe municipale pour le 9-1-1 annoncée par le gouvernement du Québec
↑ 79,5	Taxes et compensations tenant lieu de taxes

TAXE SUR LES SURFACES IMPERMÉABLES

Le 1er janvier 2024, une nouvelle mesure écofiscale, soit le règlement sur l'imposition d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables entrera en vigueur. Ce règlement établit une taxe sur les aires de stationnement extérieures afin de favoriser la densification urbaine et assumer une portion des coûts liés à la gestion des eaux pluviales. Les taux utilisés pour la nouvelle taxe sur les grandes surfaces imperméables varient selon les grandes affectations du territoire de la Ville de Québec. Ainsi, le taux par mètre carré pour les grandes surfaces imperméables est de 2,75 \$ au centre-ville, de 0,75 \$ dans le pôle urbain régional, de 0,75 \$ dans le corridor structurant et de 0,50 \$ pour la grande affectation des commerces majeurs. À noter que le calcul de la taxe inclut une exonération pour les premiers 1 000 mètres carrés d'aires de stationnement.

Grande affectation du territoire	Taux surfaces imperméables (par mètre carré)
Milieus mixtes	
Centre-ville	2,75 \$
Pôle urbain régional	0,75 \$
Corridor structurant	0,75 \$
Commerce majeur	0,50 \$

VARIATION DES COMPTES DE TAXES POUR UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE MOYENNE

En 2024, la hausse de 3,0 % des taxes, combinée à l'impact de 1,0 % de l'ajustement des tarifications pour la gestion de l'eau et des matières résiduelles et à la diminution de 0,1 % découlant de la réduction du remboursement des dettes des anciennes villes entraîne, une hausse globale de 3,9 % du compte de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne.

En 2024, la hausse des comptes de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne, incluant l'ajustement des tarifications fiscales, s'établit à 3,9 %.

En comparaison, l'indice des prix à la consommation (IPC) observé au 31 août 2023 s'établit à 5,6 %.

Les taux de taxation sont ajustés afin de tenir compte des facteurs ci-dessous.

Hausse générale des taxes résidentielles limitée à 3,0 % en 2024

En 2024, les taux de taxe foncière générale et des tarifications fiscales imposés aux propriétaires d'immeubles sont limités à 3,0 % comparativement à l'inflation observée au 31 août dernier qui s'établit à 5,6 %.

Indice des prix à la consommation (IPC) (1 ^{er} septembre au 31 août)	2021-2022	2022-2023	Variation annuelle (taux d'inflation)
Québec-RMR (indice)*	141,8	149,7	5,6 %

* Indice mensuel, Statistique Canada : calcul arrondi au dixième près, Ville de Québec

Le cadre financier de la Ville prévoit que le mode d'indexation des taxes consiste, sauf exception, à augmenter les montants de l'exercice précédent en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada, pour la région métropolitaine de Québec (RMR), selon la variation moyenne annuelle de l'indice pour la période du 1^{er} septembre au 31 août précédent l'exercice visé.

Variation de la contribution pour le remboursement des dettes des anciennes villes

La *Loi sur les fusions municipales* de 2002 prévoit que les dettes contractées par chacune des anciennes municipalités doivent demeurer à la charge des propriétaires d'immeubles situés dans chacun des anciens territoires. La Ville ajuste donc annuellement le taux de la taxe foncière de chaque secteur en fonction de la variation des dépenses relatives à ces dettes.

En 2024, neuf des onze municipalités ayant fait l'objet du regroupement de 2002 ont entièrement remboursé les dettes qu'elles avaient contractées avant les fusions décrétées par le gouvernement du Québec. La dernière année prévue pour l'imposition de cette taxe est 2025 pour l'ancienne ville de Val-Bélair et 2027 pour l'ancienne ville de Québec.

Ajustement des tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles

Pour 2024, les tarifications ont été établies de manière à atteindre :

- 81 % du coût réel pour les immeubles résidentiels, représentant une augmentation moyenne de 1,0 % du compte de taxes pour une résidence unifamiliale

Le cadre financier de la Ville prévoit que les tarifications fiscales relatives à l'aqueduc, aux égouts et à la gestion des matières résiduelles fassent l'objet d'une révision régulière afin qu'elles reflètent les dépenses réelles afférentes selon la méthode du coût complet. Cette démarche vise à s'assurer que les tarifications fiscales sont liées aux bénéfices reçus par le propriétaire de l'immeuble.

À la suite de l'adoption du cadre financier en 2023, une analyse a été effectuée afin d'établir le coût réel de ces services. Cet exercice avait été réalisé pour la dernière fois en 2013. Un écart a été constaté entre les tarifications fiscales et le coût réel, ce qui requiert un ajustement à la hausse.

Le tableau suivant représente l'effet combiné de l'indexation et de l'ajustement des tarifications fiscales pour la résidence unifamiliale moyenne :

Ajustement des tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles pour la résidence unifamiliale moyenne (293 000 \$)		
		Tarifications ajustées
Ratio 2023		
Tarifications par logement pour 2023	479 \$	479 \$
Coût réel des tarifications par logement réévalué pour 2023 ⁽¹⁾	625 \$	
Ratio des tarifications sur le coût réel pour 2023	77 %	
Ratio 2024 avant indexation		
Ajustement des tarifications à 81 % du coût	30 \$	30 \$
Tarifications par logement ajustées pour 2024 avant indexation (479 \$ + 30 \$)	509 \$	
Ratio des tarifications ajustées sur le coût réel de 2023	81 %	
Indexation des tarifications par logement de 3,0 %		
Montant d'indexation (509 \$ x 3,0 %)	15 \$	15 \$
Tarifications par logement pour 2024 (509 \$ + 15 \$)	524 \$	524 \$

(1) Coût réel de 610 \$ par logement calculé pour 2022 et indexé pour 2023

VARIATION DU COMPTE DE TAXES SELON CHACUNE DES ANCIENNES VILLES

La facture de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne de 293 000 \$ est de 3 220 \$, en hausse de 120 \$ par rapport à 2023. L'augmentation provient de la taxe foncière générale pour 77 \$, des tarifications relatives à l'eau et aux matières résiduelles pour 45 \$ et d'une diminution de 2 \$ pour la taxe des dettes des anciennes villes.

Tableau 16 – Variation de la facture de taxes en 2024 de la résidence unifamiliale moyenne⁹ de 293 000 \$¹⁰

	Beauport	Cap-Rouge	Charles-bourg	Lac Saint-Charles	Loretteville	Québec	Saint-Émile	Sainte-Foy	Sillery	Val-Bélair	Vanier	Moyenne	
Facture de taxes 2023													
Taxe foncière générale	2 581 \$	2 581 \$	2 581 \$	2 581 \$	2 581 \$	2 581 \$	2 581 \$	2 581 \$	2 581 \$	2 581 \$	2 581 \$	2 581 \$	
Taxe pour les dettes ex-villes	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	124 \$	0 \$	1 \$	0 \$	8 \$	0 \$	40 \$	
Tarifications	479 \$	479 \$	479 \$	479 \$	479 \$	479 \$	479 \$	479 \$	479 \$	479 \$	479 \$	479 \$	
Facture de taxes totale	3 060 \$	3 060 \$	3 060 \$	3 060 \$	3 060 \$	3 184 \$	3 060 \$	3 061 \$	3 060 \$	3 068 \$	3 060 \$	3 100 \$	
	Beauport	Cap-Rouge	Charles-bourg	Lac Saint-Charles	Loretteville	Québec	Saint-Émile	Sainte-Foy	Sillery	Val-Bélair	Vanier	Moyenne	Variation
Facture de taxes 2023	3 060 \$	3 060 \$	3 060 \$	3 060 \$	3 060 \$	3 184 \$	3 060 \$	3 061 \$	3 060 \$	3 068 \$	3 060 \$	3 100 \$	
Indexation													
Taxes foncières générales	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	77 \$	
Tarifications	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	
Total de l'indexation	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	92 \$	3,0 %
Ajustement des tarifications	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	} 0,9 %
Variation de la taxe pour les dettes ex-villes	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	-3 \$	0 \$	-1 \$	0 \$	-2 \$	0 \$	-2 \$	
Facture de taxes 2024	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 303 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 188 \$	3 182 \$	3 220 \$	
Variation totale de la facture de taxes en 2024	122 \$ 4,0 %	122 \$ 4,0 %	122 \$ 4,0 %	122 \$ 4,0 %	122 \$ 4,0 %	119 \$ 3,7 %	122 \$ 4,0 %	121 \$ 4,0 %	122 \$ 4,0 %	120 \$ 3,9 %	122 \$ 4,0 %	120 \$ 3,9 %	3,9 %
	Beauport	Cap-Rouge	Charles-bourg	Lac Saint-Charles	Loretteville	Québec	Saint-Émile	Sainte-Foy	Sillery	Val-Bélair	Vanier	Moyenne	
Facture de taxes 2024													
Taxe foncière générale	2 658 \$	2 658 \$	2 658 \$	2 658 \$	2 658 \$	2 658 \$	2 658 \$	2 658 \$	2 658 \$	2 658 \$	2 658 \$	2 658 \$	
Taxe pour les dettes ex-villes	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	121 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 \$	0 \$	38 \$	
Tarifications	524 \$	524 \$	524 \$	524 \$	524 \$	524 \$	524 \$	524 \$	524 \$	524 \$	524 \$	524 \$	
Facture de taxes totale	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 303 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 182 \$	3 188 \$	3 182 \$	3 220 \$	

⁹ Incluant condominiums

¹⁰ Valeur au dépôt du rôle d'évaluation foncière 2022-2024

VARIATION DES COMPTES DE TAXES POUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

En 2024, la hausse de 3,0 % des taxes, combinée à l'impact de 1,7 % de l'ajustement des tarifications pour la gestion de l'eau et des matières résiduelles entraîne une hausse globale de 4,7 % du compte de taxes non résidentiel moyen.

En 2024, la hausse des comptes de taxes pour les immeubles non résidentiels, incluant l'ajustement des tarifications fiscales, s'établit en moyenne à 4,7 %.

En comparaison, l'indice des prix à la consommation (IPC) observé au 31 août 2023 est de 5,6 %.

Les taux de taxation sont ajustés afin de tenir compte des facteurs ci-dessous.

Hausse des taxes non résidentielles en fonction de l'inflation

En 2024, les taux de taxe foncière générale et des tarifications fiscales imposés aux propriétaires d'immeubles non résidentiels sont limités à 3,0 % comparativement à l'inflation observée au 31 août dernier qui s'établit à 5,6 %.

Ajustement des tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles

Pour 2024, les tarifications ont été établies de manière à atteindre :

- 90 % du coût réel pour les immeubles non résidentiels, représentant une augmentation moyenne de 1,7 % du compte de taxes

VARIATION DU COMPTE DE TAXES NON RÉSIDENTIEL

Le tableau suivant présente la variation du compte de taxes pour un immeuble non résidentiel de valeur moyenne ayant une consommation d'eau et une production de déchets qui correspond à la moyenne :

Immeuble non résidentiel d'une valeur de 2 700 000 \$ consommant 1 825 m ³ d'eau et produisant 27 tonnes de déchets par année						
	Taux	Base d'imposition	Montant	Coût réel*	Taux / coût réel	Variation %
Détail de la facture de taxes 2023						
Taxe foncière générale 2023	3,1502 \$	/ 100 \$ dévaluation	85 055 \$			
Tarifications 2023						
Collecte et distribution de l'eau	0,2023 \$	/ 100 \$ dévaluation	5 462 \$	0,2037 \$	99,3 %	
Traitement et assainissement de l'eau	0,4574 \$	/ m ³ d'eau consommée	835 \$	0,7174 \$	63,8 %	
Collecte des déchets	88 \$	/ tonne de déchets	2 376 \$	152 \$	57,9 %	
Élimination des déchets	158 \$	/ tonne de déchets	4 266 \$	152 \$	103,9 %	
Total de la facture 2023			97 994 \$			97 994 \$
Ajustement des tarifications						
Collecte et distribution de l'eau	- \$	/ 100 \$ dévaluation	- \$			
Traitement et assainissement de l'eau	0,1882 \$	/ m ³ d'eau consommée	343 \$			
Collecte des déchets	49 \$	/ tonne de déchets	1 323 \$			
Élimination des déchets	- \$	/ tonne de déchets	- \$			
Ajustement total des tarifications			1 666 \$			1 666 \$ 1,7 %
Tarifications ajustées avant indexation						
Collecte et distribution de l'eau	0,2023 \$	/ 100 \$ dévaluation	5 462 \$	0,2037 \$	99,3 %	
Traitement et assainissement de l'eau	0,6456 \$	/ m ³ d'eau consommée	1 178 \$	0,7174 \$	90,0 %	
Collecte des déchets	137 \$	/ tonne de déchets	3 699 \$	152 \$	90,0 %	
Élimination des déchets	158 \$	/ tonne de déchets	4 266 \$	152 \$	103,9 %	
Indexation de 3,0 %						
Taxe foncière générale			2 552 \$			
Tarifications			351 \$			
Indexation totale			2 903 \$			2 903 \$ 3,0 %
Total des ajustements des tarifications et de l'indexation			4 569 \$			4 569 \$ 4,7 %
Détail de la facture de taxes 2024						
Taxe foncière générale 2024	3,2447 \$	/ 100 \$ dévaluation	87 607 \$			
Tarifications 2024						
Collecte et distribution de l'eau	0,2052 \$	/ 100 \$ dévaluation	5 539 \$			
Traitement et assainissement de l'eau	0,6650 \$	/ m ³ d'eau consommée	1 214 \$			
Collecte des déchets	141 \$	/ tonne de déchets	3 810 \$			
Élimination des déchets	163 \$	/ tonne de déchets	4 393 \$			
Total de la facture 2024			102 563 \$			102 563 \$ 4,7 %

* Coût réel calculé pour 2022 et indexé pour 2023

En conservant une consommation d'eau et une production de déchets inchangées, l'augmentation du compte de taxes se situe à 4,7 %.

Par ailleurs, les propriétaires d'immeubles non résidentiels, qui sont facturés au volume¹¹, peuvent agir sur les montants payés en tarifications fiscales sur l'eau et les matières résiduelles. Ainsi, l'augmentation du compte de taxes pourrait être inférieure à 4,7 % si leur consommation était réduite.

- Par exemple, une consommation d'eau réduite de 16 % combinée à une production de déchets réduite de 7 % limiteraient l'augmentation du compte de taxes à 3,9 %.

¹¹ Certains immeubles sont facturés selon un taux appliqué à la valeur de l'immeuble ou du bâtiment

QUOTES-PARTS

Les revenus de quotes-parts représentent la contribution des deux municipalités reconstituées de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures aux dépenses de l'agglomération. Ces dépenses assurent la prestation de services essentiels destinés à l'ensemble des citoyens de l'agglomération.

BUDGET

Les revenus de quotes-parts prévus en 2024 atteignent 50,0 M\$, soit une variation de 6,2 M\$ (14,2 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 17 – Quotes-parts
(en millions de dollars)

QUOTES-PARTS	Réal		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
L'Ancienne-Lorette	16,4	15,0	15,9	15,9	17,3	1,4	8,8 %
Saint-Augustin-de-Desmaures	28,3	26,1	27,9	27,9	32,7	4,8	17,2 %
Total quotes-parts	44,7	41,1	43,8	43,8	50,0	6,2	14,2 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 6,2 Quotes-parts	
↑ 5,0	Variation des dépenses nettes d'agglomération, incluant le montant équivalent à la contribution financière du gouvernement du Québec pour accompagner la Ville dans son rôle de capitale nationale et la limitation des quotes-parts accordée par la Ville de Québec
↑ 1,2	Variation du potentiel fiscal
↑ 6,2 Quotes-parts	

Tableau 18 – Synthèse des quotes-parts d'agglomération au budget 2024

	Budget d'agglomération	2024 Quotes-parts d'agglomération des villes reconstituées	% attribuable aux villes reconstituées
Quotes-parts d'agglomération selon le potentiel fiscal ^{(1) (2)}	840,4	57,2	6,8 %
Quotes-parts des dépenses nettes à 100 % d'agglomération selon le potentiel fiscal	641,9	43,7	
Partage des dépenses mixtes nettes			
Quotes-parts sur les dépenses mixtes nettes selon le potentiel fiscal	198,5	13,5	
Financement des quotes-parts			
Montant équivalent à la contribution financière du gouvernement du Québec pour accompagner la Ville dans son rôle de capitale nationale		(7,0)	
Limitation de la quote-part par la Ville de Québec pour 2024 ⁽³⁾		(1,1)	
Contribution plafonnée des villes reconstituées aux dépenses mixtes nettes		5,4	
Quotes-parts subventionnées avant contribution spéciale pour T.E.C.Q.	840,4	49,1	5,9 %
Contribution spéciale pour T.E.C.Q. - Ville de L'Ancienne-Lorette		0,3	
Contribution spéciale pour T.E.C.Q. - Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures		0,5	
Quotes-parts subventionnées incluant la contribution spéciale pour T.E.C.Q.		50,0	
Quotes-parts 2024 subventionnées (16,6 %)		(8,1)	
Répartition des quotes-parts			
Quote-part Ville de Québec		790,4	
Quotes-parts des villes reconstituées		50,0	
Total des quotes-parts d'agglomération au budget 2024		840,4	

(1) Montant établi conformément aux principes énoncés par la Cour d'appel

(2) Budget des dépenses d'agglomération net des revenus d'agglomération

(3) Montant auquel s'ajoutent 3,1 M\$ provenant du transfert des dépenses d'équipements d'intérêt collectif et des voies de circulation d'agglomération à la suite du rapport Mireault

Tableau 19 – Variation des quotes-parts subventionnées entre les villes reconstituées

	Ville de L'Ancienne- Lorette	Ville de Saint- Augustin-de- Desmaures	Total
Quotes-parts subventionnées 2023	15,9	27,9	43,8
Quotes-parts subventionnées 2024	17,3	32,7	50,0
Variation en \$ pour 2024 des quotes-parts subventionnées entre les villes reconstituées	1,4	4,8	6,2
Variation en % pour 2024 des quotes-parts subventionnées entre les villes reconstituées	8,8 %	17,2 %	14,2 %

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent les sommes reçues des gouvernements et des organismes qui ne sont pas compensés par des biens ou des services en contrepartie, ou qui n'ont pas à être remboursés ultérieurement. Ils sont généralement destinés à des fins précises, à l'exception des transferts de droits sur les divertissements.

BUDGET

Les revenus de transferts prévus en 2024 atteignent 119,3 M\$, soit une variation de 32,2 M\$ (37,0 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 20 – Transferts

(en millions de dollars)

TRANSFERTS	Réal		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Contribution au service de la dette	13,5	13,0	13,8	14,5	14,3	-0,2	-1,4 %
Subvention à titre de capitale nationale	16,2	16,2	16,2	16,2	16,2	-	- %
Droits sur les divertissements	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	-	- %
Gestion des matières résiduelles	18,4	13,5	15,8	18,0	23,4	5,4	30,0 %
Destination Québec cité	14,3	25,7	25,0	23,5	29,2	5,7	24,3 %
Partenariat Québec-Municipalités 2020-2024	4,3	7,0	8,6	8,7	28,2	19,5	224,1 %
Aide financière en lien avec la pandémie	0,7	-	-	-	-	-	-
Autres	2,2	2,0	1,9	1,4	3,2	1,8	128,6 %
Total transferts	74,4	82,2	86,1	87,1	119,3	32,2	37,0 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -0,2	Contribution au service de la dette
↓ -0,2	Diminution des revenus découlant du service de la dette à la charge de tiers
↑ 5,4	Gestion des matières résiduelles
↑ 5,4	Augmentation des compensations provenant de Recyc-Québec pour la collecte sélective des matières recyclables, compte tenu de l'augmentation des dépenses nettes pour l'année financière de référence, soit 2023
↑ 5,7	Destination Québec cité
↑ 3,2	Augmentation des revenus de la taxe sur l'hébergement, compte tenu du niveau élevé des activités touristiques
↑ 2,9	Utilisation des revenus reportés pour financer les activités supplémentaires prévues
↓ -1,2	Fin d'une entente de partenariat en tourisme en lien avec la pandémie
↑ 0,8	Augmentation provenant de subventions

Variations (en M\$)	Justifications	
↑ 19,5	Partenariat Québec-Municipalités 2020-2024	
↑ 19,5	Augmentation du montant anticipé, en 2024, pour le partage associé à la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec prévu à l'entente de partenariat entre les municipalités et le gouvernement du Québec 2020-2024	
↑ 1,8	Autres	
↑ 1,2	Augmentation provenant de l'application des programmes Fonds régions et ruralité et Vision entrepreneuriale 2026	
↑ 0,6	Augmentation provenant notamment du ministère de la Sécurité publique pour l'ajout de ressources policières	
↑ 32,2	Transferts	

SERVICES RENDUS

On retrouve dans cette catégorie les revenus découlant des services que la Ville rend aux citoyens (ex. : loisirs, culture, stationnements), à des organismes municipaux (ex. : élimination des déchets, traitement des eaux usées, sécurité publique) et aux propriétaires d'entreprises (ex. : vente de vapeur du complexe de valorisation énergétique de la Ville de Québec).

BUDGET

Les revenus de services rendus anticipés en 2024 s'élèvent à 87,0 M\$, soit une variation de 2,2 M\$ (2,6 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 21 – Services rendus
(en millions de dollars)

SERVICES RENDUS	Réal		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Organismes municipaux	4,0	4,8	4,3	4,5	5,4	0,9	20,0 %
Destination Québec cité	1,2	2,2	2,4	2,1	2,1	-	- %
Stationnements	8,6	9,8	11,9	15,3	13,3	-2,0	-13,1 %
Vente de vapeur	4,3	4,3	4,6	4,6	4,8	0,2	4,3 %
ExpoCité	2,5	4,2	6,8	7,0	7,6	0,6	8,6 %
Gestion du Centre Vidéotron	2,9	4,8	4,9	4,9	5,1	0,2	4,1 %
Loisirs et culture	3,1	6,1	7,9	6,2	7,4	1,2	19,4 %
Loyers	1,9	2,0	2,3	2,3	2,7	0,4	17,4 %
Centre de tri	11,6	10,5	7,3	9,4	7,4	-2,0	-21,3 %
Centre de biométhanisation	-	-	0,3	4,1	3,0	-1,1	-26,8 %
Autres	18,6	25,4	28,7	24,4	28,2	3,8	15,6 %
Total services rendus	58,7	74,1	81,4	84,8	87,0	2,2	2,6 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 0,9 Organismes municipaux	
↑ 0,7	Vente de sacs de résidus alimentaires à d'autres municipalités
↑ 0,2	Divers éléments
↓ -2,0 Stationnements	
↓ -2,0	Revenus ajustés au niveau anticipé d'achalandage en tenant compte de la mise hors service de plusieurs bornes pour la création de rues partagées ou en raison de chantiers de construction
↑ 0,2 Vente de vapeur	
↑ 0,2	Indexation des revenus selon les contrats
↑ 0,6 ExpoCité	
↑ 0,6	Augmentation des événements prévus
↑ 0,2 Gestion du Centre Vidéotron	
↑ 0,2	Augmentation des revenus provenant des redevances sur les billets de spectacles et des autres revenus connexes à la suite de la hausse des événements prévus
↑ 1,2 Loisirs et culture	
↑ 1,1	Reconnaissance des revenus des centres communautaires pris en charge par des organismes. Des dépenses sont constatées en contrepartie
↑ 0,1	Autres ajustements
↑ 0,4 Loyers	
↑ 0,4	Indexation des loyers pour les baux existants
↓ -2,0 Centre de tri	
↓ -2,0	Baisse des prix de marché pour les matières recyclées
↓ -1,1 Centre de biométhanisation	
↓ -1,1	Démarrage progressif du centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec
↑ 3,8 Autres	
↑ 1,2	Hausse des compensations provenant du ministère de la Sécurité publique pour les services spécialisés du Service de police en soutien à la population
↑ 1,0	Augmentation des demandes de permis de branchement d'eau potable et d'égout
↑ 0,5	Augmentation des ventes de métaux
↑ 0,5	Revenus découlant de la tarification pour l'occupation de la chaussée
↑ 0,6	Divers éléments
↑ 2,2 Services rendus	

IMPOSITION DE DROITS



En vertu des lois en vigueur, la Ville impose des droits sur les transactions relatives à des biens immobiliers. La Ville perçoit également des revenus à la suite de l'émission de licences et de permis.

BUDGET

Les revenus d'imposition de droits représentent 53,6 M\$ en 2024, soit une variation de 1,6 M\$ (3,1 %) par rapport au budget de 2023.

Tableau 22 – Imposition de droits
(en millions de dollars)

IMPOSITION DE DROITS	Réel		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022	2023	2023	2024	2024-2023	
Droits sur mutations immobilières	57,1	66,9	58,3	43,3	44,0	0,7	1,6 %
Licences et permis	9,4	9,0	8,7	8,7	9,6	0,9	10,3 %
Total imposition de droits	66,5	75,9	67,0	52,0	53,6	1,6	3,1 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 0,7 Droits sur mutations immobilières	
↑ 0,7	Hausse anticipée des revenus provenant des droits sur mutations immobilières
↑ 0,9 Licences et permis	
↑ 0,9	Ajustement de la tarification sur la délivrance de divers permis
↑ 1,6 Imposition de droits	

DROITS SUR MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les revenus de droits sur mutations immobilières prévus en 2024 atteignent 44,0 M\$, soit une variation de 0,7 M\$ (1,6 %) par rapport au précédent budget.

Graphique 4 – Droits sur mutations immobilières
(en millions de dollars)



AMENDES ET PÉNALITÉS

Les revenus d'amendes et de pénalités proviennent de l'émission des constats d'infractions, dont ceux relatifs à la circulation et aux stationnements.



BUDGET

Les revenus d'amendes et de pénalités prévus en 2024 atteignent 23,8 M\$, soit une variation de 2,2 M\$ (10,2 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 23 – Amendes et pénalités

(en millions de dollars)

AMENDES ET PÉNALITÉS	Réel		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022	2023	2023	2024	2024-2023	
Amendes et pénalités	17,1	19,5	20,3	21,6	23,8	2,2	10,2 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

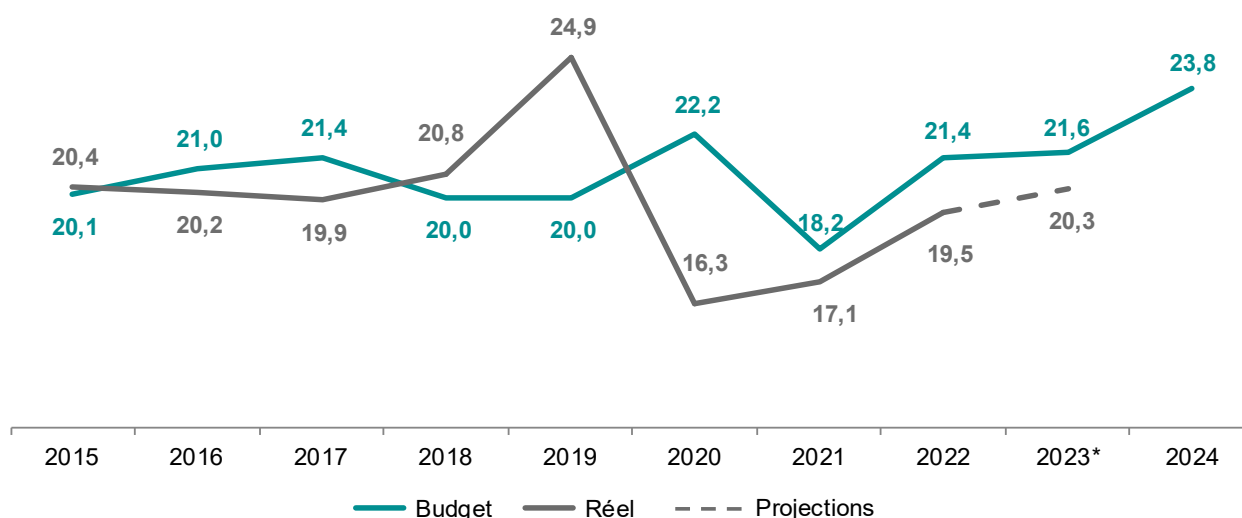
VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 2,2 Amendes et pénalités	
↑ 2,2	Augmentation anticipée des revenus provenant des constats d'infractions sur les stationnements
↑ 2,2 Amendes et pénalités	

Graphique 5 – Amendes et pénalités

(en millions de dollars)



INTÉRÊTS



Les revenus d'intérêts proviennent des placements et des arriérés sur les sommes dues à la Ville.

BUDGET

Les revenus d'intérêts prévus en 2024 sont de 35,6 M\$, soit une variation de 5,6 M\$ (18,7 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 24 – Intérêts
(en millions de dollars)

INTÉRÊTS	Réal		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Intérêts sur placements	8,3	24,8	30,0	25,0	30,0	5,0	20,0 %
Intérêts sur débiteurs	1,6	6,8	5,0	5,0	5,6	0,6	12,0 %
Total intérêts	9,9	31,6	35,0	30,0	35,6	5,6	18,7 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 5,0 Intérêts sur placements	
↑ 5,0	Hausse des taux d'intérêt
↑ 0,6 Intérêts sur débiteurs	
↑ 0,6	Augmentation des revenus d'intérêts sur les sommes dues à la Ville découlant de l'indexation des montants facturés
↑ 5,6 Intérêts	

AUTRES REVENUS

Ces revenus proviennent principalement de la vente d'actifs immobiliers détenus par la Ville et de ventes à l'encan.



BUDGET

Les autres revenus prévus en 2024 s'élèvent à 7,3 M\$, soit une variation de -1,6 M\$ (-18,0 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 25 – Autres revenus
(en millions de dollars)

AUTRES REVENUS	2021	2022	Projeté*	Budget		Écart	
				2023	2024	2024-2023	
Ventes d'actifs municipaux	8,5	6,8	10,0	8,0	6,5	-1,5	-18,8 %
Autres revenus	2,3	4,9	1,0	0,9	0,8	-0,1	-11,1 %
Total autres revenus	10,8	11,7	11,0	8,9	7,3	-1,6	-18,0 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -1,5 Ventes d'actifs municipaux	
↓ -1,5	Diminution des prévisions de ventes nettes d'actifs municipaux
↓ -0,1 Autres revenus	
↓ -0,1	Autres éléments
↓ -1,6 Autres revenus	

AFFECTATIONS

Les affectations représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents de fonctionnement et des réserves.

BUDGET

Les revenus d'affectation prévus en 2024 représentent 86,5 M\$, soit une variation de 4,0 M\$ (4,8 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 26 – Affectations
(en millions de dollars)

AFFECTATIONS	Réal		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté	35,7	20,4	28,3	28,3	25,0	-3,3	-11,7 %
Affectation de surplus non affecté pour les activités de déneigement	-	1,1	-	-	-	-	-
Fonds de prévoyance	-	11,0	6,4	-	-	-	-
Réserve financière pour le paiement de la dette	50,3	49,9	46,5	46,6	53,1	6,5	13,9 %
Réserve financière pour les grands événements	-	-	3,6	3,6	-	-3,6	-100,0 %
Plan d'action solidaire	-	-	0,5	1,5	5,8	4,3	286,7 %
Politique de viabilité hivernale	-	-	0,7	0,7	0,7	-	-
Autres affectations	2,3	2,7	1,9	1,8	1,9	0,1	5,6 %
Total affectations	88,3	85,1	87,9	82,5	86,5	4,0	4,8 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -3,3	Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté
↓ -3,3	Utilisation de l'excédent de fonctionnement non affecté limitée à ce qui est requis pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire (passe de 28,3 M\$ en 2023 à 25,0 M\$ en 2024)
↑ 6,5	Réserve financière pour le paiement de la dette
↑ 6,5	Utilisation de la réserve financière pour le paiement de la dette
↓ -3,6	Réserve financière pour les grands événements
↓ -3,6	Fermeture de la réserve financière pour les grands événements à la fin de l'année 2023
↑ 4,3	Plan d'action solidaire
↑ 4,3	Augmentation de l'affectation pour des actions visées par le Plan d'action solidaire
↑ 0,1	Autres affectations
↑ 0,1	Autres éléments
↑ 4,0	Affectations

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX REVENUS

COMPARAISONS INTERMUNICIPALES DE LA TAXATION

TAXES RÉSIDENTIELLES

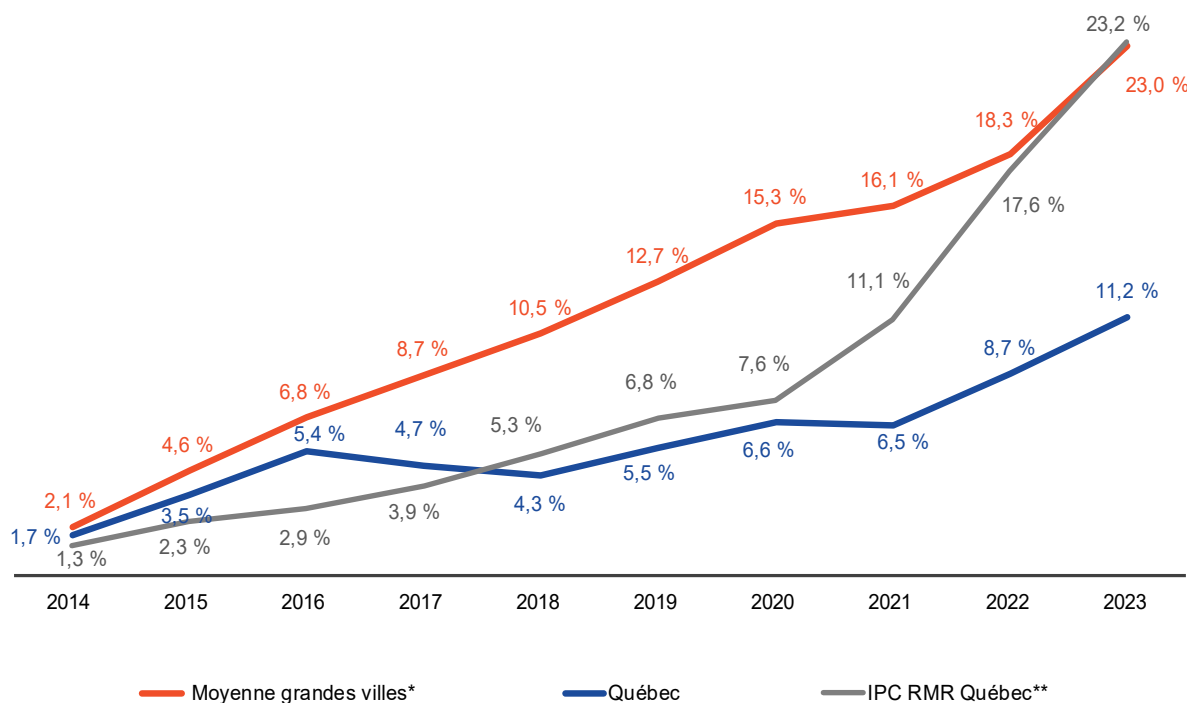
La Ville augmente les taux de taxation résidentielle en utilisant comme base de référence le taux d'inflation.

Entre 2013 et 2016, la Ville a utilisé l'inflation projetée comme base d'indexation. En 2017 et en 2018, un gel de la taxation a été consenti, afin de rétablir l'écart observé entre l'inflation projetée et l'inflation observée. Depuis 2019, la Ville utilise le taux d'inflation observé au cours de la dernière année. Cela évite tout écart entre les prévisions et la réalité. En 2021, un gel de taxes a été adopté en raison des impacts de la pandémie sur les citoyens.

En 2023, l'indexation des taux de taxes a été limitée à 2,5 % afin de soutenir les citoyens pour faire face à l'inflation. Elle est également limitée pour 2024 à 3,9 %, soit une indexation de 3,0 % des taux de taxes à laquelle s'ajoute 0,9 % pour l'ajustement des tarifications fiscales en fonction des coûts réels. Pour chacune de ces deux années, l'inflation observée s'établit à 5,6 %.

De 2014 à 2023, l'augmentation cumulative des hausses de taxes résidentielles de la Ville de Québec est de 11,2 %. Pour la même période, la moyenne cumulative des hausses de taxes résidentielles des grandes villes québécoises (excluant Québec) est de 23,0 %, soit un peu plus du double de celle de la Ville.

Graphique 6 – Comparaison de la hausse cumulative des taxes résidentielles entre la Ville de Québec et les autres grandes villes* de la province de Québec



* Montréal, Longueuil, Laval, Lévis, Gatineau, Trois-Rivières, Saguenay et Sherbrooke
** Statistique Canada

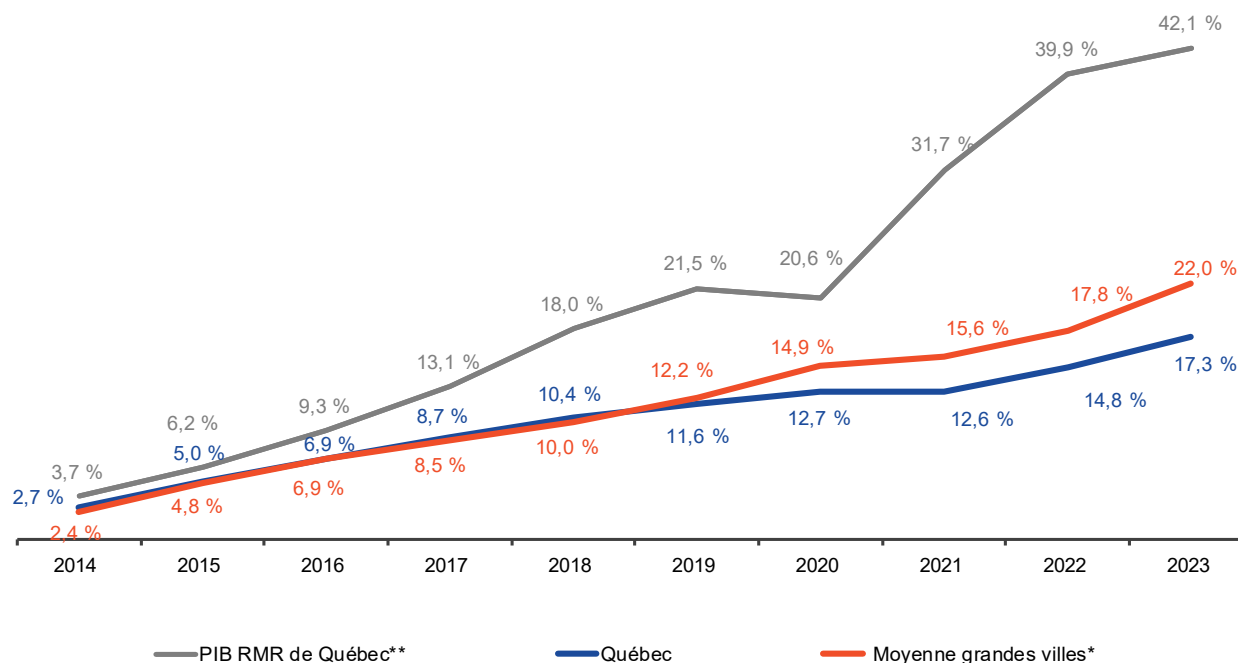
TAXES NON RÉSIDENTIELLES

Entre 2013 et 2016, la Ville a augmenté le niveau de taxation des immeubles non résidentiels à un taux supérieur à l'inflation projetée en raison de la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal pour la région de Québec. En 2017 et 2018, la hausse des taxes s'est effectuée selon l'inflation projetée, afin d'éviter d'accroître l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels. Depuis 2019, la Ville utilise le taux d'inflation observé au cours de la dernière année. Exceptionnellement en 2021, un gel de taxes a été adopté en raison des impacts de la pandémie sur les citoyens.

En 2023, l'indexation des taux de taxes a été limitée à 2,5 % afin de soutenir les citoyens pour faire face à l'inflation. Elle est également limitée pour 2024 à 4,7 %, soit une indexation de 3,0 % des taux de taxes à laquelle s'ajoute 1,7 % pour l'ajustement des tarifications fiscales en fonction des coûts réels. Pour chacune de ces deux années, l'inflation observée s'établit à 5,6 %.

De 2014 à 2023, l'augmentation cumulative des hausses de taxes non résidentielles de la Ville de Québec est de 17,3 %. Pour la même période, la moyenne cumulative des hausses de taxes non résidentielles des grandes villes québécoises (excluant Québec) est de 22,0 %, soit 27,1 % supérieure à celle de la Ville.

Graphique 7 – Comparaison de la hausse cumulative des taxes non résidentielles entre la Ville de Québec et les autres grandes villes* de la province de Québec



* Montréal, Longueuil, Laval, Lévis, Gatineau, Trois-Rivières, Saguenay et Sherbrooke

** Source : Conférence Board du Canada, Institut de la statistique du Québec, traitement Ville de Québec

COMPARAISON DE L'ÉCART ENTRE LES TAUX DE TAXES RÉSIDENTIELS ET NON RÉSIDENTIELS DES GRANDES VILLES QUÉBÉCOISES

La comparaison de ratios entre les taux résidentiels et non résidentiels de chaque municipalité peut s'avérer utile dans l'analyse des charges fiscales résidentielles et non résidentielles. Ces taux représentent l'ensemble des revenus de taxation, soit la taxe foncière générale et les tarifications fiscales, par rapport aux valeurs imposables, par tranche de 100 \$ d'évaluation.

Sur la base des budgets adoptés en 2023, la Ville de Québec imposait une charge fiscale 3,14 fois plus élevée aux propriétaires d'immeubles non résidentiels qu'à ceux qui possèdent des immeubles résidentiels pour le même montant d'évaluation, soit sous la moyenne des taux imposés par les cinq plus grandes villes du Québec.

Tableau 27 – Taux moyens des charges fiscales totales résidentielles et non résidentielles en 2023
(taux par tranche de 100 \$ d'évaluation)

Municipalité	Résidentiel	Non résidentiel	Ratio NR/R**
Gatineau	1,2613	3,0348	2,41
Québec	1,1717	3,6764	3,14
Laval	0,8733	2,7737	3,18
Longueuil	0,8342	2,8583	3,43
Montréal	0,6079	3,1263	5,14
Moyenne*	0,9497	3,0939	3,26

* Les moyennes résidentielles et non résidentielles sont non pondérées

** Ratio = taux non résidentiel / taux résidentiel

Sources : MAMH, Rapports financiers prévisionnels et Évaluation foncière

Dépenses



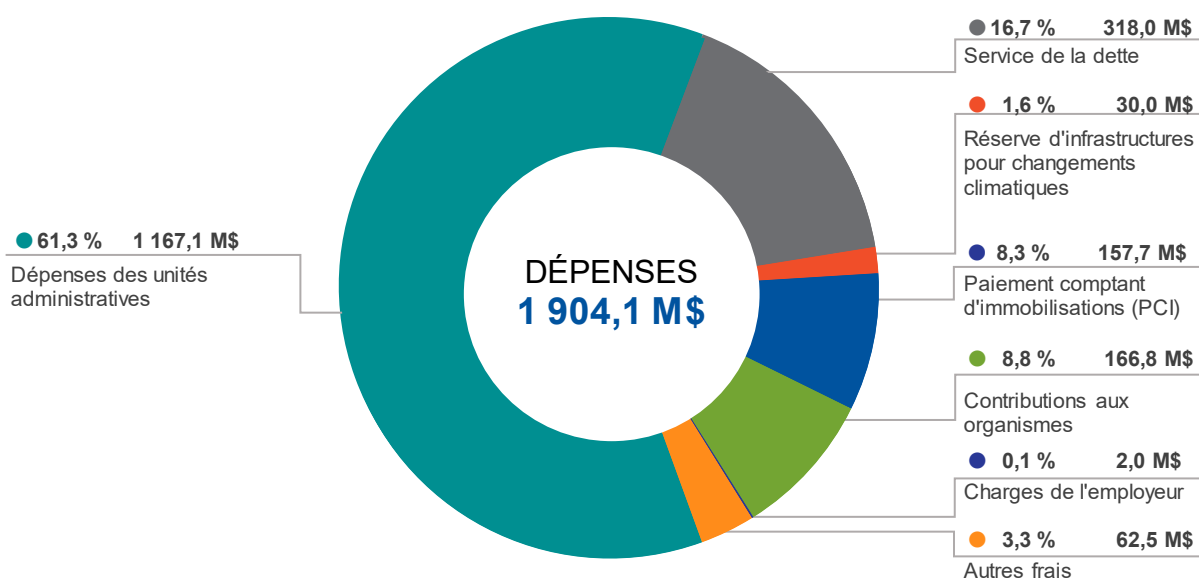
SOMMAIRE DES DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2024 totalisent 1 904,1 M\$, en hausse de 131,9 M\$ (7,4 %) par rapport au précédent budget.

Pour lui permettre d'offrir des services à la population de la ville de Québec, 61,3 % des dépenses, soit 1 167,1 M\$, sont dédiées aux unités administratives. Ces dépenses sont en hausse de 89,2 M\$ (8,3 %) par rapport au précédent budget. Cette hausse s'explique d'une part par les ajouts de services prioritaires aux citoyens pour 22,5 M\$ (2,1 %) et d'autre part par l'indexation résultant de l'inflation et les ajustements des dépenses récurrentes qui représentent 66,7 M\$ (6,2 %). Ces ajouts sont attribuables à des initiatives en matière de développement durable et de nouveaux services de proximité. Ils incluent notamment des services en matière de sécurité urbaine, de lutte à l'itinérance et pour améliorer la mobilité.

Graphique 8 – Répartition des dépenses

(en millions de dollars)



Les dépenses de financement, incluant le service de la dette, le paiement comptant d'immobilisations et la réserve d'infrastructures pour changements climatiques, comptent pour 26,6 % des dépenses, soit 505,7 M\$ dont 318,0 M\$ pour le service de la dette, 157,7 M\$ pour le paiement comptant d'immobilisations et 30,0 M\$ pour la réserve d'infrastructures pour changements climatiques. Ces dépenses sont en hausse de 22,6 M\$ par rapport au budget précédent. Cette augmentation s'explique notamment par la dotation de la réserve financière pour la pérennité et le développement des grandes infrastructures de la Ville pour un montant additionnel de 15,0 M\$.

Les contributions aux organismes représentent 8,8 % des dépenses, soit 166,8 M\$. Ces dépenses sont en hausse de 15,1 M\$ par rapport au budget précédent, notamment en raison de l'augmentation de la contribution au Réseau de transport de la Capitale.

Enfin, les charges de l'employeur, non incluses dans les dépenses des unités administratives, et divers autres frais complètent le portrait des dépenses pour 3,4 % de ces dernières, soit 64,5 M\$.

Tableau 28 – Dépenses
(en millions de dollars)





DÉPENSES	Réel		Projeté* 2023	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2024	2024-2023	
Dépenses des unités administratives							
Direction générale	74,9	80,0	88,3	88,5	97,9	9,4	10,7 %
Citoyen et vitalité urbaine	162,7	187,1	199,7	215,5	228,6	13,1	6,1 %
Services de proximité	250,5	288,5	329,3	292,9	327,7	34,8	11,9 %
Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	224,4	237,6	246,9	241,7	252,5	10,8	4,5 %
Infrastructures durables	<u>195,5</u>	<u>224,4</u>	<u>256,5</u>	<u>239,3</u>	<u>260,3</u>	<u>21,0</u>	8,8 %
Total dépenses des unités administratives	908,1	1 017,6	1 120,8	1 077,9	1 167,1	89,2	8,3 %
Autres dépenses							
Charges de l'employeur	36,4	21,6	5,5	24,5	2,0	-22,5	-91,9 %
Contributions aux organismes	138,3	144,1	152,1	151,7	166,8	15,1	10,0 %
Autres frais	<u>38,5</u>	<u>22,8</u>	<u>33,2</u>	<u>35,0</u>	<u>62,5</u>	<u>27,5</u>	78,7 %
Total autres dépenses	213,2	188,5	190,8	211,2	231,3	20,1	9,5 %
Total dépenses	1 121,3	1 206,1	1 311,6	1 289,1	1 398,4	109,3	8,5 %
Service de la dette	282,4	297,8	306,4	310,4	318,0	7,6	2,4 %
Païement comptant d'immobilisations (PCI)	156,3	158,0	157,7	157,7	157,7	-	-
Réserve d'infrastructures pour changements climatiques	-	-	15,0	15,0	30,0	15,0	100,0 %
Total dépenses	1 560,0	1 661,9	1 790,7	1 772,2	1 904,1	131,9	7,4 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023



Le tableau suivant présente le budget total des dépenses des unités administratives de 1 167,1 M\$ selon les huit catégories de services rendus.

Tableau 29 – Budget des unités administratives par services rendus
(en millions de dollars)

	Budget 2023*	Budget 2024
Stimuler l'essor de la ville 		
Coordination stratégique et relations internationales	0,9	1,0
Bureau des grands événements	17,2	17,3
Développement économique et grands projets	5,5	6,6
Destination Québec cité	29,9	35,3
Planification de l'aménagement et de l'environnement	0,8	1,0
ExpoCité	9,9	10,1
Total stimuler l'essor de la ville	64,1	71,3
Bien aménager la ville 		
Affaires juridiques	0,8	0,8
Culture et patrimoine	1,4	1,3
Planification de l'aménagement et de l'environnement	11,3	11,9
Ingénierie	5,0	4,9
Gestion du territoire	15,0	15,9
Total bien aménager la ville	33,5	34,8
Assurer la sécurité urbaine 		
Affaires juridiques	1,6	1,6
Technologies de l'information	1,7	1,9
Protection contre l'incendie	70,6	72,4
Police	148,7	155,8
Bureau de la sécurité civile	2,2	2,3
Prévention et qualité du milieu	5,4	6,7
Total assurer la sécurité urbaine	230,2	240,7
Animer et soutenir le milieu 		
Coordination stratégique et relations internationales	-	3,9
Culture et patrimoine	29,2	30,7
Loisirs, sports et vie communautaire	49,0	52,6
ExpoCité	1,1	0,9
Arrondissement de La Cité-Limoilou	6,0	7,2
Arrondissement des Rivières	2,3	2,5
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	1,6	1,8
Arrondissement de Charlesbourg	1,8	2,1
Arrondissement de Beauport	1,5	1,5
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles	2,6	2,6
Prévention et qualité du milieu	0,1	0,1
Total animer et soutenir le milieu	95,3	105,9

Procurer un environnement écoresponsable et sain

Loisirs, sports et vie communautaire	8,4	8,3
Traitement des eaux	13,3	11,0
Projets industriels et valorisation	45,6	49,3
Arrondissement de La Cité-Limoilou	0,4	0,2
Arrondissement des Rivières	0,3	0,4
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	0,2	0,2
Arrondissement de Charlesbourg	0,5	0,6
Arrondissement de Beauport	0,3	0,3
Entretien des voies de circulation	0,6	1,2
Gestion des matières résiduelles	59,1	64,6
Prévention et qualité du milieu	18,0	19,7
Total procurer un environnement écoresponsable et sain	146,9	155,9

Assurer les déplacements des personnes et des biens

Transport et mobilité intelligente	7,9	8,9
Ingénierie	1,2	1,3
Gestion des immeubles	10,8	11,5
Entretien des voies de circulation	123,8	141,5
Total assurer les déplacements des personnes et des biens	143,7	163,2

Gérer l'eau

Traitement des eaux	32,2	33,9
Ingénierie	8,3	8,8
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	38,7	42,9
Total gérer l'eau	79,2	85,6

Bien administrer la Ville**Gouvernance**

Conseil municipal	6,5	6,8
Direction générale	3,0	3,1
Coordination stratégique et relations internationales	2,4	2,3
Vérificateur général	2,2	2,4
Bureau de l'ombudsman	0,4	0,4
Finances	10,2	11,2
Affaires juridiques	7,1	7,5
Communications	1,1	1,2
Évaluation	9,9	11,1
Grefe et archives	3,5	3,7
Approvisionnements	1,3	1,1
Police	0,2	0,2
Interaction citoyenne	9,2	9,6
Arrondissement de La Cité-Limoilou	0,8	0,7
Arrondissement des Rivières	0,7	0,7
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	0,8	0,8
Arrondissement de Charlesbourg	0,2	0,2
Arrondissement de Beauport	1,1	1,1
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles	0,1	0,1
Sous-total gouvernance	60,8	64,0






	Budget 2023*	Budget 2024
Soutien aux services rendus		
Coordination stratégique et relations internationales	2,3	2,1
Ressources humaines	18,4	19,7
Finances	1,8	1,6
Affaires juridiques	9,7	10,6
Communications	6,8	7,2
Technologies de l'information	50,5	52,3
Greffe et archives	1,5	1,5
Approvisionnement	8,1	8,9
Développement économique et grands projets	10,7	11,3
Gestion des immeubles	75,0	84,2
Gestion des équipements motorisés	38,4	45,4
Arrondissement des Rivières	0,2	0,2
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	0,6	0,6
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles	0,1	0,1
Sous-total soutien aux services rendus	224,2	245,6
Total bien administrer la Ville	285,0	309,6
Total des dépenses des unités administratives par services rendus	1 077,9	1 167,1




* Redressé afin de tenir compte des différents reclassements d'activités



Les augmentations prévues se traduisent par plusieurs initiatives qui amélioreront la qualité des services rendus aux citoyens.

Tableau 30 – Ajouts de services des unités administratives en 2024

	Hausse 2024	Développement durable
Stimuler l'essor de la ville 		
Accueil de nouveaux événements dans le cadre du déploiement de la Vision événementielle	300 000	
Mise en œuvre de la Vision de l'habitation	230 101	230 101
Total stimuler l'essor de la ville	530 101	230 101
Bien aménager la ville 		
Renforcement des inspections reliées aux dossiers d'hébergement touristique illégal	199 109	
Traitement des demandes d'adaptation de domicile pour personnes handicapées	99 420	99 420
Total bien aménager la ville	298 529	99 420
Assurer la sécurité urbaine 		
Lutte contre le proxénétisme, le crime organisé et le trafic d'armes	998 687	825 912
Gestion des dossiers de violence conjugale, agressions sexuelles et exploitation des mineurs	853 765	449 115
Augmentation des heures des brigadiers	747 617	747 617
Sécurité pour la nouvelle centrale de police et le poste de quartier à l'édifice F.-X.-Drolet	500 000	-
Ajustement au contrat de services de centre animalier et de refuge municipal	439 447	-
Acquisition d'équipements de protection individuelle requis lors de l'embauche des pompiers	288 000	-
Support additionnel pour le service de radiocommunication	114 500	-
Soutien psychologique aux policiers	100 000	100 000
Équipements de protection individuelle pour l'équipe de maintien et rétablissement de l'ordre	100 000	-
Programme santé et bien-être pour la condition physique à l'emploi et télémétrie - pompiers	50 000	50 000
Tournée estivale d'éducation du public en matière de prévention des incendies	25 000	25 000
Projet en sécurité civile pour la prévention des risques	25 000	25 000
Total assurer la sécurité urbaine	4 242 016	2 222 644
Animer et soutenir le milieu 		
Mise en œuvre de la nouvelle Vision de l'itinérance	1 500 000	1 500 000
Contribution aux Jeux d'hiver du Canada 2027	1 500 000	-
Mise en œuvre de la nouvelle Vision en immigration	500 000	500 000
Programme de subvention pour les produits d'hygiène personnelle durables	250 000	250 000
Utilisation de l'accutab au lieu du chlore liquide dans les bassins aquatiques	125 000	-
Ajouts de services liés aux bibliothèques, notamment la Bibliomobile	95 000	95 000
Majoration de la subvention octroyée au théâtre Le Diamant	50 000	50 000
Plan d'action en matière d'accessibilité universelle	10 000	10 000
Bonification du programme de subventions des ateliers d'artistes	10 000	10 000
Total animer et soutenir le milieu	4 040 000	2 415 000
Procurer un environnement écoresponsable et sain 		
Distribution des sacs pour les résidus alimentaires - institutions, commerces et industries	1 155 000	1 155 000
Traitement des résidus métalliques provenant des écocentres	501 443	501 443
Entretien du réseau cyclable Vélo cité sur quatre saisons	252 156	252 156
Ajout d'entretien hivernal et estival sur 34 kilomètres de sentiers pédestres	233 000	233 000
Mise en œuvre des ententes avec Éco Entreprises Québec	231 679	231 679
Soutien à l'abattage et à la disposition des frênes et des ormes	230 000	230 000
Travaux de protection de la source d'eau potable du lac Saint-Charles	215 259	215 259
Entretien de surfaces supplémentaires de plates-bandes et de noues	150 000	150 000
Prise en charge des nouveaux arbres municipaux plantés le long des rues et dans les parcs	100 000	100 000
Surveillance pour l'application de la réglementation sur les pesticides	99 420	99 420
Lutte aux plantes exotiques envahissantes	48 000	48 000
Total procurer un environnement écoresponsable et sain	3 215 957	3 215 957

	Hausse 2024	Développement durable
Assurer les déplacements des personnes et des biens 		
Travaux d'entretien du réseau de pistes cyclables hors chaussée	500 000	500 000
Entretien et ajout de travaux de marquage sur le réseau	412 750	-
Gestion améliorée de la mobilité sur le territoire	305 116	305 116
Ajouts d'équipements de sécurité sur le réseau de transport de la ville	225 000	-
Énergie et entretien des bornes de recharge	176 244	-
Mise en place d'une nouvelle division en mobilité	106 439	-
Cohorte de formation pour emplois spécialisés	56 964	-
Total assurer les déplacements des personnes et des biens	1 782 513	805 116
Gérer l'eau 		
Cohorte de formation pour emplois spécialisés	914 163	-
Maintenance préventive des usines au Service de traitement des eaux	247 991	247 991
Entretien des dispositifs de gestion optimale des eaux pluviales	200 000	200 000
Entreposage sécuritaire des matériaux dans les cours extérieures des garages	100 000	-
Total gérer l'eau	1 462 154	447 991
Bien administrer la Ville 		
Gouvernance		
Traitement financier des règles d'agglomération	113 090	-
Programme de soutien à la cour municipale (IMPAC)	96 000	-
Sous-total gouvernance	209 090	-
Soutien aux services rendus		
Énergie de la nouvelle centrale de police	1 947 875	-
Nouveaux besoins technologiques en support aux services rendus	1 372 056	208 000
Sécurité des installations municipales	1 013 250	-
Plan de main-d'œuvre à la Gestion des équipements motorisés	746 192	-
Entretien des nouveaux équipements et infrastructures	484 472	-
Entretien et immatriculation des nouveaux véhicules	350 000	-
Ressources additionnelles pour l'attraction et le développement des talents	387 355	-
Réouverture de la bibliothèque Gabrielle-Roy	200 000	200 000
YMCA Québec - Soutien à l'itinérance	140 000	140 000
Mise en place de la Politique d'approvisionnement écoresponsable	100 000	100 000
Sous-total soutien aux services rendus	6 741 200	648 000
Total bien administrer la Ville	6 950 290	648 000
Total des ajouts de services aux citoyens par services rendus	22 521 560	10 084 229
Indexation et continuité des dépenses	66 693 478	7 406 666
Variation totale des dépenses des unités administratives	89 215 037	17 490 895

DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Les unités administratives assument l'ensemble des services dispensés par la Ville à la population de Québec et à l'agglomération.

Les dépenses prévues en 2024 pour les unités administratives s'élèvent à 1 167,1 M\$, en hausse de 89,2 M\$ (8,3 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 31 – Dépenses des unités administratives
(en millions de dollars)

DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES	Réel		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Direction générale							
Conseil municipal	4,6	5,9	6,5	6,5	6,8	0,3	4,5 %
Direction générale	6,2	4,1	3,1	3,0	3,1	0,0	1,6 %
Coordination stratégique et relations internationales	-	2,4	5,2	5,7	9,3	3,6	64,0 %
Vérificateur général	1,6	1,7	2,2	2,2	2,4	0,2	7,0 %
Bureau de l'ombudsman	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,0	0,1 %
Ressources humaines	15,8	16,7	19,2	18,4	19,7	1,3	7,0 %
Finances	10,4	10,8	11,7	11,9	12,8	0,9	7,2 %
Affaires juridiques	17,3	19,0	19,3	19,2	20,5	1,3	6,9 %
Greffe et archives	5,3	4,6	5,0	5,0	5,2	0,2	3,2 %
Développement économique et grands projets	13,5	14,5	15,7	16,2	17,9	1,7	10,4 %
Total Direction générale	74,9	80,0	88,3	88,5	97,9	9,4	10,7 %
Citoyen et vitalité urbaine							
Communications	7,4	7,8	8,2	7,9	8,3	0,4	4,9 %
Technologies de l'information	40,7	42,7	46,7	52,2	54,2	2,0	3,8 %
Culture et patrimoine	29,8	30,4	31,0	30,7	32,0	1,3	4,3 %
Loisirs, sports et vie communautaire	39,8	43,4	45,6	57,5	60,9	3,4	5,9 %
Bureau des grands événements	9,7	13,0	16,7	17,2	17,3	0,1	0,8 %
Destination Québec cité	19,1	31,8	31,7	29,9	35,3	5,4	18,1 %
Interaction citoyenne	7,8	8,2	9,1	9,2	9,6	0,4	4,3 %
ExpoCité	8,4	9,7	10,6	10,9	11,0	0,1	1,0 %
Total Citoyen et vitalité urbaine	162,7	187,1	199,7	215,5	228,6	13,1	6,1 %

DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES	2021	2022	Projeté* 2023	Budget		Écart	
				2023	2024	2024-2023	
Services de proximité							
Évaluation	9,7	9,7	9,9	9,9	11,1	1,2	11,8 %
Arrondissement de La Cité-Limoilou	9,3	10,4	11,2	7,3	8,1	0,8	10,9 %
Arrondissement des Rivières	5,4	5,3	5,7	3,5	3,8	0,3	7,6 %
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	3,8	4,2	4,4	3,2	3,4	0,2	5,1 %
Arrondissement de Charlesbourg	4,1	4,6	4,8	2,6	2,9	0,3	12,7 %
Arrondissement de Beauport	3,3	3,5	3,6	2,9	2,9	0,0	1,1 %
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles	4,4	4,7	4,6	2,8	2,9	0,0	1,1 %
Entretien des voies de circulation	102,1	123,2	142,3	124,4	142,6	18,3	14,7 %
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	34,9	39,4	41,8	38,7	42,9	4,3	11,0 %
Gestion des matières résiduelles	40,6	47,5	61,8	59,1	64,6	5,5	9,3 %
Gestion du territoire	13,1	14,2	14,7	15,0	15,9	0,9	6,3 %
Prévention et qualité du milieu	20,0	21,7	24,5	23,5	26,6	3,1	13,0 %
Total Services de proximité	250,5	288,5	329,3	292,9	327,7	34,8	11,9 %
Aménagement, mobilité et sécurité urbaine							
Protection contre l'incendie	69,3	74,1	73,3	70,6	72,4	1,8	2,6 %
Police	136,7	144,9	151,3	148,9	156,1	7,1	4,8 %
Bureau de la sécurité civile	1,7	1,9	2,2	2,2	2,3	0,1	2,7 %
Transport et mobilité intelligente	6,5	6,3	7,6	7,9	8,9	1,0	12,6 %
Planification de l'aménagement et de l'environnement	10,2	10,4	12,5	12,1	12,9	0,8	6,8 %
Total Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	224,4	237,6	246,9	241,7	252,5	10,8	4,5 %
Infrastructures durables							
Approvisionnements	8,1	8,2	9,6	9,4	9,9	0,6	6,3 %
Traitement des eaux	30,1	32,4	47,1	45,5	44,9	-0,6	-1,3 %
Ingénierie	12,3	12,9	14,2	14,6	15,1	0,5	3,5 %
Gestion des immeubles	72,5	82,3	89,2	85,8	95,7	9,8	11,5 %
Gestion des équipements motorisés	33,8	42,5	44,8	38,4	45,4	7,0	18,3 %
Projets industriels et valorisation	38,8	46,0	51,5	45,6	49,3	3,6	8,0 %
Total Infrastructures durables	195,5	224,4	256,5	239,3	260,3	21,0	8,8 %
Total des dépenses des unités administratives	908,1	1 017,6	1 120,8	1 077,9	1 167,1	89,2	8,3 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale assure l'administration générale de la Ville.

La saine gestion des ressources financières et humaines de la Ville est essentielle pour la pérennité et la réputation de la Ville sur les marchés financiers et auprès de la collectivité.

Également, la vitalité économique de la ville passe par sa performance de développement et sa place sur la scène internationale. Pour ce faire, elle doit faire face aux enjeux d'attractivité économique et sociale du territoire et se rendre encore plus compétitive à l'échelle internationale, et ce, avec l'ensemble des partenaires.

CONSEIL MUNICIPAL

Il est l'organe législatif de la Ville. Il adopte les budgets et vote les crédits nécessaires à l'administration de la Ville et de ses arrondissements.

Il adopte les règlements municipaux, autorise les emprunts, détermine la structure organisationnelle de la Ville et en précise les responsabilités. Il se prononce sur les rapports que lui soumet le comité exécutif. Il peut lui commander des rapports sur tout ce qui concerne l'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE

Elle est composée du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des ressources nécessaires à son bon fonctionnement et à l'accomplissement des tâches du directeur général.

Outre les devoirs, pouvoirs et attributions qui lui sont confiés par les lois et les règlements applicables, le directeur général est responsable de l'ensemble des services municipaux et des directions d'arrondissement ainsi que de la direction, de l'administration et de la régie interne de la Direction générale, à l'exception du vérificateur général et du Bureau de l'ombudsman.

Six unités administratives relèvent directement du directeur général : le Service de la coordination stratégique et des relations internationales, le Service des ressources humaines, le Service des finances, le Service du développement économique et des grands projets, le Service du greffe et des archives et le Service des affaires juridiques. La Direction générale est également responsable du Bureau de projet du tramway de Québec.

Elle assure également le lien avec les gouvernements fédéral, provincial et les associations municipales.

Le directeur général peut confier à un comité de gestion l'étude des questions prioritaires, des dossiers d'intérêt général ou des autres matières qu'il détermine, et ce, afin d'assurer une meilleure coordination des services.

COORDINATION STRATÉGIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Le service assure au sein de la Ville la coordination et le rayonnement de la vision de la Ville, son développement et ses stratégies, en assurant les synergies, leur cohérence et leur efficacité pour répondre aux besoins des citoyens actuels et des générations futures.

Il appuie également le comité de gestion de la Direction générale dans sa gestion courante tout en lui offrant du soutien et des conseils stratégiques.

Il coordonne les relations internationales pour le développement et le rayonnement de la Ville.

Il accompagne les services de la Ville dans le déploiement d'une culture organisationnelle d'amélioration continue (gestion de la performance) et de transformation afin d'offrir aux citoyens des services efficaces.

Enfin, il assure une coordination stratégique afin de répondre aux grands défis du vivre-ensemble, de cohésion sociale et de santé durable.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La *Loi sur les cités et villes* prévoit un vérificateur général nommé par résolution adoptée aux deux tiers des voix des membres du conseil municipal pour un mandat de sept ans, non renouvelable.

Le vérificateur général procède, s'il le juge opportun, à l'audit des états financiers, à l'audit de la conformité des opérations reliées aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives et à l'audit de performance de la Ville. Il vérifie également, s'il le juge opportun, les comptes et les affaires des organismes faisant partie de son périmètre comptable, ainsi que de toute personne morale dont la Ville, ou un mandataire de celle-ci, détient plus de 50 % des parts ou des actions votantes en circulation ou nomme plus de 50 % des membres de son conseil d'administration.

Le vérificateur général peut également procéder à la vérification des comptes et des documents de toute personne qui a bénéficié d'une aide accordée par la Ville ou par une personne morale relativement à l'utilisation de l'aide accordée. Le vérificateur général peut finalement procéder à la vérification du régime ou de la caisse d'un comité de retraite de la Ville ou d'une personne morale sur demande du comité et avec l'accord du conseil municipal.

Le périmètre de vérification du vérificateur général comprend également l'ensemble des organismes assujettis aux règles contractuelles municipales en vertu de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* qui sont reliés à la municipalité.

Le vérificateur général doit faire enquête chaque fois que le conseil municipal lui en fait la demande, cette requête ne devant toutefois pas avoir préséance sur ses obligations principales. Les devoirs et les pouvoirs du vérificateur général lui sont conférés par la loi.

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Le bureau a comme mission de s'assurer que les droits des citoyens sont respectés par l'administration municipale et que ceux-ci sont traités de façon juste et équitable. Il contribue aussi à l'amélioration des services par ses recommandations. Il est indépendant de l'Administration. Il agit en fait comme protecteur du citoyen.

Il intervient de sa propre initiative ou à la demande d'un citoyen lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'une personne ou un groupe de personnes a pu être lésé par une décision, une action ou une omission de l'administration municipale. Il intervient en dernier recours, c'est-à-dire lorsque le citoyen a épuisé ses recours administratifs.

Il n'a toutefois pas compétence sur les décisions des élus, des agents de la paix, des organismes mandataires et en matière de relations de travail.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines assure la présence de personnel qualifié, performant et mobilisé dans un environnement de travail sain, sécuritaire et innovant.

Il fournit à ses différentes clientèles les services-conseils, l'expertise et les informations requises en matière de planification de la main-d'œuvre, de développement organisationnel, de relations de travail, de

prévention et de gestion de la santé et sécurité. Il voit également à l'administration de la paie et des programmes de régimes de retraite.

FINANCES

Pour encadrer les ressources financières de la Ville de Québec, le service élabore et met en œuvre des stratégies et des politiques financières et comptables en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

Il assume son rôle par la préparation et le suivi budgétaire, la préparation du rapport financier et de la reddition de comptes financière, le contrôle des dépenses et le paiement des fournisseurs, la facturation, la perception et l'encaissement des revenus ainsi que la gestion de la dette et des liquidités.

Il maintient et développe des outils pour accompagner la Ville dans l'exercice de ses activités et dans sa gestion de la performance, notamment par la gestion des systèmes financiers.

Il analyse, vulgarise et communique les informations financières tout en s'assurant qu'elles sont transparentes, accessibles et adaptées aux besoins de ses clients et de ses partenaires.

AFFAIRES JURIDIQUES

Le service fournit à la Ville le soutien juridique nécessaire à ses activités et représente ses intérêts devant toutes les instances judiciaires ou quasi judiciaires, lorsque requis.

La cour municipale exerce le pouvoir judiciaire dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi, soit en matières civile, pénale et criminelle. À ce titre, le service soutient les activités de la cour municipale pour tous les dossiers d'infractions relevant des divers poursuivants de l'agglomération de Québec. Il assure la perception des amendes et veille à l'exécution des jugements rendus. La cour municipale est le maître d'œuvre de la justice de proximité.

Le service coordonne également les programmes de justice adaptée auprès des clientèles vulnérables de la cour municipale.

GREFFE ET ARCHIVES

Le Service du greffe et des archives assume le secrétariat général du comité exécutif, du conseil de la ville et du conseil d'agglomération. Il diffuse leurs décisions, obtient les approbations requises auprès des autorités concernées et publie les avis légaux. Il contribue en outre à harmoniser la rédaction des documents et des procédures relevant des conseils d'arrondissement. De plus, il veille au bon déroulement des référendums et des élections municipales, le greffier agissant à titre de président d'élection.

À l'exception des documents et renseignements détenus par le Service de police, le Service du greffe et des archives rend accessible les documents et renseignements détenus par la Ville, aménage les droits d'accès et en fait la diffusion en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En application de cette même loi, il conseille les unités administratives sur la protection des renseignements personnels ou confidentiels, participe à l'établissement des règles de gouvernance des renseignements personnels, offre des formations et fait des recommandations afin de prévenir ou corriger tout incident de confidentialité.

Le service est aussi responsable de la gestion documentaire et de la conservation des archives historiques de la Ville. À cette fin, il supervise et contrôle le cycle de vie de l'information, de sa création à sa destruction ou à sa conservation permanente, en vue de garantir la conformité de l'organisation aux exigences légales, opérationnelles et patrimoniales. Il identifie l'information qui a une valeur légale,

engageante ou historique et détermine les durées de conservation et la disposition finale appropriée. Il participe à la mise en place de politiques, de directives, de procédures et d'outils pour soutenir les unités administratives dans la gestion de leur information. Enfin, le service acquiert, préserve et met en valeur les archives patrimoniales de la Ville de Québec pour les rendre accessibles aux chercheurs et aux citoyens.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET GRANDS PROJETS

Le service déploie une offre de services favorisant la vitalité économique de l'agglomération de Québec dans un contexte de développement durable. Il est responsable de l'acquisition et de la vente de propriétés et de droits immobiliers, joue un rôle-conseil en acquisition auprès des autres services de la Ville et gère les baux de la Ville. Il a aussi la charge du développement des espaces d'innovation et de l'essor commercial, notamment par le développement de nouveaux espaces, l'appui aux regroupements de gens d'affaires et aux initiatives d'animation et de promotion, ainsi que par l'accompagnement des promoteurs et des entreprises désirant investir sur le territoire de l'agglomération. Il a finalement le mandat de dynamiser et d'accompagner l'entrepreneuriat en coordonnant plusieurs réseaux d'organismes, et a la responsabilité des fonds dédiés au développement économique et au financement des entreprises, dont la gestion lui est déléguée par le gouvernement du Québec.

BUREAU DE PROJET DU TRAMWAY DE QUÉBEC

Le bureau de projet a pour mandat d'encadrer la planification, la conception et la réalisation du projet de tramway de la ville de Québec. Ceci implique notamment de contribuer au processus d'évaluation environnementale, d'élaborer un dossier d'affaires et de sélectionner des consortiums privés qui réaliseront la conception définitive, la construction des infrastructures, la fourniture du matériel roulant et leur entretien.

Le bureau de projet est la plaque tournante coordonnant les efforts de tous les acteurs de la Ville, du Réseau de transport de la Capitale (RTC) et des diverses parties prenantes.

Sous la supervision du directeur de projet, plusieurs équipes travaillent de concert : conception et intégration du système de transport, construction, affaires commerciales, communications et contrôle de projet. Trois consultants maîtres de classe mondiale, regroupant des experts en tramway, des architectes, des ingénieurs et des avocats, appuient le bureau de projet.

BUDGET

Le budget 2024 de la Direction générale est de 97,9 M\$, soit une variation de 9,4 M\$ (10,7 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 32 – Direction générale
(en millions de dollars)

DIRECTION GÉNÉRALE	Réel		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Conseil municipal	4,6	5,9	6,5	6,5	6,8	0,3	4,5 %
Direction générale	6,2	4,1	3,1	3,0	3,1	0,0	1,6 %
Coordination stratégique et relations internationales	-	2,4	5,2	5,7	9,3	3,6	64,0 %
Vérificateur général	1,6	1,7	2,2	2,2	2,4	0,2	7,0 %
Bureau de l'ombudsman	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,0	0,1 %
Ressources humaines	15,8	16,7	19,2	18,4	19,7	1,3	7,0 %
Finances	10,4	10,8	11,7	11,9	12,8	0,9	7,2 %
Affaires juridiques	17,3	19,0	19,3	19,2	20,5	1,3	6,9 %
Greffe et archives	5,3	4,6	5,0	5,0	5,2	0,2	3,2 %
Développement économique et grands projets	13,5	14,5	15,7	16,2	17,9	1,7	10,4 %
Total Direction générale	74,9	80,0	88,3	88,5	97,9	9,4	10,7 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

Tableau 33 – Dépenses par objet de la Direction générale
(en millions de dollars)

BUDGET DIRECTION GÉNÉRALE	2023	2024	Écart	
Rémunération (incluant avantages sociaux)	64,8	69,8	5,0	7,7 %
Biens et services	22,4	26,5	4,1	18,4 %
Affectations de dépenses	1,3	1,6	0,3	23,1 %
Total Direction générale	88,5	97,9	9,4	10,7 %

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	5,0	Rémunération (incluant avantages sociaux)	
↑	2,1	Ensemble des unités administratives	↑ Indexation des salaires, avancements d'échelons, avantages sociaux et mouvements de main-d'œuvre
↑	0,5	Affaires juridiques	↑ Modification à la structure administrative du Service des affaires juridiques
↑	0,5	Ressources humaines	↑ Ajout de postes pour faire face à l'augmentation du volume d'embauches dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre
↑	1,5	Développement économique et grands projets	↑ Création de postes financés à même le Fonds régions et ruralité ↑ Ajout de deux postes dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision de l'habitation
↑	0,4	Autres unités administratives	↑ Autres éléments
↑	4,1	Biens et services	
↑	3,3	Coordination stratégique et relations internationales	↑ Transferts de responsabilité pour l'itinérance ↑ Mise en œuvre de la nouvelle Vision de l'itinérance ↑ Mise en œuvre de la nouvelle Vision en immigration ↑ Programme de subvention pour les produits d'hygiène personnelle durables
↑	0,3	Affaires juridiques	↑ Ajout d'agents de sécurité à la nouvelle salle de cour de l'édifice F.-X.-Drolet
↑	0,5	Autres unités administratives	↑ Autres éléments
↑	0,3	Affectations de dépenses	
↑	0,3	Greffe et archives	↑ Ajustement à la réserve pour élections
↑	9,4	Direction générale	

Direction générale adjointe
**Citoyen et
vitalité urbaine**



CITOYEN ET VITALITÉ URBAINE

La direction générale adjointe s'assure de la cohérence et de la coordination de l'ensemble des activités de communication de la Ville. Elle est responsable de la réponse citoyenne à la fois par le Centre de relation avec les citoyens (311) et des guichets de services aux citoyens ainsi que des mécanismes de participation publique.

Elle assume le *leadership* et l'essor des technologies de l'information.

Dans les domaines des loisirs, des sports, du plein air, de la vie communautaire, de la culture et pour les grands événements, les services administratifs au sein de la direction générale adjointe proposent une programmation d'activités et offrent un soutien aux organismes et partenaires. Elle possède aussi l'expertise en accueil d'événements de marque.

COMMUNICATIONS¹²

Responsable de la communication institutionnelle et éditeur officiel de toutes les plateformes, le service planifie, coordonne, réalise et évalue les campagnes d'information et de promotion de la Ville, en concertation avec ses partenaires.

En s'appuyant sur l'expertise de son personnel et en utilisant de façon stratégique et innovante les moyens à sa disposition, le service assure la cohérence et la coordination de l'ensemble des activités de communication interne et externe de la Ville, répond aux demandes des médias, développe une image attrayante et performante de la Ville en plus d'en assurer le rayonnement sur les plans local, national et international. Enfin, il contribue à la mobilisation du personnel municipal par son approche dynamique et créative en matière de communications internes.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le service assume le *leadership* et l'essor des systèmes informatiques, de l'infrastructure technologique, audiovisuelle et de télécommunications nécessaires à la réalisation des activités de la Ville. Également, il accompagne les services clients dans la transformation numérique, la conception de leurs systèmes d'information et les aide à en assurer l'exploitation sécuritaire.

CULTURE ET PATRIMOINE

Le service est responsable de la Bibliothèque de Québec, de la programmation culturelle, du patrimoine, de l'archéologie, de la muséologie, de l'art public, de la toponymie et de la commémoration.

Il élabore la politique municipale en matière d'art, de culture et de patrimoine et contribue à la mise en œuvre des initiatives dans ces domaines. De concert avec ses partenaires, il contribue au soutien des artistes, des entreprises et des organismes culturels tant professionnels qu'amateurs. Il favorise l'accès de la population aux arts et à la culture.

Il assure le développement des connaissances, la conservation, la mise en valeur et la diffusion du patrimoine bâti et archéologique. Il soutient les services dans la planification de leurs interventions ayant un impact sur le patrimoine bâti ou archéologique.

Également, le service est responsable de la coordination du Vieux-Québec, site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

¹² Un nouveau service sera créé en 2024 pour unifier le Service des communications et celui de l'Interaction citoyenne, et ce, tel qu'il a été approuvé par sommaire décisionnel le 17 mai 2023. Les ajustements budgétaires en lien avec cette unification ne sont pas encore connus ni reflétés dans les documents budgétaires

LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Le service, en collaboration avec ses partenaires, offre des services accessibles, diversifiés et sécuritaires en matière de loisirs, de sports et de vie communautaire contribuant à la vitalité des milieux de vie.

Il met à la disposition des citoyens et de ses partenaires des équipements récréatifs qui contribuent au mieux-être des citoyens (ex. : arénas, bases de plein air, centres de loisirs communautaires, jardins communautaires, parcs, piscines, terrains sportifs). Il élabore et met en œuvre des politiques, des programmes, des plans d'action et des services dans ses champs d'intervention (animation urbaine, aquatique, intervention communautaire, loisirs, parcs, plein air, sports) qui contribuent à la qualité de vie et agissants sur le bien-être des citoyens.

Il soutient les organisations du milieu qui contribuent à cette offre en déployant un cadre de soutien (soutien à la gestion des risques, au bénévolat, à la promotion, financier, professionnel et service de prêt de matériel et d'espaces) et en établissant des partenariats poursuivant des objectifs spécifiques et partagés.

Enfin, il coordonne la mise en œuvre de certains plans d'action municipaux, notamment le plan d'action en accessibilité universelle.

BUREAU DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

Le bureau est le guichet unique qui soutient et facilite la réalisation des grands événements, des tournages cinématographiques et télévisuels et des projets spéciaux. Il coordonne les services municipaux et l'expertise requis afin de diversifier l'offre en animation urbaine. Il contribue également au développement de l'industrie événementielle et cinématographique de Québec.

DESTINATION QUÉBEC CITÉ

Destination Québec cité est à la fois une association touristique régionale (ATR) et un service de la Ville de Québec. Il assume les rôles d'organisme de concertation et de porte-parole de l'industrie. À ce titre, il oriente et anime l'essor de l'industrie touristique de Québec et contribue activement à la prospérité économique de l'industrie en favorisant, de façon coordonnée et intégrée, son marketing, sa promotion (tant auprès des visiteurs que des clientèles d'affaires et des médias), son développement, l'accueil des touristes et l'information du milieu.

INTERACTION CITOYENNE ¹²

En collaboration avec l'ensemble des unités administratives de la Ville, le service gère, développe et optimise, de façon intégrée, les principaux guichets de services aux citoyens, soit le Centre de relation avec les citoyens (311), les centres de services aux citoyens (les six comptoirs des arrondissements) et la prestation numérique de services aux citoyens. Il optimise les processus de gestion des demandes des citoyens et réalise les activités de recherches et de sondages. Il soutient l'organisation en structurant et en animant les mécanismes de consultation des citoyens et de participation publique. Il assure également l'évolution de la relation avec les citoyens, notamment en développant des approches innovantes de gestion des relations communautaires pour les grands chantiers de la Ville.

EXPOCITÉ

ExpoCité contribue, en complémentarité avec ses partenaires, à l'essor économique de la Ville de Québec en offrant des espaces, des équipements et des services de qualité adaptés aux besoins des clientèles de même que par l'accueil d'activités commerciales et d'événements rassembleurs, au bénéfice des citoyens.

BUDGET

Le budget 2024 de la Direction générale adjointe au citoyen et à la vitalité urbaine est de 228,6 M\$, soit une variation de 13,1 M\$ (6,1 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 34 – Citoyen et vitalité urbaine
(en millions de dollars)

CITOYEN ET VITALITÉ URBAINE	Réal		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Communications	7,4	7,8	8,2	7,9	8,3	0,4	4,9 %
Technologies de l'information	40,7	42,7	46,7	52,2	54,2	2,0	3,8 %
Culture et patrimoine	29,8	30,4	31,0	30,7	32,0	1,3	4,3 %
Loisirs, sports et vie communautaire	39,8	43,4	45,6	57,5	60,9	3,4	5,9 %
Bureau des grands événements	9,7	13,0	16,7	17,2	17,3	0,1	0,8 %
Destination Québec cité	19,1	31,8	31,7	29,9	35,3	5,4	18,1 %
Interaction citoyenne	7,8	8,2	9,1	9,2	9,6	0,4	4,3 %
ExpoCité	8,4	9,7	10,6	10,9	11,0	0,1	1,0 %
Total Citoyen et vitalité urbaine	162,7	187,1	199,7	215,5	228,6	13,1	6,1 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

Tableau 35 – Dépenses par objet de la DGA au citoyen et à la vitalité urbaine
(en millions de dollars)

BUDGET CITOYEN ET VITALITÉ URBAINE	2023	2024	Écart	
Rémunération (incluant avantages sociaux)	93,8	96,7	2,9	3,1 %
Biens et services	121,7	131,9	10,2	8,4 %
Total Citoyen et vitalité urbaine	215,5	228,6	13,1	6,1 %

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	2,9	Rémunération (incluant avantages sociaux)	
↑	3,1	Ensemble des unités administratives	↑ Indexation des salaires, avancements d'échelons, avantages sociaux et mouvements de main-d'œuvre
↓	-1,5	Technologies de l'information	↓ Reclassement de salaires capitalisables vers le budget d'investissement ↑ Ajouts de postes pour les nouveaux besoins technologiques
↑	1,4	Loisirs, sports et vie communautaire	↑ Reprise en régie de l'entretien et la surveillance de parcs ↑ Heures requises pour les services d'employés manuels auxiliaires
↓	-0,1	Autres unités administratives	↓ Autres éléments
↑	10,2	Biens et services	
↑	3,1	Technologies de l'information	↑ Nouveaux besoins technologiques en support aux services rendus ↑ Ajustements pour l'indexation des biens et services ↑ Ajustement des frais et du nombre de licences pour diverses solutions
↑	1,3	Culture et patrimoine	↑ Indexation et ajustement du contrat de gestion avec l'Institut canadien de Québec ↑ Ajout de services dans le cadre de la réouverture de la bibliothèque Gabrielle-Roy
↑	1,1	Loisirs, sports et vie communautaire	↑ Contribution aux Jeux d'hiver du Canada 2027 ↑ Ajustement pour l'augmentation du salaire minimum et de l'indice de prix à la consommation dans les ententes de service ↓ Transferts de responsabilité pour l'itinérance
↑	4,9	Destination Québec cité	↑ Hausse du budget autofinancé résultant de l'augmentation des activités touristiques ↓ Fin d'une entente de partenariat en tourisme en lien avec la pandémie
↓	-0,2	Autres unités administratives	↓ Autres éléments
↑	13,1	Citoyen et vitalité urbaine	

Direction générale adjointe
**Services
de proximité**



SERVICES DE PROXIMITÉ

La direction générale adjointe s'assure de la libre circulation des personnes et des biens, tout en veillant à offrir un environnement écoresponsable et sain à tous les citoyens de Québec. Les responsabilités associées aux services de proximité sont notamment dispensées par les différents arrondissements découpant le territoire de la ville à travers un éventail de services directs à la population.

Elle est ainsi responsable du déneigement, de l'entretien des différentes voies de circulation, de la collecte et de la valorisation des matières résiduelles ainsi que de la gestion des écocentres. Elle s'assure aussi du maintien de l'accès aux services d'aqueduc et d'égout. Elle exerce par ailleurs au niveau de la gestion du territoire les compétences dans le domaine de l'urbanisme, de la délivrance des permis et certificats ainsi que l'inspection du territoire. Elle a la responsabilité de la prévention et de la qualité du milieu, notamment en ce qui a trait à la foresterie urbaine, à la prévention et au contrôle environnemental, à la gestion animalière ainsi qu'à la brigade scolaire. Enfin, elle est responsable de l'évaluation foncière municipale pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de Québec.

ÉVALUATION

Le service est responsable de l'évaluation foncière municipale pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de Québec. Il a pour mandat de confectionner et mettre à jour les rôles d'évaluation, traiter les demandes de révision, administrer les recours devant les tribunaux et offrir aux citoyens l'information pertinente à sa compréhension du processus d'évaluation foncière.



ARRONDISSEMENTS

La Ville de Québec est constituée de six arrondissements :

LA CITÉ-LIMOILOU

DES RIVIÈRES

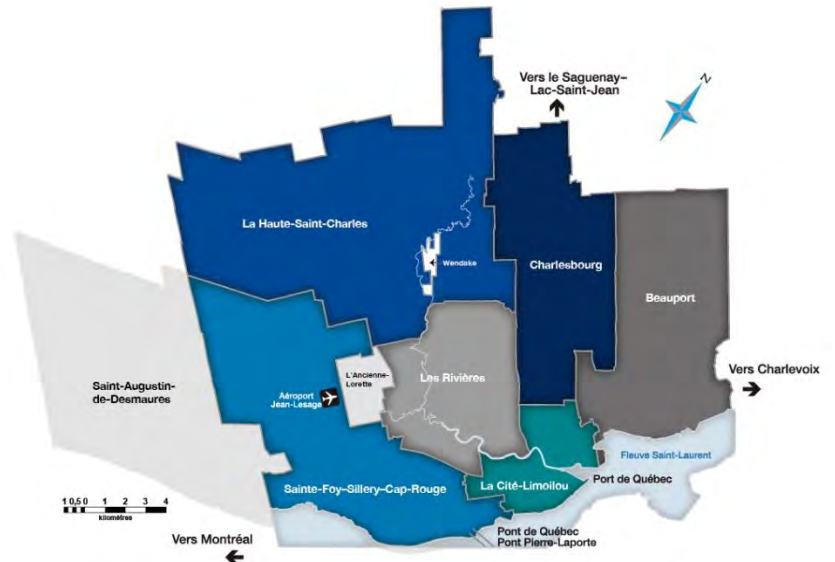
SAINTE-FOY –SILLERY –CAP-ROUGE

CHARLESBOURG

BEAUPORT

LA HAUTE-SAINT-CHARLES

Chaque arrondissement possède un conseil d'arrondissement formé de représentants élus. Ils se distinguent par leur environnement et par leurs caractéristiques sociodémographiques, et tous proposent un éventail de services directs à la population.



Les arrondissements se partagent les responsabilités de la façon suivante :

Déneigement et entretien des voies de circulation



La direction de l'arrondissement de **Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge** est responsable de l'entretien des voies de circulation sur tout le territoire de la ville (entretien des chaussées et des trottoirs, déneigement et le nettoyage des voies de circulation).



Déneigement

Le réseau à déneiger couvre environ 2 400 km de rues municipales, 121 km de pistes cyclables (déneigées ou damées) et 1 300 km de trottoirs sur tout le territoire de la ville. Le déneigement est effectué à 55 % en régie et à 45 % à contrat. Le relief et la configuration propre à Québec constituent des défis particuliers pour le déneigement : rues étroites, nombreuses côtes, quartiers historiques, patrimoine à protéger, bassins versants, centres-villes et quartiers résidentiels denses et moins denses.

La quantité de neige reçue influence le coût des activités de déneigement. Cependant, d'autres facteurs entrent en ligne de compte lors de l'évaluation de ces dépenses. En effet, le moment où le déneigement est effectué ainsi que le type de précipitations reçues et les températures ont également un impact sur les coûts de déneigement.

Également, la Ville maintient un excédent de fonctionnement affecté aux opérations de déneigement (réserve de fonds) de 20,0 M\$ permettant de faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues entourant les activités de déneigement.

Matières résiduelles



La direction de l'arrondissement de **Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge** est responsable de la gestion des matières résiduelles pour toute la ville, soit :

- la collecte des matières résiduelles pour les citoyens ainsi que pour les institutions, les commerces et les industries
- le traitement de certaines matières résiduelles
- l'opération des écocentres
- la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles



Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout



La direction des arrondissements **des Rivières** et de **La Haute-Saint-Charles** est responsable de la coordination des manipulations sur les réseaux d'aqueduc pour garantir aux citoyens une alimentation continue en eau potable durant la réalisation des projets techniques de pérennité sur nos infrastructures, de même que de tout le volet de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout sur tout le territoire de la ville, soit :

- l'entretien préventif
- l'entretien des réseaux principaux et locaux

Gestion du territoire

La direction de l'arrondissement de **La Cité-Limoilou** est responsable de la gestion du territoire pour toute la ville, soit :

- l'émission des permis et certificats ainsi que l'application de la tarification
- l'urbanisme
- les inspections reliées à la délivrance des permis, le suivi des requêtes citoyennes, l'application du règlement sur l'entretien et la salubrité des bâtiments ainsi que le règlement sur les nuisances



Prévention et qualité du milieu

La direction des arrondissements de **Charlesbourg** et de **Beauport** est responsable de la prévention et de la qualité du milieu dans toute la ville, soit :

- la gestion de la brigade scolaire
- la prévention et le contrôle environnemental :
 - la gestion des sites contaminés
 - le suivi et contrôle environnemental des équipements et des activités municipales
 - l'application de la réglementation relative aux nuisances sonores, installations septiques, cours d'eau et milieux humides, matières dangereuses et aux rejets dans les réseaux d'égouts
 - le suivi de la mise en œuvre du plan d'action sur la qualité de l'air
- la foresterie urbaine et l'horticulture :
 - la plantation et l'entretien des arbres et des aménagements floraux
 - la lutte aux ravageurs forestiers et aux plantes exotiques envahissantes
 - l'aménagement et l'entretien de divers milieux naturels
- la gestion animalière :
 - l'application de la réglementation sur les animaux domestiques et l'offre de refuge animalier
 - la planification des espaces canins
 - l'encadrement des chiens potentiellement dangereux



Tableau 36 – Portrait des arrondissements

ARRONDISSEMENTS	La Cité-Limoilou	Des Rivières	Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	Charlesbourg	Beauport	La Haute-Saint-Charles	Ville de Québec
Population (habitants) ¹	107 681	79 608	111 857	83 789	84 098	89 033	556 066
Superficie (km ²) ¹	22,2	48,6	95,0	66,8	74,3	148,4	455,3
Parcs et espaces verts (nb.) ²	120	68	143	48	73	84	536
Valeur moyenne d'un logement résidentiel (excluant condominium) (\$) ³	367 480	313 328	408 772	288 841	282 356	274 804	315 948
Valeur moyenne d'un logement en condominium (\$) ³	299 639	215 447	266 886	183 378	190 385	199 557	242 553

¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Décret de population 2023

² Ville de Québec, août 2023

³ Ville de Québec, Service de l'évaluation, septembre 2023

BUDGET

Le budget 2024 de la Direction générale adjointe aux services de proximité est de 327,7 M\$, soit une variation de 34,8 M\$ (11,9 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 37 – Services de proximité
(en millions de dollars)

SERVICES DE PROXIMITÉ	2021	2022	Projeté* 2023	Budget		Écart	
				2023	2024	2024-2023	
Évaluation	9,7	9,7	9,9	9,9	11,1	1,2	11,8 %
Arrondissement de La Cité-Limoilou	9,3	10,4	11,2	7,3	8,1	0,8	10,9 %
Arrondissement des Rivières	5,4	5,3	5,7	3,5	3,8	0,3	7,6 %
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	3,8	4,2	4,4	3,2	3,4	0,2	5,1 %
Arrondissement de Charlesbourg	4,1	4,6	4,8	2,6	2,9	0,3	12,7 %
Arrondissement de Beauport	3,3	3,5	3,6	2,9	2,9	0,0	1,1 %
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles	4,4	4,7	4,6	2,8	2,9	0,0	1,1 %
Entretien des voies de circulation**	102,1	123,2	142,3	124,4	142,6	18,3	14,7 %
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	34,9	39,4	41,8	38,7	42,9	4,3	11,0 %
Gestion des matières résiduelles	40,6	47,5	61,8	59,1	64,6	5,5	9,3 %
Gestion du territoire	13,1	14,2	14,7	15,0	15,9	0,9	6,3 %
Prévention et qualité du milieu	20,0	21,7	24,5	23,5	26,6	3,1	13,0 %
Total Services de proximité	250,5	288,5	329,3	292,9	327,7	34,8	11,9 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

** Le montant pour le projeté 2023 a nécessité une affectation de 8,0 M\$ en provenance de la réserve pour l'activité de déneigement

Tableau 38 – Dépenses par objet de la DGA aux services de proximité
(en millions de dollars)

BUDGET SERVICES DE PROXIMITÉ	2023	2024	Écart	
Rémunération (incluant avantages sociaux)	111,5	119,5	8,0	7,2 %
Biens et services	181,4	208,2	26,8	14,8 %
Total Services de proximité	292,9	327,7	34,8	11,9 %

Tableau 39 – Services de proximité : activité de déneigement et entretien des voies de circulation
(en millions de dollars)

BUDGET ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES VOIES DE CIRCULATION	2023	2024	Écart	
Déneigement	78,3	91,9	13,6	17,4 %
Entretien des voies de circulation	30,8	34,2	3,4	10,9 %
Autres activités de déneigement et d'entretien des voies de circulation	14,7	15,4	0,7	4,7 %
Total Déneigement et entretien des voies de circulation	123,8	141,5	17,7	14,3 %

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	8,0	Rémunération (incluant avantages sociaux)	
↑	2,9	Ensemble des unités administratives	↑ Indexation des salaires, avancements d'échelons, avantages sociaux et mouvements de main-d'œuvre
↑	0,9	Évaluation	↑ Ajouts de postes pour assurer la mise à jour des renseignements descriptifs physiques et économiques consignés au dossier des immeubles non résidentiels et multirésidentiels
↑	0,4	Entretien des voies de circulation	↑ Ajout de postes pour l'entretien et l'ajout de travaux de marquage sur le réseau
↑	1,1	Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	↑ Poursuite du projet de cohorte de formation pour emplois spécialisés
↑	1,0	Gestion des matières résiduelles	↑ Coûts additionnels pour couvrir une année complète pour la collecte en régie de porte en porte à l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles ↑ Ajout de deux postes de conseillers en environnement afin d'assurer la mise en œuvre des ententes avec Éco Entreprises Québec
↑	0,2	Gestion du territoire	↑ Ajout de postes afin de renforcer les inspections liées aux dossiers d'hébergement touristique illégal
↑	1,3	Prévention et qualité du milieu	↑ Augmentation des heures des brigadiers à la suite de la bonification de la convention collective ↑ Travaux de protection de la source d'eau potable du lac Saint-Charles
↑	0,2	Autres unités administratives	↑ Autres éléments

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	26,8	Biens et services	
↑	1,7	Ensemble des arrondissements	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Inscription des dépenses, en contrepartie des revenus, pour la prise en charge des centres communautaires par des organismes ↑ Ajustement pour l'augmentation du salaire minimum et de l'indice de prix à la consommation dans les ententes de service avec des organismes
↑	17,0	Entretien des voies de circulation	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Indexation des contrats de déneigement, ajustement des quantités et poursuite du déploiement de la Politique de viabilité hivernale ↑ Travaux d'entretien du réseau de pistes cyclables hors chaussée ↑ Entretien et ajout de travaux de marquage sur le réseau
↑	2,3	Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Ajustement des coûts pour la caractérisation, la disposition et les redevances des sols contaminés ↑ Indexation et ajustement des contrats, notamment pour la location de camions écoreurs, l'entretien des puisards et pour les travaux de peinture des bornes d'incendie ↑ Contrat pour assurer l'entretien des dispositifs de gestion optimale des eaux pluviales
↑	4,2	Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Achat et distribution de sacs pour les résidus alimentaires des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels ↑ Indexation du coût des contrats pour les collectes des matières résiduelles et les écocentres
↑	1,5	Prévention et qualité du milieu	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Indexation et ajustement des contrats de service ↑ Ajout d'entretien, notamment pour les sentiers pédestres, les plates-bandes et le programme cyclique des arbres
↑	0,1	Autres unités administratives	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Autres éléments
↑	34,8	Services de proximité	

Direction générale adjointe
**Aménagement,
mobilité et sécurité
urbaine**



AMÉNAGEMENT, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ URBAINE

La Direction générale adjointe à l'aménagement, à la mobilité et à la sécurité urbaine comprend les activités permettant l'aménagement du territoire, l'élaboration et le maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, la protection et le développement durable respectueux de l'environnement et le développement de la mobilité globale.

De plus, elle assure la protection des personnes et de la propriété.

Elle regroupe aussi les activités relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Le service assure, par la gestion des risques, la prévention, l'éducation du public, une intervention d'urgence rapide, la protection et le sauvetage des personnes, des biens et de l'environnement lorsque ceux-ci sont menacés par le feu ou par tout autre risque. Il intervient lorsque son expertise, ses ressources et ses technologies sont appropriées et nécessaires, le tout conformément aux engagements prévus à l'intérieur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Conformément à l'article 43 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le service détermine le point d'origine, les causes probables et les circonstances d'un incendie ou examine les causes et les circonstances qui ont un lien avec d'autres incendies.

S'il y a lieu, à la suite d'analyses incorporant, entre autres, le portrait démographique, les orientations stratégiques, les changements de toute nature, il présente toute recommandation visant à assurer une meilleure protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les incendies et tout autre risque sur le territoire desservi par la Ville.

POLICE

Conformément à la *Loi sur la police* qui établit que tous les services de police québécois doivent protéger la vie et les biens des citoyens, maintenir la paix et le bon ordre, prévenir et combattre le crime et faire respecter les lois et règlements en vigueur, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) doit être en mesure d'offrir des services de niveau 4 (500 000 à 999 999 habitants) (L. Q. ch. 59, section G). Outre ses obligations légales, le SPVQ se donne pour mission d'assurer aux citoyens des services de qualité, en partenariat avec nos communautés, afin de conserver le caractère sécuritaire de la ville et de l'agglomération de Québec.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE

En adoptant les meilleures pratiques, le Bureau de la sécurité civile soutient et coordonne les actions des partenaires ainsi que des intervenants et sensibilise les citoyens afin que tous réagissent de manière appropriée en cas de sinistres ou de situations d'exception.

TRANSPORT ET MOBILITÉ INTELLIGENTE

Le service planifie, conçoit et met en œuvre les stratégies et les interventions visant à assurer la mobilité des personnes et des biens en termes d'efficacité, de sécurité et de confort dans une perspective de développement durable.

PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le service élabore la vision d'aménagement du territoire, d'environnement, d'habitation et de mobilité durable du territoire de la ville. Il coordonne la mise en œuvre de projets majeurs urbains, dont les projets

d'ouvertures de rues et de logement social, ainsi que les projets de développement durable et les projets d'aménagement des espaces publics. Il est également responsable de la réglementation en matière d'urbanisme de la Ville et soutient les unités administratives pour l'acquisition et le traitement d'information sur le territoire en matière d'aménagement et d'environnement.



BUDGET

Le budget 2024 de la Direction générale adjointe à l'aménagement, à la mobilité et à la sécurité urbaine est de 252,5 M\$, soit une variation de 10,8 M\$ (4,5 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 40 – Aménagement, mobilité et sécurité urbaine
(en millions de dollars)

AMÉNAGEMENT, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ URBAINE	Réel		Projeté*	Écart			
	2021	2022	2023	2023	2024	2024-2023	
Protection contre l'incendie	69,3	74,1	73,3	70,6	72,4	1,8	2,6 %
Police	136,7	144,9	151,3	148,9	156,1	7,1	4,8 %
Bureau de la sécurité civile	1,7	1,9	2,2	2,2	2,3	0,1	2,7 %
Transport et mobilité intelligente	6,5	6,3	7,6	7,9	8,9	1,0	12,6 %
Planification de l'aménagement et de l'environnement	10,2	10,4	12,5	12,1	12,9	0,8	6,8 %
Total Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	224,4	237,6	246,9	241,7	252,5	10,8	4,5 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

Tableau 41 – Dépenses par objet de la DGA à l'aménagement, à la mobilité et à la sécurité urbaine
(en millions de dollars)

BUDGET AMÉNAGEMENT, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ URBAINE	2023	2024	Écart	
Rémunération (incluant avantages sociaux)	226,1	235,1	9,0	4,0 %
Biens et services	15,6	17,4	1,8	11,3 %
Total Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	241,7	252,5	10,8	4,5 %

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	9,0	Rémunération (incluant avantages sociaux)	
↑	5,9	Ensemble des unités administratives	↑ Indexation des salaires, avancements d'échelons, avantages sociaux et mouvements de main-d'œuvre
↑	1,5	Police	↑ Indexation des primes et du temps supplémentaire ↑ Ajout de ressources requises, notamment pour la gestion des dossiers de violence conjugale, agressions sexuelles et exploitation des mineurs ↓ Optimisation du temps supplémentaire
↑	1,2	Transport et mobilité intelligente	↑ Ajouts de postes pour assurer une gestion optimale de la mobilité sur le territoire et mettre en œuvre les actions de la Stratégie de sécurité routière
↑	0,5	Planification de l'aménagement et de l'environnement	↑ Ajouts de postes pour la réalisation de projets en matière d'habitation, d'urbanisme et de mobilité durable
↓	-0,1	Autres unités administratives	↓ Autres éléments
↑	1,8	Biens et services	
↑	0,8	Protection contre l'incendie	↑ Ajustement du budget pour l'acquisition de vêtements, d'équipements et de fournitures de décontamination
↑	1,0	Police	↑ Sécurité pour la nouvelle centrale de police et le poste de quartier à l'édifice F.-X.-Drolet ↑ Indexation des biens et services
↑	10,8	Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	

Direction générale adjointe
**Infrastructures
durables**



INFRASTRUCTURES DURABLES

La direction générale adjointe aux infrastructures durables est responsable des opérations, de l'entretien, des investissements et d'une saine gestion durable des actifs des infrastructures municipales, du traitement des eaux usées et potables, des immeubles, du complexe de valorisation énergétique de la Ville de Québec (CVÉ) et des équipements motorisés.

Elle est aussi responsable des approvisionnements pour l'ensemble de la Ville.

APPROVISIONNEMENTS

Le service est responsable de l'obtention des biens et services requis pour l'ensemble des activités de la Ville dans le respect des règles d'approvisionnement établies. Il assure aussi la gestion des inventaires, des magasins et du centre de distribution. De plus, il est responsable de la cueillette et de la livraison du courrier interne et de la mise à la poste.

TRAITEMENT DES EAUX

Le service assure l'exploitation et la gestion d'actifs des équipements industriels, comprenant quatre usines de production d'eau potable, deux stations d'épuration des eaux usées, un centre de biométhanisation des matières organiques et un laboratoire d'analyse agréé. Il est responsable de l'opération d'environ 1170 ouvrages d'envergure du réseau de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées de l'agglomération de la Ville de Québec ainsi que de la mise en œuvre du Programme transversal d'élimination du plomb dans l'eau potable.

Il assure le traitement et la distribution de l'eau potable de la ville, en surpassant les normes réglementaires provinciales et fédérales. Il effectue également le contrôle de la qualité de l'eau et de l'utilisation de l'eau potable et offre un service d'analyse physicochimique et microbiologique, en plus de l'analyse d'échantillons de nature environnementale dont les sols et l'air.

Dans un souci d'excellence et d'amélioration continue de nos pratiques, de protection de la ressource en eau ainsi que d'une vision résolument citoyenne, il adhère et participe activement à différents programmes, dont les programmes d'excellence en gestion des eaux.

INGÉNIERIE

Le service, en concertation avec les autres services, identifie, définit et réalise les projets de construction, de consolidation et de réhabilitation relatifs aux réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, aux ouvrages d'art, à la voie publique, à la signalisation lumineuse et à l'éclairage des rues. Il assure également l'élaboration des bonnes pratiques en matière d'ingénierie et le support à l'exploitation des infrastructures. Il gère les activités d'arpentage, de cadastre, de cartographie urbaine, la base de données institutionnelles sur l'état et le fonctionnement des réseaux et les informations afférentes. Il gère également les interventions découlant des entreprises de réseaux techniques urbains.

GESTION DES IMMEUBLES

Le service est le gestionnaire des biens immobiliers de la Ville. Il est responsable d'exploiter et d'entretenir les bâtiments et les équipements municipaux de la Ville comme les terrains et structures de jeux, les monuments, le mobilier urbain, les signaux lumineux et le réseau d'éclairage de rue. Il accomplit une gestion rigoureuse des actifs, afin de maintenir un indice de vétusté des installations, de bon à excellent.

Le service planifie et réalise également les projets de construction, de rénovation et de réfection relatifs aux bâtiments, places publiques et parcs. Il assure l'élaboration des bonnes pratiques en développement

durable et en modélisation des données du bâtiment (BIM) pour obtenir des installations de qualité et performantes.

Il a aussi mis en place une politique de gestion des espaces qui permet une transformation graduelle et optimisée des espaces à bureaux et un aménagement selon les principes du LEAN-Management des ateliers et des garages dans le but d'augmenter la productivité des employés.

GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

Le service met en œuvre les programmes requis pour la gestion, l'acquisition, l'entretien, l'adaptation et la sécurité des équipements motorisés ainsi que pour la gestion des carburants nécessaires à leur fonctionnement.

Il est également responsable de la formation des opérateurs sur les différents véhicules motorisés.

PROJETS INDUSTRIELS ET VALORISATION

Le service gère le fonctionnement et l'entretien du complexe de valorisation énergétique de la Ville de Québec comprenant l'incinérateur et le centre de récupération des matières organiques (CRMO). Il est également responsable du centre de collecte des matières résiduelles de la Cité Verte et des sites d'enfouissement où sont acheminés les résidus ultimes.

Il gère le contrat d'exploitation du centre de tri des matières recyclables et les ententes sur la gestion des matières résiduelles avec les municipalités de la communauté métropolitaine. Il assure la valorisation de l'énergie et des résidus des procédés de traitement des matières résiduelles.

Il planifie et réalise des projets d'ingénierie industrielle pour les infrastructures municipales sous sa responsabilité mais aussi celle du Service du traitement des eaux (usines de traitement d'eaux usées et d'eau potable). Il assure aussi l'opération du réseau linéaire de vapeur fournissant de l'énergie à des entreprises.

BUDGET

Le budget 2024 de la Direction générale adjointe aux infrastructures durables est de 260,3 M\$, soit une variation de 21,0 M\$ (8,8 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 42 – Infrastructures durables
(en millions de dollars)

INFRASTRUCTURES DURABLES	Réel		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Approvisionnements	8,1	8,2	9,6	9,4	9,9	0,6	6,3 %
Traitement des eaux	30,1	32,4	47,1	45,5	44,9	-0,6	-1,3 %
Ingénierie	12,3	12,9	14,2	14,6	15,1	0,5	3,5 %
Gestion des immeubles	72,5	82,3	89,2	85,8	95,7	9,8	11,5 %
Gestion des équipements motorisés	33,8	42,5	44,8	38,4	45,4	7,0	18,3 %
Projets industriels et valorisation	38,8	46,0	51,5	45,6	49,3	3,6	8,0 %
Total Infrastructures durables	195,5	224,4	256,5	239,3	260,3	21,0	8,8 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

Tableau 43 – Dépenses par objet de la DGA aux infrastructures durables
(en millions de dollars)

BUDGET INFRASTRUCTURES DURABLES	2023	2024	Écart	
Rémunération (incluant avantages sociaux)	99,2	103,6	4,4	4,4 %
Énergie	42,9	48,9	6,0	13,9 %
Biens et services	97,3	107,8	10,6	10,9 %
Total Infrastructures durables	239,3	260,3	21,0	8,8 %

Énergie



Les dépenses d'énergie incluent l'électricité, le gaz, le mazout et le carburant. L'électricité, le gaz et le mazout sont administrés par le Service de la gestion des immeubles tandis que la gestion du carburant est effectuée par le Service de la gestion des équipements motorisés.



Tableau 44 – Énergie
(en millions de dollars)

BUDGET ÉNERGIE	2023	2024	Écart	
Carburant*	11,7	13,1	1,4	12,1 %
Électricité	26,7	31,1	4,4	16,3 %
Gaz	4,5	4,7	0,2	5,3 %
Total énergie	42,9	48,9	6,0	13,9 %

*Incluant les dépenses provenant du Processus d'entretien des voies de circulation

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	4,4	Rémunération (incluant avantages sociaux)	
↑	3,3	Ensemble des unités administratives	↑ Indexation des salaires, avancements d'échelons, avantages sociaux et mouvements de main-d'œuvre
↑	0,9	Gestion des équipements motorisés	↑ Ajout de postes pour soutenir le plan de main-d'œuvre à la Gestion des équipements motorisés ainsi que pour effectuer les entretiens
↑	0,2	Autres unités administratives	↑ Autres éléments
↑	6,0	Énergie	
↑	1,4	Carburant	↑ Augmentation du coût du carburant
↑	4,4	Électricité	↑ Indexation des tarifs de l'électricité ↑ Ajustement du coût d'énergie pour le centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec ↑ Nouvelle centrale de police
↑	0,2	Gaz	↑ Ajustement au réel
↑	10,6	Biens et services	
↓	-1,0	Traitement des eaux	↓ Non-réccurrence des dépenses de démarrage du centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec ↑ Indexation des biens et services liée aux opérations de traitement des eaux
↑	4,0	Gestion des immeubles	↑ Entretien de la nouvelle centrale de police ↑ Sécurité pour diverses installations, notamment le Carré Lépine, le parc Jean-Paul-L'Allier et la bibliothèque Gabrielle-Roy ↑ Indexation des contrats en entretien sanitaire
↑	4,5	Gestion des équipements motorisés	↑ Entretien et immatriculation des véhicules
↑	3,1	Projets industriels et valorisation	↑ Indexation sur les biens et services requis pour les opérations courantes, notamment les produits chimiques ↑ Ajustement des coûts pour l'exploitation du complexe de valorisation énergétique de la Ville de Québec, notamment pour la hausse des redevances à l'élimination ↑ Ajustement en lien avec le transbordement de déchets pour parer à des arrêts de production pour entretien et réparations
↑	21,0	Infrastructures durables	

Dépenses de financement et autres dépenses



DÉPENSES DE FINANCEMENT

SERVICE DE LA DETTE

Les investissements en immobilisations influencent le budget de fonctionnement par le biais des frais de financement et du remboursement de la dette à long terme. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.



Le service de la dette comprend l'ensemble des sommes que l'organisation est tenue de verser pour rembourser le capital et payer les intérêts et les frais d'émission d'obligations municipales au cours de l'exercice financier. Il inclut notamment les affectations à la réserve financière pour le paiement de la dette.

BUDGET

Le budget 2024 du service de la dette est de 318,0 M\$, soit une variation de 7,6 M\$ (2,4 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 45 – Service de la dette
(en millions de dollars)

SERVICE DE LA DETTE NETTE	Réel			Projeté*		Budget		Écart	
	2021	2022	2023	2023	2024	2023	2024	2024-2023	
Remboursement de capital	179,6	194,8	197,5	197,7	201,2	3,5	1,7 %		
Frais de financement	52,8	53,0	58,9	62,7	66,8	4,1	6,6 %		
Affectations (réserve financière pour le paiement de la dette)	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	-	0,0 %		
Service de la dette avant revenus associés	282,4	297,8	306,4	310,4	318,0	7,6	2,4 %		
Moins : Revenus associés au service de la dette**	66,2	65,6	62,1	62,9	69,3	6,4	10,1 %		
Service de la dette nette	216,2	232,2	244,3	247,5	248,7	1,2	0,5 %		

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

** Sommes remboursées par les tiers et utilisation des sommes accumulées pour le service de la dette

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

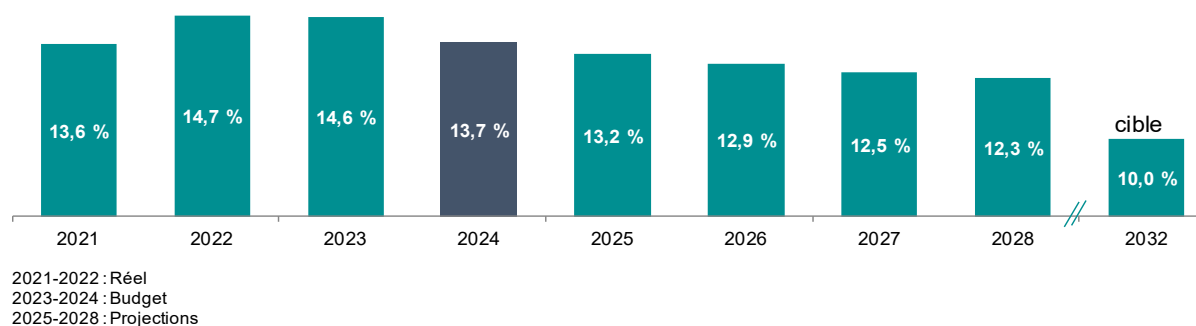
Variations (en M\$)	Justifications
↑ 3,5	Remboursement de capital
↑	Augmentation des remboursements de capital
↑ 4,1	Frais de financement
↑	Augmentation des taux d'intérêt sur les emprunts projetés pour 2024
↑ 6,4	Revenus associés au service de la dette
↑	Utilisation de la réserve financière destinée aux remboursements d'emprunts lors des refinancements
↓	Revenus d'intérêts associés à des remboursements en provenance des gouvernements
↑ 1,2	Service de la dette nette

SERVICE DE LA DETTE NETTE PAR RAPPORT AUX REVENUS DE FONCTIONNEMENT

En 2024, il est prévu que le ratio du service de la dette nette par rapport aux revenus de fonctionnement soit de 13,7 %.

La cible visée est de ramener le service de la dette nette par rapport aux revenus de fonctionnement à 10,0 % d'ici 2032. Cette réduction vise à dégager des sommes et les utiliser pour le financement des services rendus aux citoyens plutôt qu'au remboursement de la dette.

Graphique 9 – Service de la dette nette par rapport aux revenus de fonctionnement



RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DE LA DETTE

Une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés a été créée en 2012. Il s'agit de sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette. Ces sommes serviront au paiement des refinancements de la dette actuelle. Ainsi, en plus de contribuer à la diminution de la dette, le paiement comptant d'une partie des refinancements générera également des économies d'intérêts et de frais d'émissions d'obligations, d'où l'impact sur la dette et, conséquemment, sur le service de la dette au budget de fonctionnement. La réserve est incluse dans le service de la dette et la dotation 2024 est de 50,0 M\$.

PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS ET RÉSERVE D'INFRASTRUCTURES POUR CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Le paiement comptant d'immobilisations (PCI) est un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement. La réserve d'infrastructures pour changements climatiques est une réserve financière qui sera utilisée pour la pérennité et le développement des infrastructures de la Ville et l'adaptation aux changements climatiques.

Pour la gestion de la dette, la Ville prévoit le recours au paiement comptant d'immobilisations et instaure une réserve d'infrastructures pour changements climatiques. Ces mesures visent à réduire la pression sur la dette et sur le service de la dette. La Ville peut ainsi réaliser des travaux pour ses immobilisations sans augmenter la dette.

BUDGET

Le budget 2024 comprend des paiements comptant d'immobilisations de 157,7 M\$ ainsi que 30,0 M\$ affectés à la réserve d'infrastructures pour changements climatiques, soit un total de 187,7 M\$. Cela représente une variation de 15,0 M\$ (8,7 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 46 – Paiement comptant d'immobilisations et réserve d'infrastructures pour changements climatiques

(en millions de dollars)

PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS ET RÉSERVE D'INFRASTRUCTURES POUR CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Réal			Projeté*		Budget		Écart	
	2021	2022	2023	2023	2024	2024-2023			
Paiement comptant d'immobilisations	156,3	158,0	157,7	157,7	157,7	0,0	0,0 %		
Réserve d'infrastructures pour changements climatiques	-	-	15,0	15,0	30,0	15,0	100,0 %		
Total paiement comptant d'immobilisations et réserve d'infrastructures pour changements climatiques	156,3	158,0	172,7	172,7	187,7	15,0	8,7 %		

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 15,0	Réserve d'infrastructures pour changements climatiques
↑	Dotation de la réserve financière pour la pérennité et le développement des grandes infrastructures de la Ville selon le cadre financier
↑ 15,0	Paiement comptant d'immobilisations et réserves d'infrastructures pour changements climatiques

EFFORTS CONSACRÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les efforts consacrés aux immobilisations dans le budget de fonctionnement incluent les paiements comptant d'immobilisations, la réserve d'infrastructures pour changements climatiques et la réserve pour le paiement de la dette totalisent 237,7 M\$.

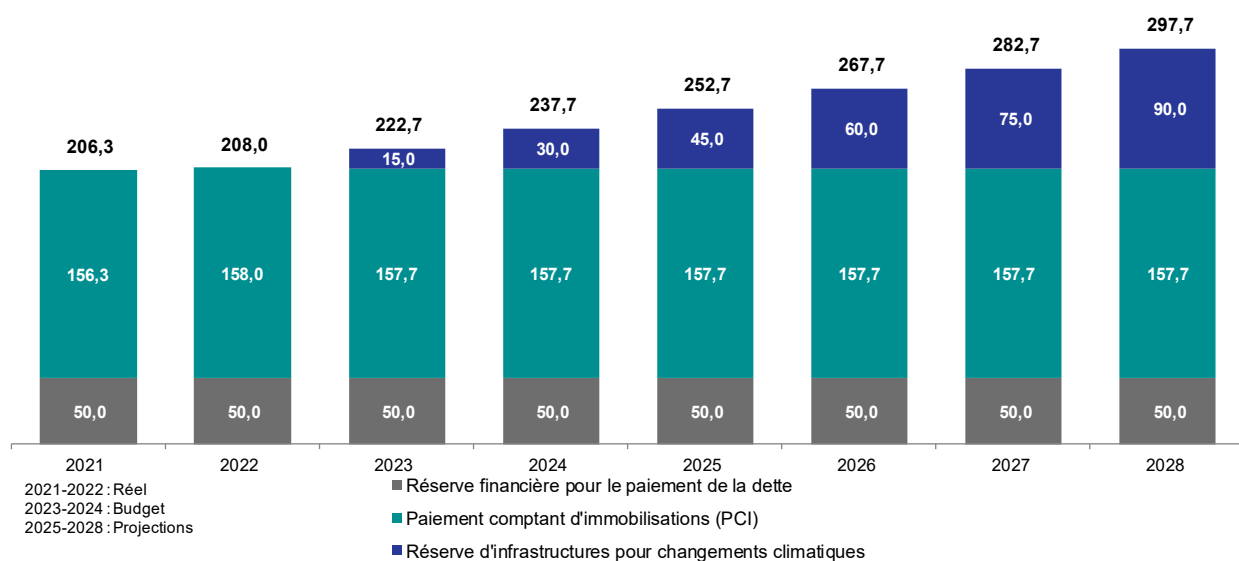
Les paiements comptant d'immobilisations, combinés à la réserve pour le paiement de la dette et à la réserve d'infrastructures pour changements climatiques représentent 237,7 M\$, soit 12,5 % du budget des dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'efforts importants qui visent à limiter le recours à l'emprunt.

Ces outils permettent de limiter l'endettement et, par le fait même, de réduire le solde de la dette annuelle qui en découle. Dans l'opinion de crédit publiée en 2023, la firme de notation Moody's souligne l'application de politiques rigoureuses en matière de gestion de la dette. À cet égard, la Ville dispose d'un cadre de gouvernance solide reconnu par l'agence de notation pour le respect de sa gestion financière (cadre financier) et pour son contrôle des risques.

Le budget prévoit une dotation additionnelle annuelle de 15,0 M\$ à la réserve d'infrastructures pour changements climatiques. Cela permettra, d'ici cinq ans, d'accumuler un montant total de 315,0 M\$ qui pourra être utilisé pour la pérennité et le développement des grandes infrastructures de la Ville.

Graphique 10 – Efforts consacrés aux immobilisations

(en millions de dollars)



AUTRES DÉPENSES

CHARGES DE L'EMPLOYEUR

Les charges de l'employeur comprennent les avantages sociaux et les charges sociales reliés aux salaires des élus et des employés de la Ville. Elles sont une composante de la rémunération globale.

Les avantages sociaux (charges sociales et charges des services courants liées aux régimes de retraite) sont inclus aux dépenses des unités administratives. Les charges de l'employeur présentées sous la rubrique « Autres dépenses » comprennent conséquemment la charge d'équilibre liée aux régimes de retraite et les autres charges.

BUDGET

Le budget 2024 des charges de l'employeur qui sont présentées sous la rubrique « Autres dépenses » est de 2,0 M\$. Le portrait global des charges de l'employeur ainsi que l'analyse détaillée de ces dernières sont présentés sous la rubrique « Rémunération globale » du présent document.

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

Les contributions aux organismes sont celles que la Ville effectue auprès de différents organismes publics, dont des organismes municipaux, gouvernementaux et autres.

La dépense liée au transport en commun est une contribution aux coûts des services assumés par un organisme supramunicipal, soit le Réseau de transport de la Capitale (RTC), à la suite d'un transfert de pouvoirs et de responsabilités en matière de transport en commun.

BUDGET

Le budget 2024 des contributions aux organismes est de 166,8 M\$, soit une variation de 15,1 M\$ (10,0 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 47 – Contributions aux organismes
(en millions de dollars)

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES	Réel		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	129,8	135,3	142,4	142,1	154,0	11,9	8,4 %
Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)	3,2	3,3	3,5	3,5	3,7	0,2	6,4 %
Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)	5,0	5,2	5,8	5,8	8,7	2,9	49,5 %
Autres organismes	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	19,5 %
Total contributions aux organismes	138,3	144,1	152,1	151,7	166,8	15,1	10,0 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)		Justifications
↑	11,9	Réseau de transport de la Capitale (RTC)
↑	6,9	Augmentation de la contribution de la Ville au RTC selon les prévisions budgétaires de l'organisme passant de 142,1 M\$ à 149,0 M\$
↑	4,7	Contribution pour le service de vélopartage à Vélo de 4,7 M\$
↑	0,3	Contribution pour le service de mobilité intégrée (Mobility as a Service) de 0,3 M\$
↑	2,9	Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)
↑	2,9	Augmentation de la contribution de la Ville à l'OMHQ selon les prévisions budgétaires de l'organisme
↑	0,3	Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et autres organismes
↑	0,3	Augmentation de la contribution de la Ville à la CMQ selon les prévisions budgétaires de l'organisme
↑	15,1	Contributions aux organismes

AUTRES FRAIS

Le contingent est une réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités) alors que les créances douteuses sont des créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Les divers autres frais comprennent tous les autres frais éventuels pouvant être rattachés à la rémunération tels que les vacances à payer et l'équité salariale. Ces frais incluent également diverses dépenses non attribuables à une unité administrative donnée ou à une activité particulière destinée à prendre en compte certaines obligations et opérations de l'organisation (ex. : pensions, rentes, invalidités). Différentes provisions font aussi partie de ces dépenses (ex. : salaires, indemnités, sites d'enfouissement et réserve « cycle de vie »).

BUDGET

Le budget 2024 des autres frais est de 62,5 M\$, soit une variation de 27,5 M\$ (78,7 %) par rapport au précédent budget.

Tableau 48 – Autres frais
(en millions de dollars)

AUTRES FRAIS	Réal		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Contingent	0,4	0,1	2,6	5,0	5,8	0,8	16,7 %
Mauvaises créances	0,6	0,5	0,7	0,8	0,9	0,1	12,5 %
Divers autres frais	37,5	22,2	29,9	29,2	55,8	26,6	91,2 %
Total autres frais	38,5	22,8	33,2	35,0	62,5	27,5	78,7 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 0,8 Contingent	
↑	Ajustement du contingent à 0,5 % du budget de fonctionnement des unités administratives selon le cadre financier
↑ 0,1 Mauvaises créances	
↑	Autres éléments
↑ 26,6 Divers autres frais	
↑	Ajustement de provisions, notamment celles en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public
↑	Augmentation de la réserve cycle de vie pour le Centre Vidéotron (de 1,5 M\$ à 2,0 M\$)
↑ 27,5 Autres frais	



ANALYSES COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX DÉPENSES

DÉPENSES PAR OBJET



L'objectif du système de classification des dépenses par objet est de fournir une information en fonction de la nature économique des biens et des services acquis et de toute autre dépense. Le total des dépenses demeure conséquemment le même que celui énoncé sous la rubrique analyse des dépenses.

Tableau 49 – Dépenses par objet

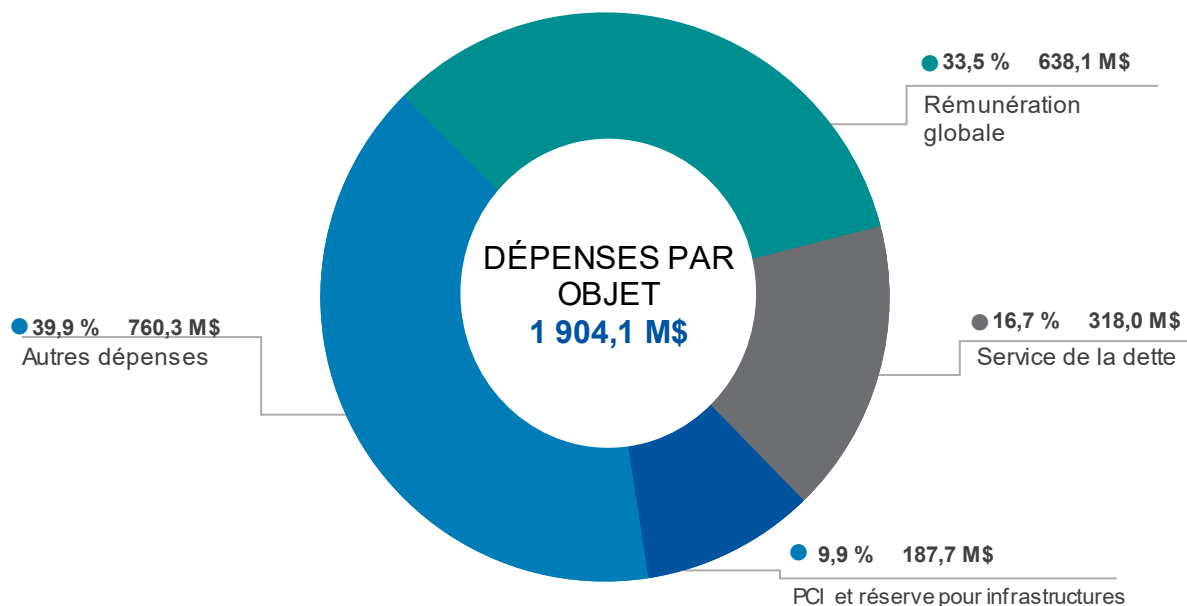
(en millions de dollars)

DÉPENSES	Réal		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Rémunération globale	581,3	597,6	599,0	625,8	638,1	12,3	2,0 %
Dépenses de financement							
Service de la dette	282,4	297,8	306,4	310,4	318,0	7,6	2,4 %
PCI et réserve d'infrastructures pour changements climatiques	156,3	158,0	172,7	172,7	187,7	15,0	8,7 %
Autres dépenses	540,0	608,5	712,6	663,3	760,3	97,1	14,6 %
Total dépenses avant éléments extrabudgétaires	1 560,0	1 661,9	1 790,7	1 772,2	1 904,1	131,9	7,4 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

Graphique 11 – Dépenses par objet

(en millions de dollars)



RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale comprend la rémunération ainsi que les charges de l'employeur, et ce, pour tous les employés et les élus de la Ville.

La rémunération globale est l'un des principaux postes de dépenses. Elle compte pour 33,5 % des dépenses de fonctionnement.



BUDGET

Le budget 2024 de la rémunération globale est de 638,1 M\$, soit une variation de 12,3 M\$ (2,0 %) par rapport au précédent budget.

*La proportion des dépenses de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement est de **33,5 %**, en baisse de 1,8 % par rapport au précédent budget.*

Tableau 50 – Rémunération globale
(en millions de dollars)

RÉMUNÉRATION GLOBALE	Réel		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024**	2024-2023
RÉMUNÉRATION							
Rémunération régulière	355,6	371,0	400,6	419,0	438,0	19,0	4,5 %
Rémunération occasionnelle	<u>46,9</u>	<u>50,5</u>	<u>44,9</u>	<u>29,7</u>	<u>32,2</u>	<u>2,5</u>	8,3 %
Total rémunération rég. et occasionnelle	402,5	421,5	445,5	448,7	470,1	21,4	4,8 %
Autres rémunérations	42,4	48,7	48,6	37,6	43,8	6,2	16,5 %
Total rémunération	444,9	470,2	494,1	486,3	514,0	27,7	5,7 %
CHARGES DE L'EMPLOYEUR							
Charges sociales et autres cotisations	71,8	75,2	62,6	78,0	81,9	3,9	5,0 %
Régimes de retraite							
Charges des services courants	38,2	35,7	36,7	42,8	40,7	-2,1	-4,9 %
Charge d'équilibre	<u>26,4</u>	<u>16,5</u>	<u>5,6</u>	<u>18,7</u>	<u>1,5</u>	<u>-17,2</u>	-91,9 %
Total régimes de retraite	64,6	52,2	42,3	61,5	42,2	-19,3	-31,4 %
Total charges de l'employeur	136,4	127,4	104,9	139,5	124,1	-15,3	-11,0 %
Total rémunération globale	581,3	597,6	599,0	625,8	638,1	12,3	2,0 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

** Le calcul de la rémunération globale inclut une majoration des salaires de 2,0 % aux fins de comparaison avec le budget précédent. Les conventions collectives se terminent au 31 décembre 2023. Le calcul de la rémunération globale sera réajusté à la suite de la signature des conventions

RÉMUNÉRATION

La rémunération comprend les rémunérations régulières, occasionnelles et supplémentaires, incluses aux budgets des unités administratives, ainsi que les autres rémunérations traitées sous la rubrique « Autres frais ».

BUDGET

Le budget 2024 de la rémunération est de 514,0 M\$, soit une variation de 27,7 M\$ (5,7 %) par rapport au précédent budget.

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 27,7 RÉMUNÉRATION	
↑ 14,8	Indexation des salaires et avancements d'échelons
↑ 9,4	Créations et abolitions de postes
↑ 3,0	Provision pour deux jours ouvrables additionnels
↓ -2,4	Variations budgétaires liées aux mouvements de personnel, principalement à la suite de départs pour la retraite
↑ 0,8	Poursuite du projet de cohorte de formation pour emplois spécialisés
↑ 0,7	Augmentation des heures des brigadiers à la suite de la bonification de la convention collective
↑ 0,7	Reprise en régie de l'entretien et de la surveillance de parcs
↑ 0,6	Ajout de postes pour soutenir le plan de main-d'œuvre à la Gestion des équipements motorisés ainsi que pour effectuer les entretiens et les réparations des équipements utilisés par le Service de protection contre l'incendie
↑ 0,3	Autres éléments
↑ 27,7 Rémunération	

CHARGES DE L'EMPLOYEUR

Les charges de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur liée aux charges sociales.

BUDGET

Le budget 2024 des charges de l'employeur est de 124,1 M\$, soit une variation de -15,3 M\$ (-11,0 %) par rapport au précédent budget.

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -15,3 CHARGES DE L'EMPLOYEUR	
↑ 3,9 Charges sociales et autres cotisations	
↑ 3,6	Indexation des salaires et avancements d'échelons
↑ 1,4	Créations et abolitions de postes
↓ -1,1	Ajustement des provisions requises selon la dernière évaluation actuarielle
↓ -19,3 Régimes de retraite	
↓ -2,1 Charges des services courants	
↓ -2,1	Diminution prévue des charges de l'employeur pour les cotisations de services courants et celles de stabilisation
↓ -17,2 Charge d'équilibre	
↓ -12,4	Impact de l'amortissement des gains et pertes actuariels
↓ -5,5	Charge d'intérêt nette inférieure pour 2024 selon la dernière évaluation actuarielle
↑ 0,7	Autres éléments
↓ -15,3 Charges de l'employeur	

RÉGIMES DE RETRAITE

La Ville de Québec offre à ses employés huit régimes de retraite enregistrés auprès de Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada. Ces régimes de retraite sont capitalisés et prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et la rémunération admissible.

La charge des services courants représente le coût des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge d'équilibre est un montant déterminé par l'actuaire, établi afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Tableau 51 – Régimes de retraite

(en millions de dollars)

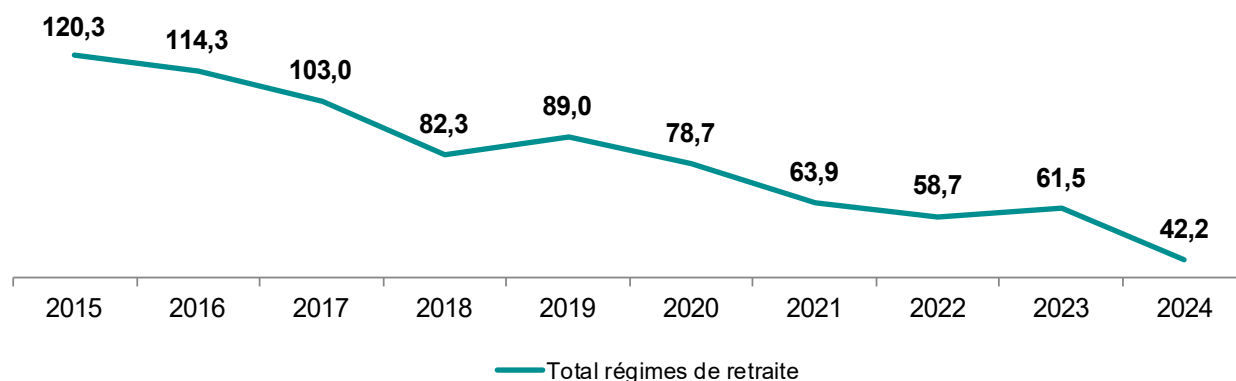
RÉGIMES DE RETRAITE	Réal		Projeté*	Budget		Écart	
	2021	2022		2023	2023	2024	2024-2023
Charges des services courants	38,2	35,7	36,7	42,8	40,7	-2,1	-4,9 %
Charge d'équilibre							
Amortissement	6,4	1,3	-3,4	4,7	-6,1	-10,8	-228,4 %
Dépense d'intérêt	10,2	6,2	0,9	5,9	0,4	-5,5	-93,3 %
Déficit ex-Québec - dotation annuelle	<u>9,8</u>	<u>9,0</u>	<u>8,1</u>	<u>8,1</u>	<u>7,2</u>	<u>-0,9</u>	-11,2 %
Total charge d'équilibre	26,4	16,5	5,6	18,7	1,5	-17,2	-91,9 %
Total régimes de retraite	64,6	52,2	42,3	61,5	42,2	-19,3	-31,4 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

Il est prévu que les dépenses liées aux régimes de retraite vont atteindre 42,2 M\$ en 2024, soit une variation de -19,3 M\$ (-31,4 %) par rapport au précédent budget.

Graphique 12 – Régimes de retraite selon les budgets adoptés

(en millions de dollars)

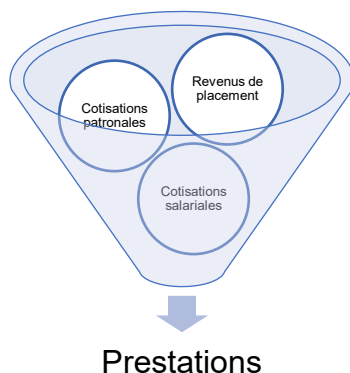


Par ailleurs, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette loi. Le 9 juillet 2020, la Cour supérieure rendait son jugement, invalidant certaines dispositions de la Loi 15, notamment la suspension de l'indexation de la rente des retraités. Le procureur général du Québec a fait appel de ce jugement. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de cet appel n'ont pas été prises en compte dans l'élaboration du budget 2024.

Fonctionnement des régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville reposent sur le principe de la capitalisation. Les cotisations déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

Figure 5 – Fonctionnement des régimes de retraite



État d'un régime de retraite

Un régime est en équilibre lorsque son actif est égal à la valeur de toutes les prestations acquises par les participants compte tenu de leurs années de service. Il est en surplus si son actif excède cette valeur et il est en déficit si l'actif est inférieur à cette valeur.

Tableau 52 – État d'un régime de retraite

ÉQUILIBRE	SURPLUS	DÉFICIT
Actif = Valeur des prestations	Actif > Valeur des prestations	Actif < Valeur des prestations

Déficit

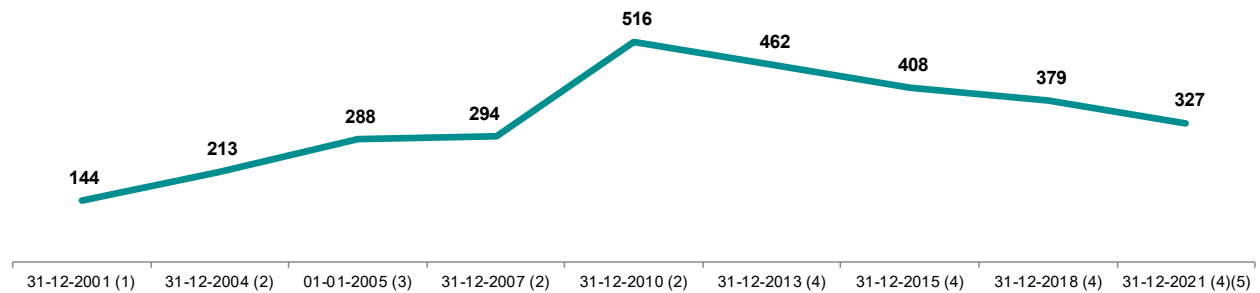
On dit qu'un régime de retraite est en déficit lorsque l'actif du régime est inférieur à la valeur des prestations acquises par les participants, ce qui est le cas pour les régimes de la Ville. Cette insuffisance est décelée et quantifiée par l'actuaire lors de son évaluation actuarielle périodique, minimalement tous les trois ans.

Depuis 2007, la Ville doit, à chaque exercice financier, comptabiliser les coûts de ses régimes de retraite. Une estimation budgétaire de ceux-ci est également effectuée dans le cadre des prévisions budgétaires. Celle-ci s'effectue par l'actuaire de la Ville, à partir des dernières évaluations actuarielles et des plus récents états financiers des régimes de retraite. Elle tient également compte du rendement obtenu depuis les dernières évaluations actuarielles.

Les évaluations actuarielles, qui déterminent les cotisations salariales et patronales à verser dans les régimes, sont basées sur différentes hypothèses (âge de la retraite, table de mortalité, rendements espérés, etc.). Une fois le passif établi, c'est-à-dire la valeur des prestations acquises, il est comparé à l'actif et il en découle un surplus ou un déficit actuariel. Un déficit actuariel doit être amorti sur 15 ans et détermine la cotisation d'équilibre devant être versée annuellement.

Les dernières évaluations actuarielles disponibles sont en date du 31 décembre 2021, à l'exception de celle du régime de retraite des employés manuels qui est prévue être reçue d'ici la fin de 2023. Pour ce régime, la dernière évaluation actuarielle est celle du 31 décembre 2018. Sur la base de ces évaluations, le déficit actuariel total sur le compte général est estimé à 327 M\$. Ce dernier sera réévalué lors de la réception des nouvelles évaluations actuarielles qui sont réalisées aux trois ans.

Graphique 13 – Déficit de capitalisation des régimes de retraite sur le compte général
(en millions de dollars)



(1) Évaluation actuarielle, dont 141 M\$ pour l'ancienne Ville de Québec

(2) Évaluation actuarielle

(3) Estimation actuarielle; mise en place des six nouveaux régimes

(4) Évaluation post restructuration des cadres, policiers, pompiers, professionnels et fonctionnaires; pour le régime des manuels, l'évaluation actuarielle avant restructuration est considérée

(5) Pour le régime des manuels, les données sont celles de l'évaluation avant restructuration au 31 décembre 2018

EFFECTIF

L'effectif comprend l'ensemble des personnes au service de l'organisation. Il est exprimé en nombre de personnes/année (p.a.). Il s'agit de l'unité de mesure correspondant au nombre d'employés converti en employés à temps plein. Pour calculer des p.a., on divise le nombre d'heures travaillées budgétées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

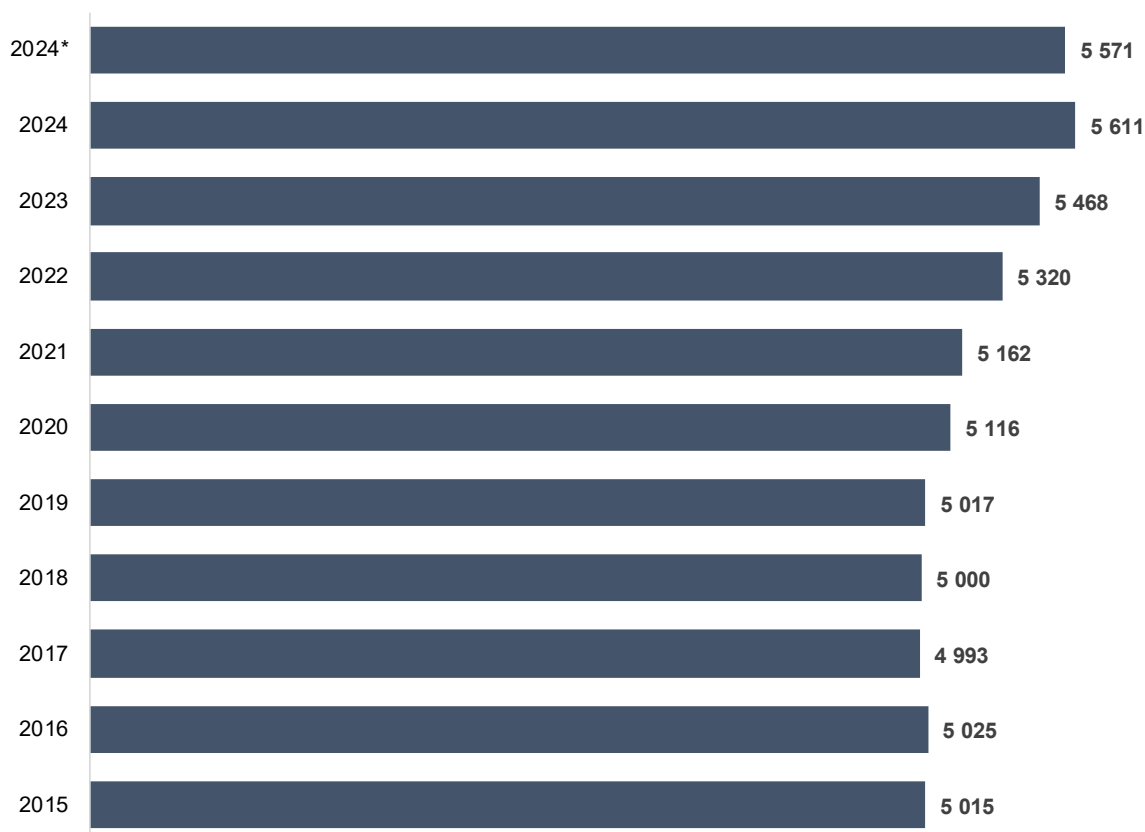


BUDGET

L'effectif total prévu en 2024 atteint 5 611 p.a. L'effectif varie de 143 p.a. (2,6 %) par rapport au précédent budget.

L'instauration des mesures de gestion de l'effectif afin de mieux contrôler la masse salariale permettra une diminution projetée de l'effectif de 40 p.a. pour atteindre 5 571 p.a. soit une hausse de 103 p.a. (1,9 %)

Graphique 14 – Effectif selon les budgets adoptés
(en personnes/année)



* Incluant l'instauration de mesure de gestion de l'effectif pour 2024

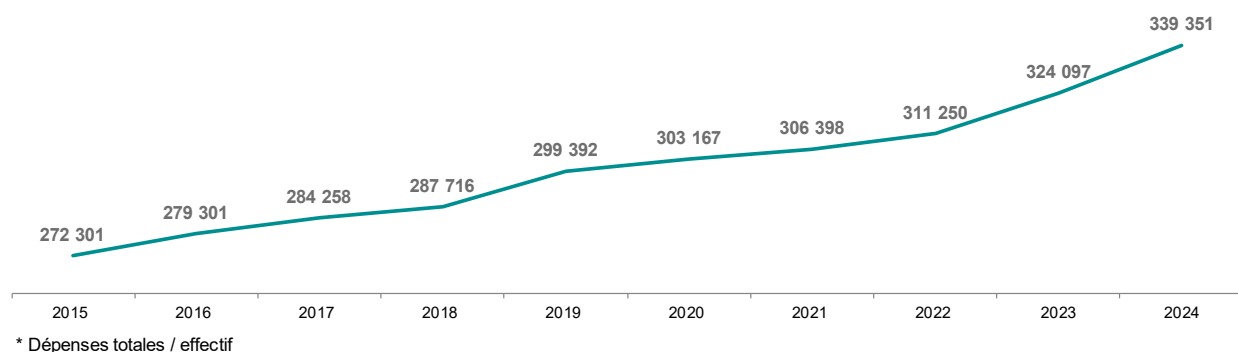
Tableau 53 – Évolution de l'effectif - budget 2024
(en personnes/année)

Effectif (ETC) - Budget 2023	5 468
Ajouts de services au budget 2024	
Nouveaux services aux citoyens	
Augmentation des heures des brigadiers	15
Gestion des dossiers de violence conjugale, agressions sexuelles et exploitation des mineurs	13
Cohorte de formation pour emplois spécialisés	11
Nouveaux besoins technologiques en support aux services rendus	8
Plan de main-d'œuvre à la Gestion des équipements motorisés	7
Gestion améliorée de la mobilité sur le territoire	4
Ressources additionnelles pour l'attraction et le développement des talents	4
Entretien des nouveaux équipements et infrastructures	3
Renforcement des inspections reliées aux dossiers d'hébergement touristique illégal	2
Mise en œuvre des ententes avec Éco Entreprises Québec	2
Travaux de protection de la source d'eau potable du lac Saint-Charles	2
Maintenance préventive des usines au Service de traitement des eaux	2
Mise en œuvre de la Vision de l'habitation	2
Entretien du réseau cyclable Vélo cité sur quatre saisons	1
Entretien et ajout de travaux de marquage sur le réseau	1
Surveillance pour l'application de la réglementation sur les pesticides	1
Traitement des demandes d'adaptation de domicile pour personnes handicapées	1
Réalisation des enquêtes de dangerosité des chiens	1
Traitement financier des règles d'agglomération	1
Sous-total nouveaux services aux citoyens	82
Autres initiatives	
Variation des volumes d'activités - détail au tableau de l'effectif	61
Sous-total des autres initiatives	61
Total - Initiatives au budget 2024	143
Total Effectif (ETC) - Budget 2024	5 611
Mesure de gestion de l'effectif	-40
Total Effectif (ETC) - Budget 2024 après mesure de gestion de l'effectif	5 571

MESURE DE RENDEMENT DE L'EFFECTIF

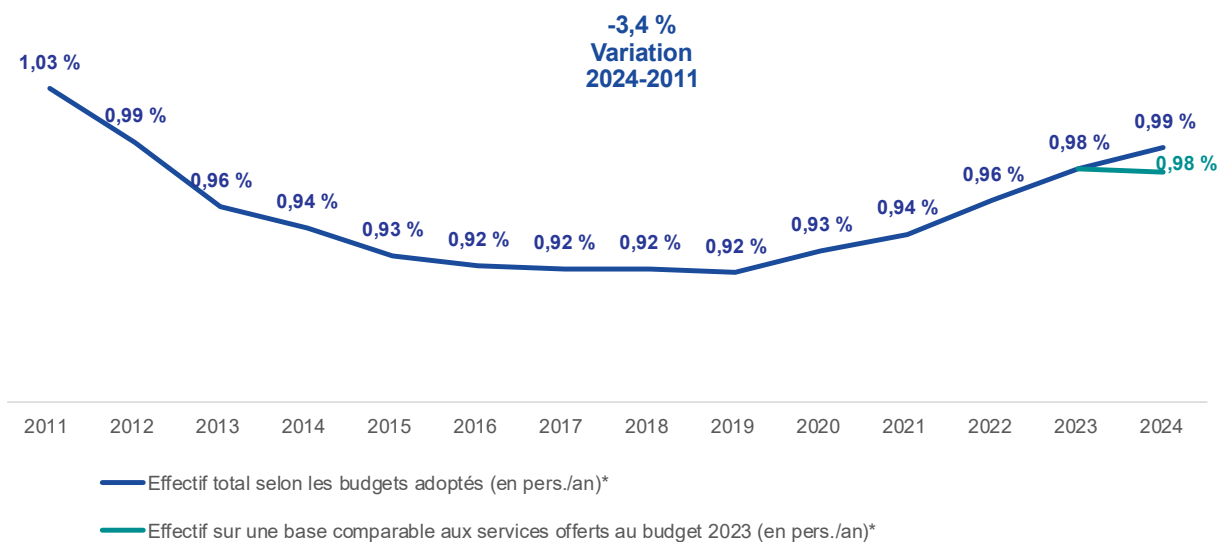
En 2015, la Ville comptait un employé par tranche de 272 301 \$ de dépenses (selon les budgets adoptés), alors qu'en 2024, il est prévu qu'elle compte un employé par tranche de 339 351 \$.

Graphique 15 – Mesure de rendement de l'effectif* (productivité) selon les budgets adoptés (en dollars)



L'effectif de la Ville par habitant se maintient à un niveau inférieur à celui de 2011. En 2024, 99 employés municipaux sont requis pour offrir les services de la Ville à 10 000 citoyens comparativement à 103 employés qui étaient requis en 2011, et ce, même en considérant les ajouts de services offerts à la population.

Graphique 16 – Effectif Ville de Québec par rapport à la population de la ville de Québec (en pourcentage)



* Effectif Ville par rapport à la population de la ville de Québec établie selon le décret de la population du MAMH

Tableau 54 – Effectif
(en personnes/année)

EFFECTIF	Budget		Écart
	2023	2024	
Direction générale			
Conseil municipal	23	24	1
Direction générale	13	11	-2
Coordination stratégique et relations internationales	37	41	4
Vérificateur général	10	10	-
Bureau de l'ombudsman	3	3	-
Ressources humaines	124	131	7
Finances	94	98	4
Affaires juridiques	137	140	3
Greffé et archives	33	30	-3
Développement économique et grands projets	45	57	12
Total Direction générale	519	544	25
Citoyen et vitalité urbaine			
Communications	54	56	2
Technologies de l'information	242	229	-13
Culture et patrimoine	62	61	-1
Loisirs, sports et vie communautaire	420	441	21
Bureau des grands événements	12	12	-
Destination Québec cité	58	60	2
Interaction citoyenne	86	87	1
ExpoCité	56	61	5
Total Citoyen et vitalité urbaine	990	1 006	16

EFFECTIF	Budget		Écart
	2023	2024	
Services de proximité			
Évaluation	95	101	6
Arrondissement de La Cité-Limoilou	5	4	-1
Arrondissement des Rivières	6	6	-
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	11	11	-
Arrondissement de Charlesbourg	1	1	-
Arrondissement de Beauport	10	10	-
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles	2	2	-
Entretien des voies de circulation	417	421	4
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	296	307	11
Gestion des matières résiduelles	67	77	10
Gestion du territoire	143	146	3
Prévention et qualité du milieu	137	157	20
Total Services de proximité	1 190	1 243	53
Aménagement, mobilité et sécurité urbaine			
Protection contre l'incendie	559	562	3
Police	1 074	1 086	12
Bureau de la sécurité civile	15	15	-
Transport et mobilité intelligente	63	71	8
Planification de l'aménagement et de l'environnement	85	91	6
Total Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	1 797	1 826	29
Infrastructures durables			
Approvisionnements	83	87	4
Traitement des eaux	232	231	-1
Ingénierie	133	133	-
Gestion des immeubles	254	259	5
Gestion des équipements motorisés	161	172	11
Projets industriels et valorisation	109	110	1
Total Infrastructures durables	972	992	20
Total effectif	5 468	5 611	143
Mesure de gestion de l'effectif	-40	-40	
Total après mesure de gestion de l'effectif	5 428	5 571	

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2024 et 2023 sont :

Variations (en p.a.)	
↑	25 Direction générale
↑	Création de postes financés à même le Fonds régions et ruralité
↑	Ajout de postes pour faire face à l'augmentation du volume d'embauches dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre
↑	Modification à la structure administrative du Service des affaires juridiques
↑	Ajout de deux postes dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision de l'habitation
↑	Création de postes d'analyste comptable au Service des finances
↑	Traitement financier des règles d'agglomération
↑	16 Citoyen et vitalité urbaine
↑	Reprise en régie de l'entretien et la surveillance des parcs
↑	Heures requises pour les services d'employés manuels auxiliaires
↑	Ajouts de postes pour les nouveaux besoins technologiques
↑	Modification à la structure administrative de Destination Québec cité
↓	Reclassement de postes capitalisables vers le budget d'investissement
↑	53 Services de proximité
↑	Augmentation des heures des brigadiers à la suite de la bonification de la convention collective
↑	Ajouts de postes pour assurer la mise à jour des renseignements descriptifs physiques et économiques consignés au dossier des immeubles non résidentiels et multirésidentiels
↑	Poursuite du projet de cohorte de formation pour emplois spécialisés
↑	Coûts additionnels pour couvrir une année complète pour la collecte en régie de porte en porte à l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles
↑	Ajout de deux postes de conseillers en environnement afin d'assurer la mise en œuvre des ententes avec Éco Entreprises Québec
↑	Ajout de postes pour l'entretien et l'ajout de travaux de marquage sur le réseau
↑	Renforcement des inspections reliées aux dossiers d'hébergement touristique illégal
↑	Travaux de protection de la source d'eau potable du lac Saint-Charles
↑	Surveillance pour l'application de la réglementation sur les pesticides
↑	29 Aménagement, mobilité et sécurité urbaine
↑	Ajout de ressources requises, notamment pour la gestion des dossiers de violence conjugale, agressions sexuelles et exploitation des mineurs
↑	Ajouts de postes pour la réalisation de projets en matière d'habitation, d'urbanisme et de mobilité durable
↑	Ajouts de postes pour assurer une gestion optimale de la mobilité sur le territoire et mettre en œuvre les actions de la Stratégie de sécurité routière
↑	Traitement des demandes d'adaptation de domicile pour personnes handicapées
↑	20 Infrastructures durables
↑	Ajout de postes pour soutenir le plan de main-d'œuvre à la Gestion des équipements motorisés ainsi que pour effectuer les entretiens
↑	Entretien des nouveaux équipements et infrastructures
↑	Maintenance préventive des usines au Service de traitement des eaux
↑	143

IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses découlant de l'augmentation de services par l'ajout d'immobilisations se reflètent dans les dépenses de fonctionnement et se traduisent en biens et services (pour l'entretien et l'exploitation des équipements), en énergie et en rémunération des employés.

Les années 2023 et 2024 se caractérisent par la finalisation de plusieurs projets d'envergures et l'amorce de nouveaux projets d'investissement. Le tout se traduit par un impact sur le budget de fonctionnement 2024 de 7,9 M\$. Il peut s'agir de dépenses d'entretien, d'énergie et de main-d'œuvre, notamment pour la nouvelle centrale de police, les équipements motorisés, la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et le réseau cyclable.



PARTAGE DE COMPÉTENCES

Le 1^{er} janvier 2006 marquait la reconstitution des villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures. En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, on assistait, ce même jour, à la création de l'agglomération de Québec, formée de la Ville de Québec et des deux municipalités reconstituées. L'application de la loi a comme effet le partage de certaines compétences entre les trois villes et la mise en commun de certaines autres.

Les compétences du conseil d'agglomération l'amènent à prendre des décisions dans les domaines suivants :

- l'évaluation foncière
- le transport collectif des personnes
- l'entretien et le déneigement des voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
- l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux
- l'élimination et la valorisation des matières résiduelles
- les cours d'eau et lacs municipaux
- les éléments du développement économique
- le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri
- la prévention de la toxicomanie et de la prostitution et la lutte contre celles-ci
- les éléments de sécurité publique, soit les services de police, de sécurité incendie, de sécurité civile et de premiers répondants, ainsi que le centre d'urgence 9-1-1
- la cour municipale

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement voient à :

- l'adoption et la mise en œuvre des plans d'urbanisme, à l'adoption de la réglementation et au traitement des demandes de dérogations mineures
- la délivrance des permis de construction et de rénovation
- la construction et l'entretien des conduites locales d'aqueduc et d'égout
- l'enlèvement et le transport des matières résiduelles
- l'entretien et le déneigement des rues locales
- la construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs et culturels, des bibliothèques et des parcs (excluant les infrastructures et les équipements d'intérêts collectifs)

La dépense d'agglomération est de 991,4 M\$ sur un budget total de 1 904,1 M\$, soit 52,1 %.

Tableau 55 – Partage de compétences
(en millions de dollars)

PARTAGE DES COMPÉTENCES	Agglomération	Proximité	Budget 2024
DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES			
Direction générale			
Conseil municipal	-	6,8	6,8
Direction générale	1,3	1,8	3,1
Coordination stratégique et relations internationales	5,6	3,7	9,3
Vérificateur général	1,2	1,1	2,4
Bureau de l'ombudsman	0,2	0,2	0,4
Ressources humaines	10,1	9,6	19,7
Finances	5,7	7,1	12,8
Affaires juridiques	14,5	6,0	20,5
Greffe et archives	1,8	3,3	5,2
Développement économique et grands projets	9,5	8,3	17,9
Total Direction générale	49,9	48,0	97,9
Citoyen et vitalité urbaine			
Communications	4,2	4,1	8,3
Technologies de l'information	28,5	25,7	54,2
Culture et patrimoine	5,1	26,9	32,0
Loisirs, sports et vie communautaire	5,2	55,7	60,9
Bureau des grands événements	3,9	13,4	17,3
Destination Québec cité	35,3	0,0	35,3
Interaction citoyenne	3,9	5,7	9,6
ExpoCité	9,5	1,5	11,0
Total Citoyen et vitalité urbaine	95,6	133,1	228,6
Services de proximité			
Évaluation	11,1	0	11,1
Arrondissement de La Cité-Limoilou	0,3	7,8	8,1
Arrondissement des Rivières	0,4	3,4	3,8
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	0,7	2,7	3,4
Arrondissement de Charlesbourg	0,1	2,8	2,9
Arrondissement de Beauport	0,5	2,4	2,9
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles	0,1	2,8	2,9
Entretien des voies de circulation	15,6	127,0	142,6
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	5,1	37,8	42,9
Gestion des matières résiduelles	16,8	47,8	64,6
Gestion du territoire	0,0	15,9	15,9
Prévention et qualité du milieu	6,8	19,8	26,6
Total Services de proximité	57,4	270,3	327,7

PARTAGE DES COMPÉTENCES	Agglomération	Proximité	Budget 2024
Aménagement, mobilité et sécurité urbaine			
Protection contre l'incendie	72,4	0	72,4
Police	155,9	0,2	156,1
Bureau de la sécurité civile	2,2	0	2,3
Transport et mobilité intelligente	5,4	3,5	8,9
Planification de l'aménagement et de l'environnement	3,0	9,9	12,9
Total Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	238,9	13,6	252,5
Infrastructures durables			
Approvisionnements	5,1	4,9	9,9
Traitement des eaux	44,8	0,1	44,9
Ingénierie	5,2	9,9	15,1
Gestion des immeubles	41,3	54,4	95,7
Gestion des équipements motorisés	13,8	31,6	45,4
Projets industriels et valorisation	49,1	0,1	49,3
Total Infrastructures durables	159,4	100,9	260,3
Total des dépenses des unités administratives	601,2	565,9	1 167,1
Dépenses de financement			
Service de la dette	109,9	208,1	318,0
Réserve d'infrastructures pour changements climatiques	30,0	0,0	30,0
Paiement comptant d'immobilisations (PCI)	61,9	95,8	157,7
Total dépenses de financement	201,8	303,9	505,7
Autres dépenses			
Charges de l'employeur	-4,0	6,0	2,0
Contributions aux organismes	162,7	4,1	166,8
Autres frais	29,7	32,8	62,5
Total autres dépenses	188,4	42,9	231,3
Total dépenses	991,4	912,7	1 904,1

Investissements et dette



Investissements et dette

Depuis 2023, la Ville présente une planification des investissements sur une période de dix ans. Cette décision permet une meilleure planification des besoins de pérennité des infrastructures et des grands projets de développement de la Ville dans le respect de la Politique de gestion de la dette.

Le Programme décennal d'immobilisations regroupe les projets que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour réaliser la réfection de ses infrastructures, améliorer la qualité de vie des citoyens, notamment par un meilleur aménagement urbain et par la réalisation d'infrastructures culturelles et sportives.

Le Programme décennal d'immobilisations de la Ville, incluant le RTC, totalise 8 497,7 M\$ pour la période 2024-2033.

L'évolution de la dette nette est conforme à la planification du cadre financier. La dette nette prévue pour 2024 est de 1 529,0 M\$, en baisse de 5,1 M\$ par rapport aux projections de l'année 2023.

Le respect du cadre financier est un élément important pour l'établissement de la notation de crédit de la Ville par l'agence Moody's. La notation de crédit de la Ville a été réaffirmée à Aa2 en 2023, comme chaque année depuis 2011.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS



PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2033

La Ville prévoit d'investir 8 497,7 M\$ (incluant le RTC) dans ses immobilisations entre 2024 et 2033, et ce, sans augmenter sa dette.

L'engagement des partenaires financiers de la Ville rend possible la réalisation d'un maximum de projets prioritaires à coûts moindres pour la Ville. Le financement par le biais d'emprunts représente 39,0 % des investissements 2024-2033.

Les investissements annuels prévus, pour les années 2024 à 2028, sont de :

- 1 268,6 M\$ en 2024, financés à 31,7 % par le biais d'emprunts
- 895,5 M\$ en 2025, financés à 42,1 % par le biais d'emprunts
- 994,0 M\$ en 2026, financés à 39,5 % par le biais d'emprunts
- 939,5 M\$ en 2027, financés à 37,3 % par le biais d'emprunts
- 859,5 M\$ en 2028, financés à 38,0 % par le biais d'emprunts

Il s'agit d'investissements importants qui s'inscrivent en continuité avec les actions entreprises au cours des dernières années. La Ville a choisi d'investir notamment dans des projets prioritaires, tels que le logement social, la mobilité active, les équipements de loisirs, le Plan de transition et d'action climatique et la sécurité routière, et de profiter pleinement des programmes gouvernementaux d'aide financière destinés aux infrastructures. La mise à niveau des infrastructures et l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens vont permettre de transférer aux générations futures des équipements municipaux de valeur.

Tableau 56 – Programme décennal d’immobilisations (Ville et RTC)
(en millions de dollars)

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	2029-2033	TOTAL 2024-2033	
INVESTISSEMENTS									
Ville de Québec	716,5	659,4	579,3	521,5	481,9	2 958,5	2 310,8	5 269,3	62,0 %
Tramway de Québec*	310,8	-	-	-	-	310,8	-	310,8	
Sous-total Ville de Québec	1 027,3	659,4	579,3	521,5	481,9	3 269,3	2 310,8	5 580,1	65,7 %
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	241,3	236,1	414,7	418,0	377,6	1 687,8	1 229,8	2 917,6	34,3 %
Investissements totaux	1 268,6	895,5	994,0	939,5	859,5	4 957,1	3 540,6	8 497,7	100,0 %
FINANCEMENT									
Financement externe	646,4	345,7	431,7	424,1	368,9	2 216,8	1 264,0	3 480,8	41,0 %
Emprunts par obligations	402,2	376,9	392,4	350,2	326,9	1 848,7	1 468,1	3 316,8	39,0 %
Paiement comptant d'immobilisations	157,7	157,7	157,7	157,7	157,7	788,5	788,5	1 577,0	18,6 %
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	62,3	15,2	12,2	7,5	6,0	103,1	20,0	123,1	1,4 %
Financement total	1 268,6	895,5	994,0	939,5	859,5	4 957,1	3 540,6	8 497,7	100,0 %

* Le montant pour 2024 correspond au solde de l'enveloppe des dépenses autorisées; seuls les travaux essentiels seront poursuivis jusqu'à ce que les discussions avec le gouvernement soient finalisées

Tableau 57 – Programme décennal d’immobilisations de la Ville de Québec (excluant le RTC)
(en millions de dollars)

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	2029-2033	TOTAL 2024-2033	
INVESTISSEMENTS VILLE DE QUÉBEC	1 027,3	659,4	579,3	521,5	481,9	3 269,3	2 310,8	5 580,1	100,0 %
FINANCEMENT VILLE DE QUÉBEC									
Financement externe	486,6	162,3	97,2	81,8	75,7	903,7	294,2	1 197,9	21,5 %
Emprunts par obligations	320,7	324,2	312,2	274,4	242,5	1 474,0	1 208,1	2 682,1	48,1 %
Paiement comptant d'immobilisations	157,7	157,7	157,7	157,7	157,7	788,5	788,5	1 577,0	28,2 %
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	62,3	15,2	12,2	7,5	6,0	103,1	20,0	123,1	2,2 %
Financement total	1 027,3	659,4	579,3	521,5	481,9	3 269,3	2 310,8	5 580,1	100,0 %

PROJETS D'INVESTISSEMENT ANNUELS

GRANDS PROJETS DU PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2033

Le portrait d'une ville se dessine en fonction des projets majeurs qui voient le jour sur son territoire. Intimement liés à la planification de l'aménagement et du développement urbain, ils reflètent les orientations et les priorités mises de l'avant et expriment la vision d'une ville. Qu'il s'agisse de bâtiments, d'aménagements de places publiques ou de rues, ces projets contribuent au dynamisme et à la qualité de vie des citoyens de la ville de Québec. Les grands projets en cours de réalisation ou planifiés pour les dix prochaines années sont présentés au tableau suivant :

GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT Montants prévus pour 2024-2033	
1 795,1 M\$	 Projets d'électrification du RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE
1 170,1 M\$	 Projets d'INGÉNIERIE, notamment la réhabilitation et la réfection de chaussées, la réfection et l'entretien des ouvrages d'art, des ouvrages d'eau et d'assainissement
890,9 M\$	 Projets de maintien du RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE
250,9 M\$	 Projets liés à l'entente de DÉVELOPPEMENT CULTUREL entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville (232,5 M\$) et VISIONS CULTURELLES (18,4 M\$)
231,6 M\$	 Projets de développement du RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE
209,9 M\$	 Projets de réfection des postes D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (84,3 M\$), de l'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE de Sainte-Foy (29,9 M\$), protection de la PRISE D'EAU du lac Saint-Charles (19,8 M\$) et augmentation de la réserve d'eau potable de l'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX de Québec (6,3 M\$)
193,0 M\$	 Mise en œuvre de la Vision de la MOBILITÉ ACTIVE 2023-2027
186,2 M\$	 Développement de LOGEMENTS SOCIAUX (89,5 M\$), programme RÉNOVATION QUÉBEC (65,0 M\$), programme ACCÈS FAMILLE (24,7 M\$), développement d'habitations abordables (4,0 M\$) et Fonds fiscalisés pour logements abordables (3,0 M\$)
182,3 M\$	 Acquisitions et remplacements de divers véhicules, incluant les véhicules électriques et les bornes de recharge
127,1 M\$	 Plan directeur AQUATIQUE
101,4 M\$	 Investissements en SÉCURITÉ ROUTIÈRE
100,0 M\$	 Travaux au COMPLEXE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE de la ville de Québec

91,7 M\$		Travaux correctifs de la RIVIÈRE LORETTE (55,8 M\$) et travaux liés au PLAN de mise en valeur des RIVIÈRES (35,9 M\$)
89,0 M\$		PLAN DE TRANSITION et D'ACTION CLIMATIQUE
84,9 M\$		Mise à niveau des équipements récréatifs, sportifs et de plein air, notamment les aires de PLANCHES À ROULETTES (22,5 M\$), les terrains de TENNIS et de PICKLEBALL (17,4 M\$), les terrains de BASKETBALL (8,3 M\$), les terrains de BASEBALL (8,9 M\$), les surfaces synthétiques de SOCCER (4,8 M\$), les terrains de VOLLEYBALL DE PLAGE (4,0 M\$) et les surfaces MULTISPORTS (19,0 M\$)
83,7 M\$		Plantation d'ARBRES et autres végétaux
70,0 M\$		Acquisitions et remplacements de VÉHICULES au Service de la protection contre les incendies (47,7 M\$) et au Service de police (22,3 M\$)
61,5 M\$		Aménagement et réaménagement de PARCS (42,3 M\$), AIRES DE JEUX (15,5 M\$) et PARCS-ÉCOLES (3,7 M\$)
45,2 M\$		Construction et réfection de CENTRES COMMUNAUTAIRES et de LOISIRS dont Charles-Auguste-Savard (18,6 M\$)
44,7 M\$		Mise en œuvre de la vision 2018-2028 pour une saine gestion des MATIÈRES RÉSIDUELLES
28,3 M\$		Réfection du STATIONNEMENT souterrain de l'hôtel de ville (19,1 M\$), réalisation d'un stationnement souterrain rue Carillon (5,0 M\$) et d'un stationnement rue du Prince-Édouard (4,2 M\$)
27,1 M\$		Travaux d'aménagement aux DÉPÔTS À NEIGE
26,3 M\$		Réfection du pont d'ÉTAGEMENT de la 18 ^e Rue
25,4 M\$		Construction ou agrandissement de CASERNES
22,2 M\$		Pôle d'innovation de l'Est
20,6 M\$		Réfection du STADE CANAC
20,0 M\$		Réaménagement routier - AVENUE DES HÔTELS
17,6 M\$		Acquisition de terrains pour des projets de LOGEMENTS SOCIAUX
15,1 M\$		Prolongement de la rue MENDEL
11,2 M\$		Développement de l'ÉCOQUARTIER de la Pointe-aux-lièvres

10,7 M\$		Réfection de la BIBLIOTHÈQUE Gabrielle-Roy (3,7 M\$), de la Bibliothèque Étienne-Parent (4,0 M\$) et optimisation du réseau de la Bibliothèque de Québec (3,0 M\$)
8,2 M\$		PATINOIRES extérieures réfrigérées COUVERTES
5,3 M\$		CENTRALE de POLICE
3,5 M\$		Programme de remplacement des lignes de SERVICE en PLOMB
2 247,0 M\$		Autres projets prévus au Programme décennal d'immobilisations
8 497,7 M\$		INVESTISSEMENTS TOTAUX 2024-2033

INVESTISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS

Le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 prévoit des investissements de 5 580,1 M\$ (excluant le RTC) dont 3 269,3 M\$ pour les années 2024-2028 et 2 310,8 M\$ pour les années 2029-2033.

Tableau 58 – Sommaire des investissements par unité administrative
(en millions de dollars)

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	2029-2033	Total 2024-2033	en %
Technologies de l'information	29,4	27,5	25,5	25,2	25,0	132,5	125,0	257,5	4,6 %
Culture et patrimoine	41,2	32,8	32,8	29,2	28,8	164,8	144,9	309,7	5,6 %
Loisirs, sports et vie communautaire	44,5	43,6	29,7	29,4	28,2	175,4	140,1	315,5	5,7 %
Développement économique et grands projets	31,4	14,6	7,4	7,4	7,4	68,0	36,8	104,7	1,9 %
Transport et mobilité intelligente	42,0	44,4	33,9	25,5	20,9	166,8	97,0	263,8	4,7 %
Planification de l'aménagement et de l'environnement	188,3	164,3	120,7	100,3	98,5	672,1	252,0	924,1	16,6 %
Traitement des eaux	32,3	32,4	23,5	22,2	22,7	133,2	88,6	221,7	4,0 %
Ingénierie	125,0	119,6	126,7	114,5	106,7	592,4	633,5	1 225,9	22,0 %
Gestion des immeubles	85,1	76,7	79,4	79,7	76,3	397,2	320,7	717,9	12,9 %
Gestion des équipements motorisés	25,6	33,7	35,9	33,6	27,3	156,1	85,2	241,3	4,3 %
Projets industriels et valorisation	18,4	11,4	10,5	10,5	10,5	61,3	52,5	113,8	2,0 %
ExpoCité	6,5	3,0	3,3	2,1	2,1	17,0	0,0	17,0	0,3 %
Entretien des voies de circulation	7,7	3,6	5,1	7,1	0,6	24,1	3,0	27,1	0,5 %
Entretien réseaux d'aqueduc et d'égout	8,1	7,8	7,8	7,8	7,8	39,1	38,8	77,9	1,4 %
Gestion des matières résiduelles	10,5	10,9	8,2	8,7	4,3	42,7	23,1	65,8	1,2 %
Prévention et qualité du milieu	17,2	31,5	27,9	17,3	13,8	107,8	69,7	177,4	3,2 %
Direction générale	3,2	1,8	1,0	1,0	1,0	8,0	-	8,0	0,1 %
Enveloppe à attribuer pour des projets après 2028	-	-	-	-	-	-	200,0	200,0	3,6 %
Tramway de Québec	310,8	-	-	-	-	310,8	-	310,8	5,6 %
Total	1 027,3	659,4	579,3	521,5	481,9	3 269,3	2 310,8	5 580,1	100,0 %

Le détail des projets d'investissement est présenté dans le document complémentaire « Cahier 2 : Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Québec prévoit d'investir 1 027,3 M\$ pour la réalisation de son plan d'investissement en 2024. Parmi ces investissements, les projets visant à atteindre les objectifs du Plan de transition et d'action climatique sont évalués à 709,3 M\$ alors que ceux qui se qualifient dans le Plan d'action solidaire représentent 194,4 M\$ portant ainsi le total des projets qui s'intègrent à la Stratégie de développement durable à 903,7 M\$, soit 88,0 % des projets prévus en 2024. Le tableau suivant présente la liste de ces projets.

Tableau 59 – Sommaire des investissements liés à la Stratégie de développement durable
(en millions de dollars)

Investissements	Plan de transition et d'action climatique	Plan d'action solidaire	Total
Tramway de Québec	310,8	-	310,8
Pérennité et développement d'infrastructures d'ingénierie	108,6	-	108,6
Maintien de la pérennité - Bâtiments et équipements urbains	48,5	-	48,5
Fonds de développement du logement social	-	38,9	38,9
Plan de transition et d'action climatique	32,0	-	32,0
Entente de développement culturel Ville/MCC	-	26,9	26,9
Vision de la mobilité active et de l'intermodalité	24,0	-	24,0
Développement du pôle d'innovation de l'Est	15,0	-	15,0
Acquisition de terrains - Projets de logement social	-	14,6	14,6
Services professionnels et techniques généraux	14,1	-	14,1
Aménagements urbains accompagnant la réfect. majeure de rues	-	13,0	13,0
Rivière Lorette - Travaux correctifs	13,0	-	13,0
Sécurité routière	-	11,4	11,4
Travaux au complexe de valorisation énergétique	10,0	-	10,0
Reprise et acquisition de terrains	10,0	-	10,0
Plan directeur aquatique	-	9,4	9,4
Équipements récréatifs, sportifs et de plein air	-	8,5	8,5
Nouvelles constructions, agrandissements	8,3	-	8,3
Réfection de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy	8,1	-	8,1
Plantation d'arbres et autres végétaux	7,9	-	7,9
Projets dans les parcs et aires de jeux	-	7,9	7,9
Mise en œuvre des planifications sectorielles	7,2	-	7,2
Réfection des postes eau potable et eaux usées	7,1	-	7,1
Aménagement et réaménagement urbains	-	7,0	7,0
Réfection des ouvrages et équipements du traitement de l'eau	6,1	-	6,1
Écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres	6,0	-	6,0
Projets liés aux bâtiments récréatifs	-	5,8	5,8
Pérennité du Centre Vidéotron	-	5,5	5,5
Centrale de police	5,3	-	5,3
Planification et mise en œuvre du PMGMR	4,7	-	4,7
Patinoires extérieures réfrigérées couvertes	-	4,5	4,5
Plan des rivières	4,4	-	4,4
Augmentation de la réserve d'eau potable UTE de Québec	4,4	-	4,4

Investissements	Plan de transition et d'action climatique	Plan d'action solidaire	Total
Bibliothèque Gabrielle-Roy	-	3,7	3,7
Programme - Entreposage de matériaux granulaires et de sols	3,5	-	3,5
Programme de remplacement des lignes de service en plomb	3,5	-	3,5
Réfection des berges du fleuve Saint-Laurent	3,2	-	3,2
Plan de protection du lac Saint-Charles	3,2	-	3,2
Fonds fiscalisés pour logements abordables	-	3,0	3,0
Contribution aux infrastructures pour les Jeux du Canada	-	3,0	3,0
Mise en œuvre de la Vision de l'habitation	3,0	-	3,0
Réaménagement routier / Avenue des Hôtels	3,0	-	3,0
Planification du territoire et de l'environnement	3,0	-	3,0
Milieux naturels et boisés urbains	3,0	-	3,0
Bibliothèques municipales (acquisition de biens)	-	2,7	2,7
Maintien de la pérennité - Éclairage public et signalisation	-	2,5	2,5
Terrain de baseball synthétique	-	2,2	2,2
Programme Accès Famille	-	2,2	2,2
Fonds de développement et de revitalisation	2,2	-	2,2
Visions culturelles	-	2,2	2,2
Caractérisation et réhabilitation de terrains contaminés	2,1	-	2,1
Bibliothèque Étienne-Parent	-	2,0	2,0
Prog. d'assainissement / élimination sources gasp. eau potable	2,0	-	2,0
Programme d'habitation abordable Québec	-	2,0	2,0
Nouveaux espaces industriels et technologiques	2,0	-	2,0
Nouvelle norme pancanadienne 2030 pour les eaux usées	2,0	-	2,0
Gestion des sols d'excavation	1,8	-	1,8
Actions environnementales et développement durable	1,5	-	1,5
Mise en valeur des milieux naturels	-	1,5	1,5
Gestionnaire artériel / Déploiement	1,5	-	1,5
Ententes relatives à des travaux municipaux	1,5	-	1,5
Accessibilité universelle	-	1,5	1,5
Systèmes de transport intelligents	1,5	-	1,5
Équipements culturels et patrimoniaux	-	1,4	1,4
Agriculture urbaine	-	1,3	1,3
Gestion des milieux humides et hydriques	1,2	-	1,2
Pérennité sur réseaux d'aqueduc et d'égout	1,0	-	1,0
Autres	8,1	9,9	18,0
Total - projets liés à la Stratégie de développement durable	709,3	194,4	903,7
Autres projets au budget d'investissement			123,6
Total des projets au budget d'investissement			1 027,3

MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS

Le maintien de la pérennité des actifs de la Ville est une des priorités du Programme décennal d'immobilisations. En effet, les projets présentés sont d'abord évalués par rapport à l'impact qu'ils ont sur la pérennité des actifs de la Ville.

Plus spécifiquement, le maintien de la pérennité des actifs se définit comme étant l'action de maintenir un niveau de service constant et adéquat des actifs. Les interventions en pérennité ciblent la performance, la continuité et la stabilité de l'actif. Les montants impliqués visent principalement l'exploitation, l'entretien majeur, la mise aux normes, la réhabilitation ou le renouvellement d'une partie de l'actif.

*Pour des investissements totaux de 5 269,3 M\$,
la Ville investira 2 821,3 M\$ (53,5 %) en maintien d'actifs et
2 448,0 M\$ (46,5 %) en projets de développement.*

Le tableau suivant détaille la proportion d'investissement, par unité administrative, consacrée au maintien de la pérennité des actifs. Du montant de 2 821,3 M\$ en pérennité, près de 56,0 % des sommes consacrées à cet effet se situent aux services de l'Ingénierie (964,5 M\$, soit 34,2 %) et de la Gestion des immeubles (614,8 M\$, soit 21,8 %). Ces services sont responsables d'identifier, de définir et de réaliser les projets de consolidation et de réhabilitation relativement aux réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, à la voie publique, à la signalisation, à l'éclairage des rues et au maintien des biens immobiliers de la Ville.

Tableau 60 – Maintien de la pérennité des actifs par unité administrative
(en millions de dollars)

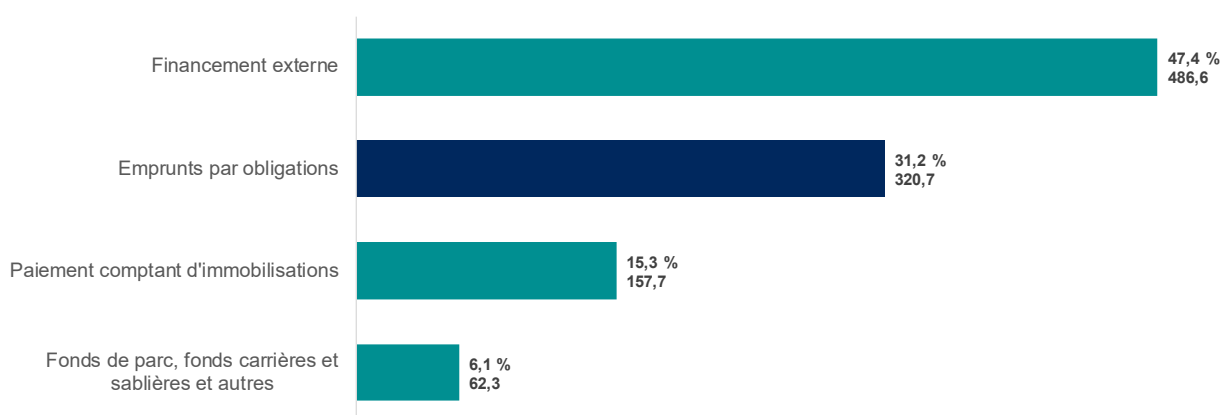
Maintien de la pérennité des actifs	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024- 2028	2029- 2033	Total 2024-2033	
Technologies de l'information	19,3	19,3	17,1	16,5	15,6	87,9	83,0	170,8	6,1 %
Culture et patrimoine	19,7	12,4	12,4	12,4	12,4	69,3	62,0	131,2	4,7 %
Loisirs, sports et vie communautaire	17,2	17,8	17,2	19,4	19,4	90,8	81,4	172,2	6,1 %
Transport et mobilité intelligente	17,5	12,2	2,9	0,9	0,9	34,4	4,5	38,9	1,4 %
Planification de l'aménagement et de l'environnement	1,7	3,4	3,4	1,2	1,2	10,8	0,8	11,5	0,4 %
Traitement des eaux	25,0	29,5	22,4	21,2	21,7	119,7	83,3	203,0	7,2 %
Ingénierie	93,2	85,8	88,0	88,0	88,0	442,9	521,6	964,5	34,2 %
Gestion des immeubles	70,1	61,2	60,9	70,0	67,8	330,1	284,7	614,8	21,8 %
Gestion des équipements motorisés	22,2	23,2	32,7	33,0	27,3	138,4	85,2	223,6	7,9 %
Projets industriels et valorisation	10,4	10,4	10,0	10,0	10,0	50,7	50,0	100,7	3,6 %
ExpoCité	5,6	2,1	2,4	2,1	2,1	14,3	0,0	14,3	0,5 %
Entretien des voies de circulation	0,5	0,5	3,5	0,5	0,6	5,6	3,0	8,6	0,3 %
Entretien réseaux d'aqueduc et d'égout	7,5	7,1	7,1	7,1	7,1	36,0	35,6	71,6	2,5 %
Gestion des matières résiduelles	1,0	0,5	0,5	0,5	0,5	2,9	0,1	3,0	0,1 %
Prévention et qualité du milieu	9,2	10,3	10,0	11,8	8,3	49,6	41,6	91,2	3,2 %
Direction générale	0,6	0,6	0,1	0,1	0,1	1,3	-	1,3	0,0 %
Total du maintien de la pérennité des actifs	320,6	296,2	290,4	294,7	282,8	1 484,7	1 336,6	2 821,3	100,0 %
<i>Proportion maintien de la pérennité des actifs</i>	<i>44,7 %</i>	<i>44,9 %</i>	<i>50,1 %</i>	<i>56,5 %</i>	<i>58,7 %</i>	<i>50,2 %</i>	<i>57,8 %</i>	<i>53,5 %</i>	
Projets de développement									
Projets de développement	395,9	363,2	288,9	226,8	199,1	1 473,8	974,2	2 448,0	
Total du maintien de la pérennité et des projets de développement	716,5	659,4	579,3	521,5	481,9	2 958,5	2 310,8	5 269,3	
Tramway de Québec	310,8	0,0	0,0	0,0	0,0	310,8	0,0	310,8	
Investissements annuels excluant le RTC	1 027,3	659,4	579,3	521,5	481,9	3 269,3	2 310,8	5 580,1	

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le Programme décennal d'immobilisations regroupe les projets d'investissement que la Ville souhaite réaliser. À cet effet, l'engagement des partenaires financiers de la Ville rend possible la réalisation d'un maximum de projets prioritaires à coûts moindres pour la Ville. Près de 47,4 % des investissements prévus en 2024 seront financés par du financement externe.

Les investissements prévus en 2024 au Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 (excluant le RTC) totalisent 1 027,3 M\$, dont 31,2 % (320,7 M\$) qui seront financés par des emprunts à la charge de la Ville.

Graphique 17 – Financement des investissements 2024 (excluant le RTC)
(en millions de dollars)



MODE DE FINANCEMENT

Le financement se rapportant aux activités d'investissement comprend le financement :

➤ À LA CHARGE DE LA VILLE

Il s'agit des emprunts par obligations, du financement puisé à même le budget de fonctionnement, soit les paiements comptant d'immobilisations (PCI), les réserves financières et les fonds de parc, carrières et sablières et autres.

Les investissements financés par des emprunts se chiffrent à 320,7 M\$ (31,2 %) en 2024 et à 2 682,1 M\$ (48,1 %) pour la période du Programme décennal d'immobilisations.

Les PCI représentent 157,7 M\$ (15,3 %) en 2024 et 1 577,0 M\$ (28,2 %) pour la durée du Programme décennal d'immobilisations, ceci dans le respect de la Politique de gestion de la dette.

Le fonds de parc est issu de sommes versées à la Ville par les promoteurs de projets de développement immobilier. Ces sommes sont accumulées dans un fonds en vue d'aménager des parcs sur le territoire de la ville. Le fonds carrières et sablières recueille les sommes en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*. Il est constitué pour répondre aux dispositions obligatoires de perception par les instances municipales de droits auprès des exploitants de carrières et de sablières pour compenser les travaux d'entretien et de réfection des voies publiques en proportion des dommages causés par leur utilisation. Les autres fonds correspondent majoritairement aux surplus affectés, non affectés et aux

réserves financières. Ces modes de financement sont utilisés pour 62,3 M\$ (6,1 %) en 2024 et 123,1 M\$ (2,2 %) pour la durée du Programme décennal d'immobilisations.

➤ FINANCEMENT EXTERNE

Le financement externe représente la participation des partenaires financiers de la Ville à des projets d'infrastructure. En 2024, ce financement représente 486,6 M\$ (47,4 %) et 1 197,9 M\$ (21,5 %) pour la durée du Programme décennal d'immobilisations.

Le tableau suivant présente le financement qui se rapporte aux activités d'investissement. Celui-ci comprend les investissements dont les fonds ont déjà été autorisés et les nouvelles demandes de fonds.

Tableau 61 – Sources de financement des investissements (excluant le RTC)*

(en millions de dollars)

Sources de financement prévues - Ville de Québec	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	2029-2033	Total 2024-2033
Emprunts par obligations	320,7	324,2	312,2	274,4	242,5	1 474,0	1 208,1	2 682,1
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	62,3	15,2	12,2	7,5	6,0	103,1	20,0	123,1
Paiement comptant d'immobilisations	157,7	157,7	157,7	157,7	157,7	788,5	788,5	1 577,0
Financement à la charge de la Ville	540,7	497,1	482,1	439,6	406,2	2 365,6	2 016,6	4 382,2
Financement externe	486,6	162,3	97,2	81,8	75,7	903,7	294,2	1 197,9
Financement total	1 027,3	659,4	579,3	521,5	481,9	3 269,3	2 310,8	5 580,1

* Données provenant des budgets d'investissement

INVESTISSEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN

La Ville soutient financièrement les investissements en transport en commun.

RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE



Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a pour mission d'assurer la mobilité des personnes sur son territoire par un transport collectif de qualité, au meilleur coût pour la collectivité. Ce faisant, le RTC contribue à un environnement sain et à un aménagement urbain de qualité, tout en soutenant le développement économique, social et culturel de la région. Cet organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville depuis 2008 et possède son propre conseil d'administration. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet : <http://www.rtcquebec.ca/>.

Le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du RTC totalise 2 917,6 M\$, dont 78,2 % des investissements sont subventionnés par les programmes du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et par le gouvernement fédéral. Le programme d'immobilisations s'inscrit dans la continuité de maintenir et de développer un réseau de transport durable. Il est également en cohérence avec les objectifs gouvernementaux contenus dans le Plan pour une économie verte (PEV).

Du montant global des investissements de 2 917,6 M\$, 890,9 M\$ (30,5 %) sont consacrés au maintien des actifs, alors que 2 026,7 M\$ (69,5 %) sont attribués aux projets de développement et d'électrification du transport en commun dans la ville de Québec.

Tableau 62 – Sommaire des investissements du RTC
(en millions de dollars)

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	2029-2033	TOTAL	
Projets de maintien du RTC	175,8	74,3	86,3	93,8	138,6	568,8	322,1	890,9	30,5 %
Projets de développement du RTC	16,9	42,1	65,9	38,2	65,0	228,2	3,4	231,6	8,0 %
Projets d'électrification du RTC	48,6	119,7	262,5	286,0	174,0	890,8	904,3	1 795,1	61,5 %
Investissements totaux RTC	241,3	236,1	414,7	418,0	377,6	1 687,8	1 229,8	2 917,6	100,0 %
Financement RTC									
Emprunts par obligations	81,5	52,7	80,2	75,7	84,4	374,6	260,0	634,6	21,8 %
Financement externe	159,8	183,4	334,5	342,3	293,2	1 313,2	969,8	2 283,0	78,2 %
Financement total RTC	241,3	236,1	414,7	418,0	377,6	1 687,8	1 229,8	2 917,6	100,0 %

TRAMWAY DE QUÉBEC



Le projet du tramway de Québec consiste à bâtir une ligne de tramway qui parcourt 19,3 km, de Cap-Rouge à D'Estimauville. Le projet est évalué à 8,4 G\$.

En novembre 2023, le gouvernement a mandaté CDPQ Infra pour identifier un projet de transport structurant permettant d'améliorer le transport en commun pour la ville de Québec.

L'investissement de 310,8 M\$ prévu pour 2024 correspond au solde de l'enveloppe des dépenses autorisées de 924,5 M\$. Seuls les travaux essentiels seront poursuivis jusqu'à ce que les discussions avec le gouvernement soient finalisées.

EFFECTIF

Tableau 63 – Effectif au budget d'investissement
(en personnes/année)

EFFECTIF	Budget	
	2023	2024
Direction générale		
Affaires juridiques	7	10
Développement économique et grands projets	8	8
Bureau de projet du tramway de Québec	48	55
Total Direction générale	63	73
Citoyen et vitalité urbaine		
Technologies de l'information	27	49
Total Citoyen et vitalité urbaine	27	49
Services de proximité		
Évaluation	-	1
Entretien des voies de circulation	1	2
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	32	44
Gestion des matières résiduelles	1	1
Prévention et qualité du milieu	4	5
Total Services de proximité	38	53
Aménagement, mobilité et sécurité urbaine		
Transport et mobilité intelligente	-	12
Planification de l'aménagement et de l'environnement	2	20
Total Aménagement, mobilité et sécurité urbaine	2	32
Infrastructures durables		
Approvisionnements	-	2
Traitement des eaux	3	4
Ingénierie	64	93
Gestion des immeubles	58	63
Gestion des équipements motorisés	-	1
Projets industriels et valorisation	11	18
Total Infrastructures durables	136	181
TOTAL EFFECTIF	266	388

DETTE ET PLANIFICATION FINANCIÈRE

Une part importante des investissements de la Ville est financée par des emprunts à long terme. En conséquence, le portrait de la dette est directement influencé par la réalisation des différents projets inscrits au programme d'immobilisations.

DETTE

La dette de la Ville exclut celles du RTC et de la SOMHAC¹³ et comprend les sommes dues à un ou plusieurs créanciers. Il s'agit d'un poste de passif à l'état de la situation financière de la Ville.



La dette nette comprend l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par des tiers (principalement de subventions gouvernementales) et d'autres organismes et des sommes accumulées pour son remboursement.

NOTATION DE CRÉDIT

En 2011, la stratégie financière de la Ville a permis l'obtention de la notation de crédit Aa2 avec une perspective stable de la firme Moody's Investors Service. Il s'agit de la même cote de haute qualité que celle attribuée au gouvernement du Québec. La notation de crédit de la Ville a été réaffirmée à Aa2 en 2023, comme chaque année depuis 2011.

Dans l'opinion de crédit publiée en septembre 2023, la firme de notation Moody's souligne une fois de plus le cadre robuste de gouvernance de la Ville et l'application de politiques financières rigoureuses en matière de gestion de la dette. La firme mentionne également que la perspective stable associée à la notation repose sur l'excellente gouvernance et la solide équipe de direction dont la bonne gestion financière devrait permettre à la Ville de faire face à toute pression sur le budget de fonctionnement et sur les dépenses en immobilisations. Moody's accueille favorablement l'adoption d'un PDI sur dix ans, offrant ainsi une visibilité à long terme accrue sur les dépenses en immobilisations. Autre impact positif depuis 2019, la firme Moody's évalue l'exposition de la Ville aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). À cet égard, la Ville obtient la note d'impact de crédit CIS-2, reflétant ainsi la faible exposition aux risques environnementaux et sociaux et les solides pratiques de gouvernance.

Bénéficiaire d'une cote de crédit de haute qualité, la Ville a accès à un plus vaste réseau d'investisseurs pour la vente de ses obligations, permettant ainsi l'obtention de taux d'intérêt plus avantageux pour ses emprunts sur le marché obligataire. À ce jour, la notation de crédit a permis à la Ville d'économiser près de 21 M\$ en intérêts sur le service de la dette.

En 2023, la Ville a procédé à quatre émissions sur le marché obligataire canadien pour un montant total de 355 M\$ à un taux d'intérêt moyen de 4,5 %. À cet effet, la Ville a bonifié son site Web avec l'ajout d'une section dédiée aux relations avec les investisseurs et la création d'un feuillet regroupant les principales informations financières.

PLAN DE GESTION DE LA DETTE

Le cadre financier de la Ville comprend entre autres un plan de gestion de la dette sur 10 ans, révisé annuellement, qui vise la diminution du recours à l'emprunt par le biais des PCI, de l'utilisation de réserves financières et de la maximisation des financements à la charge de tiers. L'un des principaux

¹³ Société municipale d'habitation Champlain

objectifs vise à diminuer le poids de la dette. Ainsi, la Ville établit des cibles d'investissement, afin que le Programme décennal d'immobilisations et le budget de fonctionnement respectent ces engagements sans affecter la qualité des services aux citoyens.

BUDGET

Le budget 2024 prévoit une dette nette de 1 529,0 M\$, soit une diminution de 5,1 M\$ (-0,3 %) par rapport aux projections 2023.

En conformité avec l'évolution prévue au cadre financier, la dette nette est en baisse depuis 2016 pour un montant total de -141,5 M\$.

Tableau 64 – Dette
(en millions de dollars)

DETTE NETTE	2020	2021	2022	Projeté* 2023	Budget 2024	Écart 2023-2022	
Dette	2 027,8	2 059,5	2 028,3	2 043,9	2 027,9	-16,0	-0,8 %
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette**	464,1	508,2	488,7	509,8	498,9	-10,9	2,2 %
Dette nette	1 563,7	1 551,3	1 539,6	1 534,1	1 529,0	-5,1	-0,3 %

* Comme déposé lors du conseil municipal du 17 octobre 2023

** Dette remboursée par des tiers et sommes accumulées pour le remboursement de la dette, en déduction de la dette

VARIATIONS DE LA DETTE

Les principales variations de la dette pour le budget 2024 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -16,0	Dette
↑ 215,5	Financements requis pour la réalisation des projets prévus au plan d'investissement (financements par emprunt à la charge de la Ville et des tiers)
↓ -230,3	Remboursements de capital (incluant ceux à la charge de tiers) et paiement comptant de la dette
↓ -1,2	Remboursements de capital pour la société VIA
↓ -10,9	Sommes affectées au remboursement de la dette (revenus)**
↑ 24,4	Ajout de financements externes (subventions) pour de nouveaux projets financés par le biais de programmes tels que TECQ, MCC, PIQM, FCCQ et FIMEAU ***
↓ -31,9	Remboursements de capital à la charge de tiers
↓ -3,1	Variation du solde de la réserve financière pour le paiement de la dette
↑ 1,6	Dotation annuelle du fonds d'amortissement pour le déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec
↓ -1,9	Autres affectations annuelles
↓ -5,1	Dette nette

** Dette remboursée par des tiers et sommes accumulées pour le remboursement de la dette, en déduction de la dette

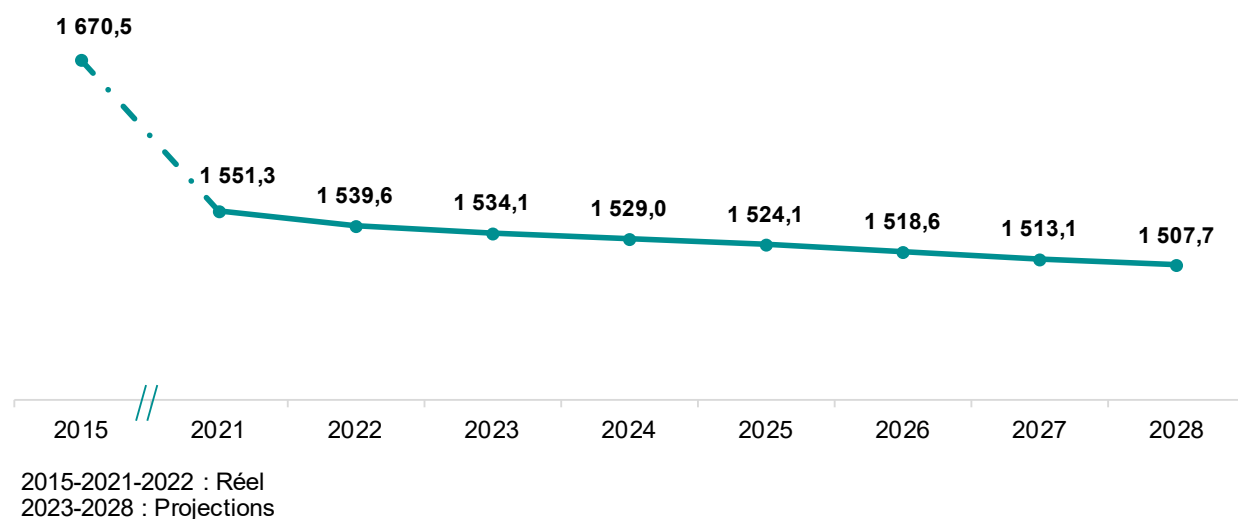
*** Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), Entente de développement culturel (MCC), Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ), Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

PROJECTIONS

Entre 2023 et 2028, la diminution projetée de la dette nette est de -26,4 M\$, la faisant passer de 1 534,1 M\$ à 1 507,7 M\$, tout en investissant 5 580,1 M\$ dans les infrastructures de la Ville excluant le RTC.

Graphique 18 – Dette nette

(en millions de dollars)



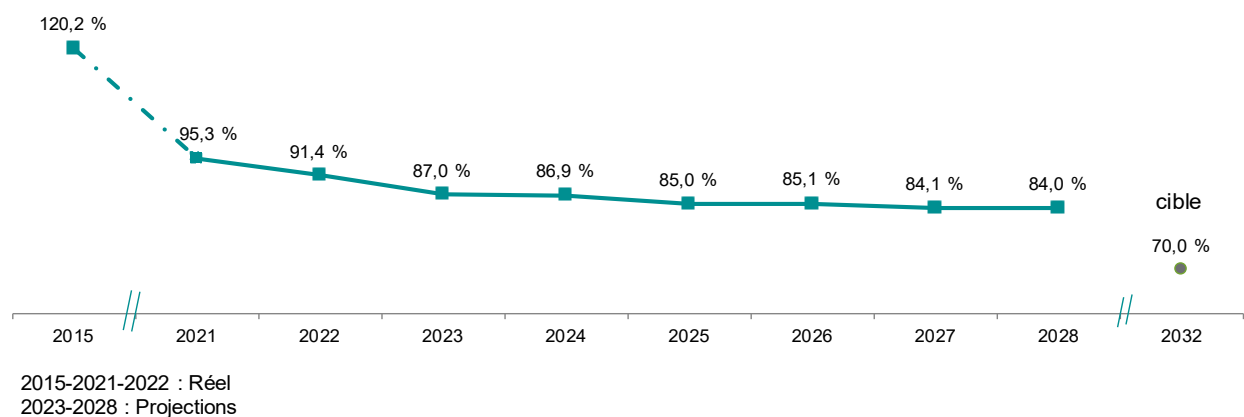
POIDS DE LA DETTE

DETTE NETTE CONSOLIDÉE PAR RAPPORT AUX REVENUS DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉS

En 2024, il est prévu que le ratio de la dette nette consolidée par rapport aux revenus de fonctionnement consolidés soit de 86,9 %.

Dans un souci de réduire le poids de la dette, il est prévu que le ratio de la dette nette consolidée par rapport aux revenus de fonctionnement consolidés soit réduit graduellement pour se situer à 70,0 % d'ici 2032.

Graphique 19 – Dette nette consolidée par rapport aux revenus de fonctionnement consolidés

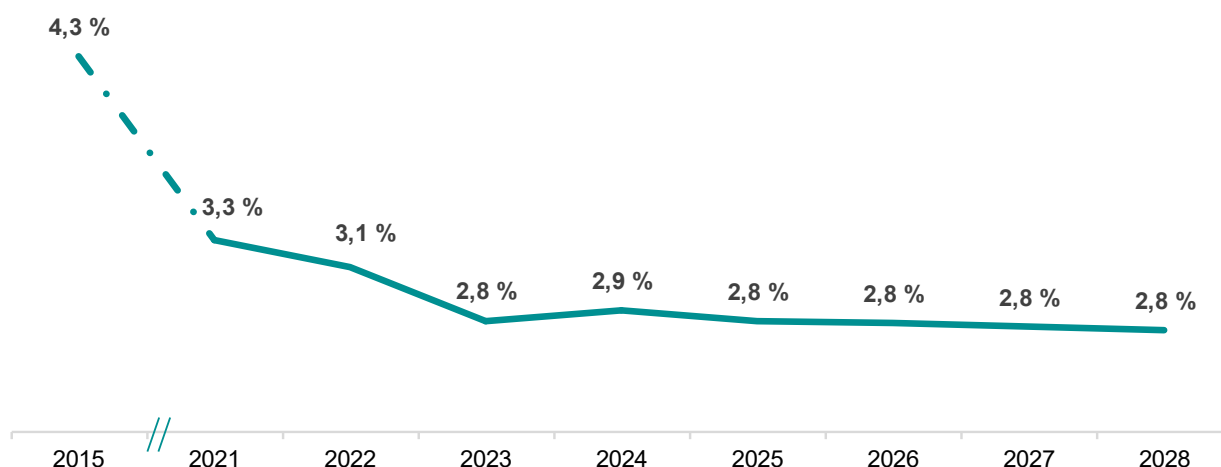


DETTE NETTE CONSOLIDÉE PAR RAPPORT AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

Le ratio de la dette nette sur le produit intérieur brut (PIB) est l'approche privilégiée des administrations publiques pour mesurer le fardeau de la dette en la comparant à la taille de son économie. Il s'agit d'une autre façon de voir si les mesures de réduction de la dette qui ont été mises en place portent leurs fruits.

Ce ratio est en diminution marquée depuis 2016. Il devrait se situer à 2,9 % en 2024, tout en investissant de façon importante. Ce ratio devrait se situer à 2,8 % en 2028.

Graphique 20 – Dette nette consolidée par rapport au produit intérieur brut (PIB) de la RMR de Québec



2015-2021-2022 : Réel
2023-2028 : Projections

Source : Conférence Board du Canada, traitement Ville de Québec

PROGRAMME ET HYPOTHÈSES D'EMPRUNT

Le tableau suivant présente le programme et les hypothèses budgétaires d'emprunt utilisées pour le calcul des prévisions de la dette. Ces dernières sont révisées annuellement. Les financements ne peuvent être comparés aux projets du Programme décennal d'immobilisations puisqu'il y a un décalage dans le temps entre l'adoption des projets et le financement de ces derniers.

Tableau 65 – Programme et hypothèses d'emprunt

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028
NOUVELLE DETTE (nouveaux projets issus de différents plans d'investissement)					
Financement à la charge de la Ville	191,1	183,5	176,1	177,5	182,1
Financement externe (subventions)	24,4	10,2	0,0	0,0	0,0
Total financement de nouveaux travaux	215,5	193,7	176,1	177,5	182,1
DETTE EXISTANTE					
Refinancement de la dette actuelle	145,5	199,3	70,9	78,5	81,9
TOTAL PROGRAMME D'EMPRUNT	361,0	393,0	247,0	256,0	264,0
HYPOTHÈSES - TAUX DE FINANCEMENT	5,50 %	5,00 %	4,50 %	4,00 %	4,00 %

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS ET À LA DETTE

ACTIFS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Les unités administratives responsables des différents actifs de la Ville actualisent annuellement les données concernant la valeur des immobilisations¹⁴.

La valeur des actifs de la Ville est estimée à 21 634,2 M\$¹⁵ au 31 décembre 2023, soit une hausse de 7,6 % par rapport à l'année précédente. Cette variation provient entre autres de l'augmentation de la valeur de certains actifs, d'ajout de nouveaux actifs ainsi que d'ajout à des actifs existants.

Graphique 21 – Valeur des actifs

(en millions de dollars)

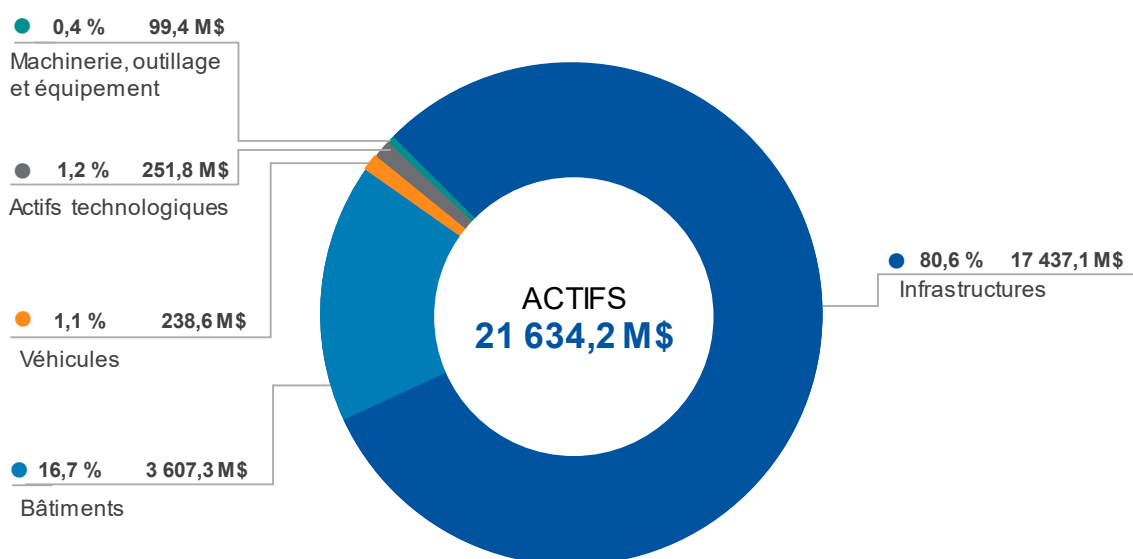


Tableau 66 – Portrait sommaire des actifs

	2 404 km	de routes
	1 330 km	de trottoirs
	6 982 km	de conduites d'aqueduc et d'égout
	1 112	bâtiments
	1 366	ouvrages ponctuels*
	2 362	ouvrages d'art et structures**
	3 215	véhicules et accessoires spécialisés

* Usines, réservoirs, chambres de vannes, postes de pompage

** Ponts, ponceaux, passerelles, murs, aires de stationnement

¹⁴ Estimées à la valeur de remplacement

¹⁵ Excluant le transport collectif

INVENTAIRE DES ACTIFS

Afin de s'assurer d'un développement harmonieux de la Ville, de maintenir et de préserver les actifs et les acquis au bénéfice des générations futures et de répondre aux besoins actuels et futurs de la population, le niveau de vétusté des actifs de la Ville est inventorié et mis à jour annuellement afin que les autorités jugent des interventions nécessaires et orientent les décisions favorables à leur réfection. Les différents responsables établissent des paramètres quantitatifs et qualitatifs qui permettent d'apprécier et de justifier les interventions et les investissements requis pour les 10 prochaines années. Les projets d'investissement peuvent ainsi être ordonnés et classifiés. Également, le renouvellement de certains équipements majeurs peut faire fluctuer le niveau d'investissement d'une année à l'autre. Pour cette raison, les besoins d'investissement identifiés ne peuvent être nivelés annuellement.

Le tableau qui suit détaille l'inventaire des actifs par catégorie.

Tableau 67 – Inventaire des actifs par catégorie

(en millions de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIF	VALEUR DES ACTIFS	INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS SUR 10 ANS
INFRASTRUCTURES		
HYGIÈNE DU MILIEU		
Installations d'approvisionnement et de production	382,3	66,5
Réservoirs d'eau potable	274,8	19,7
Postes de suppression et de régulation de pression	123,0	38,1
Autres équipements majeurs (eau potable)	299,9	144,4
Installation de traitement	902,3	33,3
Réservoirs et bassins de rétention	236,6	24,0
Postes de pompage (eaux usées)	261,9	122,5
Autres équipements majeurs (eaux usées)	79,6	28,8
Réseau d'égout - conduites	5 495,7	339,0
Réseau d'aqueduc - conduites	3 252,8	427,0
Sites d'enfouissement	24,3	0,4
Centre de biométhanisation des matières organiques	210,0	13,9
Centre de récupération des matières organiques	58,0	-
Complexe de valorisation énergétique de la Ville de Québec	464,9	100,0
Terminal Envac	8,3	-
Écocentre	9,9	7,7
Collecte sélective - tri	32,0	0,7
Amélioration des cours d'eau (barrages)	283,6	123,0
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	12 399,8	1 489,0
TRANSPORT		
Chemins, rues, trottoirs et pistes cyclables	3 885,3	831,7
Système d'éclairage des rues	359,3	27,5
Autres ouvrages d'art (dont ponts, tunnels et viaducs)	523,3	83,4
TOTAL TRANSPORT	4 767,9	942,6
PARCS PUBLICS ET TERRAINS DE STATIONNEMENT		
Dépôts à neige	23,3	8,6
Stationnements	196,2	63,8
Parcs et terrains de jeux	50,0	6,4
TOTAL PARCS PUBLICS ET TERRAINS DE STATIONNEMENT	269,4	78,8
TOTAL INFRASTRUCTURES	17 437,1	2 510,4

CATÉGORIES D'ACTIF	VALEUR DES ACTIFS	INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS SUR 10 ANS
BÂTIMENTS		
Édifices administratifs	396,7	103,7
Édifices communautaires	1 001,7	151,8
Édifices communautaires - arénas	926,8	24,1
Édifices communautaires - bibliothèques	190,4	27,6
Édifices communautaires - piscines et plages	145,2	22,6
Ateliers, garages et entrepôts	467,3	75,2
Autres bâtiments	479,2	97,9
TOTAL BÂTIMENTS	3 607,3	502,8
VÉHICULES		
Autos, camionnettes et autres	25,7	28,2
Patrouille et police	25,6	28,1
Camions outils incendie	66,5	72,9
Véhicules lourds	74,1	81,3
Camions fourgons	37,2	40,8
Unités mobiles	5,5	6,1
Autres véhicules motorisés	4,0	4,4
TOTAL VÉHICULES	238,6	261,7
ACTIFS TECHNOLOGIQUES		
Actifs logiciels	179,0	40,0
Actifs matériels	72,8	127,0
TOTAL ACTIFS TECHNOLOGIQUES	251,8	167,0
MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT		
Machinerie lourde (dont chargeuse-pelleteuse et niveleuse)	66,8	73,3
Outillage et équipement	1,6	1,7
Unités mobiles	10,1	11,0
Autres	21,0	23,0
TOTAL MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT	99,4	109,1
TOTAL DES ACTIFS	21 634,2	3 551,0

PROCESSUS DE GESTION DES ACTIFS

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Tableau 68 – Inventaire des actifs (Technologies de l'information)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR DES ACTIFS	INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS SUR 10 ANS
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		
Actifs logiciels	179,0	40,0
Actifs matériels	72,8	127,0
Total	251,8	167,0

Valeur des actifs

La valeur des actifs est déterminée en fonction du coût de remplacement, soit ce qu'il en coûterait en date d'aujourd'hui pour remplacer la solution ou le matériel.

Besoin d'entretien et niveau de désuétude

La méthode développée et utilisée pour évaluer les besoins d'entretien repose sur les meilleures pratiques en matière de gestion des actifs TI (Gartner, Forrester). Cette méthode repose sur 16 critères de valeur et de vulnérabilité permettant d'établir ce qu'on appelle « l'état de santé » de l'actif. Chaque actif a été évalué individuellement sous chacun des critères permettant de mesurer l'indice de vétusté des actifs. Une mise à jour annuelle de l'information est effectuée.

Tableau 69 – Critères de valeur et de vulnérabilité

Impacts sur les services aux citoyens (incluant la sécurité des biens et des personnes)
Impacts sur la continuité des affaires
Satisfaction de la clientèle
Couverture des besoins d'affaires
Impact sur les revenus ou les entrées de fonds
Alignement avec les orientations et les principes directeurs de la Ville
Concurrence présente sur le marché
Augmentation des coûts (licences, entretien, amélioration et support)
Obligations contractuelles
Prise en charge/désuétude technologique
Fiabilité de l'actif
Capacité à supporter et entretenir l'actif
Conformité par rapport aux exigences de sécurité/légalité
Capacité de reprise des activités en cas de sinistre ou de panne
Conception selon les normes ou standards de développement
Fréquence des correctifs ou améliorations apportées

Critères de priorisation des travaux et vision long terme

- Privilégier les investissements jugés essentiels pour la pérennité et la continuité des affaires, et ainsi avoir des projets au plan d'investissement pour redresser les actifs qui sont les plus à risque
- Favoriser également les projets qui permettent à la Ville de faire face à ses obligations (normes, conformité réglementaire, audits, sécurité) et qui permettent d'atténuer des risques importants
- Rationaliser le parc d'actifs, en misant sur le délestage de systèmes moins utiles et en maximisant la réutilisation de solutions communes

PROJETS INDUSTRIELS ET VALORISATION ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 70 – Inventaire des actifs (Projets industriels et valorisation et Gestion des matières résiduelles)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR DES ACTIFS	INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS SUR 10 ANS
PROJETS INDUSTRIELS ET VALORISATION		
Centre de récupération des matières organiques	58,0	-
Complexe de valorisation énergétique	461,7	100,0
Terminal Envac à la Cité Verte	8,3	-
Centre de tri	32,0	0,7
Lieux d'enfouissement	23,2	-
Total	583,2	100,7

Tableau 71 – Inventaire des actifs (Gestion des matières résiduelles)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR DES ACTIFS	INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS SUR 10 ANS
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES		
Écocentres	9,9	7,7
Site de traitement et balayures de rues (Jonquière et Jean-Talon)	1,1	0,4
Total	11,0	8,1

Inventaire des actifs

La liste des actifs a été déterminée à partir des bases de données de la Ville.

Valeur des actifs

Pour certains actifs plus récents, notamment les écocentres, la valeur de remplacement correspond au coût de construction connu de ces actifs, lesquels ont été indexés depuis leur année de construction.

Critères de priorisation des travaux

Les investissements sont priorisés de façon à assurer leur pérennité et une utilisation sécuritaire des actifs par les citoyens et les employés, dans le respect des normes environnementales en vigueur.

Tableau 72 – Critères de priorisation des travaux

Complexe de valorisation énergétique de la Ville de Québec	Santé-sécurité, performance environnementale, maintien du service et pérennité des actifs
Centre de tri	Santé-sécurité et performance opérationnelle (réduction du taux de rejet)
Lieux d'enfouissement	Performance environnementale et planification des cellules d'enfouissement

TRAITEMENT DES EAUX

Tableau 73 – Inventaire des actifs (Traitement des eaux)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR DES ACTIFS	INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS SUR 10 ANS
TRAITEMENT DES EAUX		
Centre de biométhanisation des matières organiques	210,0	13,9
Station de traitement des boues	3,2	-
Installations d'approvisionnement et de production	382,3	66,5
Réservoirs d'eau potable	95,1	2,8
Installation de traitement	902,3	33,3
Réservoirs et bassins de rétention	18,7	3,5
Postes de pompage (eaux usées)	169,2	90,1
Autres équipements majeurs (eaux usées)	3,1	0,7
Total	1 783,9	210,8

Inventaire des actifs

Le Service du traitement des eaux effectue, depuis plusieurs années, des audits détaillés sur les ouvrages dont la responsabilité leur appartient (usines de traitement d'eau potable, stations de traitement des eaux usées, postes de pompage des eaux usées, postes de pompage d'eau potable et des eaux brutes). Ces audits permettent de cibler les composantes précises qui ont besoin de maintien ou celles qui nécessitent un rattrapage.

La connaissance accrue et dynamique des infrastructures et des procédés permet de mieux cibler les besoins réels d'investissement et d'effectuer de la prévention en ciblant l'entretien correctif, préventif et prédictif. Le calcul de pérennité des ouvrages est basé sur la fonctionnalité, l'état et la durée de vie utile des équipements.

INGÉNIERIE

Tableau 74 – Inventaire des actifs (Ingénierie)
(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR DES ACTIFS	INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS SUR 10 ANS
INGÉNIERIE		
Réseau d'égout - conduites	5 495,7	339,0
Réseau d'aqueduc - conduites	3 252,8	427,0
Stationnements de surface	91,4	32,0
Chemins, rues, trottoirs et pistes cyclables	3 885,3	831,7
Système d'éclairage des rues	359,3	27,5
Amélioration des cours d'eau (barrages)	283,6	123,0
Autres ouvrages d'art (dont ponts, tunnels et viaducs)	523,3	83,4
Réservoirs d'eau potable	179,6	16,9
Postes de suppression et de régulation de pression	123,0	38,1
Autres équipements majeurs (eau potable)	299,9	144,4
Réservoirs et bassins de rétention	217,9	20,5
Postes de pompage (eaux usées et pluviales)	92,7	32,4
Autres équipements majeurs (eaux usées)	76,4	28,1
Total	14 880,9	2 144,0

Inventaire des actifs

La Ville a complété, en 2022, un troisième bilan de l'état de l'ensemble de ses infrastructures de voirie, d'eau potable, d'égout, d'éclairage de rue, et de signaux lumineux, de même que les ouvrages d'art et les ouvrages ponctuels. Ces infrastructures sont le principal groupe d'actifs de la Ville.

Depuis 2018, l'actualisation des pratiques de la Ville en matière de gestion des actifs permet de dresser un inventaire complet, incluant l'estimation des investissements nécessaires pour assurer le rattrapage du déficit de renouvellement et le maintien de la pérennité des actifs. Les investissements visant à assurer la pérennité des actifs sont obtenus grâce à des outils de planification financière développés au sein même du Service de l'ingénierie. Ces outils, qui s'alimentent de la connaissance de l'état des infrastructures, permettent la projection des besoins sur des périodes pouvant aller jusqu'à 50 ans.

La méthodologie utilisée pour planifier les travaux a été développée par le Service de l'ingénierie au cours des 15 dernières années et s'inspire des travaux du « Project Management Institute ». La nouvelle norme ISO 55000 sur la gestion des actifs est également à la base des processus mis en place au sein de la Ville.

Une excellente connaissance de l'état des actifs et une analyse intégrée des données, en s'associant à l'ensemble des partenaires concernés, permettent à la Ville de cibler de façon précise les interventions à effectuer.

Tableau 75 – Infrastructures linéaires

Voirie	Longueur et superficie de pavage selon le type d'artère (collectrice ou locale), par type de pavage, valeur
Aqueduc	Longueur de conduites par diamètre, par type de matériaux et par année de construction, durée de vie, valeur
Égout sanitaire et pluvial	Longueur de conduites par diamètre, par type de matériaux et par année de construction, durée de vie, valeur
Lampadaires	Nombre et type de lampadaires par type de matériaux
Ouvrages ponctuels	Établissement de la liste des actifs à partir de la base de données corporative de la Ville et de validations terrain Nombre d'ouvrages par catégorie selon le bilan en eau exigé par le MAMH (dont réservoir et poste)
Ouvrages d'art et structures	Établissement de la liste des actifs à partir de la base de données corporative de la Ville et de validations terrain Nombre d'ouvrages par catégorie (dont pont, tunnel, mur et barrage)

Valeur des actifs**Tableau 76 – Valeur de remplacement selon les actifs**

Linéaires	Évaluation du coût de reconstruction en fonction des coûts moyens des travaux des trois dernières années
Ouvrages ponctuels	La valeur de remplacement a été établie à partir des coûts réels provenant de l'analyse de plus de 70 projets réalisés au cours des dernières années. Lorsque des valeurs comparables n'étaient pas disponibles, un outil d'estimation, fourni par le MAMH, a été utilisé
Ouvrages d'art et structures	Données 2008 actualisées et indexées

Besoin d'entretien**Tableau 77 – Besoin de renouvellement annuel selon les actifs**

Linéaires	Évaluation des besoins annuels de renouvellement basés sur une analyse intégrée des données d'état de l'ensemble des infrastructures d'un tronçon intégré
Ouvrages ponctuels	Les critères utilisés sont ceux provenant du rapport sur les coûts et les sources de revenus des services d'eau élaboré par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et par le MAMH. Le tout tel que présenté dans le formulaire de l'usage de l'eau potable (bilan en eau) ainsi que le formulaire des immobilisations ponctuelles (PRADIM). Les besoins annuels d'investissement sont établis en fonction de l'état des actifs projeté sur des courbes de dégradation dans le temps
Ouvrages d'art et structures	Évaluation de l'état des actifs basée sur le résultat de l'inspection systématique, soit annuelle ou générale, de l'ensemble des ouvrages Système d'évaluation de l'état basé sur la méthodologie proposée par le MTQ Évaluation des besoins annuels d'entretien basée sur le coût de reconstruction et la durée de vie utile

Niveau de désuétude

Tableau 78 – Détermination d'une cote de vétusté par type d'actifs : mesure des paramètres

Voirie	<ul style="list-style-type: none">• Taux de fissuration• Orniérage• Capacité structurale• Confort au roulement
Aqueduc	<ul style="list-style-type: none">• Âge des conduites versus durée de vie utile par type de matériaux• Taux de bris• Nombre de bris• Problématique de qualité• Problématique de pression• Problématique de protection incendie• Problématique de gel
Égout sanitaire et pluvial	<ul style="list-style-type: none">• Âge des conduites versus la durée de vie utile par type de matériaux• Mesure des paramètres suivants selon un protocole normalisé :<ul style="list-style-type: none">– État structural de la conduite (fissuration, affaissement, etc.)– État fonctionnel de la conduite ou potentiel de blocage (présence de débris dans la conduite)• Problématique de refoulement• Problématique de nettoyage récurrent• Problématique de capacité
Lampadaires	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation systématique des 50 000 lampadaires de la ville :<ul style="list-style-type: none">– Paroi des poteaux (rouille, fissuration, présence de bosses, etc.)– Verticalité des poteaux– Base de béton (dont armatures dégagées, effritement du béton et état des boulons)– Potence (dont rouille, fissuration et alignement)– Luminaire (dont rouille et état des lentilles)– Entrées électriques (aspect général)
Ouvrages ponctuels, d'art et de structure	<ul style="list-style-type: none">• Inspection systématique de l'ensemble du parc d'actifs• Évaluation de l'état de l'ensemble des infrastructures selon un système de cotation qui s'apparente à la méthode développée par le MAMH pour le renouvellement des conduites et des chaussées• Audits et inspections réglementaires• Âge de l'ouvrage versus durée de vie utile par type d'ouvrage ou d'élément

Évaluation du déficit de renouvellement (investissement et rattrapage)

Évaluation du coût de reconstruction de tous les actifs pour lesquels la durée de vie utile est atteinte ou dont l'état est évalué mauvais ou très mauvais.

Besoins annuels sur 10 ans (investissements de maintien)

En fonction des niveaux de désuétude mesurés (déficit de renouvellement), de l'âge des actifs et de leur durée de vie utile, détermination, sur un horizon de 10 ans, des besoins d'investissement annuels requis pour réduire le déficit de renouvellement et maintenir le niveau de service.

Critères de priorisation des travaux

Tableau 79 – Critères de priorisation des travaux

Linéaires	Les principaux critères qui guident la priorisation des travaux sont la désuétude technique (structurelle et fonctionnelle), la qualification des projets aux exigences du plan d'intervention et l'éligibilité du projet aux programmes de subventions disponibles
Ouvrages ponctuels	Les priorités et les éléments critiques sont identifiés en comparant la durée de vie restante avec la durée de vie théorique de chaque ouvrage. Des inspections visuelles et des audits sont effectués pour les éléments jugés les plus critiques de manière à préciser les travaux qui doivent être accomplis et les montants qui y sont associés
Ouvrages d'art et structures	Priorisation des projets en fonction du niveau de risque, des obligations réglementaires et des opportunités d'amélioration

ENTRETIEN DES VOIES DE CIRCULATION

Tableau 80 – Inventaire des actifs (Entretien des voies de circulation)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR DES ACTIFS	INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS SUR 10 ANS
ENTRETIEN DES VOIES DE CIRCULATION		
Dépôt à neige - aménagement	23,3	8,6
Total	23,3	8,6

Inventaire des actifs

La liste des actifs est déterminée à partir de la base de données corporative de la Ville. Sur les dix dépôts à neige possédant un certificat d'autorisation, neuf sites sont utilisés comme lieu d'élimination de la neige usée.

Valeur des actifs

La valeur des actifs est déterminée en fonction de l'évaluation municipale (terrain et bâtiment).

Critères de priorisation des travaux

Les investissements sont priorisés de façon à optimiser le volume global de stockage de neige usée dans l'ensemble des dépôts, à assurer la pérennité des installations et à favoriser une utilisation sécuritaire des actifs, le tout, dans le respect des normes environnementales en vigueur.

GESTION DES IMMEUBLES

Tableau 81 – Inventaire des actifs (Gestion des immeubles)
(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR DES ACTIFS	INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS SUR 10 ANS
GESTION DES IMMEUBLES		
Stationnements	104,8	31,8
Parcs et terrains de jeux	50,0	6,4
Édifices administratifs	396,7	103,7
Édifices communautaires	1 001,7	151,8
Édifices communautaires - arénas	926,8	24,1
Édifices communautaires - bibliothèques	190,4	27,6
Édifices communautaires - piscines et plages	145,2	22,6
Ateliers, garages et entrepôts	467,3	75,2
Autres bâtiments	479,2	97,9
Total	3 762,0	541,1

Inventaire des actifs

Tableau 82 – Actifs sous la responsabilité du service

Bâtiments et équipements urbains (partagés avec les services du traitement des eaux, de l'ingénierie et des loisirs)
Éclairage des parcs et sentiers

L'inventaire des actifs s'effectue comme suit :

- Les actifs sont répertoriés dans le logiciel de gestion des actifs (Tririga)
- La mise à jour de l'inventaire est effectuée en continu en fonction de l'ajout ou de la disposition des actifs (construction neuve, démolition, vente et acquisition)

Valeur des actifs

Tableau 83 – Valeur de remplacement

Bâtiments	Établie par le Service de la gestion des immeubles et des firmes externes
Éclairage des parcs et sentiers	Établie par le Service de la gestion des immeubles selon le coût unitaire de remplacement

Niveau de désuétude

Tableau 84 – Détermination de l'indice de vétusté 0-5 ans

Interrogation des banques d'État pour connaître les opportunités d'investissements colligées lors des audits sur un horizon de cinq ans et ajustement en fonction des projets du PDI
Ajout des opportunités liées à des interventions réglementaires ou spécialisées
Indice : $\frac{\text{Coût des travaux de maintien d'actifs à réaliser d'ici 5 ans}}{\text{Valeur actualisée de remplacement}} \times 100$

Évaluation du déficit d'entretien

Tableau 85 – Mesure de l'état des actifs

Audits techniques (banques d'État) et inspections réglementaires
Inspections visuelles et expertise du personnel
Études et expertises ciblées
Stratégies relatives aux plans directeurs

Critères de priorisation des travaux

Priorisation selon des critères organisationnels et selon le niveau de risque des projets.

Critères organisationnels :

- Projet généré par un alignement stratégique
- Projet démarré
- Projet générant des économies récurrentes à court terme

Critères liés aux risques :

- Projet en lien avec la protection des personnes, des biens et de l'environnement (risque élevé)
- Projet en lien avec une interruption totale de service (risque élevé)
- Projet en lien avec une non-conformité par rapport à la réglementation applicable (risque modéré)
- Projet en lien avec une possibilité de dommages à l'intégrité de l'équipement (risque modéré)
- Projet en lien avec une interruption partielle de service (risque modéré)
- Projet en lien avec une intervention à certaines composantes (risque faible)
- Projet en lien avec un dommage fonctionnel ou esthétique (risque faible)

GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

Tableau 86 – Inventaire des actifs (Gestion des équipements motorisés)
(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR DES ACTIFS	INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS SUR 10 ANS
GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS		
Autos, camionnettes et autres	25,7	28,2
Patrouille et police	25,6	28,1
Camions outils incendie	66,5	72,9
Véhicules lourds	74,1	81,3
Camions fourgons	37,2	40,8
Unités mobiles - véhicules	5,5	6,1
Unités mobiles - machinerie	10,1	11,0
Autres véhicules motorisés	4,0	4,4
Machinerie lourde (dont chargeuse-pelleteuse et niveleuse)	66,8	73,3
Outillage et équipement	1,6	1,7
Autres machinerie, outillage et équipements	21,0	23,0
Total	338,0	370,8

Inventaire des actifs

Les actifs du Service de la gestion des équipements motorisés sont constitués des véhicules motorisés et de leurs équipements, faisant partie du parc véhiculaire de la Ville de Québec. Ils sont divisés en 11 catégories de véhicules.

Valeur des actifs

Un coût budgétaire de remplacement est attribué à chaque véhicule. Ces coûts sont mis à jour en fonction des différents appels d'offres passés pour le remplacement de véhicules.

Coûts des travaux de maintien des actifs

Tableau 87 – Coût de remplacement des véhicules à effectuer pour ces années

Coût de remplacement des véhicules	Valeur du coût de remplacement des véhicules ciblés
------------------------------------	---

Détermination du moment de remplacement d'un véhicule – Vie utile d'un véhicule

Un des objectifs du Service de la gestion des équipements motorisés est de fournir des véhicules sécuritaires conformes aux besoins des utilisateurs, à coût minimum. Le coût de possession des véhicules doit être le plus bas possible (coût de possession = coût d'achat + coût d'utilisation + coût d'entretien).

Plus le véhicule vieillit, plus son coût annuel d'entretien augmente. Après un certain temps, il est plus onéreux de conserver un véhicule que de le remplacer. Le véhicule doit être changé à cette étape. Cette période représente la vie utile du véhicule.

Critères de priorisation des travaux

Les véhicules à remplacer sont sélectionnés selon le ratio du coût d'entretien annuel par rapport au coût d'investissement annuel de remplacement. Plus le ratio est élevé et plus le véhicule approche de sa date de remplacement. Ces véhicules sont subdivisés selon les différentes catégories.

D'autres éléments peuvent avoir un impact sur les véhicules à remplacer, notamment :

- Nouveauté technologique
- Changement dans les méthodes de travail des utilisateurs permettant une efficacité accrue
- Méthodes plus sécuritaires de travail des utilisateurs
- Nouvelles règles gouvernementales
- Fin de vie utile et kilométrage

Annexes



TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET TARIFICATION

TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DE LA TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DETTES DES ANCIENNES VILLES

Tableau 88 – Taux de taxation 2024
(taux par tranche de 100 \$ d'évaluation)

	Beauport	Cap-Rouge	Charles-bourg	Lac Saint-Charles	Loretteville	Québec	St-Émile	Ste-Foy	Sillery	Val-Bélair	Vanier
Immeubles résidentiels de 1 à 5 logements (taux de base)											
Taxe foncière générale	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0413</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0021</u>	<u>0,0000</u>
Taux combinés	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9485	0,9072	0,9072	0,9072	0,9093	0,9072
Immeubles résidentiels de 6 logements et plus											
Taxe foncière générale	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0413</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0021</u>	<u>0,0000</u>
Taux combinés	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9072	0,9485	0,9072	0,9072	0,9072	0,9093	0,9072
Immeubles non résidentiels											
Taxe foncière générale	3,2447	3,2447	3,2447	3,2447	3,2447	3,2447	3,2447	3,2447	3,2447	3,2447	3,2447
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,1477</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0075</u>	<u>0,0000</u>
Taux combinés	3,2447	3,2447	3,2447	3,2447	3,2447	3,3924	3,2447	3,2447	3,2447	3,2522	3,2447
Terrains vagues desservis											
Taxe foncière générale	1,8144	1,8144	1,8144	1,8144	1,8144	1,8144	1,8144	1,8144	1,8144	1,8144	1,8144
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0826</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0042</u>	<u>0,0000</u>
Taux combinés	1,8144	1,8144	1,8144	1,8144	1,8144	1,8970	1,8144	1,8144	1,8144	1,8186	1,8144

TARIFICATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 89 – Tarification des matières résiduelles

(en dollars)

TARIFICATION POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES	Budget 2023	Budget 2024	Écart
Secteur résidentiel			
Tarif par logement	181,00	186,00	5,00
Tarif par chambre (1/3 du tarif par logement)	60,00	62,00	2,00
Secteur non résidentiel			
Immeubles <u>sans</u> conteneur à déchets			
Tarif par 100 \$ d'évaluation du bâtiment*	0,2557	0,4248	0,1691
Tarif annuel minimum	253,00	338,00	85,00
Immeubles <u>avec</u> conteneur à déchets			
Transroulier (par tonne métrique)	158,00	163,00	5,00
Transroulier (par transport)	190,00	203,00	13,00
Transroulier compartimenté (par tonne métrique)	158,00	163,00	5,00
Transroulier compartimenté (par transport)	95,00	102,00	7,00
Conteneur à chargement avant (par tonne métrique)	246,00	304,00	58,00

* Taux 2023 redressé

TARIFICATION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS

Tableau 90 – Tarification de l'aqueduc et des égouts

(en dollars)

TARIFICATION POUR L'AQUEDUC ET LES ÉGOUTS	Budget 2023	Budget 2024	Écart
Secteur résidentiel			
Tarif par logement	297,00	338,00	41,00
Tarif par chambre (1/3 du tarif par logement)	100,00	113,00	13,00
Secteur non résidentiel			
Immeubles avec compteur d'eau			
Tarif par mètre cube d'eau	0,4574	0,6650	0,2076
Tarif par 100 \$ d'évaluation	0,2023	0,2052	0,0029
Immeubles sans compteur d'eau			
Tarif par 100 \$ d'évaluation	0,2751	0,3508	0,0757

HISTORIQUE BUDGÉTAIRE

REVENUS

Tableau 91 – Revenus selon les budgets adoptés

(en millions de dollars)

BUDGETS DES REVENUS	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	621,8	641,6	667,7	709,4	726,7	762,1	775,6	814,6	861,7	903,9	952,4
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	27,0	28,4	26,3	28,3	31,4
Transferts (subventions)	80,4	82,8	87,1	88,7	97,8	94,4	105,8	107,2	118,0	116,4	114,7
Services rendus	36,0	35,4	37,6	41,2	47,3	45,2	48,1	46,1	59,4	76,6	78,7
Autres revenus	31,9	37,9	40,1	44,5	51,8	47,2	50,0	52,3	55,4	63,3	68,0
Affectations	6,1	4,6	4,5	12,2	9,2	1,7	1,2	7,2	6,7	15,0	12,8
Total revenus	776,2	802,3	837,0	896,0	932,8	950,6	1 007,7	1 055,8	1 127,5	1 203,5	1 258,0

BUDGETS DES REVENUS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 001,6	1 042,0	1 071,2	1 112,8	1 129,0	1 151,6	1 186,2	1 218,3	1 240,0	1 305,7	1 361,5	1 441,0
Quotes-parts	34,8	36,7	39,1	40,2	40,0	42,5	42,8	42,3	45,2	41,1	43,8	50,0
Transferts (subventions)	124,7	93,3	86,5	95,0	97,2	90,1	63,6	73,0	68,3	80,3	87,1	119,3
Services rendus	64,0	67,9	61,3	64,9	61,1	65,5	66,8	65,1	55,8	71,8	84,8	87,0
Autres revenus	81,1	84,6	94,8	87,2	79,9	80,8	84,8	91,5	70,2	84,9	112,5	120,3
Affectations	7,0	9,3	12,8	3,5	12,2	7,9	57,8	60,8	102,1	72,0	82,5	86,5
Total revenus	1 313,2	1 333,8	1 365,7	1 403,6	1 419,4	1 438,4	1 502,0	1 551,0	1 581,6	1 655,8	1 772,2	1 904,1

DÉPENSES

Tableau 92 – Dépenses selon les budgets adoptés

(en millions de dollars)

BUDGETS DES DÉPENSES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Rémunération globale	292,5	310,9	325,8	353,1	376,9	409,1	423,0	431,4	453,4	472,0	494,8
Service de la dette	225,5	227,9	232,2	244,9	241,2	221,5	235,4	249,7	257,9	274,0	278,1
Autres dépenses	258,2	263,5	279,0	298,0	314,7	320,0	349,3	374,7	416,2	457,5	485,1
Total dépenses	776,2	802,3	837,0	896,0	932,8	950,6	1 007,7	1 055,8	1 127,5	1 203,5	1 258,0

BUDGETS DES DÉPENSES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération globale	509,5	529,6	552,0	560,8	557,2	556,1	574,9	578,0	578,0	596,3	625,8	638,1
Service de la dette	283,3	294,4	281,7	285,2	289,4	286,6	300,5	296,0	285,9	299,0	310,4	318,0
Autres dépenses	520,4	509,8	532,0	557,6	572,7	595,9	626,6	677,1	717,7	760,5	836,0	948,0
Total dépenses	1 313,2	1 333,8	1 365,7	1 403,6	1 419,3	1 438,6	1 502,0	1 551,0	1 581,6	1 655,8	1 772,2	1 904,1

RÉMUNÉRATION GLOBALE

Tableau 93 – Rémunération globale selon les budgets adoptés
(en millions de dollars)

BUDGETS RÉMUNÉRATION GLOBALE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Rémunération	235,7	251,8	266,9	288,5	295,8	310,9	315,1	314,8	328,4	340,0	350,6
Charges de l'employeur											
Charges sociales et autres cotisations	32,2	37,5	35,1	35,0	39,4	44,9	51,9	53,6	52,1	49,0	51,2
Régimes de retraite											
Charges des services courants	19,0	16,2	17,6	19,7	23,0	31,9	34,9	35,0	34,2	37,0	36,5
Charge d'équilibre	<u>5,6</u>	<u>5,4</u>	<u>6,2</u>	<u>9,9</u>	<u>18,7</u>	<u>21,4</u>	<u>21,1</u>	<u>28,0</u>	<u>38,7</u>	<u>46,0</u>	<u>56,5</u>
Total régimes de retraite	24,6	21,6	23,8	29,6	41,7	53,3	56,0	63,0	72,9	83,0	93,0
Total charges de l'employeur	56,8	59,1	58,9	64,6	81,1	98,2	107,9	116,6	125,0	132,0	144,2
Total rémunération globale	292,5	310,9	325,8	353,1	376,9	409,1	423,0	431,4	453,4	472,0	494,8

BUDGETS RÉMUNÉRATION GLOBALE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération	350,4	358,5	379,0	386,6	392,0	405,9	412,9	426,8	438,2	462,4	486,3	514,0
Charges de l'employeur												
Charges sociales et autres cotisations	51,1	50,8	52,7	59,9	62,2	67,8	73,1	72,5	75,9	75,2	78,0	81,9
Régimes de retraite												
Charges des services courants	38,2	37,7	36,9	32,4	33,0	35,0	37,5	38,0	37,3	40,0	42,8	40,7
Charge d'équilibre	<u>69,8</u>	<u>82,6</u>	<u>83,4</u>	<u>81,9</u>	<u>70,0</u>	<u>47,3</u>	<u>51,5</u>	<u>40,7</u>	<u>26,6</u>	<u>18,7</u>	<u>18,7</u>	<u>1,5</u>
Total régimes de retraite	108,0	120,3	120,3	114,3	103,0	82,3	89,0	78,7	63,9	58,7	61,5	42,2
Total charges de l'employeur	159,1	171,1	173,0	174,2	165,2	150,1	162,1	151,2	139,8	133,9	139,5	124,1
Total rémunération globale	509,5	529,6	552,0	560,8	557,2	556,1	574,9	578,0	578,0	596,3	625,8	638,1

EFFECTIF

Tableau 94 – Effectif selon les budgets adoptés
(en personnes/année)

BUDGETS EFFECTIF	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Régulier	4 033	4 115	4 233	4 378	4 361	4 346	4 322	4 370	4 400	4 345	4 288
Occasionnel	918	993	1 049	1 001	989	915	888	819	894	877	782
Effectif total*	4 951	5 108	5 282	5 379	5 350	5 261	5 210	5 189	5 294	5 222	5 070
Effectif ajusté**	4 951	5 108	5 282	5 379	5 350	5 261	5 159	5 125	5 087	5 014	4 908

Nouvelles initiatives et ajouts budgétaires

* Incluant les nouveaux effectifs qui ont contribué à l'ajout de services pour pourvoir à des besoins spécifiques et au règlement des conventions collectives

** Effectif sur base comparable à la structure existante en 2003

BUDGETS EFFECTIF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Régulier	4 287	4 297	4 343	4 308	4 304	4 346	4 566	4 595	4 748	4 933	5 065
Occasionnel	774	719	683	685	696	671	550	567	572	535	546
Effectif total*	5 061	5 015	5 025	4 993	5 000	5 017	5 116	5 162	5 320	5 468	5 611
Effectif ajusté**	4 840	4 816	4 794	4 771	4 748	4 742	4 757	4 772	4 807	4 857	4 918

Nouvelles initiatives et ajouts budgétaires

103 93 82

* Incluant les nouveaux effectifs qui ont contribué à l'ajout de services pour pourvoir à des besoins spécifiques et au règlement des conventions collectives

** Effectif sur base comparable à la structure existante en 2003

SOURCES – INDICATEURS DES SERVICES RENDUS

Le tableau suivant expose les sources par lesquelles les indicateurs des *services rendus* sont préparés.

Indicateur des services rendus	Source de l'indicateur
 Stimuler l'essor de la ville	
1 Produit intérieur brut (PIB) réel par habitant	Conférence Board du Canada
2 Indice de recommandation client	Rapport du sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs
 Bien aménager la ville	
3 Plantation d'arbres	Système Gestion des Espaces Verts, bordereaux des appels d'offres, projets et mandats en cours
4 Indice de « marchabilité »	Évaluation basée sur le Walk Score® : https://www.walkscore.com/CA-QC/Québec
 Assurer la sécurité urbaine	
5 Indice de perception du sentiment de sécurité	Rapport du sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs
6 Nombre de collisions mortelles et graves	Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
 Animer et soutenir le milieu	
7 Indice de satisfaction des citoyens - Bibliothèques	Rapport du sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs
8 Indice de satisfaction des citoyens - Programmation de sports et de loisirs	Rapport du sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs
9 Indice de satisfaction des citoyens - Aménagement des parcs	Rapport du sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs
 Procurer un environnement écoresponsable et sain	
10 Indice de satisfaction des citoyens - Collecte des ordures, du recyclage et des encombrants	Rapport du sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs
11 Taux résidentiel de récupération des matières résiduelles	Incinérateur et lieu d'enfouissement technique (rapports de redevances), centre de tri et résidus verts (système Hercules), écocentres et encombrants (tableaux de bord)



Assurer les déplacements des personnes et des biens

12	Nombre de déplacements annuels en transport en commun	Rapport d'activité du Réseau de transport de la Capitale (RTC)
13	Indice de satisfaction des citoyens - Réparation des nids-de-poule	Rapport du sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs
14	Indice de satisfaction des citoyens - Déneigement (déblaiement, enlèvement, trottoirs, abribus)	Rapport du sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs
15	Indice de satisfaction des citoyens - Gestion de la circulation routière	Rapport du sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs



Gérer l'eau






16	Quantité d'eau distribuée par personne par jour	Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2022, Ville de Québec
17	Indice de satisfaction des citoyens - Qualité de l'eau potable	Rapport du sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs



Bien administrer la Ville

18	Mesure de rendement de l'effectif (productivité)	Reddition de comptes financière
19	Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées	Reddition de comptes financière

Le tableau suivant expose les sources par lesquelles les indicateurs des *axes de performance* sont préparés.

Indicateur de performance	Source de l'indicateur
 Santé-sécurité	
1 Taux d'absence en accident du travail	Système de gestion intégrée des ressources humaines de la Ville de Québec
2 Taux d'absence en maladie	Système de gestion intégrée des ressources humaines de la Ville de Québec
 Qualité	
3 Indice de satisfaction générale des citoyens à l'égard des services	Rapport du sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs
4 Taux de plaintes	Système de gestion de la relation client de la Ville de Québec (Sés@me)
 Productivité	
5 Pourcentage de rémunération globale	Reddition de comptes financière 2022
 Coûts	
6 Variation annuelle des dépenses de fonctionnement	Budget de fonctionnement 2022
7 Taux de respect du budget adopté des dépenses des unités administratives	Reddition de comptes financière 2022
 Employés-Partenaires	
8 Taux de mobilisation	Sondage interne d'évaluation de la mobilisation des employés de la Ville de Québec
9 Taux de roulement du personnel	Système de gestion intégrée des ressources humaines de la Ville de Québec

GLOSSAIRE

Agglomération

L'agglomération de Québec est le regroupement de la Ville de Québec et des deux villes défusionnées de L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été identifiés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004) comme relevant du regroupement des trois municipalités plutôt que de chacune individuellement. En ce sens, elle est la successeure de l'ancienne Communauté urbaine de Québec. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Charge comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que la durée de vie des immobilisations est limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'un décaissement et cette dépense n'a pas d'impact sur la taxation.

(Finances) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Arrondissement

Instance de représentation, de décision et de consultation proche des citoyens qui a été instituée pour préserver les particularités locales, pour décider et gérer localement les services de proximité. Il s'agit de la porte d'entrée pour les services de proximité.

Budget

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Budget du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Le budget de fonctionnement du Réseau de transport de la Capitale (RTC) est distinct de celui de la Ville de Québec, quoique cette dernière contribue à son financement de façon à combler l'écart entre les dépenses et les revenus de l'organisme.

Capital

Somme empruntée par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge d'équilibre

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour respecter les obligations du régime de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit de la partie nécessaire au remboursement du déficit, le cas échéant.

Charge des services courants

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour s'acquitter des obligations du régime de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Compensations tenant lieu de taxes

Les compensations tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Contingent

Réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville, incluant la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes (principalement des subventions gouvernementales). Pour la Ville de Québec, la dette n'inclut pas celles du RTC et de la SOMHAC.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes et des sommes accumulées pour son remboursement (revenus).

Dette nette consolidée

Elle comprend la dette nette de la Ville ainsi que celle des organismes compris dans son périmètre comptable, soit le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC).

Droits sur mutation

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée émis par la Ville de Québec. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Fardeau fiscal

Ensemble des taxes municipales auxquelles est assujetti un contribuable.

Financement (mode de)

Moyen utilisé pour financer une dépense d'immobilisations (exemples : emprunt, subvention, paiement comptant).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonds de parcs et de terrains de jeux

Sommes versées à la Ville par les promoteurs de projets de développement immobilier. Ces sommes sont cumulées dans un fonds en vue d'aménager des parcs sur le territoire de la ville.

Immobilisations (actifs)

Actifs identifiables qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, pour des fins administratives ou pour la production de biens ou à servir à l'entretien, à la réparation, au développement ou à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités

Infrastructures

Installations publiques telles que, mais sans s'y limiter, les routes, les ponts, les conduites d'eau et les infrastructures technologiques.

Investissements

Dépense effectuée par la Ville de Québec en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera une valeur au cours d'un certain nombre d'années.

Maintien de la pérennité

Action de maintenir un niveau de service constant et adéquat des actifs ou de le ramener au niveau prévu initialement. Les montants impliqués visent principalement, sans s'y limiter, l'exploitation, l'entretien majeur, la mise aux normes, la réhabilitation ou le renouvellement d'une partie de l'actif.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement comptant d'immobilisations (PCI)

Mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations, c'est-à-dire à même les dépenses annuelles de fonctionnement.

Personnes/année (p.a.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des personnes/année, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Potentiel fiscal

Capacité pour la Ville de Québec de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamilial, bifamilial, multifamilial)
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriel et commercial) qui est majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements)
- la valeur des terrains vacants

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) représente la somme de tous les biens et services produits sur un territoire pour une période donnée.

Le PIB nominal mesure la production au prix courant, alors que le PIB réel calcule cette richesse au prix d'une année de référence.

Ainsi, le PIB réel permet de mesurer les variations de production en volume uniquement alors que le PIB nominal permet de mesurer les variations de production en volume et en prix (incluant l'inflation).

Programme décennal d'immobilisations

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des dix prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements dont, entre autres, des emprunts à long terme. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.

Proximité (compétences/services)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire, culturel ou social, culture, loisirs et parcs d'arrondissement ainsi que la voirie locale).

Recettes totales consolidées

Représentent les recettes de fonctionnement de la Ville ainsi que celles des organismes compris dans son périmètre comptable, soit le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC).

Refinancement

Remplacement d'une dette par une autre qui échoit habituellement à une date ultérieure.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations, calcul basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Emprunt qui sert généralement à financer des dépenses d'investissements dont la durée de vie dépasse l'exercice financier en cours.

Réserve financière pour le paiement de la dette

Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette.

Richesse foncière uniformisée

Évaluation uniformisée des immeubles sur le territoire d'une municipalité pour laquelle elle peut percevoir des taxes ou des compensations tenant lieu de taxes. Elle donne une indication de la capacité des municipalités à générer des revenus.

Rôle (d'évaluation foncière)

Document dans lequel figure la liste des immeubles situés dans une municipalité donnée, ainsi que la valeur imposable de ces biens.

Service de la dette

Ensemble des sommes qu'une entité est tenue de verser au cours d'un exercice au titre des capitaux empruntés et comprenant à la fois les intérêts et les remboursements de capital.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

CBAQ

Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec

CBMO

Centre de biométhanisation des matières organiques

CRMO

Centre de récupération des matières organiques

CVÉ

Complexe de valorisation énergétique

IPC

Indice des prix à la consommation

MAMH

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

NCSP

Normes comptables pour le secteur public

OMHQ

Office municipal d'habitation de Québec

P.A.

Personnes/année

PCI

Paiement comptant d'immobilisations

PDI

Programme décennal d'immobilisations

PIB

Produit intérieur brut

RFU

Richesse foncière uniformisée

RMR

Région métropolitaine de recensement

RSTC

Réseau structurant de transport en commun

RTC

Réseau de transport de la Capitale

SOMHAC

Société municipale d'habitation Champlain

TI

Technologies de l'information

